



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTOBRE DI U 2023**  
**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023**

**1<sup>MA</sup> GHJURNATA / 1<sup>ERE</sup> JOURNEE**





**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 E 27 d'UTTOBRE DI U 2023**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**RÉUNION DES 26 ET 26 OCTOBRE 2023**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**  
**(1<sup>ère</sup> journée)**

<b>Ouverture de la séance des questions orales à 10h45</b>	
<b>Minute de silence demandée par la Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n° 2023/O2/070 - Sécurisation des établissements scolaires, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »</b>	<b>10</b>
<b>Et</b>	
<b>Question n° 2023/O2/063 - Renforcement de la sécurité dans les établissements de l'Académie de Corse, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</b>	<b>12</b>
<b>Réponse commune aux deux questions orales par Mme Antonia LUCIANI conseillère exécutive.</b>	<b>13</b>
<b>Question n° 2023/O2/068 - Cas de peste porcine africaine en Sardaigne et mesures de prévention, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</b>	<b>15</b>
<b>Et</b>	
<b>Question n° 2023/O2/065 - Chì pulitica di pettu à a pesta purcina ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »</b>	<b>16</b>

Réponse aux deux questions orales par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	18
<b>Question n° 2023/O2/071 - Problématique sanitaire dans l'agriculture</b> , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	20
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	22
<b>Question n° 2023/O2/066 - Situazioni di i Bagni di Petrapola, À chi ne semi ?</b> posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	24
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'AUE.	25
Droit de réponse de Mme Marie-Claude BRANCA	27
<b>Question n° 2023/O2/067 - Invasion du crabe bleu</b> , posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	28
Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement	29
<b>Question n° 2023/O2/069 - Protection des zones humides</b> , posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu »	31
Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement	33
<b>Question n° 2023/O2/072 - Lutte contre les dérives mafieuses</b> , posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	35
Réponse de Mme Lauda GIUDICELLI, conseillère exécutive.	36
<b>Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers</b>	
<b>Ouverture de la séance publique à 11h53</b>	
<b>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	40

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 278 : Approvazione di u pruceddu verbale di a  
sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 è 5 di lugliu di u 2023**  
**Rapport n<sup>o</sup> 278 : Approbation du procès-verbal de la session de  
l'Assemblée de Corse des 4 et 5 juillet 2023**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-  
Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

44

**VOTE rapport**

44

**Raportu n<sup>u</sup> 280 : Approvazione di u pruceddu verbale di a  
sessione di l'Assemblea di Corsica di u 5 d'ottobre di u 2023**

**Rapport n<sup>o</sup> 280 : Approbation du procès-verbal de la session de  
l'Assemblée de Corse du 5 octobre 2023**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-  
Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

44

**VOTE rapport**

44

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n<sup>u</sup> 284 : Avisu nantu à a richiesta d'auturizzazioni  
riguardu à l'ambienti di u prughjettu di custruzzioni,  
d'esecuzioni di i travagli è di splutazioni di a cintrali nova di u  
Ricantu in Aiacciu è nantu à a richiesta di custruzzioni è di  
splutazioni di i cundotti di trasportu di cumbustibili assuciati  
à a cintrali**

**Rapport n<sup>o</sup> 284 : Avis sur la demande d'autorisation  
environnementale du projet de construction, d'exécution des  
travaux et d'exploitation de la nouvelle centrale du Ricantu à  
Aiacciu et la demande de construction et d'exploitation des  
canalisations de transport de combustibles associées à cette  
centrale**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien  
PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable,  
d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

45

***Prises de paroles :***

M. Romain COLONNA

48

M. Pierre GHIONGA

50

Réponse pour le Conseil exécutif de M. Julien PAOLINI, Président de l'AUE de Corse	50
<b>VOTE urgence</b>	51
<b>VOTE RAPPORT</b>	51
<b>SEANCE SUSPENDUE A 12H30 / REPRISE 15H00</b>	
<b>Point d'ordre de M. Jean-Michel SAVELLI</b>	53
<b>En réponse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	54
<b><u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 259 : Avisu nant'à u prughjettu regionale di salute di Corsica 2023-2028</b>	
<b>Rapport n° 259 : Avis portant sur le projet régional de santé de Corse 2023-2028</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	55
Lecture du rapport de la Commission pour les Politiques de Santé (rapport n° 2023/O2/003) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	58
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	61
M. Jean-Marc BORRI	64
M. Paul QUASTANA	66
Mme Josepha GIACOMETTA PIREDDA	68
M. Pierre GHIONGA	70
M. Jean-Christophe ANGELINI	70
M. Jean-Paul PANZANI	73
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive santé	75
<b>Examen et vote amendements</b>	79
<b>VOTE rapport</b>	80
<b>Raportu n° 260 : Percorsu ver di a creazione di un Centru ospitalieru universitariu di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 260 : Trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	80

Lecture du rapport de la Commission pour les Politiques de Santé (rapport n° 2023/O2/002) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	<b>86</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Catherine COGNETTI TURCHINI	<b>89</b>
M. Jean-Marc BORRI	<b>91</b>
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	<b>93</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>95</b>
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	<b>95</b>
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>98</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>99</b>
M. Don-Joseph LUCCIONI	<b>100</b>
M. Jean-Marc BORRI	<b>102</b>
Mme la Présidente MAUPERTUIS	<b>103</b>
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive	<b>105</b>
<b>SUSPENSION DE SEANCE 17H10 / REPRISE 18H10</b>	
<b>Examen et vote amendements</b>	<b>105</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>106</b>
<b>Rapport n° 267 : Avisu nantu à a parte rilativa à a Corsica in u quattru di a Strategia naziunale di a salute 2023-2033</b>	
<b>Rapport n° 267 : Avis sur le volet relatif à la Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de santé 2023-2033</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	<b>108</b>
Lecture du rapport de la Commission pour les Politiques de Santé (rapport n° 2023/O2/004) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	<b>110</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Santa DUVAL	<b>111</b>
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive	<b>113</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>113</b>

<b><u>BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 270 : Bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'esersiziu 2023</b>	
<b>Rapport n° 270 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	<b>115</b>
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O2/048) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	<b>118</b>
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>121</b>
M. Xavier LACOMBE	<b>121</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>124</b>
M. Louis POZZO DI BORGO	<b>128</b>
En réponse, M. Alexandre VINCIGUERRA, conseiller exécutif	<b>133</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>135</b>
<b>M. Hyacinthe VANNI préside la séance (19H40)</b>	
<b>VOTE DEROGATION HORAIRES TEMPS DE TRAVAIL SGAC</b>	<b>136</b>
<b>Raportu n° 261 : Cunvenzione rilativa à a sperimentazione di u contu finanziariu unicu (CFU)</b>	
<b>Rapport n° 261 : Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	<b>136</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	<b>137</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>137</b>

<p><b>Raportu n° 268 : Bugettu supplementare di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023</b></p> <p><b>Rapport n° 268 :</b> Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	<b>138</b>
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité</p>	<b>138</b>
<p><b>VOTE RAPPORT</b></p>	<b>139</b>
<p><b>Raportu n° 269 : Bughjettu supplimintari di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2023</b></p> <p><b>Rapport n° 269 :</b> Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	<b>139</b>
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité</p>	<b>139</b>
<p><i>Prise(s) de parole :</i></p> <p>Mme Marie-Thérèse MARIOTTI</p> <p>M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux interventions</p>	<b>139</b> <b>140</b>
<p><b>VOTE RAPPORT</b></p>	<b>141</b>
<p><b>Suspension de séance à 19H53</b></p>	

## **Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque ci hè abbastanza mondu per pudè cummincià.

D'altronde, ci hè una reunione chì si tene incù i ripresententi di i sindacati d'Air France, incù una delegazione di ogni gruppi. Ma emu da principià e nostre dumande à bocche.

S'è vo site d'accordu, je souhaiterais, en ces moments difficiles que connaît le Proche Orient, que nous fassions une minute de silence pour toutes les victimes, je dis bien toutes les victimes, du Proche Orient.

Merci.

### **Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.**

À ringrazià vi.

Averemu l'occasione di parlà di stu sugettu tremende dumane à l'occasione di a presentazione di una muzione cummuna.

Allora ripigliemu avà u filu di l'ordine di u ghjornu incù e dumande à bocca.

A prima dumanda à bocca hà da esse fatta da Saveriu LUCIANI, per « Avanzemu ».

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

**Question n° 2023/O2/070 - Sécurisation des établissements scolaires**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

### M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive,

Les derniers drames attribués à l'expression meurtrière du fanatisme islamiste émeuvent, bouleversent, secouent, inquiètent, interpellent et traumatisent. En commençant cette question, L'enseignant que je suis s'incline devant le deuil de tous les protagonistes, l'ampleur de ces drames, et salue ce matin la mémoire de chaque victime.

Au nom du groupe Avanzemu, je tiens à réitérer notre soutien à la famille de Dominique BERNARD, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative, toujours sous le choc, 3 ans après la tragique disparition d'un autre professeur, Samuel PATY.

Cette victime, c'est d'abord l'enseignant, là-bas dans un coin de France, c'est le supporter ou le passant à Bruxelles, l'adulte ou l'enfant à Gaza ou ailleurs, parce qu'il n'y a plus de sanctuaire ou de lieu sacré. La mort ne regarde jamais ce qu'elle fait, tout au plus elle sélectionne un lieu, un moment et une cible au choix parfois aléatoire. Ce hasard frappera encore à l'aveugle, aujourd'hui, demain ou après-demain, mais ne tue pas au nom de la fatalité.

Car, chers collègues, ce qui se passe aujourd'hui là-bas peut très bien se passer demain ici.

Le 18 octobre dernier, Gabriel ATTAL, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse française, a organisé une réunion notamment avec des représentants des associations des maires, des présidents de régions et de départements. Cette réunion faisait suite à l'assassinat du professeur Dominique BERNARD au lycée Gambetta d'Arras par un terroriste islamiste. Une nouvelle fois, le sanctuaire de l'école était attaqué, suscitant une grande inquiétude des élèves, des enseignants, de tous les parents, mais également de l'ensemble des personnels, agents de l'Éducation nationale ailleurs, et ici agents de la Collectivité de Corse.

La thématique de la question nous apparaît à tous plus qu'évidente, à l'heure où des conflits armés déstabilisent des régions du Monde.

En quelques mots, reprenant ainsi les termes du communiqué ministériel, il convient d'exprimer notre « *volonté absolue de garantir, en tous lieux, la sécurisation de nos établissements scolaires et des activités périscolaires à la charge des collectivités locales. L'objectif est clair et il est partagé par tous : agir dans le cadre de nos compétences respectives pour la sécurité de nos établissements et donc de nos élèves et de la communauté éducative.* » fin de citation.

Cette volonté doit se traduire très concrètement par des dispositions et des décisions appropriés, prenant à sa juste mesure les dangers encourus. Pour ce qui concerne la Corse, que son actuel statut particulier distingue du droit commun français, notamment en matière de propriété, de construction et d'entretien des établissements de l'enseignement secondaire, mais également de tutelle des agents y étant affectés, le rôle de notre Collectivité est essentiel et déterminant.

Si l'État semble décidé à s'engager financièrement dans des dispositifs visant à renforcer la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire -le plan Vigipirate est désormais activé et renforcé-, il nous incombe incontestablement de répondre tout aussi fortement à ce défi. Des diagnostics sont nécessaires ; ils doivent concerner toutes les collectivités, et ce jusqu'à l'échelon communal, de la prise en charge des élèves par les transports scolaires, jusque dans les classes, sans mésestimer les abords des lieux d'enseignement.

Monsieur le Président, Mme la Conseillère exécutive, face à un danger qui sait que la Corse n'est pas au bord du Monde, quelles mesures comptez-vous prendre, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans cette entreprise, Etat et Collectivités, pour garantir, autant que faire se peut, la sécurité autour et dans nos établissements scolaires ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora ci serà una risposta cumuna à e duie dumande.

Quella chì vene avà hà da esse fatta per « Un soffiu novu » è ghjè Jean-Martin MONDOLONI chì l'hà da pone.

**Question n° 2023/O2/063 - Renforcement de la sécurité dans les établissements de l'Académie de Corse**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

A notre tour de nous incliner devant la mémoire de Dominique BERNARD et présenter à sa famille, à ses proches, nos condoléances émues. Cette émotion ayant très largement traversé la simple catégorie des enseignants, je crois que c'est un drame qui, hélas, se renouvelle et qui, au-delà de l'émotion légitime qu'il a pu susciter, interroge sur la capacité à assurer la sécurité, tout en modérant mon propos puisqu'il n'est pas inutile de rappeler qu'hélas, les deux drames, à distance de 3 ans, à la fois l'assassinat de Samuel PATY et de Dominique BERNARD, n'ont pas eu lieu dans un établissement, mais à l'extérieur des établissements. Donc il ne faut pas non plus verser dans le syndrome de la forteresse que devrait constituer un établissement scolaire.

Par essence, un établissement scolaire doit être ouvert sur le monde. Pour autant, la question qui se pose précisément depuis l'assassinat, c'est le niveau de vigilance accrue formalisé par le plan Vigipirate ++, il est appelé comme ça, qui nécessite un renforcement.

Quand on parle de renforcement, il faut savoir d'où on part.

Donc ma première question qui était adressée à Monsieur le Président et à vous Madame la Conseillère exécutive en charge des établissements publics locaux d'enseignement est de savoir quel est le niveau de sécurité actuel formalisé par les diagnostics qu'ont élaboré vos services ? Et la question corollaire qui rejoint celle de mon collègue est de savoir dans quelle mesure est-il nécessaire, au moins pour certains établissements auxquels nous pensons tous, ce niveau de sécurité pour assurer à la fois la vigilance, la surveillance et l'apaisement dont ont besoin un certain nombre de personnels ? Et ce n'est pas uniquement l'affaire des personnels enseignants, c'est l'affaire de toute la communauté éducative, des parents, des élèves, des enseignants évidemment, mais aussi des agents de notre collectivité qui, à juste titre, ont besoin d'être rassurés sur ce sujet.

Je vous en remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da Antonia LUCIANI. Avete a parolla.

**Mme Antonia LUCIANI**

Messieurs les Conseillers,

Je vous remercie pour vos questions qui me permet de revenir sur ce que fait la Collectivité de Corse au quotidien pour assurer la sécurité au sein des établissements scolaires, notamment des collèges et des lycées.

Trois ans après l'horreur de l'assassinat de Samuel Paty, l'attentat dramatique, qui a coûté la vie vendredi 13 octobre au professeur Dominique Bernard devant le lycée Gambetta d'Arras, a remis au premier plan le sujet de la sécurité des établissements.

En 2017, l'instruction interministérielle du 12 avril, relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise, a rendu obligatoire l'établissement et la rédaction d'un plan particulier de mise en sûreté des établissements spécifique attentat-intrusion avec une alarme adaptée.

Ainsi, chaque collège et lycée de Corse a élaboré son plan, qui détaille les mesures prises en cas d'évènement exceptionnel d'origine accidentelle ou intentionnelle.

Dans le prolongement de ces plans, et en complément des investissements déjà réalisés par la Collectivité de Corse, une liste des travaux à mener dans les EPLE a été établie en collaboration avec les services du Rectorat, concernant la sécurisation périmétrique des sites, sur quatre thématiques principales :

- La question des clôtures et portails ;
- La question de la vidéosurveillance et la visiophonie ;
- La question des systèmes d'alerte d'évacuation et confinement ;
- Tous les autres travaux (loges, sas de sécurité, etc.).

Depuis 2017, la majorité des interventions prévues ont été réalisées, en particulier l'équipement de la totalité des établissements de systèmes d'alarme confinement/évacuation spécifiques, à l'exception de deux d'entre eux (Cité technique de Montesoru et Cité scolaire Laetitia Bonaparte) pour lesquelles l'importance des travaux à réaliser nécessite des études approfondies.

Par ailleurs, certains spécialistes considèrent que pour des établissements de cette taille, ces systèmes ne sont peut-être pas totalement adaptés et ces établissements ont cependant établi des procédures spécifiques basées sur l'utilisation des systèmes existants (notamment sécurité incendie).

Parallèlement, l'entrée de la Cité technique de Montessoru a fait l'objet d'une opération de sécurisation par la construction d'un sas et le déplacement de la loge du gardien pour un coût de 250 000 € ; dispositif déjà réalisé au lycée Laetitia Bonaparte.

La quasi-totalité des portails d'accès de nos EPLE ont été motorisés et équipés de commandes à distance depuis la loge du gardien, souvent couplées avec des caméras de vidéo-surveillance de l'accès. Certains de ces travaux sont en cours, notamment au sein de la cité scolaire Fesch.

Les systèmes anti-intrusion (utilisés hors temps scolaire) ont été vérifiés et rénovés quand cela était nécessaire.

De très nombreux travaux de remise en état / rénovation / rehausse de clôture ont été réalisés ou sont en cours.

L'ensemble de nos établissements ont donc fait l'objet d'interventions dans le domaine de la sécurisation depuis 2017, avec un budget annuel moyen d'environ 300 000 € consacré à ce type de travaux.

Chaque sollicitation d'un établissement pour des problématiques d'intrusion et/ou de vandalisme est analysée et instruite par nos services. Elle peut conduire rapidement à des travaux spécifiques comme ce fut le cas au collège Arthur Giovoni avec la création d'un sas d'accès.

Vous l'avez compris, en fonction de la situation particulière des établissements, l'accent est mis sur la création de sas d'accès avec contrôle visuel depuis la loge ; solution qui semble, au regard des retours d'expériences, la plus efficiente.

Enfin, même si la technique est indispensable, le contrôle humain doit rester important et premier. La problématique de la sécurisation de l'accès aux établissements scolaires repose bien davantage sur la présence humaine et la formation des personnels éducatifs et techniques, que sur des systèmes électroniques alternatifs au fonctionnement parfois aléatoire.

En effet, nous considérons que les établissements doivent rester des lieux de vie agréables, propices à l'apprentissage dans des conditions sereines

et apaisées, le tout dans un cadre sécurisé ; l'ensemble des travaux qui vous ont été présentés dans le cadre de cette réponse le prouve.

Nous souhaitons engager un dialogue serein avec les établissements afin d'être à leur écoute, et nous répondrons à chacune de leurs sollicitations dans le but de garantir la sécurité des jeunes, des enseignants et des personnels techniques et administratifs de nos collèges et lycées.

À ringrazià vi.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Avà, ci sò duie dumande à bocca ch'anù da vene annant'à a pesta purcina. A prima hà da esse pruposta da Paola MOSCA per « Fà populu insemi ».

**Question n° 2023/O2/068 - Cas de peste porcine africaine en Sardaigne et mesures de prévention**, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Insemi »

**Mme Paola MOSCA**

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale extrêmement contagieuse présente dans plusieurs régions du monde et affectant les porcs et les sangliers. Sans risque pour l'homme, mais avec un très haut taux de mortalité pour les animaux, elle peut avoir des conséquences socioéconomiques graves pour les filières professionnelles concernées.

Au-delà de l'aspect sanitaire, elle peut donc avoir un impact néfaste sur la biodiversité et donc la race porcine nustrale, mais également sur la subsistance même des élevages porcins corses.

En 2019, une question orale avait déjà été adressée au Conseil exécutif de Corse, concernant l'adaptation des mesures de biosécurité, essentielles pour prévenir cette maladie, aux spécificités de l'élevage en Corse, notamment en relation avec l'AOP charcuteries de Corse et les pratiques d'élevage traditionnelles. La réponse faisait état d'une démarche proactive, incluant la

formation d'un groupe de travail et l'élaboration d'un plan sanitaire spécifique à la Corse.

Aujourd'hui, la détection de cas de peste porcine africaine de génotype 2 en Sardaigne ravive de fortes craintes.

Pourriez-vous nous faire état de l'avancement de la démarche initiée par l'ODARC et sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre la peste porcine en Corse ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Aghju da dumandà avà à « Core in fronte » è à Marie-Claude BRANCA di fà a so dumanda.

**Question n° 2023/O2/065 - Chi pulitica di pettu à a pesta purcina ?**,  
posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò Cunsiglièru in carica di u sviluppu di l'agricultura,

Dapoi u 2014, hè sbarcata in Auropa ciò chì si chjama a pesta purcina africana.

Tocca purceddi è signari è pruvuchighja una murtalità impurtanti par l'animali infistati.

Sta malatia hè par avali senza cunsiquenza par l'essari umani.

Dapoi ch'idda hè ghjunta in Auropa, s'hè arradicata supratuttu in Italia, da u nordu à u sud, u Piemonti, a Liguria, u Laziu, a Campania, a Calabria è a Sardegna.

Sò rughjoni chì sò abbastanza vicini à no, supratuttu a Sardegna, è dunque ci hè un priculu maiori di trasmissioni ind'è no.

Pochi settimane fà, in Dorgali (Pruvincia di Nuoro), sò stati identificati trè casi di pesta purcina. Si tratta di casi di "Genotipu II", dunqua impurtatu, è chì hà comu cunsiquenzi a tumbera di tutti i bandi tocchi.

Avemmu cunniscenza, chì dapoi u 2022, hè statu missu in opara un pianu da a Direzzioni Ghjinirali di l'Alimentazioni, incù tutti i sittori cuncirnati, è chì hà par scopu di custituiscia celluli intramministrazioni è cumitatu di pilutaghju purceddu. À u niveddu ditu rughjunalu, si travaddarà di più incù dui altri gruppi chì trattani di l'addevu è di u salvaticu.

Issu pianu cuncipighja un'organizzazioni di rilazioni, di scambii, d'infurmazioni, di sorveglianza è di cuordinazioni nicissari trà tutti l'attori è stituzioni cuncirnati.

Da a noscia machja fin'à i trasporti purtendu purceddi d'altrò, è si ni vidi monda in sti ghjorni ch'hà da cumincià a tumbera, da i cacciadori fin'à l'allivatori di a filiera tocca, da i servizi sanitari sin'à a noscia Assemblea di Corsica, ugnunu hè cuncirnatu è ugnunu si devi senta cuncirnatu.

A pesta purcina ven'à rinfurzà a vulintà di a Francia di fà spariscia tuttu ciò chì hè arradicatu à l'usu paisanu di a noscia tarra, di i nosci maneri di fà. Incù issa malatia u sittori suciali, culturali è economicu di l'addevu hè in priculu murtali. In addevu, a percentuali di murtalità hè di 100%.

A sapemu chì l'Uffiziu di Svilupu Agriculu Rurali Corsu (O.D.A.R.C) hà fattu cunoscia i misura dighjà miss'in opara in Francia, ma ùn bastani.

Eccu parchì vi dumandemu:

- À chì ni semu di l'aiutu à a filiera addevu in stu quadru ?
- À chì ni semu di i misuri di cuntrolli è d'intardizzioni nant'à i trasporti di milliaia di purceddi vivi o morti?
- Qual'hè u veru rollu di i servizii statali francesi in issu mumentu ?
- L'asicutivu, misurendu bè stu priculu hà iniziatu o accumpagnatu incù tutti i settori è l'aghjenti cuncirnati una pulitica ?
- L'asicutivu, hà spartutu infurmazioni incù altri paesi tocchi trà i quali a Sardegna ?
- L'Asicutivu hà scuntratu tutti l'attori cuncirnati, spartutu incù iddi tutti i so apprensioni è duglianzi ?
- L'Asicutivu hà capitu bè chì a Corsica paisana hè minacciata da una gravissima murtalità ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà da esse fatta da Dumenicu LIVRELLI, Presidente di l'ODARC.

## **M. Dominique LIVRELLI**

Vi ringraziau pè ste duie questione, Signore Cunsigliere.

Vous l'avez dit, la peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hémorragique qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Cette maladie entraîne des pertes économiques majeures en raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés.

Face à la menace de contamination des exploitations porcines en France, un arrêté ministériel a été pris fin 2018 pour fixer les mesures de biosécurité à appliquer dès 2021 dans les exploitations concernées. Les mesures prises par cet arrêté n'étaient cependant pas adaptées à nos modes traditionnels d'élevage et étaient donc impossibles à mettre en place en Corse.

Les professionnels accompagnés par l'ODARC, l'INRAE et le GDS Corse ont ainsi proposé un plan technique adapté à nos spécificités, ainsi qu'une formation spécifique, validée par le Préfet de Corse et la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture.

Ce plan sanitaire porcin pour la Corse préconise la structuration des élevages selon 4 zones (d'élevage, professionnelle, publique et de parcours) et nécessite des aménagements spécifiques comme par exemple, des parcs clôturés d'environ 1 hectare afin de protéger les reproducteurs vis-à-vis des risques sanitaires engendrés par les contacts avec la faune sauvage.

Afin d'accompagner la mise en place de ce plan, un appel à projets a été lancé par l'ODARC en juillet 2022 sur fonds européen FEADER, intégrant le financement à hauteur de 75 % de l'ensemble des investissements nécessaires à cette opération de biosécurité. Compte tenu du peu de demandes déposées, cet appel à projets a été relancé en 2023, avec un retour encore bien en deçà des besoins de la filière, puisque ce sont en tout 5 dossiers qui ont été déposés. Un nouvel appel à projets sera de nouveau lancé en 2024, en espérant que l'actualité incite les éleveurs à réaliser ces investissements à la fois structurants pour leurs exploitations mais surtout sécurisants sanitaire si la peste porcine venait à arriver en Corse. En parallèle, et afin de sécuriser les installations futures, nous avons fait du respect de ce plan de biosécurité porcine, un prérequis à l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

L'ODARC a donc entièrement joué son rôle dans ce dossier puisque nous avons dénoncé l'impossibilité de la mise en place du plan proposé par l'Etat, participé activement à l'élaboration et à la validation du plan de

biosécurité corse, et mis en place le dispositif financier permettant de subventionner les dépenses nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan.

Concernant le rôle de l'Etat et notamment celui portant sur le contrôle des animaux vifs ou carcasses, vous le soulignez vous-même, ces prérogatives relèvent pour l'instant de la DDETSP et non de la Collectivité de Corse.

Néanmoins, dans le cadre du processus d'autonomie, nous travaillons actuellement, avec l'ensemble des acteurs, à définir une liste de thématiques à étudier collégialement, afin de présenter d'ici 3 à 4 mois, le volet agricole pour la Corse autonome. Et les questions sanitaires, bien sûr, ont déjà été identifiées comme l'une des thématiques principales. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir devant l'Assemblée de Corse pour vous présenter ce volet lorsqu'il sera finalisé.

Au-delà des travaux menés par l'ODARC, la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse, a mis en place un chargé de mission « sécurité sanitaire et environnementale ». Le Président du Conseil exécutif aura donc, dans les mois à venir, l'occasion de vous présenter certains des travaux réalisés dans le cadre de cette mission.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora avà ci hè una dumanda dinò di l'agricultura, normalamente hà da esse fatta da Antoine POLI per « Avanzemu », mà ghjè à a delegazione chì scontra Air France, dunque serà Saveriu chì l'hà da pone.

**Question n° 2023/O2/071 - Problématique sanitaire dans l'agriculture**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

**M. Saveriu LUCIANI**

Circhemu à rimpiazzà lu à pocu pressu...

Monsieur le Président de l'ODARC,

Un premier cas de fièvre catarrhale ovine a été détecté en Corse.

Même si nous sommes en fin de saison chaude, le danger pour l'élevage ne doit pas être sous-estimé. Nous gardons le souvenir de monceaux de cadavres entassés sur les points de ramassage il y a seulement quelques années, et de l'impact désastreux ressenti par la filière pastorale.

Je le rappelle, mais je sais que vous le savez plus que d'autres, le pastoralisme, le métier de berger, si tant est que l'on puisse parler de métier, au-delà d'une activité économique, c'est d'abord un des fondements de ce que nous sommes, de notre identité et de notre appartenance à un peuple.

Cette menace donc doit être prise au sérieux.

J'ai écouté votre réponse sur la peste porcine et je pense que là aussi, ça mérite une solution concrète, rapide et efficace car le danger court toujours.

La vaccination constitue le seul moyen efficace de lutte contre cette maladie, mais elle n'est pas obligatoire. Cela signifie donc qu'à ce jour, la vaccination n'est pas prise en charge par l'État, pourtant garant de la sécurité sanitaire. Or, le coût de la vaccination représente tout de même une dépense importante pour les éleveurs. Néanmoins, la vaccination doit être complétée par des opérations de prévention et de désinfection dont l'impact positif n'est plus à démontrer.

L'apparition et la propagation de la fièvre catarrhale ovine engendreraient, pour les éleveurs mais aussi pour notre communauté, des difficultés supplémentaires et surtout des effets qui pourraient avoir des retombées néfastes, notamment sur un plan économique, sans compter les impacts qu'aura dès aujourd'hui, mais plus tard aussi, le changement climatique sur notre propre territoire.

Cette situation inquiétante mérite un débat, vous l'avez évoqué dans la réponse précédente, puisque la problématique de la fièvre catarrhale n'est qu'une partie de la question sanitaire mais est révélatrice d'un problème sanitaire

complexe auquel nous sommes exposés, mais qui est aussi, pour nous insulaires, toujours à nos portes.

Parce que l'autonomie se décline à tous les niveaux, il nous faut développer, pour aboutir à une autonomie de production, une politique sanitaire efficace afin de garantir la certification de la qualité de nos produits agricoles.

L'État, via des campagnes de communication, en appelle actuellement à la responsabilité des éleveurs, des chasseurs, plus largement de la population. Mais il faut bien leur faire comprendre, et je compte sur vous aussi, que ce ne doit pas être une manière de se décharger de sa responsabilité. Il doit assumer pleinement son rôle.

Pour le reste, nous en sommes, pour l'instant, plutôt loin de cette sécurité malgré tout. Nous sommes exposés, nous sommes à la merci des prochaines épidémies, notamment parce que les régions voisines sont, comme nous, otages des changements climatiques et de ces inflations épidémiques.

Donc, nous sommes aujourd'hui, avec la peste porcine qui a été évoquée tout à l'heure et la tuberculose bovine, devant une situation relativement grave.

Par conséquent, Monsieur le Président de l'ODARC, notre interrogation porte sur deux temps politiques distincts :

Première question, quelles réponses pouvez-vous apporter à court et moyen termes aux professionnels de l'élevage légitimement inquiets des menaces sanitaires qui pèsent sur leurs troupeaux ?

Deuxièmement, est-ce que la territorialisation de la question sanitaire est-elle envisageable afin d'adapter les moyens mis en œuvre à la réalité du terrain et d'optimiser les résultats ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Avete a parolla.

**M. Dominique LIVRELLI**

À ringrazià vi.

Monsieur le Conseiller,

Je vous confirme que la fièvre catarrhale touche à nouveau nos élevages, notamment ceux du Suttanacciu et de la Plaine Orientale.

Le sérotype 8 a été détecté sur deux troupeaux alors que ? jusqu'à présent, seul le sérotype 4 était présent en Corse.

Je vous rassure, Monsieur le Conseiller, la menace est prise au sérieux par l'ODARC et nous avons immédiatement sollicité une rencontre avec les services sanitaires de l'Etat, à savoir la DDETSPP, en présence de l'ILOCC, de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse et du GDS.

Cette réunion s'est tenue vendredi dernier afin de bien appréhender la situation (nombres de cas, types de sérotype, risques de propagation, disponibilités vaccins, etc.) et a permis de mettre en place un plan de communication à destination des éleveurs. Une fiche technique va donc être diffusée, rappelant les bonnes règles afin de protéger son troupeau : traitement antiparasitaire externe, désinsectisation de son bâtiment et surtout vaccination le plus rapidement possible du troupeau, notamment des béliers et des antenaises qui n'ont jamais été vaccinés dans l'attente de vacciner l'ensemble des animaux après la mise-bas. Les vaccins sont disponibles et couvrent les sérotypes 4 et 8.

Bien sûr, l'ODARC participera à hauteur de 40 % des coûts inhérents à la vaccination, comme cela avait été fait en 2022. L'Etat nous a annoncé qu'il expertiserait la possibilité d'apporter un complément.

Mais la prise en compte du coût de la vaccination ne suffit malheureusement pas à mobiliser les éleveurs.

En effet, en 2022, seul 50 % du cheptel ovin avait été vacciné malgré une prise en charge à hauteur de 80 % !

Il est nécessaire qu'un message fort soit porté par l'ensemble des acteurs agricoles sur l'innocuité des vaccins actuels qui, à la différence de ceux utilisés il y a une quinzaine d'années, ne sont plus des vaccins « vivants » et n'ont donc pas d'effets sur la production laitière.

Le message est clair : seule une couverture vaccinale importante et régulière permettra de protéger nos élevages d'une nouvelle crise dévastatrice.

Aussi, un plan de plus long terme sera construit avec l'Etat et les professionnels afin d'éviter ce scénario catastrophe.

Par ailleurs, et pour répondre à votre question relative à la territorialisation de la question sanitaire, celle-ci est bien évidemment envisagée dans le cadre du processus en cours, comme je vous en parlais en réponse aux questions sur la peste porcine.

En effet, une approche au plus près de nos problématiques est nécessaire du fait de notre positionnement géographique qui nous expose aux risques sanitaires venant principalement du Sud, renforcés par le changement climatique.

Notre insularité, perçue - souvent à juste titre - comme un handicap, doit dans ce domaine être un avantage, nous permettant d'avoir un coup d'avance.

A ce titre, la Corse devrait être considérée comme un territoire « sentinelle » en Méditerranée permettant de renforcer la surveillance sanitaire afin d'être mieux informés de tout risque d'introduction de nouvelles pathologies et ainsi de pouvoir alerter à temps et se protéger en conséquence.

Ùn appiate dubbitu à nant'à u nostru impegnu à u livellu sanitariu. L'ODARC hè è serà sempre presente à fianc'à tutti l'agricultori pà accumpagnà li è pruteghje li di pettu à sti risichi.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Emu compiu e dumande rilate à l'agricultura. Avà ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Marie-Claude BRANCA da « Core in Fronte », nant'à i Bagni di Petrapola.

**Question n° 2023/O2/066 - Situazioni di i Bagni di Petrapola, À chi ne semi ?** posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò Cunsiglieri esecutivu,

Dapoi u 2019, a situazioni di I bagna di Petrapola c'impinsirisci tutti parchi sapemu tutti l'impurtanza di sti bagna, pà l'aghjenti chì t'ani bisognu di curà si è pà u sviluppu di u rughjonu.

In u 2021, hè stata creata una cummissioni in carica di suvità sta situazioni, incù una riunioni di nuvembri di u 2021.

Senza nutizii ufficiali da tandu, v'aviamu dumandatu, di ghjinnaghju di u 2023, d'infurmà ci annant' à a situazioni.

Ci aviati rispostu chì certi cosi erani stati fatti è chì u prublema di l'acqua era guasgi risoltu. Pricisendu ci, dinò, chì si a cummissioni ùn era stata addunita i discussioni è i travadda cuntinuaiani incù certi membri.

Aviati prumissu di fà issa riunioni à u più prestu.

9 mesa dopu ùn avemu avutu nè cunvucazioni nè mancu infurmazioni.

Eppuri sapeti chì a situazioni hè urgenti. À a fini di u 2024, I bagna di Petrapola pirdarani l'apprubazioni di a Sicurezza Suciali.

Almenu chì ùn ci sighi un prughjettu chì ùn hà bisognu di st'apprubazioni.

Vi dumandemu dunqua, Sgiò Prisidenti, Sgiò Cunsiglieru esecutivu, si vo ci pudeti dà infurmazioni annant' à a situazioni di i travaddi, u tipu di prughjettu è si vo cunteti viramenti d'adduniscia sta cummissioni in carica di a situazioni di I bagna par fà i cosi chjaramenti è bè ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora a risposta hà da esse fatta, per u Cunsigliu esecutivu, da Julien PAOLINI.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Madame la Conseillère,

Merci pour votre demande qui me permet de rappeler en préambule que les Bains de Petrapola sont bien sûr un établissement thermal, qui appartenait initialement au Département de Haute-Corse et dont la propriété a été transférée à la Collectivité de Corse au moment de la création de la collectivité unique, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Rappeler aussi que la Collectivité de Corse a récupéré un établissement thermal très vétuste, très dégradé, qui ne répondait nullement aux exigences minimales, ni aux conditions pour exercer des soins thermaux acceptables.

Après deux ans d'exploitation en régie par la Collectivité de Corse, donc 2018 et 2019, nous avons été contraints de fermer l'établissement, vous l'avez rappelé dans votre question, en raison de la pollution des eaux thermales, notamment de la source, appelée Source « D' », à la légionnelle, ce qui posait un risque majeur pour les curistes, mais également pour les personnels soignants.

Pour répondre plus précisément à votre question, en trois points, ce que nous avons fait depuis la fermeture :

Premièrement, on s'est entourés de spécialistes, car on n'avait pas au sein de la Collectivité de Corse d'agents experts dans le thermalisme, je crois que ce n'est pas le métier premier de notre collectivité, c'est valable aussi peut-être pour d'autres domaines. Donc, on s'est entourés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un prestataire extérieur chargé de réaliser un diagnostic qualité sanitaire, pour sécuriser les Bains, de proposer des forfaits avec différents types de soins, d'évaluer les besoins en ressources humaines (besoin d'infirmiers, de kinés, de médecins), et ensuite, une deuxième assistance à maîtrise d'ouvrage par un médecin chargé du conseil en matière de démarches obligatoires relatives à l'exercice de ces activités thermales.

Deuxième point, sur ce qu'on va faire ou ce qu'on a déjà fait, en tout cas une actualité très récente qui date de ce matin -je regarde Ghjuvan Santu qui siège dans la commission d'appel d'offres-, c'était d'inventer un dispositif, une stratégie pour pouvoir maintenir cet agrément, vous l'avez dit. Il prendra fin en septembre 2024 et on a besoin de rouvrir les bains pour pouvoir conserver cet agrément de la Sécurité sociale.

La stratégie retenue est donc la construction d'un chalet, d'environ 200 m<sup>2</sup> qui permettra une réouverture dès l'été 2024, pour assurer des soins thermaux au même niveau (en quantité, en qualité ce sera bien mieux), en quantité similaire aux périodes précédentes, mais dans des conditions complètement sécurisées, sachant que les dernières analyses de la source confirment l'absence de légionelle et que régulièrement, des contrôles sont réalisés régulièrement pour s'en assurer. Mais les travaux réalisés jusqu'à présent permettent de sécuriser l'alimentation avec une eau exempte de bactéries.

Ce chalet répondra au code de la santé publique pour un bon fonctionnement des cures. Le permis de construire a été obtenu le 2 octobre dernier. Nous allons essayer de construire ce chalet en bois local et je vous sais très assidu, notamment durant les Assises du bois et de la forêt qui se sont tenues il y a quelques jours. Mais les contraintes en termes de temporalité font que les travaux devraient débuter en décembre 2023 et le chalet livré en juillet 2024. Nous sommes donc sur des délais très très courts et nous allons donc essayer d'introduire du bois, notamment du pin laricciu dans la construction de ce chalet.

Donc, on espère une livraison du chalet en juillet 2024. La CAO a attribué le marché ce matin même, donc on a une vraie actualité, et les délais seront tenus.

A plus long ou moyen terme, un travail est en cours pour la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment, qui fait 2 000 m<sup>2</sup> de mémoire, avec la construction d'une piscine extérieure, avec d'autres soins comme des cataplasmes, des hébergements, notamment un ancien hôtel qui serait transformé en petits studios, une quinzaine de studios.

Les volumes financiers qui seraient nécessaires sont très importants, entre 7 et 8 M€. La Collectivité de Corse ne pourra pas assumer seule cette charge financière. Nous cherchons des cofinancements, notamment au niveau de l'Etat.

Nous avons récemment écrit, le 1<sup>er</sup> juin dernier, au coordinateur du plan thermalisme et montagne, Jean-Yves Gouttebel, pour que l'on puisse mobiliser des fonds, notamment issus du fonds thermal dans le cadre du plan destination thermale.

Nous n'avons pas de retours à ce jour, mais nous sommes sur une temporalité différente puisque cela serait sur la période 2024-2027, en espérant trouver les moyens nécessaires à la rénovation globale afin d'ouvrir l'ensemble du bâtiment en juillet 2027 après les premières études menées.

Je terminerai en vous disant que nous espérons de cette ressource qu'est l'eau, M. le Président de l'Office hydraulique, pouvoir en faire une richesse notamment pour le territoire du Fium'Orbu.

Nous réunirons le comité de suivi, c'était l'objet principal de votre question, dès le 17 novembre. Je vous propose de noter d'ores et déjà cette date dans vos agendas. Donc, le 17 novembre, réunion du comité de suivi ; le lieu restant à déterminer.

L'ensemble des élus du groupe y sont représentés, également ceux du territoire du Fium'Orbu, élus communaux et intercommunaux, mais également les conseillers à l'Assemblée de Corse. Nous vous proposerons un rapport d'information suite à la réunion de ce comité de suivi, et des discussions que nous pourrions avoir au plus tôt en fin d'année 2023, au plus tard en tout début d'année 2024.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, vous avez un droit, 30 secondes.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Je voulais juste préciser quand même que je trouve regrettable que l'on soit obligé de poser une question, alors que l'on fait partie du comité de suivi, pour être informé. Je suis très contente de savoir tout ce qui se passe, mais ça aurait été bien quand même qu'on ait une réunion ou au moins une note d'information avant.

Donc, j'espère être là le 17.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, sur Petrapola, rendez-vous est pris, si j'ose dire. Nous aurions bien besoin d'aller à Petrapola d'ailleurs, nous reposer... Ce serait bien... Me concernant, en tous les cas, ça me ferait du bien, je n'en doute pas.

Nous allons passer à un autre sujet radicalement différent, puisqu'il s'agit de l'invasion du crabe bleu.

La question va être posée par Hervé VALDRIGHI, pour « Fà populu in seme ».

**Question n° 2023/O2/067 - Invasion du crabe bleu**, posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Hervé VALDRIGHI**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Conseiller exécutif et Président de l'Office de l'environnement,

Le crabe bleu (*Callinectes sapidus*), est une espèce invasive, originaire de l'ouest de l'Atlantique, de l'Argentine au Canada, introduite dans d'autres régions accidentellement par le biais des eaux de ballast des navires ou parfois délibérément.

Or, sa prolifération depuis plusieurs années en Méditerranée impacte fortement l'environnement et vient perturber les écosystèmes locaux.

Depuis 2014, la Corse est touchée par ce phénomène invasif, notamment dans les étangs où il se sent le mieux.

Le crabe bleu est un prédateur opportuniste. Ils se nourrit notamment de diverses espèces de poissons et crustacés, principales cibles des pêcheurs. Il peut notamment rivaliser avec les espèces locales pour la nourriture et modifier les chaînes alimentaires existantes.

De plus, ce crabe creuse des terriers dans les sédiments, pouvant engendrer des modifications des habitats côtiers, y compris la destruction des zones de reproduction et d'abri pour d'autres organismes marins. La construction de ces terriers perturbe la stabilité des sols et contribue à l'érosion côtière.

Il peut également avoir des impacts négatifs sur d'autres industries, notamment la pêche traditionnelle et l'aquaculture, comme par exemple sur l'étang de Chjurlinu, où le crustacé s'est attaqué aux stocks de poissons et aux équipements (moteurs, filets, casiers, etc.) entraînant des coûts supplémentaires et conséquents pour les pêcheurs.

Face aux conséquences environnementales et économiques de cette invasion, quelles actions l'Office de l'Environnement de la Corse peut-il mettre en œuvre pour limiter son impact, trouver des solutions pour gérer sa présence et endiguer ce phénomène dévastateur pour les écosystèmes et le secteur de la pêche ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Réponse de l'Exécutif, je pense que c'est le Président de l'Office de l'environnement, sur l'invasion du crabe bleu opportuniste...

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi, Caru cullegu, di a vostra questione nant'à issu ganciu, micca pilosu, ma bleu.

Le constat que vous en faites est édifiant bien évidemment, puisqu'il s'agit d'une espèce invasive et particulièrement envahissante qui touche visiblement tous nos systèmes de biodiversité, en tous les cas en termes de lagunes et il est important effectivement de s'en préoccuper.

Juste non seulement pour conforter vos propos, mais pour vous dire qu'on a bien conscience de la difficulté. Il existe dans le périmètre de la Corse depuis 1990, on l'avait d'ores et déjà identifié. Sauf que depuis, il a effectivement suivi une progression constante, se développe à une vitesse impressionnante. Il est un très bon nageur puisque, en dehors des lagunes, il parcourt 15 km par jour, et très bon reproducteur parce que la ponte va jusqu'à 2 millions d'œufs. Ce qui signifie que dans peu de temps, nos lagunes seront complètement colonisées si on n'interagit pas assez rapidement, et même en étant dans l'action, nous aurons du mal à endiguer la prolifération du crabe bleu.

Au-delà de partager votre préoccupation, le Conseil exécutif de Corse a souhaité, via l'Office de l'Environnement, investiguer la chose. Fort de son engagement et de son expertise acquise sur ce phénomène, puisque ça fait 3 ans qu'on travaille dessus de manière intensive... J'en profite pour remercier les services de Gwenaëlle BALDOVINI et indirectement Marie GARIDO qui s'occupent tout particulièrement de ces crabes bleus... Ils nous ont amené à mettre en œuvre certains dispositifs :

En janvier 2021, un groupe technique, coordonné par nos services, a donc été instauré pour travailler en synergie sur la préservation de nos écosystèmes, puisque c'est bien là le problème, et des métiers traditionnels qui y sont associés. Vous avez compris que la pêche dans les étangs est aujourd'hui extrêmement limitée. Les pêcheurs se détournent des étangs car tous les moyens de pêche qui sont à notre disposition, et notamment les verveux positionnés dans les étangs sont envahis non seulement par les crabes, mais empêchent aussi bien les anguilles que les loups et les mulets d'y rentrer. Et s'ils venaient à entrer dans

les verveux, ils sont mangés directement par les crabes. Donc, cela pose un problème majeur.

Donc, notre objectif est bien évidemment de ralentir la trajectoire et de contenir la population de crabes bleus. On est pleinement investi sur la question. Nous avons d'ores et déjà investi dans l'acquisition de matériels plus de 120 000 € qui ont été dépêchés pour cette problématique-là.

L'Office de l'environnement de la Corse aujourd'hui, concrètement et plus largement l'ensemble des acteurs concernés, et nous sommes tous bien évidemment très impliqués, souhaite poursuivre l'effort face à la prolifération de cette espèce.

L'OEC a ainsi présenté, lors d'une réunion interrégionale sur le crabe bleu, le 16 mars 2023, les retours d'expériences relatifs aux stratégies de gestion des espèces animales exotiques envahissantes que nous avons, et qui existent aussi de l'autre côté de la Méditerranée. Ce cadre a été repris et partagé lors d'une réunion de travail en date du 4 octobre. En début de mois, nous avons eu une réunion de concertation avec le comité régional des pêches, l'Etat, en présence des pêcheurs et pêcheurs en lagunes, afin d'essayer d'adapter les meilleurs dispositifs possibles pour freiner cette prolifération et leur venir en aide.

Donc, qu'est-ce qu'il a été acté ?

Pour ancrer cette action au cœur d'une politique renforcée de lutte contre le crabe bleu, l'OEC finalise actuellement un Plan territorial qui trace et développe des perspectives précises, notamment sur les interventions de chacun et les moyens potentiels disponibles autour de 3 axes :

- Aider financièrement, techniquement et scientifiquement les gestionnaires d'espaces naturels touchés à déployer des suivis scientifiques et des pêches et des opérations « coup de poing » ;
- Privilégier les actions de pêche / capture du crabe bleu, si possible, avec l'aide des pêcheurs professionnels, étant les premiers concernés ; se ùn li pescanu micca elli, noi ùn risichemu di pescà li...
- Encadrer, au mieux, l'utilisation de la ressource prélevée lors de ces actions. Il y a ici la commercialisation du crabe bleu et son élimination. Toutes les pistes seront travaillées et étudiées.

Pour vous donner un ordre d'idées, ce crabe bleu qui existe maintenant de manière conséquente dans nos lagunes, peut-être pêché. Mais la difficulté que nous avons aujourd'hui est que la production est extrêmement importante et si on venait à la transférer sur le continent car il y a une réelle

demande, les crabes meurent durant le trajet et ne sont commercialisables que s'ils sont vivants. C'est une problématique supplémentaire qu'il faut connaître.

En tous les cas, sachez que nous sommes à la manœuvre, et que bien évidemment nous travaillons de concert avec le comité des pêches et les pêcheurs, et que les dispositifs seront en place ou auront été définis en concertation avant la fin de l'année.

Voilà ce que je pouvais dire sur le crabe bleu.

À ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il est comestible, c'est déjà une bonne nouvelle !

**M. Guy ARMANET**

Et il est très bon !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eh bien alors, rien n'est perdu !

Nous continuons ! Après le crabe bleu opportuniste, rapide et très reproducteur, mais comestible, nous passons à la protection des zones humides. En l'absence de Pierre POLI, c'est Julia TIBERI qui va poser la question.

**Question n° 2023/O2/069 - Protection des zones humides**, posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe » Avanzemu »

**Mme Julia TIBERI**

Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Les zones humides constituent un maillon essentiel de notre environnement. Elles jouent un rôle capital dans le maintien de notre biodiversité ainsi que dans notre accès à des ressources naturelles fondamentales telles que la ressource en eau.

Elles sont donc indispensables à l'équilibre écologique des territoires.

La Collectivité de Corse le rappelait, au premier trimestre, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

En Corse, elles représentent environ 33 000 hectares et sont réparties, sous diverses formes, sur l'ensemble de notre territoire. Par exemple, pour une région bien connue de notre collègue à l'origine de la question, Pierre, la vallée du Prunelli, on peut citer le lac de Tolla, les berges du fleuve, les pozzi en amont du plateau d'Ese...

Une grande diversité donc et une nécessaire protection de ces milieux fragiles qui sont malheureusement menacés directement et indirectement de plusieurs manières.

En premier lieu, et cela n'est que peu de notre fait, par le réchauffement climatique qui fait peser un risque important d'assèchement et de disparition progressive de la ressource en eau sur certaines zones et qui engendre d'autres mutations importantes.

Cela fait écho, dans ce contexte de changements climatiques, à la nécessaire protection et gestion de notre ressource en eau, largement évoquée dans le projet Acqua Nostra 2050.

Ensuite et surtout, par les activités humaines qui constituent diverses agressions et pollutions à leur endroit. C'est à ce niveau, plus direct et sur lequel il est plus facile d'agir, que notre collègue souhaite m'attarder.

Ces agressions et pollutions liées au tourisme, à l'agriculture, aux activités de pêche et de chasse, à l'artificialisation des sols... peuvent être minimisées voire empêchées.

Il convient de sensibiliser l'ensemble des publics aux intérêts nombreux induits par la préservation naturelle des sites. Cela peut passer par des actions pédagogiques, des mesures restrictives, une large communication...

Dans ce dossier, les compétences sont plurielles, mais chacun doit faire le maximum pour protéger et préserver ces maillons indispensables de notre environnement.

Dès lors, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement, quelles mesures concrètes notre collectivité et ses satellites peuvent-ils mettre en place pour améliorer la protection des zones humides ?

Je vous remercie.

**M. Guy ARMANET**

Merci, Mme la Présidente.

Cara Cunsigliera,

Merci de votre question qui est une question extrêmement importante mais dans laquelle, je crois, vous avez défini le périmètre de nos actions, en tous les cas de ce que nous avons à faire.

Pour corroborer vos propos, oui c'est un sujet avec beaucoup de transversalité, vous avez raison de l'évoquer.

Le deuxième sujet que vous évoquez, c'est le réchauffement climatique et j'ai envie de vous dire, oui il va falloir s'en préoccuper sérieusement.

Et le troisième point que vous évoquez et qui à mon sens est à mettre en exergue et travailler le plus, c'est l'activité humaine. La connaissance aujourd'hui, et nous commençons à l'avoir de manière très fine sur les différents secteurs et nous devons véritablement sanctuariser ces zones-là, parce qu'elles sont riches en termes de biodiversité, et vous l'avez compris.

Merci de vous en faire l'écho, je crois que les zones humides aujourd'hui méritent tout au moins une attention particulière. C'est véritablement une richesse biologique, avec des fonctions naturelles qu'elles remplissent au quotidien.

Les zones humides sont des espaces de transition entre le milieu terrestre et marin. Nous pourrions citer à souhait les prairies inondables, les tourbières, les mares temporaires, les pozzini, les lacs, les lagunes, les marais, etc. Tous ces secteurs doivent bénéficier aujourd'hui d'une attention particulière.

D'ailleurs, juste pour faire un petit raccourci, les endroits avec des appellations qui remontent à des lustres, les Padule, les Cannes, et on pourrait en citer d'autres, on se rend bien compte que la nature finit par reprendre ses droits lorsque l'on finit par empiéter sur ces zones-là. Donc, il est important de s'en prévaloir, de maîtriser l'historique et de faire en sorte que les choses puissent se construire intelligemment.

Vous avez raison de le spécifier et je considère aussi que ce sont des zones stratégiques qu'il va falloir sanctuariser. Et l'OEC s'inscrit dans cette démarche et décline depuis 2002, sur l'ensemble du territoire insulaire, les préconisations sur les plans nationaux qui viennent s'y greffer, d'actions en faveur des zones humides, l'accompagnement des gestionnaires puisque ces zones là

sont généralement gérées par des gestionnaires, les actions et animations, les relais que l'on doit avoir à l'intérieur parce que c'est extrêmement important.

Également, la mise en œuvre de programmes d'acquisition, là où nous avons la connaissance des choses, qui peut se faire en concertation avec le Conservatoire du Littoral ou autre, mais en aucun cas nous ne pouvons laisser ces zones là à l'abandon.

Afin de les pérenniser et d'asseoir cette dynamique, il est apparu primordial à l'OEC de concrétiser, non seulement par rapport à l'orientation du schéma directeur d'aménagement et de la gestion des eaux (SDAGE), qui va s'appliquer pour les bassins de Corse de 2016 à 2021, préserver, gérer et restaurer seront les trois mots clés de ces zones humides.

Il faudra définir des stratégies communes et conformément à cette recommandation, en lien étroit avec le secrétariat technique du SDAGE, l'OEC élaborera un plan de contrôle et de mise en œuvre de la politique qu'il faudra déployer.

La deuxième phase de cette stratégie recense les actions et les outils à mettre en œuvre pour leur préservation et leur restauration.

Bien évidemment que sur les différents territoires les plus menacés, cette stratégie peut se décliner sous plusieurs formes de plans de gestion :

- la cartographie au 1/25 000ème de l'EHR à l'échelle de la Corse a été validée lors du comité de pilotage du 14 février 2022.
- La superficie de l'EHR retenue est de 144 020 hectares soit 16,4 % du territoire insulaire.
- L'étape suivante a permis de caractériser les fonctions et les pressions, d'identifier les secteurs à forts enjeux.

Le comité de pilotage, en date du 12 décembre 2022, a validé la définition des objectifs généraux de conservation, de restauration et de gestion des zones humides et de leurs fonctions dans une approche concertée avec les acteurs du territoire.

L'OEC œuvre en ce sens avec la mise en place d'un Observatoire Régional des Zones Humides de Corse et veille sur ces milieux de manière extrêmement attentive. C'est le premier pilier de cet observatoire et vous avez vu que cela pouvait se décliner dans les journées mondiales des zones humides que nous venons de vivre. La formation des acteurs locaux est à prendre en compte et nous serons attentifs à ce qu'elle soit bien déclinée.

L'ensemble de ces dispositions sont de nature, j'en suis convaincu, à améliorer la connaissance des choses, mais je reste persuadé que le travail de fond que nous avons à mener sur les zones humides est un travail au niveau des communes, les individus et gestionnaires, afin de disposer de PLU et de sanctuariser ces zones. Au-delà de ce que pourra faire l'OEC, c'est une prise de conscience importante qui doit se faire à l'échelon communal et territorial, et nous serons bien évidemment là pour accompagner les gens qui le souhaiteront.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque, à ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

L'ultima dumanda hà da esse fatta da Ghjuvan Santu Le MAO, nant'à i sbaragli maffiosi.

Une précision donc, vous vous en êtes aperçus, Georges MELA a proposé le retrait de la question orale relative au prix du tabac en Corse, mais parce qu'il y a un travail commun en cours sur une motion. Je le précise pour ceux qui de nos auditeurs qui seraient intéressés, évidemment, et concernés par ce sujet-là. Donc, ce n'est pas par désintérêt, c'est parce qu'il y a un travail qui est réalisé parallèlement par les groupes qui doit aboutir d'ici demain soir à une motion.

Donc, la parole est à Ghjuvan'Santu Le MAO.

**Question n° 2023/O2/072 - Lutte contre les dérives mafieuses, posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs décennies, la Corse est confrontée à un phénomène de criminalité organisée et de dérives mafieuses, qui se traduit par un nombre d'assassinats très important par rapport aux autres pays d'Europe occidentale.

Rien que depuis le début de l'année, on dénombre huit assassinats dont cinq ces trois derniers mois plus une tentative, donc ainsi autant de familles corses dans la douleur.

Face à cette situation, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont souhaité s'emparer de ce dossier, ô combien important dans une société de proximité comme la nôtre. Nous avons décidé ensemble, dans un premier temps, de porter la discussion au sein de l'hémicycle à travers le moment fort qu'a été l'organisation d'une session extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses, et qui a débouché, dans un second temps, sur la mise en place d'ateliers thématiques, dont les travaux se sont déroulés de février à juin 2023.

Ces débats constructifs et de qualité, réunissant élus et représentants de la société civile, ont permis d'aborder différents aspects du phénomène de dérives mafieuses en Corse, tels que la corruption, le blanchiment d'argent, l'infiltration de l'économie légale, ou encore l'impunité. Ils ont également permis d'entendre les témoignages d'experts, de magistrats, de journalistes ou de représentants de la société civile.

Ces ateliers, dont la synthèse a été présentée lors d'une session spécifique de la commission permanente élargie avant l'été, ont permis à chacun de s'exprimer et de formuler des propositions concrètes pour renforcer la lutte contre ces phénomènes, que ce soit au niveau de l'action de la Collectivité de Corse ou des politiques mises en œuvre par l'Etat au titre des compétences régaliennes.

Madame la Conseillère exécutive, face à la recrudescence des assassinats et aux inquiétudes de la société corse, pouvez-vous nous informer quant à la poursuite du travail engagé par les ateliers sur la lutte contre les dérives mafieuses ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, la réponse est apportée par le Conseil exécutif.

C'est Lauda Giudicelli qui va s'exprimer.

**Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA**

Vi ringraziau per a vostra quistione chì ci permette di fà un puntu nant'à u cartularu di i sbaragli maffiosi.

Ce processus intervient dans un contexte lourd et douloureux, marqué, ces derniers mois, par plusieurs assassinats. Nous le savons, et les chiffres que vous citez le confirment : le risque mafieux constitue un problème majeur pour la Corse et notre société.

Face à cela, vous l'avez dit, la Collectivité de Corse s'est fortement impliquée pour tenter d'apporter des réponses au phénomène des dérives mafieuses.

Il était en effet du devoir de notre institution d'identifier précisément ce risque et de se doter des moyens pour y répondre, le faire reculer et le faire disparaître.

D'abord, par l'organisation d'une session extraordinaire consacrée à la question des dérives mafieuses, le 18 novembre 2022, qui a permis à l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, de s'emparer de ce débat, de le porter publiquement et de voter un texte fort, affirmant un certain nombre de principes fondamentaux, donnant une définition claire du phénomène et ouvrant des perspectives de travail.

Ensuite, en mettant en place un cycle de travail associant le Conseil exécutif, les élus de l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, les associations, et les collectifs autour de 5 thématiques prioritaires.

Pour rappel : Ethique et politiques publiques, secteurs économiques particulièrement exposés, drogues et commerces illicites, dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification, procédure, droit et politique pénale, enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Mi pare chè no simu l'unica istituzione in Francia, è po esse in altrò, à avè iniziatu un travagliu di fondu, incalcatu annant' à l'istituzioni di a Corsica è a sucetà civile. C'est un fait politique et sociétal important. Cela ne veut pas dire que tout est réglé, nous verrons quels seront les résultats de cette démarche, mais cela témoigne tout de même de l'esprit de responsabilité dont a pu faire preuve notre pays.

Il faut aussi souligner que ces travaux communs avec la société civile, les collectifs, les associations sont un signal positif tant les contributions ont été importantes.

Les débats ont été riches, souvent animés, ils ont permis d'acter des points de convergence et, il faut le dire, certains désaccords, c'est aussi le signe d'échanges libres, ouverts, et sans tabou.

Un travail qui ne s'est pas cantonné aux seules compétences de la Collectivité de Corse, mais qui a tenté de traiter le problème dans toutes ses dimensions, et à tous les niveaux.

Ce qui en ressort de façon majoritaire, et cela a été souligné par tous, c'est la responsabilité de l'Etat en la matière, dans le cadre de l'exercice de ses compétences régaliennes. Un Etat qui a fait le choix de refuser de participer aux débats, ce que nous regrettons.

Bien entendu, indépendamment des responsabilités et compétences régaliennes de l'Etat, le peuple corse dispose également de leviers pour répondre à ce phénomène, le combattre, pour « repousser à la marge ce qui doit rester la marge ».

La Collectivité de Corse continuera à prendre toute sa part dans ce combat. Elle sera au rendez-vous, en mobilisant l'ensemble des moyens dont elle dispose, pour mettre en place des mesures concrètes qui y contribueront.

Pour revenir au calendrier, la commission permanente qui s'est tenue hier a acté la clôture des travaux des 5 ateliers et a officiellement transmis leur contenu au Conseil exécutif de Corse. Ayant moi-même assuré l'animation de l'un des ateliers, je profite de cette réponse pour remercier l'ensemble des participants aux ateliers pour leur implication, les personnalités, experts et sachants qui ont accepté d'être auditionnés, mais aussi les services de la Collectivité de Corse, du Secrétariat Général du Conseil exécutif et de l'Assemblée, qui ont fourni un appui administratif indispensable. Merci également à nos chargés de mission qui nous beaucoup accompagnés Antonia Luciani et moi-même dans tout ce travail et recensement de réunions.

Sur l'ensemble des questions abordées, le Conseil exécutif va maintenant travailler à la rédaction d'un rapport analysant l'ensemble des propositions formulées au sein des ateliers, étudiant leur faisabilité, et proposant de mettre en œuvre les préconisations et décisions concrètes que nous estimons devoir être soumises au vote de l'Assemblée de Corse.

Les représentants de la société civile seront évidemment de nouveau consultés dans l'intervalle, et en particulier avant le vote de l'Assemblée de Corse, dont nous voudrions qu'il intervienne avant la fin de l'année. A titre d'exemple, le Président du Conseil exécutif s'est d'ores et déjà montré favorable à la création d'une instance ou d'une plateforme ad-hoc, dont les contours restent à définir, afin d'institutionnaliser notre action commune, et ce travail de « vigilance » de la part de la société civile, ce qui constituait une des demandes fortes des collectifs.

Enfin, la question de la lutte contre les dérives mafieuses sera bien sûr intégrée à la construction d'un futur statut d'autonomie pour la Corse. Un ci pò esse autunumia senz'una riposta à stu dannu maiò.

Les propositions que nous serons amenés à formuler seront donc conçues dans une perspective d'autonomie. Car nous ne pourrions pas construire une société apaisée, digne et libre sans une logique démocratique forte à tous les niveaux de la société, soit l'exacte antithèse de la logique maffieuse, et le meilleur antidote contre celle-ci.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Alors effectivement, comme vous l'avez rappelé la commission permanente, hier, a produit un rapport de clôture du cycle et il sera transmis la semaine prochaine après le passage en contrôle de l'égalité. Merci beaucoup.

Donc nous venons de terminer la séquence des questions orales, il n'y en a plus.

Nous allons faire l'appel et débiter officiellement la partie délibérative.

Je ne remercie jamais suffisamment les secrétaires de séance, donc merci et allez-y !

**Mme Sandra MARCHETTI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum étant largement atteint, la séance est donc ouverte.

**La séance est ouverte à 11h53 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,

Care tutte, cari tutti,

« Il y a quelque chose de pire que d'avoir une mauvaise pensée, c'est d'avoir une pensée toute faite.

Il y a quelque chose de pire que d'avoir une mauvaise âme et même de se faire une mauvaise âme, c'est d'avoir une âme toute faite.

Il y a quelque chose de pire que d'avoir une âme même perverse, c'est d'avoir une âme habituée. »

Ce sont des mots de Charles Péguy dans « Œuvres en prose ».

Le 7 octobre dernier, le Hamas réalisait un raid meurtrier à la frontière entre Gaza et Israël, exécutant 1 300 personnes et en enlevant plus de 200.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer, comme beaucoup d'entre vous, sur cette question terrible et d'exprimer mon soutien au peuple israélien face à cette attaque inique ciblant des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Ce conflit, depuis des décennies, détruit des vies d'innocents, de civils pris au piège d'une violence qui les dépasse, qu'il s'agisse d'israéliens ou de palestiniens, porteurs d'idéaux mais aussi victimes de fureurs qui prennent le pas sur leur vie, leur liberté d'aller et venir, idéaux et combats qu'ils ne partagent parfois même pas. Comme nous l'avons fait il y a un instant, lors de la minute de silence, je veux encore avoir une pensée émue pour toutes les victimes de ce conflit quelles que soient, je dis bien quelles que soient, leur origine ou leur confession.

Depuis le 7 octobre, de nombreuses voix se sont élevées, en Corse, en France, en Europe et dans le monde, parfois avec des mots justes, des mots de compassion, mais parfois aussi avec un relativisme dangereux, souvent en exprimant une « pensée toute faite ».

Dans cette cacophonie, on oublie souvent la douleur intense de deux peuples, on oublie et on ne voit pas que les larmes de ces mères de part et d'autre

de la frontière, contiennent le même sel, celui de la souffrance. On oublie ce qui engendre la violence aveugle et on entend peu les artisans de paix.

Or, nous devons les écouter malgré le vacarme ambiant ! Nous devons les soutenir de toutes nos forces, dans le tumulte fracassant de la guerre. Malgré l'ancienneté de ce conflit, leur âme à eux, ne s'habitue pas.

La nôtre non plus ne peut s'habituer... Et c'est pourquoi nous examinerons à l'occasion de cette session une motion relative à la situation au Proche-Orient déposée par plusieurs groupes et à laquelle je souhaite pleinement m'associer.

Jusqu'à l'éclatement des conflits récents à travers le monde et aux portes de l'Europe, nous vivions en Europe une des époques les plus apaisées de notre histoire, et cela grâce à l'avènement d'abord de la Communauté Européenne puis de l'Union Européenne, grâce à des volontés politiques fortes et à la vision de grands hommes.

Nous devons défendre cet héritage de paix dans toutes les occasions qui nous sont données. Chacun doit s'en emparer, y compris dans notre petite assemblée d'une petite île de Méditerranée. Car je me permets de le rappeler même si parfois nous sommes raillés sur ce sujet : nos motions ne sont pas vaines et ceux qu'elles soutiennent nous en savent gré ; elles sont indispensables, surtout lorsqu'elles viennent paver les chemins du dialogue, de la démocratie et de la paix. Et si nous ne le faisons pas, alors nous ne serions pas dignes de l'héritage de Pasquale Paoli.

Si nous ne le faisons pas, nous rejoindrions nous aussi ces âmes qui s'habituent. Et si j'osais, je dirais qu'après l'habitude, vient l'indifférence et de l'indifférence naît, non seulement l'incapacité à reconnaître l'humain chez l'autre mais pire, à perdre de vue l'humain qui est en soi. Là réside véritablement le risque de sombrer dans la barbarie, et je pense réellement que c'est ce qui est arrivé le 7 octobre.

Notre âme ne doit donc pas s'habituer à l'horreur qui a cours, qui a cours aussi en Europe, en France depuis plusieurs années et dont le Professeur Dominique Bernard fut l'une des dernières victimes. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, l'obscurantisme terroriste de l'islamisme radical s'attaquait à nouveau à un enseignant. On s'attaque à travers les enseignants à des valeurs fondamentales : la connaissance, la transmission, l'apprentissage, la tolérance et la compréhension des autres.

J'ai évidemment une pensée pour cet homme et toute sa famille, car à travers lui, on s'attaque à ceux qui nous poussent à réfléchir, à développer l'esprit

critique, celui de nos enfants et à ne pas avoir une « pensée toute faite ». On s'attaque là encore à des artisans de paix ! Car, lorsque les mots et les actes s'inscrivent dans une « pensée toute faite », c'est-à-dire une forme d'abrutissement, c'est alors que l'on s'habitue, que l'on banalise, et que l'on relativise la brutalité.

En Corse, nous avons connu et nous connaissons d'autres formes de violence, en particulier celle qui a été évoqué tout à l'heure, sourde et insidieuse de la dérive mafieuse. Evidemment le contexte est radicalement différent, il est loin d'être le même, mais le terreau sur lequel cette violence prospère n'est pourtant pas sans point commun : la perte de sens, la perte de repères, l'absence de confiance, le choix de solutions toutes-faites, les fameuses âmes habituées que j'ai évoquées tout à l'heure, constituent des facteurs alimentant différentes formes de violence. Ceux qui la perpétue font fi du bien commun. Cherchant le pouvoir ou le profit, ils créent les conditions chaotiques qui leur permettent de prospérer.

La violence, en Corse comme ailleurs et quelle qu'en soit la forme, produit les mêmes effets : la détérioration du tissu social, la défiance, la division et surtout la peur. La peur toujours, et au bout du compte, le mal-être individuel et collectif.

Ne nous habituons pas à la violence, nous devons la combattre.

Ce combat commence tôt, par une sensibilisation mais aussi une écoute attentive des jeunes. A travers l'Assemblea di a Giuventù et l'Assemblea di i Zitelli, dont nous avons d'ailleurs signé la convention de partenariat avec le Rectorat le 5 octobre dernier, nous nous employons à travers ces instances à initier les plus jeunes au débat d'idées, à l'exercice démocratique tout en renforçant leur esprit critique. Une société dans laquelle la jeunesse et plus largement les citoyens, ont les moyens de s'exprimer dans un cadre public, démocratique cherchera à privilégier, le débat, le compromis et la concorde.

Avant de conclure, permettez-moi aussi d'adresser mon soutien à la famille et aux amis de l'artiste Michele Raffaelli dont la maison a été la cible d'une explosion le 9 octobre dernier. Artiste total, farouche défenseur de la Corse, de la langue et de la culture, il s'est engagé toute sa vie pour créer et vivre dans son île. La destruction de son atelier et des œuvres qui s'y trouvaient sont une immense perte pour notre patrimoine culturel et notre peuple. Preuve s'il en fallait que, quelles que soient les causes, la violence entraîne inéluctablement son lot de douleur et d'absurdité.

Cari tutti, cari amichi, notre responsabilité est de favoriser la création des « âmes bien faites » et non pas des « âmes toutes faites ».

Refusons de nous habituer au pire et battons-nous, engageons-nous sur le chemin qui offre à nous tous, je dis bien tous, la paix et la véritable liberté.

À ringrazià vi.

Alors, en l'absence du président de l'exécutif, il n'y aura pas évidemment de mot introductif de cette session, peut-être interviendra-t-il demain. Il vous prie donc de l'excuser pour des raisons impératives aujourd'hui liées à un décès, il ne sera pas là. Nous nous sommes organisés avec le Conseil exécutif pour que les choses puissent continuer évidemment à se dérouler.

Il est 12h10, conformément à ce que nous avons évoqué en commission permanente organisationnelle hier après-midi, il reste une possibilité de pouvoir présenter un ou deux rapports, non pas petits en termes de qualité, mais qui ne prendraient pas trop de temps avant la pause méridienne.

Donc je me tourne vers l'exécutif, vers Julien Paolini, pour savoir quel dossier vous souhaitez voir passer ce matin.

### **M. Julien PAOLINI**

Madame la Présidente, je vous propose qu'on puisse examiner le rapport d'avis sur la centrale du Ricanto et en fonction de la durée des débats, suspendre ou poursuivre par un deuxième rapport. Mais je ne vois pas lequel à ce stade, donc déjà qu'on puisse commencer par ce rapport.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Écoutez, nous allons débiter par effectivement celui relatif à la centrale du Ricantu et ensuite, chemin faisant, nous verrons quelles sont les marges de manœuvre que nous pouvons débloquer. Merci.

Avant que vous ne passiez à votre présentation, je me dois de vous soumettre le procès-verbal de la séance du 5 octobre, mais aussi celui des 4 et 5 juillet parce qu'il n'avait pas encore été présenté. Il y a eu plusieurs sessions extraordinaires donc il y avait plusieurs PV.

Je remercie le secrétariat général pour leur rédaction.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 278 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 è 5 di lugliu di u 2023**

**Rapport n° 278 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 4 et 5 juillet 2023**

**Et**

**Raportu n° 280 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 5 d'ottobre di u 2023**

**Rapport n° 280 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 5 octobre 2023**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui est contre l'adoption de ces procès-verbaux ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc les deux procès-verbaux, sont ADOPTES à l'unanimité.**

Merci.

Donc je vous invite à prendre la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n° 284** : Avisu nantu à a richiesta d'auturizzazioni riguardu à l'ambientu di u prughjettu di custruzzioni, d'esecuzioni di i travagli è di splutazioni di a centrali nova di u Ricantu in Aiacciu è nantu à a richiesta di custruzzioni è di splutazioni di i cundutti di trasportu di cumbustibili assuciati à a centrali

**Rapport n° 284** : Avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet de construction, d'exécution des travaux et d'exploitation de la nouvelle centrale du Ricantu à Aiacciu et la demande de construction et d'exploitation des canalisations de transport de combustibles associées à cette centrale

**M. Julien PAOLINI**

Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, informer les conseillers et conseillères de l'Assemblée de Corse que vous avez été saisis que récemment de ce rapport portant avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la future centrale du Ricantu, en raison d'une saisine par le préfet de Corse, en date du 4 octobre 2023 et l'obligation pour l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de remettre un avis au plus tard le 18 novembre 2023.

Donc entre la date de saisine et la transmission du dossier d'enquête publique le 4 octobre 2023 et l'avis qui vous est proposé aujourd'hui, nous avons eu des délais de rédaction relativement courts. Et donc, vous avez été destinataires de cette proposition d'avis que récemment, et nous nous en excusons.

Cet avis porte donc sur la demande d'autorisation environnementale, d'une part pour la construction, l'exécution des travaux et l'exploitation de la nouvelle centrale du Ricantu à Aiacciu et d'autre part, sur la construction et l'exploitation des canalisations de transport de combustibles liquides pour faire fonctionner cette centrale, à savoir des biocarburants.

Donc l'enquête publique, elle devait initialement avoir lieu du lundi 25 septembre 2023 jusqu'au 26 octobre 2023. Elle a ensuite été prolongée jusqu'au vendredi 3 novembre à midi en raison d'un envoi tardif d'EDF auprès du préfet sur le rapport de concertation.

Donc, l'Assemblée de Corse peut donner son avis dans un délai de 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 18 novembre, comme je l'indiquais précédemment.

Rappeler également que le remplacement de la centrale thermique du Vaziu est une nécessité, une obligation, c'est une centrale vieille de plus de 40 ans, elle a été construite en 1982. Les débats depuis ont été nombreux et houleux dans cet hémicycle et en dehors sur cette question de la centrale du Vaziu. Elle pose des questions, vous le savez, en termes de sécurité d'approvisionnement énergétique de la région ajaccienne, mais plus largement de la Corse. Et elle pose plus que des questions, elle pose de réels problèmes en termes de santé publique, notamment en raison des rejets atmosphériques polluants, en raison de l'utilisation notamment du fioul lourd qui normalement est proscrit dans les centrales thermiques aujourd'hui.

Ce projet de construction de la future centrale, il est situé dans le centre urbain d'Aiacciu, à proximité de l'aéroport, dans la zone industrielle du Vaziu et il impactera, en grande partie, des milieux déjà fortement anthropisés, à la fois la zone de l'ancienne centrale, donc déjà construite, et également des zones constituées de friches rudérales, très peu de zones sont des zones, je dirais naturelles à part entière.

Donc ce rapport, il est rédigé en trois points. Tout d'abord, bien sûr, rappeler la compatibilité de ce projet de construction de centrale avec la programmation pluriannuelle de l'énergie, une programmation pluriannuelle de l'énergie qui a été adoptée en mars dernier, donc, on a eu de nombreux échanges à ce sujet. Et, dans cette programmation pluriannuelle de l'énergie, y était annexée notamment une évaluation environnementale stratégique, c'est une obligation, qui reprenait un certain nombre d'enjeux qui ne sont pas rappelés dans ce rapport. Et je vous renvoie pour un certain nombre d'enjeux environnementaux à cette annexe de la PPE qui a été adoptée en même temps que la programmation pluriannuelle de l'énergie en mars dernier.

Des enjeux considérés comme forts en termes, bien sûr, de consommation d'énergie fossile pour la production énergétique, en termes de développement des énergies renouvelables, en termes de changement climatique et de lutte contre les gaz à effet de serre et en termes de qualité de l'air. Mais également des enjeux en termes, par exemple de maintien de la biodiversité ou encore des espaces stratégiques à potentialité agricole et sylvicole.

Les éléments du dossier de l'enquête publique qui répondent parfaitement aux décisions prises à travers la PPE qui, je rappelle, a été collaborée entre la Collectivité de Corse et l'État.

Un aspect également important qui est évoqué dans ce rapport concerne les espèces protégées, notamment les espèces végétales. À ce titre, le conservatoire botanique de Corse, service de l'Office de l'environnement, a adressé à la DREAL le 12 juin dernier, un avis sur la demande de dérogation au

titre des espèces protégées. Je vais vous lire quelques passages, à mon avis, qui sont les passages les plus intéressants sur cette question de la protection de la biodiversité, notamment de la biodiversité végétale.

Le conservatoire botanique précise que le projet tel qu'il est porté par EDF a réduit considérablement les emprises de construction de la future centrale sur des emprises déjà anthropisées, donc déjà urbanisées, par rapport à la version 2018. Je rappelle qu'il y avait eu le choix d'une réduction de la taille de la centrale à l'époque, de 250 à 120 mégawatts, et donc le projet a été réduit en termes d'occupation de l'espace sur des zones déjà urbanisées, déjà anthropisées.

Le rapport du conservatoire botanique des végétaux précise également que les enjeux floristiques ne sont pas homogènes sur l'ensemble de la zone, mais que globalement, ils sont considérés comme faibles, voire moyens sur certaines zones, notamment sur la zone des suberaies, et que l'impact résiduel du projet reste très faible, je cite : destruction de 300 m<sup>2</sup> de suberaie et un impact de 800 m<sup>2</sup> sur des zones rudérales le long d'un fossé humide qui sera restauré après travaux.

La demande de dérogation sur les espèces végétales protégées concerne trois espèces et le conservatoire botanique conclut que le nombre d'individus détruits et la surface de leur habitat ne nuiront pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des espèces concernées dans cette zone. Donc, un impact faible à moyen sur la biodiversité et les espèces protégées.

Dernier point sur ce rapport d'avis. Donc les enjeux, notamment en termes de risques inondations, puisque ce secteur du Vaziu est un secteur jugé à fort risque d'inondations. Le dossier de demande d'autorisation environnementale prend en compte cette problématique du risque inondations. Dans l'élaboration du plan de prévention des incendies de la CAPA, une série d'aménagements est prévue pour limiter et diminuer ce risque inondations, notamment deux ouvrages : un bassin de rétention de 22 700 m<sup>3</sup> et un bassin de rétention de 35 000 m<sup>3</sup> au niveau du bassin sud.

Donc, nous proposons que le porteur de projet EDF, puisse à l'issue de l'enquête publique, préciser les liens qui existent entre ce plan, le PAPI, de prévention des inondations, porté par la Capa et la construction de la future centrale.

Donc, au vu de tous ces éléments, il vous est proposé un avis favorable sur cette demande d'autorisation environnementale. Et j'en profite, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour vous donner quelques éléments de calendrier, je crois que c'est important, qui m'ont été communiqués par EDF. Donc vous dire que le rapport de la commission de l'enquête publique sera notamment rendu en décembre prochain, donc dans quelques semaines. Un dépôt de permis de

construire sera déposé dès le mois de novembre. La publication du décret d'autorisation préfectorale pour l'exploitation de la centrale devrait être faite au mois de janvier prochain, 2024. Le permis devrait, si tout va bien, être obtenu dès février 2024, la mise en service de la centrale étant prévue pour 2027.

Voilà, Madame la Présidente, pour cette proposition d'avis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc vous avez justifié l'urgence. Je ferai voter l'urgence tout à l'heure.

Qui souhaite s'exprimer ? Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, salute à tutti è a tutte.

Débuter déjà en posant la question du Vaziu et en rappelant que la centrale du Vaziu procède, et ça a été dit, d'une anomalie, d'une anomalie énergétique, d'une anomalie sanitaire, on peut le dire, d'une anomalie même juridique puisqu'elle est hors les clous et depuis maintenant plusieurs mois et plusieurs années.

C'est un sujet extrêmement prégnant, préoccupant pour l'ensemble des Corses, préoccupant pour une grande partie du bassin aiaccinu, du Grand Aiacciu et pour les habitants d'Aiacciu, mais pas seulement. Et, on peut se poser la question finalement de comment doit-on et peut-on répondre à cette anomalie juridique, sanitaire, énergétique ?

Nous sommes fortement engagés notamment, sans refaire tout l'historique, mais à travers la PPE pour consolider, sécuriser notre approvisionnement énergétique et essayer de sortir par le haut, si je puis dire, de cette question sanitaire. Il y a eu une première question qui a occupé, et le conseiller exécutif a rappelé, à travers des débats parfois houleux, qui a occupé nos débats à travers le dimensionnement de la centrale. Donc là, quel que soit le choix énergétique puisqu'il a évolué, puisque la question du gaz n'était pas posée dans les mêmes termes il y a quelques années, telle qu'elle se pose aujourd'hui, d'où aussi l'évolution, rappeler aussi le caractère infructueux des appels d'offres qui ont été lancés par l'État.

Donc nous avons évolué, mais pour autant, le dimensionnement de la centrale, qui est une question importante pour nous, demeure.

Rappeler aussi à travers ce dossier que les infrastructures liées à l'aménagement et à l'alimentation en gaz, coûtaient beaucoup plus cher que ce qu'elles ne coûtent aujourd'hui avec les biocarburants et qu'il y a une économie, il faut le dire, de plusieurs centaines de millions d'euros qui vont être injectés dans l'économie de la Corse et dans nos politiques publiques autrement, notamment à travers la rénovation des bâtiments. Donc, ça aussi c'est un point positif.

Dire aussi que l'objectif qui a été consacré par la PPE, mais pas seulement, c'est l'autonomie énergétique à horizon 2050. Donc ça, c'est tous des points que je liste, qui vont en faveur de l'avis que nous nous apprêtons à donner.

Rappeler aussi qu'à l'instar de beaucoup de zones non interconnectées, les fameuses ZNI, qui sont fortement carbonées dans leur mix énergétique, là il y a véritablement une volonté de sortir de tout ça.

Donc si l'on pose cet ensemble de questions, à savoir : est-ce que l'on sécurise l'approvisionnement énergétique de la Corse, des Corses et peut-être plus précisément du bassin Ajaccien ? Oui. Est-ce que l'impact environnemental est relativement faible par rapport à ce qui se fait ou ce qui s'est fait jusqu'à présent ? Oui. Est-ce que l'on sort d'une pollution atmosphérique et notamment pas que parce qu'il y a des rejets en mer ? Également oui, on sort de cette pollution.

Et donc, si je dois répondre en reprenant mon propos liminaire, à savoir qu'on était face à une anomalie juridique, sanitaire, énergétique, est-ce qu'on sort de cette anomalie-là avec l'avènement de la centrale du Ricantu ? Nous avons envie de répondre que oui.

Donc nous vous suivons dans votre demande, avec les réserves qui figurent dans le rapport, mais nous vous suivons dans votre demande d'approbation à travers un avis favorable.

Et dire enfin que ce dossier est un dossier essentiel puisque nous voyons enfin, même si on aurait pu aller bien sûr plus vite, nous entendons toutes ces remarques, mais nous voyons sur un dossier, sans mauvais jeu de mots, central, un dossier essentiel pour la santé publique, pour la sécurisation énergétique, nous entrevoyons enfin le bout du tunnel. Et on peut dire que maintenant, à horizon 2027, donc c'est relativement proche, dans un avenir relativement proche, nous aurons toutes les garanties en termes d'approvisionnement énergétique et sanitaire, pour la vie des Ajacciens, des Ajacciennes, du grand bassin d'Ajaccio et pour la vie des Corses de manière générale.

Donc, nous émettrons un avis favorable à ce rapport-là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?  
Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Merci, Madame la Présidente.

Bien sûr, je voterai pour ce rapport, c'est une bonne nouvelle, mais je ne voudrais pas qu'on se réjouisse trop tôt. Et je vous invite tous à installer une application qui s'appelle Electricity Maps. Et on constate quoi quand on a cette installation ? Que pour 1 kWh consommé en Corse, on émet 377 g de CO<sub>2</sub>, pour le même kilowattheure consommé sur le continent, c'est 46 g.

Quand va-t-on arriver à 46 g ?

Merci, Monsieur le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci docteur. D'autres interventions ? Non.

Donc, je repasse la parole à l'exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Merci.

Rappeler qu'en effet, comme l'a fait Romain Colonna que je remercie pour son intervention, la construction de cette centrale, elle fait rentrer la Corse dans une nouvelle ère énergétique de la modernité, en tournant le dos à la fois aux problématiques environnementales et de sécurisation de l'approvisionnement énergétique posées par le Vaziu, et en ayant une énergie, je dirais, moderne beaucoup moins carbonée pour le coup que l'utilisation du fioul lourd et même du fioul léger, comme c'est comme le cas à Lucciana. Et ça devrait améliorer, je dirais, notre impact carbone, parce que vous avez raison, Monsieur Ghionga, le mix énergétique de la Corse est encore trop carboné, bien trop carboné, notamment en raison justement de l'utilisation des centrales électriques au fioul.

C'est pour cette raison que le choix de diminution de la puissance avait été fait à l'époque, pour laisser la place au développement des énergies renouvelables. Et que là, on fait également le choix des biocarburants puisqu'on

sait que l'impact carbone des biocarburants est moindre que celui par exemple du gaz, notamment en raison, je dirais, de l'effet positif de la croissance des plantes en matière de puits carbone.

Je rappelle aussi que cette centrale, c'est également un investissement important, peut être autour de 500 M€, je n'ai pas les chiffres exacts, avec des retombées locales, bien sûr, pour un certain nombre d'acteurs lors de la construction de cette centrale. 2027 c'est très proche et qu'on peut se réjouir qu'en 2027, cette centrale puisse être mise en service. En 2028, on aura aussi le renforcement du câble qui nous relie à l'Italie en principe, qui devrait rentrer en service. Là encore, un investissement conséquent.

Et donc, l'avenir énergétique de la Corse est un peu plus radieux, lumineux d'ici à l'horizon en 2027-2028. En tout cas, c'est ce qu'on espère et c'est dans cette voie-là qu'on a souhaité s'engager ensemble, notamment par le vote en mars dernier, de la PPE et sa mise en œuvre qui suit son cours. On aura à examiner prochainement la mise en œuvre du protocole, les fameux 200 M€ dont on a discuté, pour la sortie du gaz de ville, du GPL, dans la communauté d'agglomération bastiaise et à la Capa, pour la rénovation des logements sociaux, des collèges et des lycées. On aura peut-être à vous proposer un règlement d'aide pour faciliter la mise en œuvre de cet enjeu, qui est un enjeu majeur et qui n'a pas d'équivalent, je crois, aujourd'hui, ni en France, ni en Europe.

Donc, encore un défi qui est devant nous et que l'on va essayer de relever ensemble.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller pour ce rapport. Donc je vais faire voter l'urgence.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc, l'urgence est votée à l'unanimité.**

Maintenant nous passons au vote sur le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour.

**Donc, le rapport est également ADOPTE à l'unanimité.**

Très bien. Je me tourne vers l'exécutif. Je pense qu'il n'y a aucun autre rapport qui est prévu pour ce matin. Donc nous débiterons l'après-midi avec le package, je dirais l'ensemble des dossiers sur la santé.

Je vous invite à revenir à 14h30, parce qu'il n'est que 12h30. Donc, vous avez largement le temps de vous substantier. Merci.

**La séance suspendue à 12 h 30 et reprise à 15 heures.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans l'attente de l'installation des uns et des autres dans les travées, je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous avons accueilli l'Association « Belles et battantes » dans le cadre d'octobre rose qui était là jusqu'à il y a quelques instants. Nous remercions bien évidemment sa présidente Simone Rinieri-Grimaldi, d'abord pour son action auprès des femmes malades du cancer du sein, et son action qui est continue, permanente depuis des années.

Nous apportons, bien évidemment, tout notre soutien aux malades et à leurs familles.

Donc, tous les groupes sont représentés ? Oui, je vous en prie.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Finissez, je voulais simplement vous interrompre parce que je souhaiterais faire un point d'ordre rapide, mais je vous laisse finir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc tous les groupes sont en place. La conseillère exécutive également. Donc, nous allons pouvoir débiter.

Je salue la présence des représentants de l'université, le président bien sûr et toutes les personnes qui l'accompagnent, salue, qui sont avec nous pour notamment l'examen du rapport sur le CHU d'une part, et puis je pense aussi surtout, demain pour la convention tripartite qui lie la Collectivité, l'État et l'université.

Bien alors avant de passer la parole à la conseillère exécutive Bianca Fazi, je passe la parole à Monsieur Savelli.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci Madame la Présidente. Donc je vous disais, je souhaitais faire avec vous un point d'ordre sur la commission de contrôle... Ça vous va ? Je peux continuer ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ça me va, oui, on va le dire comme ça. Je vous en prie.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Je m'excuse, mais je vous voyais étonnée.

Donc en fait, ce point d'ordre est consécutif au fait que ça fait 2 ans que cette commission est installée et que depuis 2 ans, vous le savez, à plusieurs reprises on vous a écrit, on en a parlé et aujourd'hui je ne dispose toujours pas de moyens pour fonctionner.

Je vous rappelle simplement que l'article 25 de votre règlement intérieur dispose qu'elle est chargée notamment de contrôler les établissements publics, les agences et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse ou financés par la Collectivité de Corse. Et surtout que la Collectivité doit mettre en œuvre, à sa disposition, tout moyen nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

C'est précisément l'objet de mes sollicitations depuis le début de la mandature. Nous en avons parlé avec le secrétaire général et à ce jour, cette commission de contrôle n'est pas en mesure de fonctionner et c'est préjudiciable pour notre institution.

En juillet 2022, lorsque vous nous avez présenté la création d'un comité d'audit, je vous avais alerté sur les risques de dilution de la fonction de contrôle et de prévention. Nous disposons d'une commission de contrôle dépourvue de moyens et de fait, privée de fonctionnement. Et parallèlement, nous avons une inspection générale des services placée sur votre autorité, une commission d'évaluation des politiques publiques présidée par une personnalité extérieure, désormais un comité d'audit et, je le répète, cette commission de contrôle est bien antérieure à ces instances, à l'exception de l'IGS.

Alors ma question est simple : quand consentirez-vous à permettre son fonctionnement ? On a perdu beaucoup de temps.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, la séance des questions orales, c'était ce matin. Point d'ordre, premier point d'ordre.

Deuxième point d'ordre, vous savez très bien que j'ai fait remonter, que je tiens à la commission de contrôle bien évidemment, et que j'ai fait remonter les demandes de personnel pour la commission de contrôle auprès du secrétariat général de l'Assemblée, mais surtout auprès du président de l'exécutif. Par ailleurs, nous avons eu des échanges multiples et variés ensemble et que je suis dans l'attente d'un retour sur effectivement, l'affectation d'un personnel spécifique dédié à la commission de contrôle.

Ça n'empêche pas que la commission de contrôle pourrait tout à fait se réunir sous votre présidence, mais oui, vous pouvez tout à fait vous réunir sans avoir d'administratifs à côté de vous, avec le soutien évidemment du secrétariat général. Mais au moment où je vous parle, moi-même je n'ai plus de secrétaire général.

Donc, nous en reparlons quand vous voulez. Je ne pense pas qu'il y ait eu une urgence cet après-midi d'évoquer cela. Mais évidemment, je pense que c'est plus qu'un point d'ordre. Donc, nous en reparlons très prochainement.

Je pense qu'on va pouvoir passer maintenant à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Donc, c'est Bianca Fazi qui s'y attelle avec un rapport très important relatif au projet régional de santé.

**SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**Raportu n° 259 : Avisu nant'à u prughjettu regionale di salute di Corsica 2023-2028**

**Rapport n° 259 : Avis portant sur le projet régional de santé de Corse 2023-2028**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Donc, il est demandé à votre Assemblée de se prononcer sur le projet régional de santé sur la période 2023 - 2028.

Le PRS est élaboré par l'agence régionale de santé, qui est présente ici, que je salue d'ailleurs. Il est composé de plusieurs documents cadres. Le premier, c'est le COS, qui est le cadre d'orientations stratégiques défini pour 10 ans pour la période 2018 - 2028.

Vous noterez que celui-ci est toujours en vigueur pour les 5 prochaines années. Je vous renvoie à la lecture du rapport.

Le schéma régional de santé d'une durée de 5 ans, celui-ci a pour but de planifier les politiques de santé en fonction des besoins des Corses. Il cherche à coordonner l'ensemble des acteurs du système de santé afin d'atteindre les objectifs fixés. C'est ce nouveau document pour la période donc 2023 - 2028 qui sera au centre de ce rapport d'aujourd'hui.

Le PRAPS, le programme régional de l'accès aux soins des personnes les plus démunies, lui aussi, est conçu pour les 5 prochaines années.

Vous l'aurez compris, ce sont les orientations stratégiques du système de santé corse dans leur globalité qui sont portées à votre connaissance à travers ce document.

Je remarque des avancées par rapport au précédent document, précédent PRS. Je regrette que ce document fasse l'impasse sur de nombreux points déterminants pour la santé des Corses, et régulièrement soulevés par les acteurs de notre système de santé. J'y reviendrai dans un second temps.

J'aborderai tout d'abord les points de convergence.

Tout d'abord, je tiens à remercier et à noter l'approche retenue dans les documents. La prévention et la promotion de la santé sont affichées comme un objectif par l'ARS. Sur ce point, nous nous rejoignons.

Dans ce sens, nous développons également une stratégie qui s'appuie sur le développement des compétences psychosociales qui irrigue notre intervention dans le domaine de la santé depuis plusieurs années. Dans cette logique, nous aurions apprécié que ce document affirme plus fortement le partenariat avec la Collectivité de Corse, notamment avec la direction que porte la PMI, protection maternelle et infantile, et les centres de santé sexuelle au regard de leur contribution à cet objectif au quotidien et partout en Corse.

Sur le champ du médicosocial, je tiens à souligner notre coordination et notre collaboration dans un domaine où nous avons une compétence partagée avec l'ARS. Ce travail de fond mené par la Collectivité a facilité une meilleure prise en compte par l'ARS des enjeux liés au maintien à domicile notamment.

Le schéma directeur de l'autonomie que vous avez voté sur la période 2022–2026, fixe aux priorités en matière d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap.

Le parcours « Invechjà Bè » du PRS est en cohérence avec nos orientations stratégiques. Et, je veux notamment souligner un axe d'amélioration par rapport au précédent PRS avec une meilleure prise en compte des enjeux liés au maintien à domicile des personnes âgées notamment. Ce maintien à domicile est une des orientations stratégiques phare de notre schéma et les actions proposées, on voit dans le PRS, ont vocation à venir compléter sur le volet la compétence de l'ARS, notre dispositif « Invechjà bè in casa soia ».

À noter toutefois, et cela avait été présenté dans ce sens à votre Assemblée au mois de mars 2023, qu'un plan de rattrapage de l'offre en faveur des personnes âgées mis en œuvre par l'ARS, mobilise auprès de l'assurance maladie près de 11 M€.

Ce plan reconnaît le manque de moyens structurels dans ce domaine et prend en compte le vieillissement de notre population, mais ne s'accompagne pas de recettes nouvelles pour la Collectivité de Corse, notamment pour le financement des Ehpad publics qui ont besoin forcément d'être rénovés et qui ne l'ont pas été depuis de nombreuses années malheureusement. Il aurait donc été souhaitable de prévoir celles-ci.

Concernant le parcours handicap, la Collectivité de Corse ne peut que s'inscrire dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées qui, selon nous, correspondent bien aux attentes des usagers et de leurs familles.

Le rapport qui vous est présenté ici, met en avant un certain nombre de réserves. Je reviendrai ici sur les principales qui orientent plus particulièrement l'avis du Conseil exécutif.

Bien évidemment, je vais parler des établissements de santé. Nous demandons tout d'abord, compte tenu des surcoûts liés à l'insularité qui ne cessent d'augmenter, la révision du coefficient géographique vers une mise à niveau des territoires ultramarins compris entre 27 et 31 %. C'est ce qui détermine le financement des établissements de santé. Sous l'impulsion du président du Conseil exécutif de Corse, celui-ci avait été révisé en 2017 et était passé de 8 à 11 %. Aucun élément du PRS 2023 -2028 n'indique qu'une trajectoire ou une variation à la hausse.

Concernant la maternité de la clinique de l'Ospedale, le président de la République lors de sa venue, nous a donné des garanties. Nous demandons son maintien et nous préférons donc maintenir la réserve que nous n'avons aucune visibilité sur le financement actuellement.

De même pour l'hôpital de Bastia qui est un enjeu majeur, les annonces ont été faites, mais pour l'instant le sujet n'est pas abordé dans ce document et nous n'avons aucun retour depuis la visite du président de la République. C'est un équipement incontournable dont les Corses ont besoin et notamment le Cismonte. Vous le savez, l'hôpital actuel est obsolète, il faut absolument que nous ayons un nouvel hôpital pour Bastia.

Bien évidemment, nous reviendrons sur l'absence de référence au CHU de Corse. Nous demandons le changement de statut en un hôpital universitaire fusionné, multisites et de ressort territorial. Il est indispensable que soit actée la trajectoire vers la création d'un CHU de Corse.

Ce rapport revient sur d'autres points de vigilance que nous avons identifiés : l'offre de soins de premier recours sur certains territoires, la nécessité de renforcer l'accès aux services de santé mentale, notamment en pédopsychiatrie, j'insiste sur la pédopsychiatrie qui est un élément indispensable sur les actions de l'ASE, que vous connaissez tous, aide sociale à l'enfance, et sur la psychiatrie adulte également.

Enfin, le CESEC a pris acte du rapport présenté et s'associe à nos conclusions, il a voulu que nous participions également avec eux. Il suggère en outre que les observations qu'il a formulées pourraient être reprises, en tout ou en partie, au titre des réserves que la Collectivité de Corse pourrait mettre sur son avis.

C'est pourquoi je vous propose un amendement à la délibération afin d'intégrer les observations de la commission des politiques de santé et du CESEC.

Aussi dans ces conditions et au regard de l'ensemble de ces points, notre avis, comme nous l'avions fait en 2018, sera un avis réservé À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva.

Ci hè un raportu di a cummissione per e pulitiche di a salute, è ghjè Jean-Marc Borri ch'hà da leghje stu raportu.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Monsieur Dominique Arrighi, chargé de mission stratégie de la santé.

Madame Danielle Antonini a souhaité rebondir sur les derniers propos de Monsieur Arrighi concernant la demande d'avis réservé et a indiqué que, selon elle, il serait plus opportun de donner un avis favorable avec des réserves et effectivement énumérer les réserves.

Elle a considéré que certaines réserves pouvaient disparaître, la maternité de Porto-Vecchio dont la pérennité était assurée et l'hôpital de Bastia, qui avait aussi obtenu un accord de principe.

Néanmoins, elle a souligné qu'il serait plus opportun d'émettre une réserve sur la problématique de la cancérologie, problème prégnant avec ce jour, la création du centre régional du cancer, attendu depuis environ 7 ans, la disparition du centre régional de coordination et de dépistage des cancers, l'absence cruelle du transfert du service d'oncologie de Castelluccio vers la Miséricorde.

A titre personnel, Madame Antonini a souligné l'absence de mention sur la création d'un CSO, centre spécialisé d'obésité, dont l'importance a été soulignée lors de travaux de la commission pour les politiques de santé. Pour mémoire, la Corse étant la seule région française à en être dépourvue.

Concernant la réserve sur le TEP, Madame Antonini a fait savoir que des avancées récentes avaient pu être portées à sa connaissance et transmises à l'ARS, notamment une évolution des caméras permettant de diminuer de 20 à

30 % la dose de l'isotope injecté d'une part, et d'autre part la production de radiopharmaceutiques à Marseille qui engendrerait un temps de transport et une délivrance acceptable, sans besoin de Cyclotron.

De ce fait, la CRSA avait levé la réserve sur le Petscan.

M. Jean Paul PANZANI s'est accordé sur l'avis favorable avec des réserves et a estimé que les 5 réserves citées étaient fondamentales dans la mesure où le Plan Régional de Santé avait une durée de vie de 5 ans.

Il a souligné qu'à la faveur d'un groupe de travail sur ce document, il était apparu de manière très claire l'enchevêtrement de dispositifs non visibles sur le terrain. La déclinaison et l'opérationnalité qui démontraient le décalage avec la spécificité du territoire insulaire et avec les difficultés à adapter une politique de santé qui prenne en compte toutes une série de critères.

Il a estimé que la population n'était pas assez associée à ce dispositif de démocratie sanitaire et qu'une carence de transversalité, de coordination transversale entre toutes ces structures était avérée.

Concernant la prévention, il a souligné que la prévention primaire était la plus importante par son lien direct entre les structures sanitaires, les professionnels de santé et les habitants et qu'il était judicieux d'insister sur cet aspect sur un territoire où il existait autant d'inégalités en matière de soins voire de renoncement aux soins.

Il a estimé qu'il était essentiel de trouver les moyens de faire vivre la démocratie sanitaire.

Moi-même ai remercié les services sur ce rapport et s'est félicité du contenu du rapport sur le PRS puisqu'il intégrait toutes les réserves exprimés lors des réunions préparatoires de la commission pour les Politiques de santé notamment concernant le manque de référence à la création d'un CHU.

Ce CHU apparaissait pour tous les professionnels de santé publique ou privé comme une nécessité absolue pour le développement d'un système de santé qui soit à la fois adapté aux spécificités de notre territoire et aux évolutions sociodémographiques.

Je suis revenu sur le besoin de filières bien spécifique telle que les soins dentaires hospitaliers, demande émanant du Conseil de l'Ordre de chirurgiens dentiste depuis de nombreuses années ainsi que sur la création d'un service d'anthologie à l'hôpital d'Ajaccio.

J'ai mentionné la problématique du système ambulancier évoqué aussi lors des travaux de la CPS, sans oublier la filière des urgences, filière en souffrance qui saturait en Haute Corse et la problématique des médecins libéraux.

J'ai estimé que ce rapport était bien ficelé mais que néanmoins toutes ces réflexions auraient pu venir l'étoffer.

Mme Danielle ANTONINI a souhaité témoigner du souhait de M. Ghionga dont elle détenait la procuration et a indiqué qu'il avait préconisé que soit mentionné qu'aucune réserve n'avait été mise sur la transformation en soins d'urgence l'hôpital de Corte ni sur le manque de référence sur le CHU. Néanmoins il n'était pas défavorable.

En tant que Présidente de la CRSA, Mme Antonini a souligné qu'une large concertation avait été menée pendant l'élaboration de ce document et que d'aucuns pouvaient s'exprimer librement.

Mme Vannina LE BOMIN s'est exprimé au nom du groupe Avanzemu et souligné que ce PRS à travers les différentes commissions et travaux « *n'était pas à la hauteur de nos attentes ni de nos besoins* ».

Le groupe s'est dit très sceptique sur ce document, de ce fait il a estimé qu'un avis favorable avec réserve revenait à donner un blanc-seing à l'ARS et a fait savoir que son vote se portera sur une non-participation.

Mme Marie Claude BRANCA a aussi parlé au nom de son groupe et indiqué que pour les mêmes raisons que Mme Le Bomin le vote se porterait aussi sur une non-participation.

Mme Sylvie CAMPANA a souhaité intervenir à ce stade des discussions afin de lever ce qui lui apparaissait comme une incompréhension des commissaires même si sa prise de parole intervenait après celles de Mesdames Le Bomin et Branca.

Elle a explicité que le rapport du Président du Conseil exécutif souhaitait donner un Avis Réserve dans la globalité de ce document et non un avis favorable avec des réserves, comme l'avait indiqué M. ARRIGHI, sachant que si les réserves étaient levées l'avis devenait favorable.

Malgré les déclarations du Président de la République devant l'Assemblée de Corse aucune mention n'avait été insérée dans le PRS.

Elle a fait savoir que même si toutes les réserves étaient levées, le Conseil exécutif estimait que ce document « *n'était pas allé assez loin* » et que volontairement le CE avait émis un avis réservé.

M. Dominique ARRIGHI a souligné qu'il avait peut-être induit en erreur la commission mais indiqué, qu'effectivement, le CE avait bien émis un Avis réservé.

Mme Chantal PEDINIELLI, au nom de son groupe et pour toutes les raisons qui ont été évoquées durant ces débats a indiqué une non-participation.

La commission a émis un avis favorable à l'avis réservé.

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in Fronte » et « Un Soffiu Novu ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Avà a parolla hè à chì a vole. Cathy Cognetti pour « Un soffiu novu ».

### **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

La délibération considère que le projet de PRS marque quelques avancées par rapport au précédent. Cependant, on a relevé effectivement que le compte n'y est pas, d'où l'avis réservé que l'article 1 propose d'émettre en l'assortissant de 5 points clés à prendre comme des recommandations : la création d'un CHU qui fait l'objet d'un rapport au sein de cet hémicycle, le maintien de la maternité de Porto-Vecchio, le nouvel hôpital de Bastia, l'implantation de deux Peps can Bastia et Ajaccio et d'un cyclotron sur l'un des deux sites et la révision à la hausse du coefficient géographique pour tendre vers un taux ultramarin.

Les points 2 et 3 ont été annoncés par le Président Macron, même si rien de précis, effectivement, n'a été voté ou acté. Les 5 points clés sont assez œcuméniques et nous nous sommes nous-mêmes positionnés favorablement sur les 5 régulièrement.

Pour moi, il manque des recommandations constituant en un plan de lutte contre la désertification médicale qui menace aujourd'hui près de 50 000 personnes en Corse, et de par les difficultés d'accès aux soins, en raison

d'un déséquilibre territorial de l'encadrement médical qui est fortement concentré sur les grands centres urbains.

L'union régionale des médecins libéraux tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années, 16 secteurs médicalement sinistrés avaient été identifiés en termes d'accès aux médecins traitants, dont 9 soumis à un risque existant à solutionner urgemment. Le Président de l'exécutif avait été notamment mobilisé pour trouver un médecin sur le secteur du Niolu, chose faite actuellement et de façon transitoire.

Alors on ne peut pas voter un PRS quinquennal en faisant comme si cette réalité n'existait pas. La santé, l'accès aux soins sont la clé du réinvestissement de l'intérieur de l'île. Sans ça, l'attractivité de nos territoires ruraux restera toujours incomplète.

Il faut évidemment rajouter une recommandation allant en ce sens, demandant notamment à l'ARS l'élaboration d'un plan d'action concret avec des objectifs cibles et des mesures opérationnelles.

La première, développer des moyens techniques adaptés, création de SMUR dans certains secteurs à forte densité de population éloignée des centres urbains, mise en place de contrats de collaborateurs SAMU dans les zones peu peuplées, mise en place de petits moyens d'imagerie numérique, mise à disposition d'un logement ou d'un cabinet est plus facile car bien positionné sur le territoire en effectuant des gardes concernant les transports urgents, la mobilisation des entreprises de transport, réduire la charge administrative au profit du temps soignant, secrétariat téléphonique mutualisé, suppression des certificats APA ou limitation de la grille GIR, inciter financièrement l'exonération totale des revenus tirés de l'activité de la permanence des soins, pool de remplacement des salariés, forfait de prévention pour une participation à la médecine préventive en zone rurale. J'ouvre une parenthèse pour préciser que la Corse ne manque pas de médecins généralistes, la Corse pâtit en fait qu'ils soient concentrés dans les mêmes zones laissant les autres territoires démunis. Aussi un deuxième phénomène, le vieillissement des personnels médicaux atteint particulièrement les praticiens exerçant en milieu rural.

C'est là que l'on peut imaginer un mécanisme d'incitation visant une exonération totale des charges pour un praticien poursuivant son activité dans une zone rurale. Encourager aussi les regroupements d'activités, soit le regroupement de cabinets pour constituer des maisons pluridisciplinaires de santé, soit le regroupement pour un cabinet avec des secondaires partagés. Faciliter le déplacement des patients, accord de financement des transports du domicile au cabinet des généralistes afin de pouvoir assurer au médecin la possibilité d'assurer plus de consultations.

Vous savez que la caisse primaire ne rembourse que les transports qui sont d'un lieu non médicalisé vers un lieu médicalisé ou les consultations de lieux médicalisés vers d'autres lieux médicalisés, ou des sorties en fonction des affections de longue durée. Ce type de procédure permettrait donc aux médecins d'avoir beaucoup plus de disponibilité sur son cabinet.

Mise en place de navettes sociales, point d'accès de télémédecine, consultations rapprochées de spécialistes dans le cadre des maisons de santé.

Divers éléments avaient été évoqués dans ce PRS, l'adaptation de la stratégie nationale de santé aux besoins des Corses, des attentes de la santé pour la Corse dans une stratégie nationale, une attention particulière devait être portée sur les objectifs visant à l'accessibilité, la prévention, au virage ambulatoire et la prise en compte du vieillissement de la population.

Enfin, assurer une offre de soins innovante, graduée, adaptée au territoire, avec ses contraintes liées à l'insularité.

Vous voyez bien que nous n'avons pas atteint l'objectif avec ce PRS.

Alors, ce que nous vous demandons, c'est l'ajout d'une cinquième recommandation consistant à l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification médicale, en espérant que l'exécutif et les autres groupes y souscriront, car ce PRS révisé par la directrice de l'ARS et publié au plus tard le 31 octobre, après l'examen des différents avis, pourra être mis en vigueur.

Alors, pè l'interessi di a nostra popolazione, di e ghjente chì vivenu ind'è st'isula, invecchia bè è vive bè ghjè impurtante pè tutti.

Je vous sou mets, Madame la Présidente, notre amendement. Je le lis, Madame la Présidente, ou pas, ou je le remets aux services ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, oui, allez-y.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

L'article 2 de la délibération, la liste des préconisations est complétée par un sixième item rédigé comme suit : « l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification médicale, développement de moyens techniques adaptés, réduction de la charge administrative au profit du temps soignant, incitations financières, encouragements au regroupement d'activités, facilitation du déplacement des patients ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, nous aurons à échanger tout à l'heure sur votre proposition d'amendement après avoir demandé l'avis de l'exécutif.

Il y a une autre demande d'intervention, c'est celle de Jean-Marc Borri pour « Fà populu ». Ensuite, Paul Quastana pour « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Vous avez la parole.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, chers collègues, je pense que nous sommes tous conscients au sein de cet hémicycle que la santé, ou plus précisément l'avenir de la santé dans notre pays est un enjeu majeur, l'un des principaux défis à relever et que les solutions pour réussir ce challenge doivent être réfléchies, adoptées et mises en œuvre afin de déboucher sur un résultat qui soit le plus abouti possible dans l'intérêt de tous et particulièrement celui des générations à venir.

C'est l'une des clés aussi, cela ne fait aucun doute, de la réussite de notre projet d'autonomie. En cela, la prise en compte des spécificités de notre territoire géographique bien sûr, mais aussi socio-économique et démographique apparaît comme fondamentale.

Il est fait mention de ses spécificités dans le PRS qui fait référence à l'île montagne, à la démographie en croissance constante, à la forte précarité, au vieillissement de la population.

Pour ce qui me concerne, j'insisterai sur un autre vieillissement qu'il ne faut surtout pas négliger, celui du corps médical. Au travers des professionnels de santé dont la diminution inéluctable risque de s'avérer très préjudiciable dans le contexte qui est le nôtre quant à la réalisation, voire la pérennisation des objectifs énoncés si des solutions ne sont pas trouvées.

La question qui se pose est donc la suivante : peut-on se contenter du contenu de ce PRS qui par ailleurs fait des constats justes et pertinents et dans lequel toutes les filières sont évoquées, notamment les filières de soins hyper spécialisées pour lesquelles on ne peut que se féliciter de l'avancée dans le développement de certaines d'entre elles. Je les cite très rapidement : le centre de procréation médicalement assisté, le centre de ressources compétences sclérose en plaques, le centre mémoire ressource recherche, la filière neurovasculaire

aiguë et l'activité neuro interventionnelle, la filière endométriose en construction, la prise en charge des troubles du comportement alimentaire, même si on peut regretter l'absence de création d'un centre spécialisé de l'obésité dont toutes les autres régions sont pourvues.

Il en est de même pour ce qui concerne la coopération secteur public, secteur privé qui s'avère être indispensable en cas de crise sanitaire, on a pu s'en rendre compte lors des épisodes COVID, et qui va permettre de mutualiser des moyens et des compétences en plus de jouer un rôle de facteur d'attractivité des professionnels de santé grâce à l'offre d'un exercice mixte.

Malgré ces points positifs qui sont à soulever, il y en a d'autres, force est de constater que ce PRS ne nous satisfait pas pleinement. L'outil nécessaire est incontournable, indispensable pour que la menace d'un déficit médical accru ne devienne pas une réalité, mais qu'au contraire le système de santé se développe comme la Corse est en droit de l'attendre, c'est le CHU et il manque cruellement de présence dans ce PRS.

Pourtant, ce projet porté par le Conseil exécutif qui fait l'unanimité au sein des professionnels de santé publics ou privés, s'inscrit parfaitement dans celui de l'autonomie et sans vouloir trop anticiper sur le rapport suivant, demande certainement à être corrélé à une mise à niveau, voire au rattrapage du retard structurel de la santé en Corse, au travers notamment de la création d'un nouvel hôpital à Bastia, autre absent de taille de ce PRS. Il est le garant de la progression de cette santé adaptée aux spécificités de notre territoire et aux évolutions démographiques, avec un accès aux soins pour tous et de qualité et surtout avec des perspectives de formation médicale, paramédicale, administrative et de recherche clinique.

Les mots « attractivité et ressources humaines » reviennent souvent à la lecture de ce PRS. Tous ces arguments qui plaident en faveur d'un CHU, ajoutés au fait que les plateaux techniques et l'offre de soins seront améliorés, évitant ainsi à de nombreuses personnes de partir se faire soigner sur le continent, favoriseront à la fois cette attractivité qui permettra entre autres le retour de professionnels de santé de la diaspora et augmenteront considérablement le nombre de jeunes Corses pouvant accéder à toutes ces carrières.

Il faut cependant espérer ne pas avoir à attendre, et ça, je le dis de manière un petit peu ironique, que le CHU soit créé pour qu'un peps can attendu depuis plusieurs années maintenant, ne débarque sur notre île, ce qui éviterait là aussi bien des déplacements sur le continent et donc, bien des désagréments parfois. Cela aurait donc mérité d'être acté dans le PRS.

D'autres points auraient pu figurer dans ce document ou être approfondis. La question de la maternité de Porto-Vecchio bien sûr, la filière dentaire, par exemple, avec la demande exprimée depuis 2017 par le Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Corse-du-Sud pour l'ouverture d'un service d'odontologie à l'hôpital d'Ajaccio, ou encore la proposition faite par l'URPS de cette profession en faveur d'une Corse, territoire expérimental pour un bilan buccodentaire destiné aux personnes de 75 ans et plus, en prévention de leur rentrée éventuelle en EHPAD et un accès aux soins devenant alors plus difficile.

La filière urgence qui sature faute de ressources humaines, peu aider par la loi RIST qui se veut, au départ, vertueuse mais qui, appliquée à notre territoire, n'est malheureusement pas faite pour arranger les choses.

Il faut savoir que le plan blanc a été activé le 13 octobre par le groupement hospitalier territorial de Haute-Corse et une résolution a été prise par le Comité territorial des élus locaux le 17 octobre pour éviter que la dégradation de l'offre ne perdure.

L'hôpital de Corte, évidemment, qui demande à passer du statut d'un AMNP (accueil médical non programmé) à celui de SAU, (service d'accueil d'urgence) avec cela va de soi, les financements correspondants.

Le volet prévention et celui de la psychiatrie, notamment infantile et surtout l'oncologie avec la création du centre régional de cancérologie attendu depuis 7 ans.

Il m'est donc permis de conclure en disant que l'avis réservé établi dans ce rapport que nous devons voter, semble tout à fait justifié.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup. Paul Quastana pour « Core in fronte ».

**M. Paul QUASTANA**

Merci Madame la Présidente.

En Corse, il y a deux catégories de personnes, en gros : il y a ceux qui habitent dans les cités, dans les villes et il y a l'intérieur. Ça fait des lustres qu'on entend dire, « on va revitaliser l'intérieur, il faut développer l'intérieur, l'intérieur, c'est l'âme de la Corse, etc. ». Tout ça est vrai. A part quelques améliorations du

réseau routier, quelques améliorations dans la desserte électrique de la revitalisation, j'habite là depuis que je suis né, je n'en vois pas beaucoup.

On paye des taxes foncières aussi chères qu'ailleurs, on paye tout aussi cher qu'ailleurs, sinon plus, on paye des stations d'épuration qui n'existent pas. Enfin, lachemu cora...

Beaucoup de gens âgées auraient les moyens de vivre dans l'intérieur où ils ont des maisons, où ils ont tout ce qu'il faut. La seule chose qui les retient, c'est l'accès aux soins d'urgence. Si on fait un malaise cardiaque ou un AVC à Ajaccio, on a des chances de s'en tirer ; si on le fait au fin fond du Taravo ou au fin fond du Niolu, on est mort.

On ajoute à ça, la saturation des services d'urgence et on a une situation qui est l'inverse de ce qu'il faudrait faire pour l'intérieur. Alors, je ne sais pas combien il faudrait de SAMU, je ne sais pas combien il faudrait d'éléments de secours. Je dis simplement que c'est un problème gravissime. L'accès aux soins, chez des généralistes, c'est grave, mais ça peut se résoudre assez rapidement. Dans mon canton, c'est résolu, il y deux toubibs installés, ça va à peu près. Mais quand c'est de services d'urgence qu'on a besoin et pas d'un généraliste, là 9 fois sur 10 c'est la catastrophe.

S'il faut une heure à un SAMU, s'il n'y a pas d'hélico, s'il n'y a pas de base de pompiers, etc., sur tout le territoire qui permettraient l'accès à n'importe quel point dans un délai raisonnable, ça n'est pas possible, ça ne marchera pas. On peut raconter ce qu'on veut, ça ne marchera pas.

Donc à partir de là, on est très réservés dans la mesure où ce problème-là n'est pas traité et où pour certains, dont je fais partie, l'intérieur, c'est vital. C'est là qu'on parle corse, c'est là que les jeunes s'installent quand ils peuvent pour développer l'agriculture, etc., et c'est là que l'effort doit porter. Des salines à l'hôpital d'Ajaccio ou de la route des sanguinaires à l'hôpital d'Ajaccio, il faut 6 minutes en klaxonnant bien, en mettant bien les sirènes ; de Palneca, il faut beaucoup plus pour y monter et pour en redescendre.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Paul. Josepha Giacometti, vous avez la parole.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Ce plan régional de santé, moi, la logique de la prise en compte des spécificités, je ne la vois pas du tout au-delà des réserves qui sont émises, je n'appelle pas ça une prise en compte spécifique mais plutôt un copier-coller. Et, lorsqu'on regarde la stratégie dite nationale de santé, il est fait référence par du verbiage un peu technocratique à des spécificités, à des dites spécificités géographiques, mais il n'y a pas de réelle prise en compte. On se retrouve à faire un copier-coller des stratégies nationales françaises qui sont remises un peu au goût, je dirais, des spécificités géographiques, insulaires, mais en n'en prenant pas du tout le chemin, pas du tout de prises en compte réelles. Elles ne sont absolument pas remises en cause.

Je crois qu'on a aujourd'hui une stratégie avec les ARS qui sont d'ailleurs remises en cause partout ailleurs sauf en Corse pour l'heure, mais je crois qu'il y a vraiment la nécessité d'avoir une véritable stratégie de santé pour la Corse. Je ne vais pas aller sur la question du transfert des compétences et la question d'une véritable prise en compte du caractère spécifique, mais là on n'est pas dans une réelle prise en compte de nos spécificités sur la compétence sanitaire. On a la déclinaison, je le disais, d'un verbiage technocratique et de déclaration de bonnes intentions. Par exemple, sur la question de l'intérieur, tout le monde, je dirais si je caricature, doit vivre le plus longtemps possible, le plus vieux possible, en bonne santé, même s'il habite loin d'un hôpital, c'est très bien de le dire, on peut tous être d'accord, sauf qu'aujourd'hui on voit que si on regarde véritablement ce qui est porté dans ce plan régional de santé, on est en décalage.

Alors certes, je partage l'intégralité des réserves que vous émettez, absence, on y reviendra tout à l'heure, je ne vais pas empiéter sur le débat de tout à l'heure, absence de mention du centre hospitalier universitaire, absence aussi de la mention du maintien de la maternité de Purtivechju, absence de véritables moyens d'une stratégie financière pour la question de l'hôpital de Bastia, ça vient d'être dit à l'instant, absence de stratégie réelle d'un maintien de ce qui fait la possibilité pour des Corses qui vivent loin des centres-villes de pouvoir avoir un égal accès à la santé.

Aujourd'hui, la stratégie des transports de proximité, on nous dit qu'elle va être améliorée, lorsque l'on voit qu'aujourd'hui il y a une obligation à certaines heures et les heures les plus tendues, je dirais si on regarde les heures accidentogènes et même de problèmes qui peuvent survenir, 6 heures - 8 heures, 18 heures - 20 heures où il n'y a pas de possibilité de recours à l'ambulance, mais l'obligation d'aller sur les secours ou sur les SAMU, on voit qu'aujourd'hui on est a contrario même de certains éléments qui sont avancés comme étant des éléments pris en compte. On va totalement a contrario.

Donc moi je suis plus que réservée sur ce PRS, si on dit qu'on souhaite construire une véritable stratégie territoriale de santé coordonnée, je ne viens pas sur la création du CHU, on y viendra après, si on veut travailler à court et moyen termes sur le véritable transfert de compétences de santé, ça, je n'y viens pas aussi, on aura l'occasion d'y revenir, si l'on veut travailler à la valorisation des compétences, des formations, des rémunérations des personnels, de la question des régimes d'assurance maladie, de la reconnaissance réelle du surcoût de fonctionnement des structures hospitalières qui est lié à l'insularité, la reconnaissance réelle, ça veut dire l'octroi de moyens, non pas seulement l'écrire, se faire plaisir et le dire, mais véritablement que ce soit pris en compte parce qu'on sait qu'on est en décalage. L'assurance de l'équité et de l'accès aux soins, il y a plus que de la réserve.

D'ailleurs, je suis un peu étonnée que dans le SNS, la stratégie nationale de santé appliquée à la Corse, il y ait un avis défavorable que j'entends, mais qu'ensuite sur le plan régional de santé, qui est la déclinaison justement du SNS en quelque sorte, il y ait un avis uniquement réservé. C'est décalé.

Également, et je terminerai parce que j'aurai l'occasion d'y revenir sur la question du CHU, sur l'implantation du cyclotron notamment, qui permet de travailler sur l'imagerie médicale et les Pet scan en matière de cancérologie, c'est fondamental, il avait été aussi discuté d'une implantation à équidistance à Corte pour développer la recherche fondamentale avec l'université de Corse et pouvoir avoir les deux caméras sur les sites d'Ajaccio et de Bastia. Ça, c'est un peu technique, mais c'est quand même important.

Ne nous laissons pas enfermer aussi, je termine là-dessus, sur le verbiage technocratique « soyez innovants ». Soyez innovants, c'est la financiarisation de la médecine derrière, ce n'est pas la véritable prise en compte d'une stratégie du public privé qui est indispensable, ça c'est vrai, mais c'est plutôt une question. « Faites beaucoup, faites mieux sur des territoires plus déserts avec moins d'argent », c'est ça où on nous demande d'être innovants et ça, nous, on doit le refuser parce que notre philosophie politique, elle est à l'encontre de ça. La préservation d'un service de qualité en matière de santé, elle est indispensable.

Donc je crois que plus qu'un avis réservé, ça devrait être un avis défavorable sur ce PRS.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Cara Cunsigliera di l'esecutivu, Signora Direttrice di l'ARS, o Sgiò Presidente di l'università, aghju da dì iè à stu PRS perchè pensu chì in u quattru istituzionale attuale, ùn si pò micca fà megliu.

Ma aghju da insiste nant'à tuttu ciò chì manca à stu PRS perchè a qualità di u nostru sistema sia à parà à quellu di u cuntinente.

Ùn rivengu micca nant'à u CHU, tuttu u mondu hè d'accusentu chì u si ci vole è ne parlaremu dopu. A stallazione di u PET-scan, un ospidale novu in Bastia, a maternità di Purtivechju, a trasfurmazione di l'AMNP di Corti un veru serviziu d'urgenza, ùn sò micca eiu chì a dicu, ghjè a Presidente di a delegazione di certificazione di l'ospidale di Corti chì l'hà detta una simana fà, un IRM à champ ouvert si dice in Corti per dui scopi : fà calà u tempu d'appuntamenti pè l'IRM in Corsica suprana è sopra à tuttu permette à a ghjente ch'hà a paura d'andà ind'una cascina chì ripresente l'IRM normale, di pudè passà iss'esamine.

A creazione di un'ospidale in piaghja orientale, v'aghju intesa, Madama a Direttrice di ch'ùn aviate micca soldi, ci vole à fà lu iss'ospedale. Un SAU è deci letti medicini, ci si volenu in Ghisonaccia. Ghjè impurtante pè u sviluppu di i nostri rughjoni.

Ùn ci hè nunda per a stallazione di i medichi, sò vechje soluzione ch'ùn marchjanu micca. Quessa manca è tuttu què per dì vi, pianteraghju quì, chì ci vole u trasferimentu totale incù a sicurezza suciale di a salute à a Corsica in u quattru di u statutu di autunumia.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Cari culleghi, cari tutti, tout a été dit.

Je voudrais simplement préciser pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté, la position du groupe à ce stade. Je pense que Madame la Conseillère exécutive et tant d'autres pourraient partager ce point de vue.

Je rêve à titre personnel et du moment où l'Assemblée de Corse cessera d'émettre un avis sur le PRS pour élaborer son propre plan et, le cas échéant, solliciter l'État pour que lui donne un éclairage ou un avis a posteriori.

On est dans une inversion historique pour des raisons politiques et on observe avec curiosité teintée de malice les propos de ceux qui remettent en question la demande de transfert, même partagé, même progressif de la compétence santé à l'aune de ce qui aurait été fait dans ce pays depuis des décennies.

Nous, en partant rigoureusement du même constat, nous disons qu'il peut très exactement justifier l'inverse et que c'est précisément parce que le bilan est calamiteux et catastrophique qu'il faut interroger la question de la compétence santé en Corse. Ce n'est pas, et vous le savez, un sujet qui m'est très familier techniquement, mais pour être en responsabilité dans une commune depuis quelques temps, j'ai pu, joignant nos efforts à ceux du collectif et des professionnels de santé, je me tourne vers Georges qui a bien sûr partagé cet élan, j'ai pu constater que ce qui était évident, maintenir dans la première station touristique de Corse et l'un de ses tout premiers bassins d'emploi, une maternité de niveau 1 a dû engendrer un an, un an et demi de mobilisation, de réunions, de pétitions, alors même, je le répète, que ça reste l'évidence.

Donc, sur ce PRS, on a effectivement une prise en compte de ce sujet-là, d'un autre genre d'évolution, mais on est toujours dans une logique qui, pour notre part, n'est pas la bonne. Pourquoi ? C'est le deuxième point rapide de ce propos, alors même qu'on discute du rattrapage ou de l'effacement du passif des hôpitaux publics de Corse, qu'on se bat pour maintenir des outils de service public dont le maintien, je le redis, devrait être évident, qu'on demande la correction du coefficient géographique dont on nous annonce qu'il serait désormais revu et à la hausse, on ne parle pas de tout le reste. Alors même que lorsqu'on regarde les efforts déployés par des régions de droit commun qui ne demandent même pas l'autonomie, on voit bien que l'État consent des efforts importants et même que des sujets novateurs à l'échelle européenne et même mondiale sur l'e-santé etc., progressent à la vitesse V quand nous, nous demandons simplement que l'existant puisse être maintenu et encore dans des conditions et à un prix qui sont souvent exorbitants.

Donc la Corse et en l'espèce ça n'est pas, loin s'en faut puisqu'on n'est pas en compétence, collectivement adresser un reproche au Conseil exécutif que de le dire, elle est encore dans l'attente d'une compétence santé forte qui puisse à certains égards, le médico-social, etc., être partagée, y compris avec les territoires.

Je terminerai sur deux idées.

La première, c'est qu'il y a encore autour du sujet médecine, un mouvement de prédation. Nous, on peut avoir, et notamment en matière économique, des options assez libérales et on ne s'en cache pas, même si on n'est pas d'affreux ultralibéraux qui voudraient tout marchandiser, loin s'en faut, mais on a une vision, on le reconnaît, ouverte de l'entrepreneuriat et d'un certain nombre de questions qui, par ailleurs et pour peu qu'on veuille les aborder sans ornières idéologiques, me semblent très partagées. Mais c'est un autre débat.

Il y a un sujet auquel on est très sensibles et dont on ne veut au PNC, à « Avanzemu » et à aucun prix, qui ne soit marchandisé comme il l'est aujourd'hui, c'est celui de la santé. On connaît tous des gens, je ne fais pas de démagogie ni de populisme qui, au 10, au 15, au 20 du mois hésitent entre continuer à se loger ou à se nourrir normalement et se soigner. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal et on devrait tous être égaux ou à tout le moins placés en situation d'équité et d'égalité de chance face à l'offre de soins et au fait de pouvoir se soigner.

Ce qui m'amène à dire, sans rien négliger, ni mésestimer des efforts considérables qui sont accomplis par les professionnels de santé libéraux, privés dont on a besoin, qui sont indispensables, qu'il faut néanmoins garder comme pivot de l'offre de santé dans l'île, l'hôpital public. C'est un principe politique et pour être tout à fait clair, c'est pour nous également un choix de société. En l'état, rien ne permet de le garantir et c'est ainsi que d'Almaviva en glissement vers d'autres opérateurs, on voit bien que sont remis en question tantôt un équipement indispensable, tantôt l'implantation de l'IRM, tantôt la maternité de Portivechju, etc.

Donc, il faut protéger l'hôpital public, il faut sanctuariser l'accès à l'offre de soins et il faut mettre à égalité ou en tous les cas en situation d'équité, l'ensemble de nos compatriotes face à la nécessité impérieuse de se soigner, qu'on soit, pour faire écho aux propos de Paul Quastana, dans le Taravo, de Palneca, ou d'un autre.

Pour conclure, partager nos réserves, celles qui ont été exprimées, vous dire qu'à ce stade, nous sommes circonspects, que nous rejoignons la position du Conseil exécutif telle qu'exprimée par la conseillère exécutive et me semble-t-il celle de tous les groupes, c'est ce qu'a notamment exprimé Vanina Le Bomin en commission dédiée et c'est ce que je voulais réitérer plus solennellement et en session publique au nom du groupe ici.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Cunsiglieru.

Altre dumande di parolla ? Iè, Jean-Paul Panzani per « Fà populu ».

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Madame la Présidente.

Évidemment, beaucoup de choses viennent d'être dites et je crois dans un débat qui tend à élever les enjeux sur les questions des politiques de santé publique en matière de santé. Madame la Conseillère exécutive, à travers ce rapport, vous avez fait une présentation très objective, très exhaustive également de ce PRS dans ses aspects positifs et ses aspects notoirement insuffisants.

Mon collègue Jean-Marc Borri l'a souligné, c'est effectivement un document essentiel qui va cadrer pour les 5 ans à venir, les orientations stratégiques, le contenu de notre politique de santé mise en œuvre sur notre territoire et ce n'est pas rien. Un document essentiel qui va dégager des moyens qui sont indispensables pour développer une offre de santé de qualité, qui va définir des objectifs que nous assignons pour rendre notre système de santé plus efficient, plus résilient, mieux adapté pour faire face aux défis qui se présentent et aux crises sanitaires que nous traversons et qui doit favoriser effectivement une meilleure prise en compte des enjeux de santé dans toutes les politiques publiques.

On ne peut mesurer la pertinence d'un tel plan d'abord qu'en le comparant au bilan du précédent et en examinant les intentions et la réalité de celui-ci, de celui qui nous est présenté, dans son environnement.

Force est de constater que la période précédente, il est vrai, traversée par de nombreuses crises, a mis en évidence les carences de notre système de santé, son inadaptation à répondre à des besoins réels, concrets, vécus dans nos territoires, qui reviennent dans les interventions précédentes, dans ces territoires ruraux et urbains, mais effectivement, avec une plus grande inégalité de chance dans les territoires ruraux. Et puis, qui a mis en évidence également, cette période précédente, la lourdeur de l'appareil ne répondant pas toujours à l'appel du terrain, qu'il provienne des élus, des professionnels de santé, des acteurs du monde associatif immergés dans les problématiques sanitaires.

Ce constat fait, il nous semble néanmoins que sur la méthode, la préparation de ce PRS semble avoir été plus dynamique, plus participative, avec les instances de concertation qui ont été plus impliquées dans le processus. C'est, nous voulons le croire, le début d'un autre dialogue, plus productif, d'une autre écoute qui doit permettre de bâtir, de construire et non pas de décréter un projet régional de santé adapté aux besoins de notre époque et surtout prenant en compte toute notre nos spécificités.

Jean-Marc Borri également déclinait tout à l'heure, comme la conseillère exécutive et d'autres également, les points positifs, les progrès constatés dans certains domaines sur lesquels je ne reviendrai pas, mais qui doivent être autant de points d'appui pour l'avenir, pour améliorer ce qui, après tout, est l'essentiel, la prise en charge des populations dans l'accès aux soins.

Ces éléments étant cités, ce contexte rappelé, il est vrai, nous pouvons le dire avec force, nous le disons au sein de notre groupe « Fà populu », le PRS proposé est encore notoirement insuffisant dans les domaines stratégiques, opérationnels, infrastructurels pour d'une part, nous permettre de rattraper de nombreux retards accumulés, nous projeter d'autre part vers l'avenir dont on sait aujourd'hui que nous sommes au début de nouvelles formes de crise sanitaire. Et là, nous sommes encore loin de ce dont a besoin la Corse dans de nombreux domaines.

Le PRS, oui, est encore trop technocratique, trop administratif, trop standardisé sur des règles et des concepts qui échappent à notre spécificité, qui échappent à nos spécificités. C'est un enchevêtrement de textes qui ouvrent certes des pistes, mais dont on ne saisit pas encore la traduction concrète dans les actes sur le terrain.

Les récents événements ont démontré qu'il n'y avait pas de lien entre les acteurs concernés ou pas de lien visible et lisible, quelle que soit leur sphère d'intervention et que la participation des populations était encore trop faible dans le processus des décisions et que notamment, les politiques préventives, même avec les points positifs qu'a soulignés la conseillère exécutive, les politiques préventives sans participation des populations en subissent le contrecoup. Sans démocratie sanitaire réelle, vivante, nous n'aurons pas de politique de santé dynamique.

La faiblesse du coefficient géographique a été évoquée, il avait été rehaussé, mais on sait aujourd'hui que cette faiblesse nous pénalise dans le développement de nos infrastructures. Elle est toujours très insuffisante malgré les demandes réitérées et pressantes du Conseil exécutif.

Enfin, toujours dans les décalages que nous ressentons entre la réalité et l'effectivité de ce plan régional de santé, je veux y revenir, on ne peut pas l'évoquer en une seule phrase, la situation de la maternité de Porto-Vecchio ne doit plus jamais se reproduire. Comment a-t-on pu envisager, imaginer sa transformation en un centre de périnatalité malgré les alertes qui remontaient du terrain ? Et sans une mobilisation sans faille du comité de soutien, d'une prise de position unanime et cohérente des élus du territoire et de la Corse, une indignation des professionnels de santé qui ont conduit à la grève pour aboutir in fine à un engagement présidentiel pour obtenir une nouvelle rédaction du PRS concernant

son maintien. Mais comme le disait la conseillère exécutive, concernant son maintien, mais les questions de son financement ne sont pas aujourd'hui résolues.

Nous, ce que nous voulons, c'est très simple : c'est un modèle de santé véritablement démocratique, adapté aux problématiques de nos territoires, qui se traduit concrètement dans les faits. Et effectivement, la question du partage des compétences dans une première phase entre la Collectivité et l'État se pose de manière évidente et cruciale, mais je pense que ce n'est pas aujourd'hui dans le PRS que cette question peut être résolue. Elle ne pourra être résolue que dans les processus de négociation qui sont en cours, dans ce que nous demandons en quoi un statut d'autonomie peut effectivement être bénéfique à toutes les parties.

Alors ce que nous voulons, c'est bien ce modèle de santé véritablement démocratique. Et pour toutes ces raisons, parce qu'il faut savoir être constructif et participatif, et malgré toutes ces incohérences stratégiques, il me paraissait important de souligner, comme l'a fait Jean-Marc Borri, que nous sommes totalement en accord avec le Conseil exécutif sur ce rapport afin d'émettre un avis réservé sur le PRS 2023-2028.

Merci, Madame la Présidente.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vais repasser la parole à la conseillère exécutive qui nous présentera son propre amendement et qui nous donnera un avis sur l'amendement de « Un soffiu novu ». Merci.

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

J'ai bien tenu compte de toutes les remarques et réserves d'ailleurs, je vois que c'est assez unanime et que ce projet régional de santé vous a vraiment intéressé.

Je voudrais quand même faire deux petites réflexions, d'une part, vous avez tous pointé du doigt un fait qu'on ne peut que constater, c'est le manque d'effectif médical et le vieillissement de la population médicale actuelle, c'est-à-dire que dans des territoires, comme Cathy a cités, effectivement, il y a des médecins vieillissants. Ce n'est plus le cas sur Corti où il y a des jeunes qui sont arrivés. Dans la plaine orientale, c'est le cas, etc.

Donc je crois que c'est un problème absolument important à régler, mais que l'ARS pour le coup ne peut pas régler, ni même le PRS.

Je crois que là effectivement, il faut que chacun d'entre nous s'emploie à faire que des jeunes de chez nous fassent des études de médecine et reviennent sur les territoires, comme on essaie de les accompagner au sein de la Collectivité et au sein de l'université. J'en profite également pour saluer le Président de l'université ici. Ça, c'est la première des choses parce que ça rejoint ce que disait Paul Quastana notamment dans le rural.

Je rejoins Jean-Christophe Angelini quand il dit qu'il va falloir que nous ayons la compétence santé. Mais comment ? C'est tout à travailler, tout à établir. Je crois qu'on est là au cœur du problème, on a un peu débordé le cadre du PRS, mais on est vraiment au cœur de la politique.

Pour terminer, Josepha, oui, je suis d'accord, le problème c'est que, avec l'ARS, nous avons, vous le savez, à la Collectivité, la compétence médico-sociale, celle-ci nous l'avons déjà, vous le savez, vous connaissez le budget du social et vous connaissez parfaitement le détail des prestations que nous réglons. Donc, c'est pour cela que l'exécutif a émis un avis réservé et non pas défavorable parce que, je le répète, nous travaillons bien, nous avons des projets communs, on nous a écoutés à l'ARS, beaucoup de personnels de l'ARS d'ailleurs eux-mêmes sont Corses, connaissent particulièrement les difficultés liées à leur territoire et travaillent vraiment très bien avec les équipes de la Collectivité, d'où l'avis réservé.

Sur la stratégie nationale, c'est différent parce que justement c'est une stratégie nationale.

Voilà, c'est ce que je voulais dire, mais on en parlera tout à l'heure.

Je vais présenter les amendements.

**ARTICLE PREMIER** : la phrase suivante de l'article 2 est supprimée « l'implantation d'un équipement par émission de positron pour les Centres hospitalier de Bastia et d'Aiacciu et l'installation d'un cyclotron sur l'un des deux sites ».

Donc, « l'implantation d'un équipement par émission de positron pour les structures médicales de Corse, Aiacciu et Bastia et l'installation d'un cyclotron ou équivalent sur l'un des deux sites ».

Je vous dis ça parce qu'il semblerait qu'actuellement, mais on n'a pas encore l'information, enfin du moins je ne l'ai pas en totalité, on pourrait passer par un système différent.

Ensuite, la création d'un centre régional du cancer ; la création d'un service d'odontologie au sein des centres hospitaliers, notamment sur Aiacciu ; la prise en compte de l'importance des hôpitaux de proximité dans le système de santé Corse. Celle qui vient est également une demande du CESEC : l'intégration d'un volet environnemental, je sais qu'on discute du PRSE, mais c'est un petit peu anticipatif, d'un volet environnemental dans une approche globale des enjeux sanitaires incluant la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains, ainsi que les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine.

Ensuite, l'amendement du groupe « Un soffiu novu » : l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification médicale, développement de moyens techniques adaptés, réduction de la charge administrative au profit du temps soignant, incitation financière, encouragement au regroupement d'activités, facilitation du déplacement des patients.

Voilà, j'ai terminé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci.

Je rappelle qu'effectivement l'amendement de l'exécutif, je le dis pour les conseillers, tient compte des remarques qui avaient été faites en commission des politiques de santé.

Nous avons un débat au secrétariat général pour savoir si c'est « positon » ou « positron ». Les deux existent, mais c'est important de savoir.

**Mme Bianca FAZI**

Excusez-moi, j'ai oublié une phrase dans l'amendement. Sur la prévention et donc la prise en compte de la prévention, notamment en matière alimentaire et la prévention sur l'obésité également.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de votre amendement avec le complément d'information que vous nous avez apporté. Je voudrais avoir votre avis sur l'amendement de Cathy Cognetti.

**Mme Bianca FAZI**

Je l'ai intégré à la suite des amendements du Conseil exécutif.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc il y a fusion des amendements... Oui ? Attendez, Pierre, point d'ordre, d'abord, vous demandez la parole, vous avez très peu de temps de parole puisque vous l'avez déjà épuisé, premièrement. Deuxièmement, il vous faut un micro.

**M. Pierre GHIONGA**

C'est l'installation du cyclotron sur un des deux sites Bastia ou Ajaccio qui me pose problème parce que je vois arriver les Ajacciens avec de gros sabots et le récupérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bon alors, vous n'avez plus la parole ! Nous allons rester sur l'amendement, nous allons rester sur la proposition de la conseillère exécutive, n'est-ce pas, ensuite libre à vous de voter ou pas l'amendement, ça c'est autre chose.

Donc, nous allons passer s'il vous plaît au vote. Nous sommes en opération de vote. Donc, il faut quand même voter de manière formelle l'amendement de Madame Cognetti ? Ils viennent de dire qu'ils étaient fusionnés.

Donc, vous retirez votre amendement, Madame Cognetti ? S'il reste, on est obligés de le voter. Et après, on votera l'amendement de Madame Fazi ayant intégré celui de Madame Cognetti. Eh oui. Donc ne soyez pas surpris ni vexés, que tout le monde comprenne bien, que vous risquez d'avoir des votes contre votre amendement.

Voilà, on est d'accord. Très bien. Parce qu'autrement, c'est votre amendement tel qu'il est, qui est intégré. Or, vous venez de nous dire que vous avez fusionné avec celui de Madame Fazi, c'est pour ça que je pose la question.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un petit point de procédure, Madame la Présidente.

Nous avons déposé un amendement. On va maintenir cet amendement. Ce qu'a voulu dire Cathy, c'est que dans l'esprit, elle fusionnait avec ce qui se dégageait par nature de ce que proposait Madame la Conseillère exécutive. En réalité, nous allons déposer un amendement, nous allons demander à ce qu'il soit mis en délibération, puis après nous voterons pour ou contre l'amendement de Madame la Conseillère exécutive.

En réalité, pour, puisqu'il était question dans l'esprit, je dis bien dans l'esprit, de fusionner, mais pas en termes de procédure.

Est-ce bien clair ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pour moi, c'était très clair parce que j'avais bien compris qu'il y avait confusion. Voilà.

Madame la Conseillère, vous êtes d'accord là-dessus ? Donc, en fait tout le monde maintient ses amendements, vous fusionnez par l'esprit. Non mais sauf qu'ici on ne fusionne pas par l'esprit !

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste une précision, Madame la Présidente, pourrait-on connaître l'avis de l'exécutif sur cet amendement ? On n'a pas entendu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous n'étiez pas dans l'esprit du temps, pas du tout, donc ça a été déjà dit, mais ça peut être répété par la conseillère exécutive, vous devriez écouter ! Allez-y.

**Mme Bianca FAZI**

Avis favorable à l'amendement de Cathy Cognetti, absolument.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Nous passons aux opérations de vote.

Je sou mets au vote, l'amendement déposé par Cathy Cognetti pour « Un soffi u novu ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je sou mets maintenant au vote l'amendement déposé par le Conseil exécutif.

Qui est contre ? Pierre Ghionga. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté avec une très large majorité.**

Je sou mets maintenant au vote le rapport présenté par l'exécutif donnant avis sur le projet régional de santé de Corse 2023-2028 ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Avanzemu ». Qui ne participe pas au vote ? « Core in fronte » et les deux non-inscrits. Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue et même à l'unanimité des votants.**

Je remercie les gens qui sont présents. Madame Lecenne, merci de votre présence à ce débat. Bien évidemment, les remarques formulées ici par les groupes, les opinions politiques ne sont pas dirigées vers une personne bien évidemment, mais vers une politique, vous le savez. Donc, merci de votre présence aujourd'hui.

Nous passons au rapport suivant. Avete a parolla, cara Cunsigliera.

**Raportu n° 260 : Percorsu ver di a creazione di un Centru ospitalieru universitariu di Corsica**

**Rapport n° 260 : Trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi Madama a Presidente.

Oghje, per mè, hè un ghjornu impurtante, ghjè un raportu chì mi tena à core è u v'aghju da prisintà.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui revêt une importance toute particulière pour moi, car il porte une ambition forte pour la Corse sur laquelle nous travaillons depuis 2018, celle de renforcer, on en parlait précédemment, l'accès et l'égalité d'accès aux soins de chaque Corse.

Ce rapport explicite donc le chemin parcouru pour l'élaboration de ce projet et bien évidemment, vous présente notre modèle de Centre Hospitalo-Universitaire, CHU, que nous souhaitons adapter aux spécificités corses et innovant, notamment dans sa gouvernance publique privée.

Il est issu d'un travail collectif et je veux remercier tous les acteurs de la société civile et institutionnelle comme l'Università di Corsica, l'ARS de Corse, notre commission santé qui ont travaillé avec nous sur ce projet. Je veux remercier en particulier la communauté médicale très engagée, mais également nos parlementaires pour leur démarche de soutien et notamment la proposition de loi en faveur du CHU. Je compte sur eux pour la suite. Je veux remercier également François Benedetti qui était précédemment élu avec nous, qui a également œuvré pour la création de ce CHU.

Je voudrais dans un premier temps répondre à la question : pourquoi un CHU ? Qu'est-ce-que le CHU va nous apporter de plus ? Et comment va-t-il venir en soutien de notre système de santé à bout de souffle ?

Eh bien, d'une part, les chiffres sont là : les Corses effectuent chaque année 30 000 déplacements pour raisons médicales, ce qui représente 20 % des soins réalisés sur le continent, pour un coût de 30 M€, selon les données de l'Assurance maladie. C'est énorme, c'est considérable !

D'autre part, vous connaissez nos contraintes et les enjeux auxquels nous devons faire face : une population vieillissante, avec souvent des problématiques de maladies chroniques, une saisonnalité qui complique la prise en charge des patients.

Le constat est sans appel, chacun le partage, nous manquons de médecins, notamment dans l'intérieur de l'île.

La démographie médicale est déclinante, nous peinons à recruter des spécialistes. L'hôpital connaît des difficultés croissantes révélées, exacerbées lors de la crise sanitaire. Nous avons le plus faible ratio lits/ habitant. Je le répète, le plus faible ratio de lits/habitant.

La politique de santé en Corse doit donc s'adapter à ces difficultés structurelles et aux spécificités de son territoire.

Les CHU ont une triple mission : de soins, d'enseignement et de recherche.

Cette structure répond ainsi aux besoins fondamentaux de notre territoire.

Premièrement, l'accès aux soins et à des soins de qualité ;

Deuxièmement, l'enseignement permettra d'améliorer l'attractivité du territoire pour les médecins ;

Troisièmement, la recherche indispensable, notamment dans le cadre des transitions écologiques et sanitaires dont les enjeux sont imbriqués.

Par ailleurs, un CHU, ce n'est pas un seul bâtiment en un seul lieu. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est celui d'un CHU multisites, qui englobera bien sûr les établissements principaux, Aiacciu et Bastia, mais également les hôpitaux de proximité et le privé. Nous nous sommes inspirés du modèle réunionnais.

Alors tout d'abord, le chemin parcouru.

L'idée du futur CHU de Corse a notamment mûri à l'occasion des assises de la santé que nous avons organisées à Corti en 2019 et puis en 2022. La crise sanitaire nous a amenés à constater les limites du fonctionnement actuel du système de santé piloté par Paris. Elle a surtout mis en exergue l'agilité des territoires, des acteurs de proximité à construire des solutions dans ce domaine. Je pense notamment aux collaborations entre le privé et le public.

Dans ce contexte, nous avons travaillé avec le soutien d'un AMO entre juin 2022 et juillet 2023, avec un comité de pilotage composé d'experts. Je les cite et je les en remercie : le Professeur Papazian, qui est praticien universitaire et hospitalier à l'hôpital de Bastia, Monsieur Federici, le président de l'Università di Corsica, Madame Lecenne, la directrice de l'ARS qui a été à nos côtés pendant la durée du projet, les directeurs des hôpitaux de Bastia, Monsieur Christophe Arnoux et Monsieur Jean Luc Pesce de l'hôpital d'Aiacciu, Madame Dany Antonini, présidente de la commission santé de l'Assemblée de Corse et de la CRSA, et également associé le secteur du privé, je pense ici à Jean Canarelli.

Je les remercie à nouveau pour leur mobilisation et leur engagement dans ce projet à nos côtés. Je les salue car certains sont présents avec nous aujourd'hui.

Dans la logique de ces travaux, nous avons ensuite organisé un séminaire de travail à Corti, le 30 novembre 2022, afin de poser un diagnostic et d'objectiver l'offre hospitalière existante. Nous avons réuni près de 100 personnes, médecins du public, du privé, Cismonte, Pumonte, élus, parlementaires, présidents des conseils de surveillance des hôpitaux d'Aiacciu et Bastia, ARS, Università di Corsica.

A partir de là, 12 groupes de travail se sont constitués. Près de 150 personnes issues de la communauté médicale de Corse qui se sont mobilisées. 40 réunions au total. Ils ont travaillé, par exemple, sur la mise en place du premier cycle complet de médecine, sur l'identification des filières hyper spécialisées et la définition d'un projet médical territorial public/privé.

Les travaux ont été restitués le 7 juillet 2023 à Corti devant l'ensemble des acteurs impliqués, y compris les paramédicaux, mais également des syndicats, des associations intervenant dans le domaine de la santé.

La méthode pour la suite, si votre Assemblée valide aujourd'hui le projet annexé au présent rapport, est donc dans un premier temps, de présenter devant le ministre de la Santé, lors d'un prochain rendez-vous que nous espérons rapide, puis dans un second temps, d'obtenir le déclenchement d'une mission de l'inspection générale des affaires sociales, l'IGAS en Corse, préalable à toute nouvelle création de CHU.

Enfin, la création doit être actée par décret des ministres de la santé et de l'enseignement supérieur.

Vous l'aurez compris, ce projet se construira sur un long terme, vraisemblablement à une échéance de 10 ans.

Alors notre modèle de CHU pour la Corse, comment l'envisageons-nous ?

En la matière, nous avons bien conscience que le modèle de centre hospitalier universitaire, basé sur un établissement unique qui existe depuis 1958, n'est pas notre référence. En travaillant en étroite collaboration avec les acteurs de santé, nous avons désormais la conviction que nous devons, dans ce domaine, nous réinventer, innover.

Le système de santé français est caractérisé par un modèle de financement qui repose sur une tarification à l'activité, favorisant la quantité de soins au détriment de la qualité et de la coordination dans la prise en charge. Ce modèle de financement est remis en cause, vous le savez et surtout, il est inadapté à notre démographie et à la prise en charge globale des patients, notamment ceux présentant des pathologies chroniques. Nous devons donc nous appuyer, pourquoi pas, sur un modèle expérimental.

Nous avons élaboré un projet de CHU de Corse qui corresponde aux besoins, aux attentes des professionnels de santé et à notre réalité géographique d'île montagne.

Notre projet est résolument axé sur le service aux territoires, s'appuie sur l'offre hospitalière corse existante en y agrégeant l'ensemble des forces vives impliquées pour la santé des corses, acteurs du secteur public et privé.

J'ai associé bien évidemment un acteur incontournable au cœur du projet, à la fois pour la formation et la recherche, c'est l'Université di Corsica. Je tiens d'ailleurs à rappeler ici qu'elle vient d'obtenir le premier cycle complet de médecine à partir de 2024, ce qui nous encourage un peu plus dans notre démarche. Le premier cycle, c'est évidemment la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année. Car pouvoir former nos futurs médecins à l'Université di Corsica, au-delà de la 1<sup>ère</sup> année, c'est aussi permettre aux jeunes d'avoir un lien étroit avec leur territoire de formation, c'est leur permettre d'accéder par exemple à des terrains de stage en Corse, au sein des hôpitaux corses, c'est également favoriser leur installation future en Corse en tant que médecins généralistes, en tant que spécialistes et ainsi inverser la tendance actuelle de la désertification médicale et du non remplacement des spécialistes.

D'après une étude de l'Institut universitaire de santé, l'IUS de l'Université de Corse, sur les 137 étudiants des promotions de 2005 à 2011, 74 % sont revenus s'installer en Corse. 74 % !

Imaginez qu'à l'époque où on a demandé une université, on nous disait qu'on rêvait.

Imaginez que c'est grâce à Josette Dall'Ava Santucci que nous avons eu la 1<sup>ère</sup> année de médecine et que je l'en remercie parce que, grâce à elle, nous avons un retour de médecins sur le territoire. Donc nous avons un retour à 74 % en médecine générale et 44 % en spécialités.

Une enquête réalisée auprès des étudiants montre que dans la perspective de la création d'un CHU de Corse, sur 222 enquêtés n'ayant pas encore obtenu leur diplôme d'État, 64 % sont intéressés pour exercer leur activité future. Sur 93 enquêtés ayant déjà obtenu leur diplôme d'État, ce chiffre atteint 70 %.

Le CHU, c'est aussi développer la recherche, l'innovation en médecine pour permettre aux Corses de bénéficier d'une médecine de pointe. Je pense, par exemple, à nos travaux autour du vieillissement des maladies chroniques. Dans ce cadre, je vous présenterai d'ailleurs dans les semaines à venir le projet de Gérontopôle.

Mais au-delà de la médecine, c'est toute la sphère paramédicale que nous souhaitons attirer avec ce projet. Une réflexion est en cours pour un projet d'école de cadres de santé, de formation des IBODE (infirmiers de bloc opératoire), d'infirmières de pratiques avancées, IPA, ou de manipulateurs radios.

Je tiens aussi à préciser que ce projet passera bien évidemment dans la mise à niveau des hôpitaux, c'est indispensable. Nous avons attendu 40 ans le nouvel hôpital d'Aiacciu ! 40 ans ! Même si nous avons eu pour l'hôpital de Bastia et pour la maternité de Portivechju des annonces rassurantes, il nous faut avoir maintenant, et je le redis, des confirmations. Nous devons sortir des logiques comptables basées sur des ratios nationaux inadaptés à nos réalités.

Au-delà du CHU de Corse que nous portons avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet, c'est tout un écosystème favorable dans le domaine de la santé que nous voulons construire pour les Corses, avec en corollaire les retombées économiques favorables que nous pouvons espérer.

Vous avez eu tous connaissance de la tribune en soutien au projet publiée dans Corse Matin le 28 septembre dernier. Elle est signée par plus de 30 professeurs de médecine, dont des Corses, mais pas que, très attachés au projet. C'est un soutien qui nous honore.

Cette tribune, elle se termine par ces mots, je cite, « *C'est un objectif très ambitieux, mais réaliste auquel nous croyons* », j'en suis également convaincue, et cela je vous l'ai dit depuis le début de la présentation de ce rapport, nous avons une ambition, une ambition réaliste à portée de main et nous y croyons également.

Je tiens à vous informer que ce rapport a reçu un avis favorable du CESEC lors de sa présentation.

Aussi, je demande à votre Assemblée de bien vouloir nous donner mandat pour continuer à porter cette ambition collective auprès du Gouvernement et des ministres de la santé et de la prévention, et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je terminerai mes propos en inscrivant bien évidemment ce projet dans le processus d'autonomie actuel.

Le système de santé de Corse doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase des discussions sur l'autonomie. La mise en œuvre du statut d'autonomie a vocation à s'accompagner d'une stratégie de santé coconstruite, dans laquelle la collectivité de Corse doit prendre toute sa place.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora, i raporti : raportu di a cummissione di e pulitiche di salute.

Jean-Marc Borri hà da fà a lettura di u raportu.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, Mme la Présidente.

**Ce rapport a été présenté par M. Dominique ARRIGHI, chargé de mission stratégie de la santé.**

**Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA** s'est interrogée sur les modalités de mise en œuvre de la gouvernance.

**M. Dominique ARRIGHI** a relevé l'importance de cette remarque et a explicité qu'il existait deux groupements hospitaliers situés sur le Pumontu et sur le Cismonte.

Les travaux avaient permis de faire émerger le besoin d'installer une instance de coordination entre le public et le privé dans chacun des 2 établissements afin d'optimiser les pistes déjà existantes avant d'obtenir le statut de CHRU.

Il a été aussi envisager d'établir dans chaque GHT une instance interne qui accueillerait également le public et le privé avec des missions précises établies. Le GHT aurait une mission opérationnelle au niveau de la construction des filières médicales alors que l'autre instance s'orienterait vers une mission sur la mutualisation, sur les recrutements de personnel, sur les salaires.

Il a rappelé la réglementation permettant aux médecins libéraux de travailler dans un espace public et « vice versa ».

Selon lui, cette gouvernance devait permettre de faire ces propositions et de les mettre en œuvre.

Rappelant le lien entre le CHU et l'Université qui permettait aux professeurs agrégés des CHU de former les étudiants, **Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA** s'est interrogée sur la connexion avec le secteur du privé.

**M. Dominique ARRIGHI** a indiqué que les établissements privés seront aussi terrain de stage donc d'enseignement ce qui laissait présager, dans ce modèle innovant autant de professeur dans le secteur public que privé.

**Mme Danielle ANTONINI** a précisé qu'un ancien assistant chef de clinique pouvait être maître de stage.

Elle a souligné que ce nouveau processus pallierait les carences médicales et a estimé que le secteur privé était essentiel pour la réussite d'un tel dispositif.

**M. Dominique ARRIGHI** a confirmé les propos de Mme Antonini et ajouté que les travaux qui avaient été effectués étaient favorables à l'intégration du secteur privé pour la réussite d'un tel projet.

**Mme Catherine COGNETTI TURCHINI** s'est interrogée sur la localisation du futur CHU.

**Mme Danielle ANTONINI** a rebondi sur cette question et souligné qu'elle avait été abordée pendant les travaux de la Commission pour les Politiques de Santé.

Elle a trouvé regrettable que les travaux émanant de cette instance, qui avaient fait l'objet d'un rapport présenté devant l'Assemblée de Corse en 2021, n'aient pas été mentionnés.

Les commissaires s'étant beaucoup investis lors de ces réunions et avaient contribué à apporter des réponses novatrices puisque toutes les préconisations, les recommandations de la CPS avaient été reprises dans ce document, notamment sur l'objectif de la création d'un modèle original adapté au territoire insulaire qui serait multisites et intégrerait les étapes aussi bien les établissements publics que privés.

Mme Antonini a estimé que ce nouveau concept devait être construit par les Corses et pour les Corses et devait impérativement prendre en considération la spécificité de la Corse en tant qu'île montagne et en intégrant tous les petits hôpitaux de la région.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI** a réitéré la nécessité du partenariat public-privé.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS** a remercié les services pour cette présentation et a souligné l'importance de ce dossier emblématique que chacun avait porté de ses vœux en rappelant que la Corse était la seule région ne possédant pas de CHU.

Elle a estimé que sur la base de l'étude de ce rapport qui sera réalisée par cette instance et au vu de tous les sujets concernés, à savoir une population vieillissante, la précarité et la santé des Corses qu'une demande très forte et transpartisane puisse émerger.

Au-delà de l'offre médicale qui a été exposée, Mme Maupertuis a souligné les effets directs et indirects sur la capacité de recherche dans le domaine du médical et du sanitaire et évidemment de l'encadrement universitaire.

Nonobstant les effets sociaux et sociétaux, elle a estimé que la création d'un CHU aurait aussi des effets économiques avec des emplois, une dynamique et un écosystème très positif pour le territoire.

Rappelant que le Président de la République ne s'était pas exprimé sur la création d'un CHU en Corse, elle a néanmoins souhaité que lui soit précisé quel serait la temporalité de cette création.

**Mme Danielle ANTONINI** a estimé à une dizaine d'années la réalisation de ce projet.

**M. Dominique ARRIGHI** a indiqué que beaucoup de paramètres devaient être pris en considération tels que la part de l'université, la part des établissements de santé publique et du privé puisque ce modèle était original.

Il était à noter que ce temps pouvait être optimisé dès lors où tous les acteurs concernés avaient pu se rencontrer.

Les travaux avaient permis de faire connaissance, d'échanger et de mutualiser les moyens et de développer des recommandations déjà mise en œuvre avec la transformation du COPIL en Comité de suivi du CHU dont l'objectif était de coordonner et d'animer l'ensemble des travaux

Le démarrage pourrait intervenir rapidement mais cet aboutissement était assujéti à la décision du Premier ministre et des ministres associés, ministre de l'Enseignement supérieur, ministre de la Santé et de la prévention.

D'autres échéances à venir permettront de faire accélérer ce dossier, pour autant, comme Mme Antonini il a estimé que ce projet verrait le jour à l'horizon d'une dizaine d'années.

Néanmoins il a considéré que des premiers jalons pourraient être posés.

**Mme Danielle ANTONINI** a souligné que les premiers jalons avaient été presque tracés avec l'obtention des cursus des 3 premières années de médecine à l'Université de Corte à l'horizon 2024.

**Mme Vanina LE BOMIN** a souhaité que soit rajoutée en annexe du rapport, la proposition de loi du Député Colombani, qui avait obtenu plus de 70 signatures de députés de tous horizons, ce qui conforterait le vote transpartisan souhaité par la Présidente Maupertuis.

Cette proposition n'ayant pu obtenir l'assentiment de tous les groupes lors de cette commission, il a été décidé qu'un amendement serait présenté par le groupe Avanzemu à la prochaine session de l'Assemblée de Corse.

**Mme Danielle ANTONINI** a émis le souhait qu'un amendement concernant l'intégration des travaux de la commission pour les politiques de santé soit aussi présenté.

**La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà a parolla hè à chì a vole. Cathy Cognetti !

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie aussi le président de l'université d'être présent, M. Federici, Mme Lecenne.

Le CHU revient régulièrement dans nos débats et c'est une ambition nécessaire pour la Corse, et la CDC a toute sa place dans cet avenir.

J'ai la lourde mais importante tâche de vous exposer notre OUI MAIS... « Mais », pourquoi ?

Nous partageons l'idée que la Corse est le seul territoire à ne pas disposer de CHU, ni même d'un CHR, que nous sommes une île et donc éloignés des autres CHU, que 20 % des soins ont lieu hors de Corse, représentant 26 000 trajets par an et 30 M€.

Nous sommes bien conscients que la création d'un CHU ouvrirait d'emblée droit à une UFR permettant la recherche et les études de médecine sur place dans leur intégralité. Ce serait bénéfique pour notre jeunesse et pour l'avenir de la Corse aussi.

Vous savez aussi que la création d'un CHU devra prendre en Corse une autre forme pour des raisons évidentes liées à notre faiblesse démographique. Il va falloir dépasser l'effet de seuil. Nous ne disposons pas de toutes les spécialités, les unités hospitalières sont de taille moyenne et disséminées sur le territoire. Là où ailleurs un CHU concentre en son sein toutes les spécialités, nous il va nous falloir agréger hôpitaux et cliniques, donc sur plusieurs sites comme l'a expliqué la présidente, voire nouer des partenariats avec des établissements continentaux pour arriver à disposer du socle nécessaire.

D'ailleurs, lorsque vous parlez de modèle innovant, c'est bien de coopération entre les établissements privés et publics qu'il s'agit. On ne pourra tout simplement pas faire autrement.

On a bien sûr accompagné bon nombre des 30 pistes de travail évoquées : je pense notamment à l'implantation d'un PET Scan, réclamé depuis

des années par tous les élus, le maintien du niveau de chirurgie actuel en Corse, le renforcement de la gastro-entérologie, le cycle intégral d'études médicales en Corse, l'allocation d'un quota d'internes, etc.

Mais parallèlement, les Corses rencontrent des difficultés majeures dans l'accès aux soins qui doivent nécessairement être réglées avant de parler de CHU. On a évoqué le PET Scan qui est un outil d'imagerie essentiel dans une île fortement touchée par le cancer. Je pense aussi aux urgences, notamment de l'hôpital de Bastia qui sont celles que je connais le mieux, et concernant lesquelles les Corses sont en droit d'attendre beaucoup mieux. Il en va de même pour une antenne médicale d'urgence en Plaine et tous nos hôpitaux de proximité qui ont été évoqués, qu'il s'agisse du CH de Calvi, du Centre de Corte. Le monde rural, vous le savez, a besoin du même accès aux soins.

Il y a des paliers à franchir avant d'aspirer à la création d'un CHU qui en soit vraiment un.

Il nous faut déjà toutes les spécialités en Corse, ce qui n'est pas le cas à cette heure. Il faut surtout dire aux Corses qu'il est probable que le remboursement des soins ou consultations réalisés sur le continent ne soit plus possible si les spécialités sont implantées dans l'île.

Donc, c'est un OUI important MAIS...

Un MAIS parce que votre empressement donne l'impression d'une volonté de principe, politique, symbolique sans que toutes les conditions ne soient réunies.

Il va falloir mobiliser toutes les unités de soins publiques et privées de l'île, pour arriver à créer un modèle innovant de CHU alors que des services de base sont à ce jour manquants et font défaut.

Comparaison n'est pas raison, comme nous le disons souvent, mais prenons l'exemple du CHU d'Orléans, où le maire avait fait céder le Gouvernement en laissant envisager un conventionnement international permettant d'accéder à un niveau équivalent. La différence notable est qu'Orléans dispose depuis 1945 d'un CHR, ce que la Corse n'a pas encore. En termes de plateaux techniques, de praticiens, nous en sommes encore loin.

Alors, bien évidemment, c'est un beau chemin, mais il semble et risque d'être très long.

Alors, nous souhaitons une hiérarchisation des besoins et nous partageons, vous l'avez compris, l'objectif ambitieux de ce CHU, per una risposta à tutte e nostre inchietudine è di a popolazione per una saluta per tutti.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora quale hè chì vole parlà ? Jean-Marc BORRI.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, Madame la Présidente.

Les grands axes de notre combat sont tracés dans ce rapport du Conseil exécutif. La Corse ne doit plus être la seule région ne possédant pas de CHU.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour rappeler certains faits importants qui constituent le quotidien des Corses :

Les personnes souffrant de maladies nécessitant un contrôle continu doivent supporter une charge émotionnelle et psychologique importante, souvent difficile à appréhender et à gérer. S'ajoute à cela un tracas supplémentaire, la gestion de l'éloignement des centres médicaux avec l'obligation de prendre l'avion souvent, à raison de plusieurs fois par an.

Cette réalité, nous voulons la changer et cela passe inévitablement par la création d'un CHU en Corse, pour les Corses.

Je veux insister sur le fait que c'est donc là un projet essentiel et déterminant dans le cadre de l'autonomie que nous appelons de nos vœux et pour la société que nous voulons construire pour l'avenir de notre pays.

Le travail qui a été initié par le Conseil exécutif depuis plusieurs années, portant sur le projet de création d'un CHU en Corse, est un travail considérable, réfléchi et de qualité, auquel ont participé l'ensemble des acteurs de la santé du public comme du privé, sous l'égide d'un comité de pilotage avisé et qui s'est traduit par l'élaboration d'un document riche et abouti ouvrant les perspectives d'un projet innovant et répondant aux objectifs stratégiques nécessaires.

Si toutes ces personnes ont répondu présent, c'est parce que ce projet est fédérateur et qu'il fait l'unanimité, non seulement dans le monde médical, mais aussi dans le médicosocial, et j'ose espérer au sein de notre hémicycle également.

La santé, est-il besoin de le rappeler, est un devoir et un droit fondamental. Ce manque peut donc être assimilé à une forme d'injustice dans un territoire où le taux de pauvreté est très élevé et celui du renoncement aux soins en constante augmentation, où 30 000 trajets par an sont effectués pour des soins sur le continent, où 10 % des médecins ont plus de 70 ans et 30 % de la population plus de 60 ans, où la démographie est en constante croissance et où la population présente une très forte augmentation saisonnière.

Je pense très sincèrement qu'il existe 2 cas de figure concernant l'avenir de la santé en Corse, 2 chemins complètement différents.

Dans le premier cas, ne figure pas le CHU, et cela se traduirait par une injustice encore accrue à cause de la dégradation démographique médicale, ainsi que de la qualité des soins auxquels nous aurons un accès encore plus difficile. A mon humble avis, ce serait une situation catastrophique, en particulier dans le rural, pour aller dans le sens de ceux qui se sont déjà exprimés pour le défendre et en ma qualité de maire du rural.

Dans le deuxième cas de figure, on a un CHU, et à ce moment-là, nous serons pourvus du moyen le plus sûr et certainement le seul pour porter à un niveau élevé l'offre de soins hospitaliers à laquelle la population a droit, mais aussi pour lutter contre la désertification médicale ; un moyen que l'on peut presque qualifier de vital. Et pour répondre à Cathy Cognetti, moi je pense que c'est justement la présence du CHU qui va permettre de développer les moyens nécessaires et les plateaux techniques pour combler les besoins manquants.

Ce CHU permettra de proposer un plateau technique performant, articulé de façon multisites, ça a été dit, afin de garantir un équilibre géographique essentiel, rendant de fait ce modèle original. L'accès aux soins et leur qualité seront améliorés. Les retombées économiques seront forcément présentes et cela est un point positif.

Le modèle sera aussi innovant au niveau de la gouvernance, associant également le secteur privé ; le secteur privé qui représente quand même 50 % de l'activité hospitalière en Corse.

Il faut souligner, comme l'a fait Madame la Conseillère exécutive, le soutien apporté par les 35 professeurs de médecine qui saluent le travail de la Collectivité de Corse, le modèle original proposé et qui réaffirme de la sorte que la création d'un CHU en Corse apparaît comme une réponse pertinente et efficace aux difficultés d'accès aux soins que connaît actuellement notre pays et qui risque de s'accentuer.

Pour toutes ces raisons, il me semble important aujourd'hui de rappeler notre volonté collective de voir ce projet de CHU aboutir.

En ce qui concerne notre groupe, nous soutiendrons le Conseil exécutif qui œuvre de façon déterminée afin de réussir.

Les Corses doivent pouvoir se soigner en Corse.

Avenu bisognu più chè mai d'un centru ospitalieru per a Corsica, un centru ospitaliere universitariu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avete a parolla, Eveline GALLONI d'ISTRIA.

Ci hè una seconda dumanda di parolla di u gruppu « Fà populu insemi », ma di sicuru avete a pussibilità di fà la.

**Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA**

Merci, Madame la Présidente.

Pour faire écho à ce que vient de dire et de souligner mon collègue Jean-Marc BORRI, nous savons tous à quel point l'implantation d'un CHRU est une nécessité pour la Corse dans le domaine de la recherche, de l'enseignement et de la formation.

Depuis la réouverture de l'Université di Corsica Pasquale Paoli, nous avons toujours voulu, en tant que nationalistes, que chaque étudiant corse puisse poursuivre ses études sur l'île.

C'est incontestable, comme vous l'avez dit, Madame la Conseillère exécutive, l'ouverture de la 1ère année de médecine à Corti s'est accompagnée d'une augmentation de la démographie médicale en Corse.

En établissant un CHRU, nous franchissons indéniablement une nouvelle étape qui sera décisive dans le développement de notre offre de formation. Nous pourrons ainsi permettre à nos futurs médecins de compléter leur premier cycle d'études médicales sans quitter la Corse. Ce sera aussi l'opportunité pour des professeurs et des professionnels de haut-niveau, corses ou non, qui ont fait leur carrière sur le continent ou à l'étranger, de venir former nos médecins.

L'implantation du CHRU aura incontestablement de multiples avantages permettant de valoriser, d'optimiser notre système de santé territoriale, favorisant un accès aux soins plus performants.

Parmi ces avantages, celui notamment de doter nos établissements d'un quota d'internes propres à recouvrir notre territoire ; avantage qui permettra aussi d'élaborer nos propres stratégies territoriales, et enfin, avantage d'ériger comme principe une autonomie de gestion facilitant une plus grande réactivité de toutes les problématiques auxquelles sont confrontés nos médecins généralistes et spécialistes insulaires.

Par ailleurs, cette implantation est la réponse la plus efficace aux problèmes de démographie médicale, ainsi qu'au vieillissement des personnels soignants sur notre île. Ces facteurs convergent à créer un besoin accru en personnel médical et paramédical.

Ce CHRU nous permettrait donc de former sur place la prochaine génération de professionnels de santé dont la Corse a si désespérément besoin.

D'autre part, il faut noter que la création d'unités de formation, d'enseignement et de recherche médicale au sein du CHRU liées à l'Université di Corsica, va permettre d'installer des enseignants chercheurs en médecine au sein de laboratoires de recherche et va concourir à participer à l'attractivité des carrières et de la recherche.

Il va permettre l'installation de cycles d'enseignement médical jusqu'au doctorat.

Vous l'avez compris, pour notre groupe, la mise en place d'un CHRU en Corse s'impose comme une solution des plus pertinentes pour garantir une offre de soins complète, de qualité à laquelle la population corse est en droit de prétendre.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Pierre GHIONGA, dui minuti !

**M. Pierre GHIONGA**

Ancu 30 seconde, Mma a Presidente ! Vi ringraziau.

Aghju da dì chè sò a 100 % per a creazione di issu centru uspitalieru universitariu. Un aghju nisun penseru nant' à a qualità di e cure chè seranu fatte in st'ospitale, ne a qualità di a furmazione di i professionali di saluta.

U mo solu penseru vene quandu vi sentu dî, a nostra cunsigliera esecutiva, ind'è u quadru di l'autunumia vole una spertera di a cumpetenza.

Eu pensu chè s'è a cumpetenza hè sparta incù u Statu, ùn ci serà micca CHU. A sola cundizione per un CHU, ghjè chè a cumpetenza tutale di a salute sia à a Corsica. È pigliu a scumessa, s'o mi sbagliu a mi dicerite in dui o trè anni, o un'annu, s'avemu issu statutu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chè vole piglià a parolla ? Josepha, dui minuti !

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Alors bien évidemment, on ne peut que se féliciter aujourd'hui de voir arriver ce rapport, se féliciter parce que c'est une revendication très ancienne que nous avons portée à « Corsica Libera », cela s'inscrivait dans notre programme de 2010. Certains d'ailleurs avaient beaucoup souri et ironisé sur la possibilité de créer un CHU en Corse et sur notre capacité à le faire. Alors, ce n'est pas encore réalisé bien sûr, on a encore du chemin.

C'était également une motion que nous avons portée en 2019 par la voix de Fanfan BENEDETTI, puis ça a été aussi la création d'un collectif qu'il a porté en 2020 en sa qualité de médecin, pas seulement en sa qualité d'élu de « Corsica Libera ». Mais effectivement, c'est un dossier que nous avons et que nous continuons de défendre et depuis longtemps.

Aujourd'hui, il fait l'objet d'une adhésion large.

Il faut aussi saluer l'engagement de beaucoup de médecins, dont, vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère exécutive, notamment Laurent Papazian et beaucoup d'autres qui se sont engagés, et ils sont des chevilles ouvrières qui ont été et qui sont toujours, parce que le combat est loin d'être gagné, à nos côtés, et

également la tribune bien évidemment portée par des universitaires qui dit l'évidence.

Vous avez voulu le rappeler, d'abord pourquoi un CHU ?

C'est une évidence pour la Corse, mais ce n'est pas une évidence de l'autre côté de la mer, et je vais y venir. Je crois qu'il faut ici ne pas justement se laisser enfermer, et nous l'avons répété à plusieurs reprises, dans un carcan administratif, dans un chemin administratisant qui va nous enfermer dans des circonvolutions technocratiques et qui va nous éloigner du projet. Et je le dis parce que le projet, on sait où nous voulons aller, nous savons ce que nous voulons en faire, nous savons ce que nous voulons y mettre. Il faut aussi créer et penser l'outil administratif.

Nous, nous avons porté un outil d'assistance publique des hôpitaux corses qui était là-aussi une proposition à caractère administratif, mais aussi d'un portage qui permette la création d'un centre hospitalier universitaire multisite, puisque ça évidemment tout le monde est bien d'accord, et que nous puissions avoir un outil qui maille notre île, qui tire l'ensemble de l'offre médicale, je dirais, vers le haut et qui rééquilibre aussi l'ensemble de la Corse, parce qu'on a parlé tout à l'heure du PRS, mais effectivement, la Plaine orientale, l'Extrême-sud et le rééquilibrage des hôpitaux de Bastia et d'Aiacciu qui ne sont pas du tout antinomiques et bien entendu, Corti. Corti à double titre, parce qu'un centre hospitalier universitaire, c'est bien sûr une université aussi. Vous avez rappelé le rôle de Josette Dall'ava Santucci, sous la présidence d'Antoine Aiello, qui s'était fortement engagé à l'époque pour la 1<sup>ère</sup> année de médecine, et nous traiterons demain de la convention tripartite.

Il y a aussi les années de médecine à venir, la perspective de la recherche fondamentale et appliquée, et aller sur des outils de pointe qui véritablement dotent la Corse d'un outil auquel elle a droit tout simplement.

Et là je vais venir au plan politique et qui va rejoindre la proposition d'une assistance publique des hôpitaux de Corse.

Lorsque Emmanuel Macron est venu en Corse, il était ici, je l'ai écouté sur ce volet, il a eu très largement la plage pour pouvoir évoquer le CHU ; pas un mot ! Je pense que c'est très volontaire. C'est volontaire, puisqu'il a eu le temps d'évoquer un certain nombre d'autres besoins en matière de santé, qui sont réels et avérés.

Je crois qu'il va falloir, et ça fera sourire certains, ce n'est pas grave, comme quand on disait qu'on voulait porter un CHU, il va falloir là-aussi un rapport de force et une mobilisation.

Je crois que ça ne suffira pas de voter dans cet hémicycle. Je crois que l'engagement de tous ceux que nous avons cités ne suffira pas non plus. Je crois que la démonstration, elle sera à faire aussi au travers de mobilisations, au travers de la réactivation notamment des collectifs.

On nous parle beaucoup d'innovation, nous sommes les premiers à vouloir être innovants, parce que quand on pense un pays et ses infrastructures, c'est l'essence même de penser un pays, c'est être innovant pour le faire. Donc évidemment, mais attention que l'innovation ce ne soit pas un peu comme pour l'autonomie, « dites-nous ce que vous voulez, on verra ce qu'on vous donne », parce qu'il faut véritablement que nous soyons déterminés à obtenir un véritable centre hospitalier universitaire pour la Corse. Et cela aussi, ça répond à quelque chose de précis.

Alors on parle beaucoup, et le président de la France l'a fait ici dans sa position d'égalité. Là, ça a été dit tout à l'heure et par d'autres, à l'occasion de d'autres dossiers. S'il y a un domaine ou encore une fois, il y a une rupture d'égalité totale de son point de vue, je me plaçais quelques secondes, c'est très inconfortable de son point de vue, et je ne vais pas y rester longtemps, il y a une rupture d'égalité manifeste. Je veux dire, la rupture d'égalité, elle est dans la rupture d'égalité d'accès aux soins, mais elle est aussi dans le fait que nous ne possédions pas, que la Corse ne possède pas un centre hospitalier universitaire, tout simplement.

Donc je pense que et les démonstrations, bien sûr qu'elles sont importantes, et la volonté politique, elle est déterminante, mais il faudra opposer un rapport de force, qu'il soit politique, mais qu'il soit aussi en fédérant toutes les forces vives de tous ceux qui se sont mobilisés pour qu'un centre hospitalier universitaire en Corse existe, pour le faire exister. Perchè sinnò, s'è n'aspettemu chè a Francia ci dessi ciò chè no vulemu, chè quellu ch'era qui, ch'hà avutu mille occasione di di veradimente « ok, què u vi demu », mi pare chè avemu da passà torn'à una volta accantu.

Allora u vulemu issu centru ospitalieru, dimu cume no u vulemu, dimu chè no u vulemu per a ricerca, pè sviluppà a nostra università, pè sviluppà i nostri medichi chè si stallessini in casa soia, ch'elli fessinu ritornu, chè no sviluppessimu una medicina veradimente à l'altezza di ciò chè issu populu merita, ma femu ci sente veradimente perchè n'averemu bisognu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, deux minutes en complément de ce qu'a dit Cathy COGNETTI.

Évidemment, on est en adhésion totale avec ce rapport pour les motifs qui touchent au triptyque que vous avez rappelé.

Il y a la recherche naturellement, et ça renforce le rôle de l'université dont je veux saluer le président, c'est très important.

Il y a l'enseignement, et je pense qu'en termes d'attractivité, c'est un signal qui est déterminant.

Et je voudrais finir par le 3<sup>ème</sup> pied du trépied de mon raisonnement, c'est l'offre de soins.

On doit tous avoir conscience que la préoccupation anxiogène la plus forte des Corses aujourd'hui, c'est l'accès aux soins.

Alors, pour les tas de vertus que vous avez égrainées, sur lesquels je ne veux pas revenir, le partenariat public/privé, l'idée qu'évidemment on va éviter les réflexes campanilistes de savoir où va être situé le CHU, etc., je ne reviendrai pas là-dessus. Et je crois que les choses ne sont pas antithétiques ou antinomiques. On peut très bien être pour un CHU, sans déconnecter ce qui doit être finalement la force motrice du CHU, sans déconnecter de l'offre de soins.

La réponse qu'attendent les Corses, c'est un CHU, évidemment. Mais si on a un CHU et qu'il continue de prospérer ici ou là le sentiment, ce n'est parfois pas un désert médical, c'est le sentiment de désert médical, ce qu'évoquait très bien tout à l'heure Paul QUASTANA, ça ne marchera pas.

Donc, je crois qu'il faut à la fois évidemment valider l'idée de la création d'un CHU, mais de ne rien relâcher sur les efforts tendant à dire aux Corses « cet élément est la partie la plus visible et la plus emblématique d'une offre de soins qui doit répondre à chacun ».

De ce point de vue-là, moi je ne sais pas, mon cher Pierre, s'il faut tout transférer à la Collectivité, s'il faut que toute cette offre soit exercée par l'État, moi je n'ai pas d'avis là-dessus. Il ne faut pas, à mon avis, être doctrinaire. Je pense qu'il y a des systèmes de compétences partagées qui fonctionnent bien. Il y a des compétences qui, lorsqu'elles sont partagées entre les collectivités et l'État, fonctionnent bien ; ça dépend du reste souvent en grande partie des personnes. Puis, il y a des choses qui ne fonctionnent pas bien.

Mais je ne pense pas qu'il faut prendre ce sujet-là par la volonté d'avoir un sujet emblématique d'une autonomie accrue, ou inversement d'ailleurs. Moi, je pense qu'il faut le prendre comme la locomotive d'une préoccupation très anxiogène des Corses à laquelle nous avons tous le devoir en responsabilité de répondre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Bon, très vite, pareil, on ne va pas alourdir le débat à ce stade, les positions nous semblent convergentes et la nôtre est connue.

Donc, sur le fond, conforter, confirmer tout ce qui a pu être développé par les membres de notre groupe en commission, par d'autres ici de tous horizons, de tous groupes confondus, et tant mieux.

Simplement, deux idées rapides pour aller, Madame la Conseillère, à l'essentiel.

Premier point, nous avons, et je pourrais utiliser cette intervention pour le faire, proposé un amendement, que le Conseil exécutif a sous-amendé, et qui donc vise à préciser les conditions dans lesquelles cette, dirons-nous, PPL a été élaborée. Le Conseil exécutif se propose de préciser le nombre de parlementaires qui se sont associés à cet élan, 70 députés donc du Palais Bourbon, ainsi que de dire qu'ils sont issus de 9 groupes parlementaires sur 10, on est naturellement d'accord.

Le sujet, au-delà de l'origine, et je salue le travail réalisé par Paul-André Colombani, je salue la présence du président Federici, et je crois d'autres représentants de l'ARS, Madame la Directrice et d'autres. Vous avez dit ce qui a été réalisé à l'époque par Josette Dall'Ava Santucci, Josépha l'a dit, le président Antoine Aiello, et bien sûr le travail plus récent conduit par le docteur Fanfan Benedetti, notre estimé collègue.

Reste un point, pour aller très vite à l'essentiel là-aussi, sur la question du site.

L'idée n'est pas, même si on a pu avoir un débat assez dense sur la question bastiaise, ajaccienne ou autres, de rouvrir la boîte de Pandore et un front

polémique sur ce plan, mais tout simplement de préciser que la référence qui est faite donc au chef-lieu de région est conforme à, dirons-nous, la rédaction des textes applicables en l'espèce, puisqu'il s'agit, pour une fois, et quelques esprits taquins pourraient nous le reprocher, non pas de demander à déroger à la règle, mais très exactement de l'utiliser pour dire que nous serions ou que nous sommes le seul territoire à ne pas avoir de CHU et que ce faisant, nous demandons donc à nous conformer, dirons-nous, au droit commun pour être clair et précis.

Donc, l'idée du multisites qui n'exclut naturellement aucune des villes ou régions de Corse, Bastia comme d'autres, ne paraît pas à ce stade, dans une lecture un peu orthodoxe des textes, de bon aloi et pertinente, compte tenu de ce que nous savons donc de l'évolution.

L'idée, c'est donc de revenir à cette précision-là et de nous laisser ensuite, dès lors que nous aurons obtenu et acceptons-en l'augure, le CHU, la possibilité de l'organiser, en liaison bien sûr avec les autorités compétentes, dans le sens et sur les sites que nous désirerons. Mais le préciser à ce stade, alors même que l'un des leviers de notre argumentaire est de nous conformer au droit commun et de dire que sur ce plan, nous serons et que nous sommes les seuls à ne pas y être reconnus, pourrait être contrarié.

C'est donc ces deux éléments là que je voulais préciser.

Vous dire l'esprit et la lettre de l'amendement, vous dire que nous acceptons le sous-amendement proposé par le Conseil exécutif, et enfin, que cette référence au chef-lieu et pas un CHU multisites sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, nous paraît plus pertinente au regard de ce qu'est le droit et de ce qu'a voulu le législateur en la matière.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions. Don-Jo LUCCIONI.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

À ringrazià vi, Cara Pridenti.

Chers collègues,

Je ne voudrais pas allonger les débats qui sont riches, qui ont été riches. Simplement, ce matin, mon collègue et ami Romain COLONNA parlait d'une anomalie, s'agissant notamment de la centrale du Vaziu. Là, on pourrait parler

bien sûr, comme dans tant d'autres domaines en Corse malheureusement, des domaines stratégiques, d'une anomalie et d'un anachronisme au niveau sanitaire, politique, économique et social. Parce que c'est de ça dont il s'agit, puisqu'on a une problématique qui touche essentiellement la santé, mais qui renvoie à des enjeux multiples, notamment autour de la formation, de la recherche, de l'offre de soins et de l'égalité. Josépha en parlait, on nous oppose souvent dans cette République, l'égalitarisme de la loi, quand il s'agit de l'égalité de droit et de l'égalité de fait, on constate qu'il y a une forme d'asymétrie dans le traitement de la Corse.

Donc, il y a une situation qui est une situation d'injustice. Il y a une situation d'injustice, comme on l'a toujours fait, la famille nationaliste, la Corse en général, il faut répondre par une réparation, et en ce sens, notre groupe « Fà populu in seme », ça a été dit précédemment par Eveline et Jean-Marc, tient à souligner l'implication, le travail du Conseil exécutif de Corse, à vous en remercier, le travail de la Collectivité de Corse de façon générale.

Mais, au-delà de la Collectivité de Corse, on a ici un projet qui est fédérateur, rassembleur pour notre pays, pour notre peuple, puisque ça a été rappelé, il y a des professionnels de la santé qui se sont investis, il y a un travail énorme qui a été fait, notamment en termes de revendication par les syndicats étudiants à Corti, il y a bien sûr les instances consultatives, le CESEC, l'Assemblée di a Giuventù, un certain nombre de collègues et anciens collègues de cet hémicycle qui ont planché sur le sujet. Et donc, on a ici un projet qui est transpartisan, qui est consensuel, et on note une convergence nationale sur ce sujet qui est un sujet de construction nationale, mais aussi un sujet qui vise à répondre concrètement, avec efficacité, à des préoccupations et à des préoccupations quotidiennes de notre peuple, à commencer par le droit d'accéder à la santé qui est un service public essentiel et fondamental.

Ceci étant, Madame la Présidente, ce qu'on veut dire à « Fà populu in seme », et ça a été partagé, c'est que le CHU, c'est un processus finalement aussi. On parle souvent de processus en ce moment, processus d'autonomie. Le CHU, il y a une construction qui est engagée, on va poser des jalons, on est sur du temps moyen, voire du temps long. Il faut l'avoir à l'esprit, on n'y est pas encore, mais en tout cas une perspective qui est tracée, et ça c'est positif. C'est positif pour plein de raisons. Elles ont été mentionnées, elles figurent dans le rapport. Il y a un travail considérable qui a été réalisé.

Mais, de la même façon qu'on est très clair sur la solution politique globale qu'on appelle de nos vœux pour ce pays et sur le statut d'autonomie qui a été voté et consacré ici le 5 juillet dernier, on est très clair aussi sur le CHU. Il ne peut pas y avoir d'autonomie pour la Corse sans pouvoir législatif, c'est clair, il

ne peut pas y avoir non plus d'autonomie sans CHU pour ce pays, et notamment pour son peuple et sa jeunesse.

Quelques enjeux qui sont essentiels.

On a un tableau qui est dressé s'agissant de la société corse : un vieillissement de la population, des flux démographiques dont on a tendance à parler essentiellement, et c'est normal, d'un point de vue entrant, 5 à 6 000 personnes qui rentrent chaque année, avec les problématiques que cela peut poser en termes d'équilibre sociétal, culturel, économique et autres. Mais il y a aussi une réalité, et c'est le benjamin à l'Assemblée de Corse qui le dit ici, mais c'est connu de tous, c'est qu'il y a aussi une fuite malgré la présence de l'université, parce que le CHU est à la santé, ce que l'université de Corse est à l'enseignement supérieur et à l'éducation. Et en l'absence de CHU, on voit souvent un certain nombre d'étudiants corses qui, par le manque d'offres en Corse en matière médicale, s'expatrient, s'exilent et parfois par manque de filières, de plateaux techniques performants ne reviennent pas en Corse.

Donc, ça aussi, hè una primura maiò pà a Corsica, pà u so populu è pà a noscia giuventù.

Tandu vuliami ringrazià vi. Saremi à fianc' à vo pà purtà issu prugettu. Di modu generali, u populu corsu sarà à fianc' à a Cullettività, è di modu generali issu prugettu, ùn hè micca solu quiddu di a Cullettività, hè quiddu di a Corsica, di i Corsi, è ci tocca à custruisca, noi Corsi, un CHU pà a Corsica. Ci hè u travagliu chì hè fattu in l'istituzioni, ci serà forse un travagliu à fà incù a sucietà, hè dighjà fattu è ci hà da vulè à cuntinuà lu. È no saremu à fianc' à vo pà strappà dinò s'accordu di u Guvernu pà fà issu CHU ch'ùn si pò micca cuncipiscia una Corsica nazione dumani autonuma o altra, senza un'offerta medica di qualità incù un CHU.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? M. BORRI.

**M. Jean-Marc BORRI**

Simplement deux mots.

Je voudrais simplement préciser que ce qui fait justement l'originalité et le modèle innovant de ce CHU, c'est justement, en tout cas le travail qui a été fait a abouti à ces conclusions, qu'il sera multisite.

Donc, c'est un modèle innovant. C'est cela qui est salué d'ailleurs par les 35 professeurs dans la tribune sur le Corse Matin. Et je pense que c'est ça aussi le gage de la réussite de ce CHU. C'est un modèle qui est en rupture avec le modèle qui existe déjà depuis très longtemps sur le continent et qui est en train de montrer ses limites, qui montre ses limites depuis déjà maintenant peut-être trois décennies.

Voilà, je voulais simplement dire ça.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc j'avais prévu de m'exprimer longuement, mais je vais être brève.

En synthèse, donc, il est dit par tout le monde que le CHU est un projet emblématique et je rajouterai que, dans toutes les sociétés, ce type d'infrastructure de santé, d'offres de santé, traduit aussi un certain niveau de développement, un niveau de qualité de vie, de responsabilisation aussi, comme le fut le projet de l'Université de Corse et l'ouverture de l'Université de Corse il y a 42 ans jour pour jour aujourd'hui, puisque c'est l'anniversaire de l'université aujourd'hui. Ça, c'est la première chose.

Comme le fut aussi la responsabilisation que fut celle de certains de nos pionniers lorsqu'ils créèrent Air Corsica, comme ce fut le cas aussi lorsqu'il y eut la création de la 1<sup>ère</sup> année de médecine.

Et je crois que dans la vie d'une société, d'un peuple, ce sont des projets qui, de manière transpartisane, permettent aussi de lever un certain nombre de réticences, de lever un certain nombre de freins, d'autocensure que nous mettons, nous, les uns et les autres, en place, comme ça, parce que c'est un héritage de l'histoire, c'est un héritage aussi de la relation que nous avons avec la République.

Donc, il est important que nous puissions travailler tous ensemble sur ce sujet.

Un mot quand même d'amitié et même d'affection pour François BENEDETTI, qui a été le premier à croire en ce projet.

Du point de vue des opportunités, et je crois que tout le monde a rappelé quelle était l'importance et quels étaient les facteurs d'opportunité pour la création de ce centre hospitalier universitaire.

Je rappelle que nous avons 340 000 habitants, 26 000 personnes qui partent tous les ans, mais nous avons aussi, personne ne le dit, on ne le fait pas,

on ne fait pas un CHU pour des touristes, mais il y a quand même 3 millions de personnes qui nous visitent aussi et qui pendant 6 mois sont ici, et qui sont présentes sur le territoire et des fois ont besoin de soins également.

Donc, c'est important aussi de rappeler que sur les 26 000 personnes qui partent, il y a des personnes âgées, il y en aura de plus en plus, bien évidemment, et des personnes qui ont un niveau de précarité très élevé. Et qu'à chaque fois qu'on part sur le continent, ce sont des frais, ça a été évoqué en commission notamment.

Du point de vue de la méthode, la méthode, elle est originale, ça a été souligné : multisite, partenariat public/privé, articulations autour de l'offre de soins existante, mais aussi de l'offre de recherche et d'enseignement qui existe déjà à l'université de Corse. Cela signifie donc qu'il y aura tout un écosystème dans le domaine de l'offre de soins qui est à repenser, qui va être densifiée, qui va produire des externalités positives. Et cette logique donc de filière, elle va produire des effets au-delà du domaine de la santé, mais aussi du point de vue économique, avec des effets d'entraînement du point de vue de nouvelles entreprises dans le service de la santé et bien évidemment aussi des emplois nouveaux.

Donc, je crois qu'il y a une création de valeur ajoutée multidimensionnelle qui est à attendre et pour évidemment toutes ces raisons-là, je souhaite vivement que la dynamique impulsée et portée aujourd'hui par le Conseil exécutif de Corse, et la conseillère bien évidemment en particulier, puisse aboutir le plus rapidement possible, en restant évidemment très, très vigilant sur tous les écueils qui peuvent apparaître.

Donc, merci beaucoup à tous pour ce très beau débat.

Avant de rendre la parole à la conseillère exécutive et ensuite de procéder au vote, nous allons faire une petite suspension de séance à la demande d'ailleurs de l'Exécutif.

Voilà petite suspension de séance, merci.

**La séance est suspendue à 17 h 10 et reprise à 18 h 10.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il-vous plaît reprenez vos places. Ripigliate e vostre piazze.

Donc, il semblerait que suite à une proposition d'amendement du groupe « Avanzemu » et d'un échange avec la conseillère exécutive, un accord ait été trouvé par le biais d'un sous- amendement, dont nous n'avons pas encore la version écrite.

Donc, est-ce que les services peuvent m'indiquer si l'amendement a été transmis par écrit ? Pas encore. Je vous en prie, Madame la Conseillère.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente. En attendant, je peux présenter le premier amendement ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous pouvez.

**Mme Bianca FAZI**

Donc, il s'agit d'un amendement qui modifie le projet de délibération pourtant trajectoire vers la création du CHU de Corse.

Il est ajouté le visa suivant : « Vu la délibération 2021/079/AC de l'Assemblée de Corse, prenant acte du rapport de synthèse des travaux de la commission des politiques de santé : création d'un centre hospitalier universitaire, CHU, en Corse à l'horizon 2030 ».

Ça été demandé par la présidente de la commission « santé ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, c'est effectivement une demande de la commission santé. Ça, c'est le premier.

Ensuite, l'amendement de « Avanzemu », est-ce qu'il a été transmis ? Donc, s'il vous plaît, Madame la Conseillère exécutive, nous avons l'amendement du groupe « Avanzemu » qui pourra être présenté bien sûr, mais vous aviez fait une proposition de sous-amendement. Nous n'avons pas le nouveau sous-amendement. En fait, il faudrait envoyer les amendements et les sous-

amendements à tout le monde, s'il vous plaît, à tous les membres. Et, je voudrais bien en avoir une version papier. Merci.

Bien, si vous êtes prêts, on reprend l'examen des amendements et des sous-amendements.

Donc, le premier amendement a été présenté par la conseillère exécutive, c'était une demande de la commission des politiques de santé. Il s'agit de rajouter un visa qui fait référence à la délibération de l'Assemblée de Corse et qui viendra se positionner dans le texte après le troisième visa, premier visa sur le code général des collectivités, puis ensuite il y a deux délibérations, et donc il y aura un visa qui viendra s'insérer en référence au rapport des travaux de la commission de santé.

Sur cet amendement 1, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement de l'exécutif est adopté à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à l'examen de l'amendement déposé par « Avanzemu ».

Vous pouvez vous exprimer sur cet amendement.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Non, ce n'est pas utile. Il s'agit simplement d'acter la proposition, la PPL, telle qu'inspirée et rédigée par le député Paul-André Colombani, avec les 70 parlementaires de l'Assemblée nationale issus de 9 groupes sur les 10. Et l'idée est d'ajouter en pièce jointe, la PPL.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je me tourne vers l'exécutif, vous avez un amendement qui est composé aussi initialement de trois éléments : il y a le visa, l'article et l'annexe. D'accord ?

Donc maintenant je me tourne vers l'exécutif qui doit nous faire part effectivement des sous-amendements qu'il souhaite voir voter. Je vous en prie.

**Mme Bianca FAZI**

Nous proposons donc un sous-amendement : rajouter à l'amendement de « Avanzemu » la phrase suivante : « étant entendu que le projet porté par la Collectivité de Corse ne prévoit pas une localisation dans le chef-lieu, mais le

modèle innovant d'un CHU multisites, intégrant les centres hospitaliers d'Aiacciu et de Bastia, les hôpitaux de proximité, les structures privées et une gouvernance publique privée dans le cadre d'une expérimentation ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc voilà le sous-amendement présenté par l'exécutif. Est-ce que cela vous convient ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Le député Colombani maintient une forme de réserve sur l'idée de supprimer toute référence au chef-lieu. Mais dès lors qu'on insiste et qu'on précise les termes d'expérimentation, qu'on joint la PPL au titre des pièces jointes et qu'on évoque un modèle innovant, etc., porté par la Collectivité de Corse, pour notre part a priori, il n'y a pas de difficulté.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et préciser que c'est dans le cadre d'une expérimentation.

Parfait, ça rappelle, il y a plus de 42 ans, les discussions sur l'implantation de l'université de Corse.

Voilà pour le sous-amendement. On va d'abord voter le sous-amendement et ensuite l'amendement, puis enfin le rapport amendé par le premier amendement et l'amendement sous-amendé.

Donc, je soumetts à votre approbation le sous-amendement de l'exécutif à l'amendement du groupe « Avanzemu ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le sous-amendement proposé par l'exécutif, est adopté.**

Je propose maintenant au vote l'amendement du groupe « Avanzemu » ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement du groupe Avanzemu, ainsi sous-amendé par l'exécutif, est adopté.**

Je sou mets maintenant au vote ce rapport sur la trajectoire relative à la création d'un CHU en Corse, ainsi amendé et sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Bravo ! Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Merci à tous pour vos efforts de convergence.

Il reste à la conseillère exécutive un rapport.

**Raportu n° 267 : Avisu nantu à a parte rilativa à a Corsica in u quattru di a Strategia naziunale di a salute 2023-2033**

**Rapport n° 267 : Avis sur le volet relatif à la Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de santé 2023-2033.**

**Mme Bianca FAZI**

Ce rapport qui vous est proposé concerne l'avis de l'Assemblée sollicité par le préfet de Corse sur la stratégie nationale de santé. Autrement dit, ça concerne un document qui est élaboré au niveau national par le ministre de la Santé, non pas par l'ARS, après avoir consulté différents acteurs dont le Haut Conseil à la santé, publics et professionnels de santé, les associations, les experts, etc.

Il définit les grandes orientations, les priorités de la politique de santé et décline un volet corse sur lequel il vous est proposé de vous prononcer.

Je rappelle ici que le volet corse existe à la suite de la mobilisation des services de la Collectivité qui ont œuvré pour que nous conservions un volet spécifique à la Corse, sinon nous étions rattachés à la région PACA.

Le document présenté reconnaît également, dès son introduction, je cite : que ce système de santé est à bout de souffle.

Aussi dans le cadre des prérogatives que sont celles de votre Assemblée, vous devez vous prononcer sur cette stratégie nationale qui fixe pour

les 10 prochaines années, 10 ans, le cap, je cite : pour l'ensemble des acteurs de santé.

Cette stratégie repose sur le concept One Health que vous connaissez pour avoir voté en avril 2022 un rapport stratégique du président du Conseil exécutif basé sur le One Health. Cette approche vise à concevoir la santé de manière globale, une seule santé.

Le volet corse rappelle en introduction que l'ensemble des objectifs identifiés par la stratégie nationale de santé s'applique à la Corse et qu'une attention particulière est portée à l'accessibilité, la prévention, le virage ambulatoire et la prise en compte du vieillissement de la population.

Il est indiqué que les adaptations opérationnelles seront soutenues pour tenir compte des contraintes liées au statut d'île-montagne, chrono-distances, moyens de transport, la rareté des ressources notamment des filières régionales, dont des filières hyperspécialisées et hospitalo-universitaires, au vieillissement de la population, à la forte précarité et au solde migratoire positif.

Or, malgré la prise en compte de ces éléments, force est de constater que leur mission en termes d'offre de santé pour la Corse n'y est pas. Nous avons un retard structurel en matière d'équipements de santé, c'est un fait. Nous attendons la prise en compte dans ce domaine de nos demandes, à savoir, on l'a déjà évoqué tout à l'heure, le maintien de la maternité de Portivechju, un nouvel hôpital pour Bastia, un CHU de Corse.

Même si sur ces deux derniers points, nous avons eu des informations rassurantes, il n'empêche que le document en l'état l'ignore. Là-aussi, en l'absence de ses fondamentaux absolument indispensables pour l'avenir de notre système de santé et compte tenu du fait que cette stratégie est actée pour une longue durée, 10 ans, qui englobera les deux prochains PRS, notre avis est défavorable. L'avis du CESEC également a été sollicité sur ce rapport. Je note qu'il prend acte du rapport présenté et s'associe à nos conclusions.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Alors rapport de la commission des politiques de santé sur cette stratégie nationale. Monsieur Borri, vous avez la parole.

**M. Jean-Marc BORRI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ce rapport a été présenté par M. Dominique ARRIGHI, chargé de mission stratégie de la santé.

Mme Vannina LE BOMIN a indiqué être défavorable à ce document et explicité qu'après lecture elle avait été frappée par l'incohérence entre les écrits sur le bien prendre en charge la santé des femmes et la bataille qui avait dû être menée pour la maternité de Porto-Vecchio.

Elle a souligné que l'offre de soins gynécologiques était insuffisante et voire déficiente dès lors où il est avéré que certains obstétriciens n'acceptaient plus de nouvelles patientes.

Mme Le Bomin a pointé toutes les addictions qui n'avaient pas été ciblées comme celles des jeunes aux jeux de hasards ou aux jeux vidéo. Problématique très importante et primordiale pour la jeunesse Corse.

Concernant la SNS (Stratégie Nationale de Santé) Mme Danielle ANTONINI a précisé que des travaux s'étaient déroulés entre les mois de novembre et mars, date à laquelle le volet spécifique à la Corse avait été présenté et débattu lors de l'assemblée plénière de la CNS (conférence nationale de santé).

Mme Antonini a souhaité faire part d'une réflexion en tant que Présidente de la CRSA et a souligné que ce document avait pour objectif de faire remonter les demandes fortes des professionnels de santé, le volet spécifique à la Corse n'était que la photographie des remontées des acteurs concernés qu'ils soient directeurs d'établissements, administratifs, médecins, infirmières, maires ou présidents d'EPCI.

Mme Muriel FAGNI a souligné que ce document se devait d'enrichir le PRS.

Mme Danielle ANTONINI a réitéré la nécessité d'un travail collaboratif afin d'optimiser l'adéquation entre les demandes formulées par les acteurs de terrain et les offres.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a estimé que ces réunions de concertation étaient très pyramidales et qu'il était très difficile de se faire entendre.

De même elle a considéré que la participation des acteurs de la santé n'était pas très effective.

La commission a émis un avis favorable à l'avis défavorable du conseil exécutif. Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Il y a aussi un avis du CESEC.

Donc, la parole est à celui qui la veut. Je vous en prie, allez-y, donc pour Un soffiu novu.

**Mme Santa DUVAL**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, avant d'intervenir sur le rapport, j'aimerais avoir une pensée particulière pour Monsieur Jean Pajanaccia, décédé la semaine dernière, qui a été le président de la Communauté des communes du Sartonais-Valinco-Taravo et adjoint à la mairie d'Olmeto. Acteur engagé au sein de notre territoire pendant de nombreuses années et avec lequel j'échangeais régulièrement sur les questions de santé, considérant que c'était la préoccupation principale des Corses. Je tenais à lui rendre ce petit hommage.

Madame la Conseillère exécutive, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, la stratégie nationale de santé et le PRS sont nécessairement liés.

Le volet corse comprend deux axes.

Le premier porte sur l'offre permanente, sur les addictions, le dépistage des cancers, le renforcement au premier recours dans le rural, la prise en charge ambulatoire et hospitalière et bien d'autres.

Le second s'attache à assumer les changements liés aux saisons, suppléance locale en cas de tension ou crise sanitaire, anticipation, etc.

Vous considérez dans votre rapport que le compte n'y est pas, notamment en termes d'équipements, en exemple la maternité de Porto-Vecchio ou bien l'absence d'indication allant dans le sens d'un nouvel hôpital à Bastia. Deux annonces effectuées par le Président Macron lors de de son déplacement dans cette même Assemblée et que l'on est loin encore de l'attente de créer un CHU, d'où l'avis défavorable émis dans la délibération.

En fin de rapport, il est évoqué un transfert progressif des compétences de santé dans le cadre de l'autonomie. Un point que nous ne partageons pas, vous vous en doutez bien, et qui pèse dans notre position de vote.

Puisqu'on est sur la stratégie de santé en Corse et sur le manque d'équipements, je voudrais dire un mot. J'ai participé aux travaux à la commission de politique de santé sur l'obésité concernant le fait qu'en Corse, l'offre de soins et de prise en charge est incomplète. Nous sommes la seule région à ne pas disposer d'un CSO, centre spécialisé de l'obésité, qui suit les personnes concernées en trois temps avec un accompagnement à tous les niveaux, que ce soit médical et psychologique. Le centre d'Ocana est une première étape que l'on ne peut que saluer, tout comme le dispositif retrouve un cap. Je pense que nous devrions optimiser ces dispositifs déjà existants et en renforcer des actions.

C'est là aussi que l'on voit le besoin avéré en infrastructures de santé et le nécessaire accompagnement de l'ARS et de l'État pour parvenir à un niveau d'équipement satisfaisant en termes d'accès aux soins.

Madame la Conseillère, pensez-vous que nous sommes en mesure d'assumer la compétence santé lorsque l'on voit tout ce qui nous manque encore actuellement ?

Pour en finir sur le volet obésité, quid de l'ORS qui peut avoir une dimension statistique, même si je sais que la Collectivité privilégie de se concentrer sur l'activité du registre des cancers, ce que je comprends tout à fait et que je valide, mais rien n'interdit que l'on puisse confier des missions supplémentaires à cet observatoire.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour cette intervention. Evidemment, on s'associe à l'hommage que vous venez d'émettre à l'endroit de Monsieur Pajanaccia, bien sûr.

Qui d'autre souhaite intervenir sur cette stratégie nationale de santé ?  
Personne.

Alors, je repasse la parole à la conseillère.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi.

Oui, Madame la Conseillère, je tiens bien compte de vos remarques.

Effectivement, un centre sur l'obésité mais pas que, j'ai envie de vous dire. Et oui, même en ayant l'autonomie, bien sûr qu'on peut développer parce que justement on n'a pas à attendre que ça descende de Paris, mais qu'on peut, c'est ce que je vous disais quand j'ai cité la crise sanitaire, on a montré qu'on était capables non seulement d'innover mais d'être réactifs. Et on connaît nos territoires et on sait ce qui peut être adapté à nos besoins. Donc oui, je vous confirme que ça peut être tout à fait dans le cas de l'autonomie.

Après c'est à discuter, effectivement on n'en est pas encore là au niveau de la santé, mais tout à fait. Et ce qui est dommage dans ce genre de stratégie, c'est difficile parce que déjà on n'avait pas le volet corse, donc effectivement ça été très difficile et en tout cas, certaines structures majeures telles qu'un centre hospitalier à Bastia et un CHU n'étaient pas nommés, donc c'était vraiment difficile de faire un vote favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère.

Donc nous pouvons désormais passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Un soffiu novu ». Qui ne participe pas ? Pierre Ghionga, « Avanzemu ». Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE.**

Donc le bloc « santé » est terminé jusqu'à la prochaine commission permanente parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de dossiers systématiquement qui relèvent de vos compétences, Madame la Conseillère. Merci aux services qui vous accompagnaient aussi.

On fait quelques mouvements respiratoires et nous attaquons, s'il vous plait, l'ensemble des dossiers relatifs au budget supplémentaire. Nous avons, ce qui est bien normal en cette période, quatre rapports à examiner : la Convention, relative à l'expérimentation du compte financier unique, le CFU ; le budget supplémentaire du laboratoire d'analyse du Cismonte ; celui du Pumonte et bien sûr le budget supplémentaire.

En l'absence du Président Simeoni, c'est Alex Vinciguerra, président de l'ADEC, qui va plancher, si j'ose dire. Donc, nous allons débiter tout de suite par le premier rapport si vous le voulez bien.

**M. Alex VINCIGUERRA**

On commence par le budget supplémentaire, Madame la Présidente, vous voulez bien ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, sauf que je me pose juste une question, est-ce qu'il ne faut pas d'abord voter les budgets satellites ? Non, après.

D'accord. A chaque fois j'oublie. Très bien alors on y va.

**BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ**

**Raportu n° 270 : Bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'esersiziu 2023**

**Rapport n° 270 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madama a Presidente, cari tutti, care tutte, prima di tuttu vulerebbe rimentà à tutti chì u bugettu supplementariu ùn hè ch'una decisione mudificativa chì hà per scopu principale di ripiglià i resultati cunstatati à u contu amministrativu di l'annata passata. È vi n'arricurdate chì sti resultati sò boni.

Notre session de juin constatait près de 21 M€ de solde de résultat pour l'année 2022.

Lors du vote qui interviendra tout à l'heure, vous serez amenés à vous prononcer sur l'affectation de ce résultat de fonctionnement de 2022, qui viendra couvrir les besoins en section d'investissement pour 2023.

Souvenez-vous aussi de notre engagement de ne pas augmenter l'encours de la dette. Pour mémoire, le total du budget prévisionnel s'élevait à près de 2 milliards et son équilibre s'établissait avec un emprunt de 99 M€.

Nous avons maintenu en cette fin d'année, malgré les vents contraires de l'inflation et de la hausse des taux, un encours de la dette inférieur à un milliard, inférieur à un milliard !

Notons qu'avec une durée de vie moyenne de nos prêts qui avoisine les 10 ans, notre encours nous laisse, selon l'opportunité des courbes de taux, une réelle possibilité de réaménagement.

Cet exercice du budget supplémentaire nous permet aussi de réaliser un acte important dans la bonne gestion budgétaire, toiletter des autorisations de programme pour près de 80 M€, c'est important, et puis aussi des autorisations d'engagement pour près de 13 M€.

Donc, en affichant une prévision la plus précise possible d'autorisations budgétaires, nous consacrons le pilotage financier de la CdC et de ses agences et offices.

Enfin, si vous adoptez cette proposition de BS, vous nous permettez d'équilibrer les dépenses et les recettes à hauteur de 167 M€ supplémentaires, ce qui porte pour 2023 le montant total du budget à 2,61 milliards d'euros, soit une hausse de 8,11 % par rapport au budget primitif. Pour mémoire, en 2022, il s'établissait à 2,127 milliards d'euros.

Vous nous permettrez aussi, si vous validez ce budget, d'inscrire de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 16 M€, soit une évolution de 1,62 % par rapport au budget primitif 2023.

Ces dépenses réelles de fonctionnement, dans cette période de précarité croissante, concernent principalement le secteur de la santé et de l'action sociale avec 5 millions de dépenses supplémentaires. Nous allons renforcer le programme de prestations et de compensations de handicaps, le financement des établissements médicosociaux. Nous allons aussi revaloriser les salaires des 2 500 salariés de l'aide à domicile, soit 245 euros par mois.

Enfin, nous allons augmenter le paquet RSA de 1,612 M€, les aides alimentaires, l'aide sociale à l'enfance, qui seront revalorisées.

Nous sommes aussi impactés, et nous devons le constater, par la hausse des salaires de la fonction publique. Ainsi, nous consacrerons plus de 4 M€ supplémentaires aux RH.

Enfin, si vous nous suivez, vous nous autoriserez l'inscription de nouvelles dépenses réelles d'investissement pour plus de 16 M€, soit une évolution de près de 4 % par rapport au BP 2023.

Ces dépenses portent essentiellement sur le secteur des transports, principalement sur la voirie, sur le soutien des communes. Nous allons aussi verser la subvention d'équipement au syndicat de l'énergie pour 2,8 M€.

Ce budget, enfin, est également l'occasion de réajuster les recettes fiscales et sectorielles. En effet, les inscriptions réalisées au BP 2023 concernant la fiscalité ont été estimées avec prudence, compte tenu du contexte économique incertain de la fin de l'année 2022. Ce réajustement permet ainsi une inscription de l'ordre de 6,9 M€ de recettes de fonctionnement, dont 6,5 millions au titre de la fiscalité directe et indirecte et un peu moins de 500 000 € au titre de recettes sectorielles qui restent globalement stables.

Revenons sur la fiscalité directe et indirecte qui est en croissance par rapport à nos prévisions, croissance donc de 6,5 millions, soit une hausse de 0,89 % par rapport au BP.

Si nous examinons les principaux secteurs de cette fiscalité indirecte, on s'aperçoit que la TICPE augmente de 3,5 millions. Cette augmentation est principalement imputable à l'afflux touristique de la saison 2022.

La taxe sur les droits de consommation sur les tabacs, nous en parlerons demain, augmente de 3 M€. Le budget 2023 anticipait une baisse de cette recette par rapport à 2022. Mais en raison de la hausse des prix et d'une consommation persistante et malheureuse de tabac, celle-ci n'a pas été ressentie dans les encaissements de début d'année.

Nous avons aussi l'attribution du Fonds national de péréquation DMTO, qui augmente de 1,3 M€, le volume national des DMTO a augmenté en 2022, ce qui nous permet de réévaluer cette recette.

Et puis nous avons une fraction de compensation de TVA pour la CVAE qui a augmenté de 1 million.

Notons aussi, en termes de recettes, la reprise de provisions et de dépréciations à hauteur de 3,8 M€ et déplorons que malgré l'inflation, les dotations de l'État restent désespérément stables.

Je voudrais insister, je l'ai fait en introduction, mais je voudrais préciser le travail de toilettage des autorisations de programme. Je voulais préciser aussi que d'autres autorisations de programme vous sont proposées pour 14 M€, 10,4 millions dans le secteur de la santé, notamment sur l'Ehpad Eugénie et sur Pietrapola, 7,5 millions sur les transports avec 4,6 millions sur les routes et 2,5 millions sur les ports et aéroports.

Sur les nouvelles autorisations d'engagement, les inscriptions concernent principalement les transports pour un montant de 10 M€, dont 9,2 millions consacrés au futur EPIC des chemins de fer.

Les moyens généraux, avec principalement la couverture du nouveau marché d'assurance de la CdC, sera couverte dans les AE à hauteur de 6,7 M€.

Donc en synthèse, ce budget supplémentaire reste dans la droite ligne des exercices budgétaires précédents. Il consiste à maintenir un haut niveau d'investissement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il vous est donc proposé de bien vouloir inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 20 832 253,92 € ; d'affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 118 829 259,77 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ; d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023 arrêté à 167 248 448,95 € en dépenses et en

recettes ; d'adopter le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à moins 80 131 762,27 € et un montant des autorisations d'engagement de moins 13 267 266,05 € pour le toilettage et d'adopter le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à 14 685 525 € et un montant des autorisations d'engagement s'élevant de 13 531 205 € pour le budget supplémentaire 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru esecutivu.

Ci hè un avisu di u CESEC è ci hè un raportu i a cummissione di e finanze.

Allora u raportu di a cummissione di e finanze, ghjè Joseph Savelli chì l'hà da prisintà.

**M. Joseph SAVELLI**

À ringrazià vi.

Faisant remarquer que les recettes de la collectivité issues de la fiscalité, étaient moitiés moindres que celles perçues par les autres régions, conséquence notamment des différentes dérogations fiscales dont bénéficie la Corse, M. Jean-Michel SAVELLI a fait observer que cela permettait tout de même de réduire les coûts à la consommation.

Par ailleurs, revenant sur l'observation de M. Alex VINCIGUERRA, selon laquelle le montant de la Dotation de Continuité Territoriale serait insuffisant, il s'est interrogé de savoir, si en l'absence de participation supplémentaire de l'Etat, la différence ferait l'objet d'une prise en charge sur le budget de la Collectivité de Corse.

Sur la première remarque, M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif et Président de l'ADEC, a indiqué qu'il était nécessaire de distinguer la fiscalité réattribuée à la région, à savoir 33 % de la TVA ; des avantages fiscaux qui représentent environ 400 millions d'euros.

Concernant l'observation sur la DCT, il a indiqué qu'elle relevait d'une opération souhaitée par l'Etat afin d'équilibrer le domaine des transports en Corse et qu'à ce titre, il n'était pas opportun que la Collectivité de Corse compense les surcoûts liés aux transports autrement que dans l'enveloppe de la DCT.

Indiquant que si la DCT ne venait couvrir que le coût des transports, évalué à environ 200 millions d'euros, M. Xavier LACOMBE a fait observer qu'il ne subsisterait plus aucun reliquat qui pourrait être affecté aux investissements.

En réponse M. Alex VINCIGUERRA, a rappelé que la DCT était essentiellement prévue pour permettre de compenser le coût des transports. Néanmoins, il a précisé qu'elle comprenait également l'ensemble du fonctionnement de l'Office des Transports et des reliquats qui pouvaient être utilisés pour des investissements.

Aussi, précisant que les résultats des négociations avec les compagnies aériennes n'étant pas connues, il a indiqué qu'il était prématuré de parler de la future DCT et de son utilisation.

Cela étant, il a à nouveau fait observer qu'il n'était pas envisageable que la Collectivité de Corse puisse se substituer à l'Etat sur une compensation financière qui serait supérieure à celle effectivement perçue.

Revenant sur l'absence de reliquat et sur la nécessité d'opérer dans les années à venir des investissements dans les domaines portuaires et aéroportuaires, tels que mentionnés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, M. Xavier LACOMBE s'est interrogé sur les leviers envisagés pour y parvenir et précisé qu'à défaut, une dégradation des structures existantes serait inévitable.

En réponse, M. Alex VINCIGUERRA a rappelé que la volonté était de maintenir un niveau d'investissement à hauteur de 350 millions d'euros, soit à un niveau d'investissement plus élevé que celui les 3 ex. collectivités.

Aussi, faisant observer que les constantes financières et les ratios de la collectivité étaient satisfaisants, il a précisé que l'enjeu était d'opérer des arbitrages et de définir les priorités, tant au niveau des investissements que du fonctionnement.

Sur ces observations, le Président Louis POZZO DI BORGO, est intervenu pour apporter quelques précisions.

Rappelant que les reliquats issus de la DCT étaient le fruit de la bonne gestion de l'OTC, il a indiqué que cela avait permis par le passé, d'utiliser ces fonds dans le cadre d'investissements.

Aujourd'hui, il a fait observer que cette absence de reliquat relevait de différents facteurs et notamment d'une conjoncture internationale ayant conduit à une augmentation du coût des transports, mais en aucun cas d'une mauvaise gestion.

Par ailleurs, sur l'observation de M. Xavier LACOMBE relative aux investissements dans les domaines portuaires et aéroportuaires et regrettant son absence au moment de la présentation par M. le Président du Conseil exécutif, du rapport afférent, il a rappelé aux commissaires quelques chiffres, retraçant certains investissements opérés dans le domaine.

Aussi, il a appelé à la prudence sur le sujet et fait observer qu'il n'était pas possible de ramener l'ensemble des problèmes budgétaires actuels et à venir sur la seule DCT, qui doit, selon lui, être décorrélée du budget principal.

Précisant son intervention, M. Xavier LACOMBE a indiqué qu'il ne s'agissait pas de remettre en question la gestion antérieure, mais bien de s'interroger, notamment au regard du rapport de la CRC, sur l'existence d'une véritable stratégie et sur les moyens nécessaires au maintien du niveau d'investissement dans les années à venir.

M. Alex VINCIGUERRA a répondu qu'il s'agissait là de l'objet des discussions du pacte budgétaire et financier.

Rappelant la fiscalité peu dynamique de la région, il a fait observer l'importance de construire en concertation ce nouveau pacte budgétaire et financier afin de modifier les modes de recettes et les relations budgétaires avec l'Etat.

En propos conclusifs et revenant sur les relations de la collectivité avec l'Etat, le Président Louis POZZO DI BORGO a précisé que le meilleur exemple était celui relatif au plan de transformation et d'investissements pour la Corse (PTIC), dans le cadre duquel, il aurait fallu prioriser certains investissements notamment dans les domaines portuaires et aéroportuaires plutôt que d'autres.

Aussi, afin de répondre aux besoins structurants, et au regard de ce qui a pu se faire à l'époque du Plan exceptionnel d'investissement (PEI), il a indiqué que la Collectivité de Corse devait être partie prenante concernant les choix d'investissements et s'inscrire dans une logique d'ensemble.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, qui souhaite s'exprimer ? Aucune intervention sur le budget supplémentaire ? Paul-Félix Benedetti ensuite Xavier Lacombe.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Une intervention très courte.

Ce budget supplémentaire est l'ajustement, je dirais, réglementaire du budget primitif, que je n'avais pas partagé parce que nous considérons qu'il consacrait une trajectoire inflationniste en fonctionnement avec aucune stabilité envisagée à long terme et un redéploiement des politiques publiques vers des choses plus essentielles que ce qui était fait jusqu'à présent.

Pour anecdote, j'avais fait remarquer que sur un chapitre fondamental : masse salariale, que je pensais que si le président réussissait à contourner sa masse à 2 %, c'était un magicien, je me rappelle ce que j'ai dit. Là, on rajoute encore 2, 2 et 2 ça fait 4. Peut-être qu'à un moment donné, il faut compter juste au bon moment. On discute d'évolution, de choses qui sont prévisibles pour certaines et je ne peux pas admettre de constater que X mois après, on revient par la fenêtre parce qu'on n'a pas voulu passer par la porte.

Donc, j'espère qu'il y aura des budgets que l'on pourra voter, mais que ce soit les budgets qui soient conçus dans une forme historique qui soit en phase avec nos revendications de 40 ans.

Continuer à subir des budgets de routine qui sont la juxtaposition des politiques traditionnelles des anciens conseils généraux et l'héritage des politiques clanistes historiques de la défunte Collectivité territoriale de Corse, ça ne me convient pas.

Donc, par une homothétie de vote entre le vote du budget principal et le budget supplémentaire, nous voterons contre.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif, tout d'abord quelques mots, BS classique, les principes ont été rappelés, quelques mots et l'interrogation, j'avais déjà échangé à ce sujet, je pense qu'il serait souhaitable que l'on présente un BS non pas fin octobre dans l'intérêt de notre Collectivité, je parle bien d'efficacité, pour mieux gérer les dépenses et avoir une meilleure maîtrise, mais après le CA en juin, peut-être le voter en juillet.

Je déplore qu'à mon avis nous le votons trop tardivement, dans l'intérêt du fonctionnement de notre Collectivité.

Ça, c'était sur la forme.

Après, une petite note un peu plus agréable, c'est que pour la première fois dans ce BS, je n'ai pas retrouvé la partie politique généralement portée sur évidemment l'autonomie, mais le contentieux et surtout l'héritage. Alors j'avais presque envie de vous dire : ça m'a manqué, depuis tant d'années, ça m'a manqué !

Donc sur ce résultat, évidemment le CA est repris. Je ne vais pas revenir sur les chiffres que cela constitue, ça a été évoqué sur les dépenses et les recettes.

Donc 119 millions affectés en investissement et 20 millions constituent l'excédent global de clôture. C'est un jeu d'écriture habituel. Le BS donc évidemment équilibré, entre fonctionnement, même si c'est un peu plus de 16 M€, en fonctionnement et en investissement dans chacune des deux sections. Ce qui veut dire que les deux progressent dans les mêmes proportions, mais le ratio reste quand même, investissement et fonctionnement, toujours avec un fort décalage. Malheureusement, on préférerait que ce rapport s'améliore. C'est un souhait et ce serait l'intérêt de la Corse. Mais au vu des chiffres, je crois qu'on ne peut pas faire mieux. Ceci étant un point.

Le toilettage des AP, nous en avons parlé, ce qui permet aujourd'hui d'éliminer les choses. Moins 80 millions pour les AP, ce qui nous oblige à vous demander encore une nouvelle fois, pour la énième fois, l'actualisation des grands schémas d'investissement et notamment la PPI, programme pluriannuel d'investissement et particulièrement, j'insiste, sur les réseaux routiers. Parce qu'aujourd'hui, très sincèrement, malgré les demandes et des courriers et des demandes de rendez-vous, nous n'obtenons aucune réponse sur des programmes budgétisés ex-conseil départemental en 2016, 2017, encore aujourd'hui, il n'y a pas un coup de pioche qui a démarré. Alors à ce rythme-là, je ne sais pas comment on va pouvoir améliorer nos réseaux routiers.

Donc, nouvelles inscriptions en AE pour 9 M€, essentiellement pour le nouvel EPIC consacré au rail, pour la première année d'existence en 2024. C'est un choix. L'augmentation des recettes de 10 M€, moi je voudrais revenir encore sur cette augmentation de recettes globalement de 10 M€. Plus de 8 M€ provenant à la fois de la TICPE, qui est la taxe intérieure de consommation des produits d'énergie, la taxe sur les tabacs 3 M€ et les DMTO 1,3 M€. Je crois que ces recettes qui représentent plus de 83 % de nos recettes globales, sont à l'encontre de la politique menée ou voulue par la Collectivité territoriale de Corse. Mais aujourd'hui, je crois que tout le monde se satisfait de les avoir pour pouvoir maintenir le bateau à flot.

La dette, je reviendrai dessus et j'insisterai un peu, mon cher conseiller, un peu moins d'un milliard, pardonnez-moi, une erreur de moins de 2 M€ sur 1 milliard, ce n'est pas une erreur.

Par contre, il faut rajouter les 99 M€, donc encore une centaine de millions d'euros, empruntés, et pour la première fois par rapport au BP, tout est stabilisé. Nous avons l'habitude, et c'était un exercice que tout le monde pratique, de dire : nous allons emprunter 90, 100 M€, 70, et dire quand on arrivait au BS ou au CA : finalement, nous n'en avons emprunté que 60 ou beaucoup moins, 20 ou 30 M€ de moins. Cette fois-ci, ce qui a été inscrit au BP, pour la première fois depuis 2015 ou peut-être 2018, pour la première fois, ce qui a été inscrit au BP est consolidé. 100 M€ !

À colpu di 100 M€, je voudrais vous dire, j'ai fait une prospective, avant 2026, 2027, on va être à un milliard et demi de dette, même si on intègre le remboursement d'emprunt. Nous sommes en gros à une capacité de désendettement qui avoisine les 6 années, certes bien inférieure à 9 années, mais la question n'est pas tellement, encore une fois, on croit que je me braque sur ces chiffres et que je ne ressortirai pas de panneau pour l'instant, mais ce n'est pas tellement ça qui nous inquiète, c'est qu'on a une dégradation quand même des ratios au fil du temps, des investissements, on parle d'un montant inédit, le juge de paix sera le compte administratif. En prévision, on parle de 440 M€, certes peut-être un peu plus que les 3 collectivités retenues, je prends le pari qu'au CA il n'y aura pas 440 M€ exécutés, on sera bien inférieur. Je crois que vous l'avez dit en parlant d'un cap à 350 M€.

Mais la question n'est pas là. Dépassons ces petits points techniques. Cet investissement, ces emprunts, mais réellement pour réaliser quoi ? Où sont les priorités ? Où est la programmation d'un schéma ? Et, comme pour les aéroports, les ports, c'est exactement la même chose. Quelle est la trajectoire ? Y a-t-il aujourd'hui une programmation, une projection réelle ? La PPI de 2016, on devait voir ce qu'on devait voir, 2023, dans quelques temps nous sommes au BP 2024, où se trouve-t-elle ? Encore aujourd'hui nous sommes dans l'attente, dans l'impasse de petits travaux, de petits investissements.

Encore une fois, je ne reviendrai pas dessus, où est l'investissement structurel depuis des années pour la Corse ?

Alors, sans rebondir sur l'environnement, j'ai remarqué, je crois que c'est en page 21 du rapport, plus 500 000 € au 907, Monsieur le Président de l'environnement, sur des actions qui sont déjà en cours, tout simplement pour financer des actions qui sont déjà engagées, notamment en termes de prévention et de gestion des déchets ou encore du petit patrimoine bâti, certes nécessaire. Plus 500 000 € !

Je voudrais faire référence aujourd'hui à notre quotidien que nous ouvrons chaque matin et où il y a une première page et double page sur les déchets ou la problématique des déchets. Et vous dites vous-même, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, si on veut devenir autonomes, il faudrait qu'on règle notre problème de déchets. C'est bien et je suis heureux de vous l'entendre dire.

Donc ce vote pour le BS traduit la situation, une situation politique, une situation contrainte qui dans le temps se dégrade parce que la trajectoire fixée n'est pas, excusez-moi, mais je la considère dans les années à venir scabreuse et incertaine.

Donc voilà, tout simplement pour ça. Et, je tiens quand même à noter, parce que je me réfère très souvent, vous le faites vous aussi quand cela vous convient, vous arrange, moi je le fais régulièrement quand cela convient et je le souhaite, mais que le CESEC prend acte de ce BS et ne donne pas un avis favorable.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Jean Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Brièvement, parce qu'on en a beaucoup débattu lors du budget primitif et que l'on est ce soir dans un BS, ce qui est légitime, d'ajustement. Ça a été dit par le Conseil exécutif et repris par l'ensemble des collègues, avec bien sûr des points de vue différents. Vous annoncez, à juste raison, une marge de manœuvre supplémentaire de l'ordre de 33 millions. On a, je les redonne pour la forme, un peu moins de 21 millions, 20,8 millions qui sont issus du résultat en fonctionnement des exercices précédents d'une part, et d'autre part un peu moins de 11 millions qui sont eux issus des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Vous l'avez dit, j'ai entendu Xavier à l'instant même, c'est quelque chose qu'on peut partager. Mais vous savez aussi bien que nous à quel point ces recettes elles sont problématiques. On voit bien dans quelle schizophrénie, et je pèse mes mots, on est, on en parlait avec Paul-Fé en aparté, le terme est revenu dans la discussion. Dès lors qu'il s'agit d'un côté d'aborder la question des buralistes qui sont légitimement inquiets face à l'avenir et de l'autre, de voir dans quels termes on peut leur apporter un soutien sans évoquer la santé publique de manière compréhensible et tout aussi fondée.

Mais on voit bien qu'aujourd'hui on est dans un exercice qui, intellectuellement, je vais presque dire psychologiquement, devient intenable.

Dans un registre un peu différent, c'est la même chose pour la TCPE et dans un autre domaine pour les DMTO.

Donc, on voit bien, y compris et surtout pour nous qui sommes nationalistes, à quel point ça devient extrêmement compliqué de se réjouir d'un budget dont les recettes fiscales demeurent dynamiques, mais dont on sait, et vous le savez autant que nous, à quel point ce dynamisme est le fruit d'une société malade, qui fume, qui roule, qui spéculé et qui, au bout du compte, nous génère des recettes dont, on l'a dit, nous ne sommes pas d'accord pour dire qu'elles viennent alimenter et abonder les bonnes lignes.

Donc à l'amont du propos, il y a un problème fondamental. Et je le dis avec beaucoup de retenue, on attend vraiment, au-delà du constat que nous faisons, mais nous, nous sommes dans l'opposition, les pistes d'amélioration significatives parce qu'on l'a déjà dit, je crois qu'on en est pour partie d'accord, l'autonomie, même fiscale, qui pour nous et je l'assume, est la première des autonomies, ça ne peut pas être la pensée magique. Dès lors qu'on ne sait pas ce qui va nous être transféré, jusqu'à quel point on peut convoquer toutes les évolutions institutionnelles, si elles ne sont pas adossées à des diagnostics clairs, à des perspectives tranchées, à des projets établis, hiérarchisés et phasés, on en reviendrait, c'est quand même le comble, dirons-nous, des paradoxes à ce que ce soit Paris qui, par le jeu tantôt du PTIC, tantôt du contrôle de légalité, tantôt des compétences partagées, tantôt des transferts timides, etc., décide de ce que devient la Corse, alors même qu'on en est à quatre statuts et qu'on a quand même une légitimité institutionnelle, certes imparfaite et bancal, mais posée et maintenant historique, pour dire à tout le moins ce que l'on veut faire de notre île.

Moi je ne sais pas, je ne sais plus, si on est encore d'accord sur, on l'a dit récemment, la déviation d'Olmeto, la déviation de Zonza, le port de la Carbonite ou d'ailleurs, mais on a besoin aussi de ce débat-là.

J'ai cité trois infrastructures auxquelles, pour notre part, nous sommes favorables. Il en est d'autres sur lesquelles on peut diverger, mais je crois qu'il est temps, en tous les cas, qu'on dise à quoi sert notre politique d'investissement, parce que c'est la nôtre, et autour de quel projet et priorité elle est a priori déployée.

Il y a un point d'intérêt, c'est le toilettage des AP/AE que vous réalisez dans des proportions qui sont vraiment intéressantes. On est à un peu plus de 80 millions, je crois, en AP, il y a un peu moins de 13,5 en AE.

Il y a cependant trois points d'alerte qui eux sont pour nous particulièrement préoccupants. Le premier, c'est que vous n'avez prévu à ce stade aucune modification concernant l'emprunt mobilisable. Au BP, il était de l'ordre de 100 millions, 99,3 exactement, il demeure inchangé.

Deuxièmement, les dépenses de fonctionnement, on est un certain nombre ici à administrer des collectivités de taille plus modeste. On sait qu'au confluent des réformes législatives qui impactent les salaires, des primes qui sont distribuées, et à juste raison, tantôt en raison de l'inflation, du coût de l'énergie, etc., tantôt pour d'autres raisons, du GVT, du glissement vieillesse technicité, on a des trajectoires qui se dessinent et qui ne sont pas à proprement parler, en prise réelle avec nos choix politiques. Et on voit bien les dépenses de fonctionnement augmenter, alors même que nous n'avons pas toujours décidé qu'il en serait ainsi.

Mais cette tendance qui s'associe et s'additionne aussi à vos choix politiques que nous ne partageons pas, elle est posée et elle m'a l'air posée pour un temps long. Et cette stratégie de l'État, qui n'est pas propre qu'à la Corse, qui consiste, je le dis rapidement, à faire un peu la poche aux collectivités, notamment pour assumer cette part des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des dépenses salariales, elle est vraiment, vraiment problématique. Et, ne trouvons pas dans ce BS, alors même que depuis des années et de façon polyphonique, nous vous le disons, de volonté de corriger.

Deuxième point d'alerte, les dépenses sociales. Nous, on est pour. Il n'y a pas de difficultés, et ça fait partie de ces dépenses qui, à certains égards, en leur principe, pourraient même, en leur principe, je dis bien et pas forcément dans leur montant, être sanctuarisées. On sait que ça va aller en s'aggravant parce que la situation est ce qu'elle est et parce que l'on sollicite le débat sur la santé, le médicosocial vient un peu de l'éclairer, des compétences nouvelles et donc des transferts. Mais en l'état d'incertitude à peu près totale, on voit bien la trajectoire qui se dessine et on voit bien aussi l'incapacité manifestée à engranger des marges de manœuvre.

Donc il y a, pour notre part, et je le redis, une volonté claire de continuer, mais comment finance-t-on durablement ce qui s'apparente à une augmentation de plus en plus marquée ? Donc c'est moins une critique frontale qu'une volonté d'éclairer le jeu. Donc il faut, à un moment donné, qu'on puisse se le dire.

Troisièmement et enfin, au titre des points d'alerte, on voit bien, sans entrer dans le débat, je me tourne vers Julia qui nous représente à la CDSP, vers l'Assemblée, dans la diversité des convictions qui la composent et qui l'animent, les remous autour du sujet transports, transports externes, Madame la Conseillère, maritimes hier, aériens demain, transports internes, confier la manifestation

organisée ce matin devant les grilles de l'Assemblée, dont je veux dire sans démagogie, que nous la soutenons en son principe. Tout ceci fait planer un risque de contentieux.

Je veux rappeler que le contentieux, il est la règle dans les budgets de notre Collectivité depuis maintenant des années et que rien, à ce stade, n'est anticipé ou prévu en matière de provision.

Alors l'idée n'est pas d'anticiper au centime des contentieux qui pour l'heure, ne sont même pas posés. L'idée qui domine aujourd'hui sur un certain nombre de pans, à tort ou à raison, de nos marchés publics, elle doit être contenue et elle doit être calibrée.

Donc, c'est plutôt là aussi un appel à la réflexion. Quelles sont les zones à risque pour les temps à venir ? Où est-ce que l'on s'expose ? Qu'est-ce qui, financièrement parlant, pourrait impacter le budget 2024 et les budgets suivants ? Ça mérite à notre avis une réflexion en commission dédiée et pour notre part, nous l'appelons de nos vœux et nous nous y inscrivons résolument.

Je terminerai sur deux sujets.

Le premier, c'est l'annuité de remboursement d'emprunt. On est sur un peu plus de 45 millions d'euros. C'est 11 % du volume global des dépenses d'investissement. Donc là aussi, il faut qu'on soit clairs, vous l'avez dit, on ne va pas regarder le détail des choses, c'est préoccupant.

La CAPDES, la capacité de désendettement, elle est, c'est vrai théoriquement et réellement contenue. On ne va pas raconter des histoires là où il n'y en a pas, on est assez critiques par ailleurs, pour ne pas souligner les points qui peuvent être intéressants. Mais je rejoins un peu l'analyse de Xavier, à quel prix ? Sur le terrain, ça a été dit, on constate tous, même si vous pouvez arguer d'un maintien à isopérimètre, voire d'une augmentation de la capacité globale des trois collectivités qui nous ont précédés à investir, une forme de recul. Dans la commune que je connais le mieux, Portivechju, on a des travaux qui ont été programmés, budgétisés, phasés, sur lesquels vous vous étiez engagés par écrit et en séance publique autour de dates, je pense notamment et je vais être précis, à la RT 368 qui dessert le collège et le lycée et sur laquelle, sans démagogie non plus, passe chaque jour des centaines de gosses, on n'a plus aucune nouvelle. Quand on appelle, qu'on demande, on ne nous répond plus. Avant c'était « on va voir », maintenant ce n'est même plus rien.

Mais il en va de même d'autres sujets.

Je ne vais pas reparler, le Président de l'exécutif n'est pas là, et je pense que vous connaissez moins et c'est normal, il est à l'extérieur de votre champ de compétences, de la Matonara et de son fameux tournant qui est dégradé depuis 10 ans et d'autres efforts financiers qui nous ont été promis, à défaut d'être dûment inscrits comme l'était celui de la RT 368 et qui ne sont pas honorés.

Mais on est tous pareils, on se parle, et je m'aperçois, sans faire injure à personne, que cette tendance, elle n'est pas le fruit de repérage ou de discrimination politique, elle est un peu générale et elle me semble concerner un certain nombre de territoires, y compris qui vous seraient politiquement proches. Donc, ce n'est pas un propos tendant à dénoncer une forme de clientélisme ou de choix partisans, c'est uniquement dire qu'il y a aujourd'hui un défaut marqué d'ingénierie et de capacité à investir, y compris financièrement. Et je pense qu'il faut vraiment, ensemble, qu'on s'y penche et qu'on voit comment on y apporte des premières réponses.

Donc voilà à grands traits ce que je voulais dire à ce stade. J'ai évoqué à dessein ce sur quoi nous étions d'accord et que vous avez vous même inscrit. Je ne parle pas de ce qui nous différencie et sur quoi nous restons dans l'attente d'un certain nombre d'éclaircissements.

Donc voilà ce que je voulais dire brièvement, Madame la Présidente, pour notre groupe et vous l'aurez compris, en cohérence avec notre vote politique du budget primitif, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir ? Louis Pozzo di Borgo pour « Fà populu ».

**M. Louis POZZO di BORGIO**

Merci, Madame Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseils exécutifs, chers collègues,

Je ne sais pas si je serai long ou court, en tout cas, Jean-Christophe a annoncé qu'il serait court, il a été un peu plus long que prévu. Mais évidemment, ce BS n'est pas l'occasion de refaire le débat d'idées, le débat d'idées, il a été fait au moment du BP il y a quelques mois. Les positions des uns et des autres n'ont pas évolué. Il y a une constance politique. On peut s'en réjouir.

Pour autant, ce BS-là vient, dans des proportions minimales, modifier effectivement, ce qui avait été prévu au moment du BP.

Premier point positif, en ce qui concerne notre groupe, c'est que nous avons maîtrisé la trajectoire financière. Nous avons réalisé ce que nous avons annoncé. Alors ce que nous avons annoncé, ça ne correspond pas et ce n'est pas la vision des autres groupes, mais c'est en tout cas la nôtre, la vision du groupe majoritaire. Donc, nous sommes dans une trajectoire financière qui est maîtrisée.

Immédiatement, même si ça n'a pas été un sujet très clivant dans les interventions précédentes, notamment Paul-Félix, disait 2+2 ça 4. Oui effectivement 2+2 ça fait 4, mais dans ces 4 % sur le 012, il y a quand même des explications qui ont été reprises et explicitées par Jean Christophe. Je pense qu'évidemment dans sa fonction de maire, il a été confronté comme nous, aux choix gouvernementaux qui s'imposent à nous.

Il y a eu pas moins de quatre décisions prises par l'État venant améliorer le traitement des agents des collectivités territoriales, voire des agents de l'État, qui font que ces augmentations-là s'imposent à nous sans recettes supplémentaires, sans moyens supplémentaires. Donc ces 2 %, ce 1,78 que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter au BS, n'est pas le fruit d'une mauvaise gestion de la masse salariale, mais simplement le fait d'une augmentation de la masse salariale par des décisions qui ne sont pas prises par notre Collectivité et qui s'imposent à nous.

Donc là encore, on peut quand même se féliciter sur une masse salariale à 242 millions me semble-t-il, d'avoir une augmentation de 4 millions qui est en grande partie la cause de facteurs exogènes de notre Collectivité. Ça, c'est le second point.

Là-dessus, je pense que l'emprunt, on en a parlé, est de dire qu'il n'y a pas de recours supplémentaire à l'emprunt. Alors vous me direz 99 millions d'euros, mais là encore, nous avons estimé l'emprunt nécessaire pour que notre Collectivité fonctionne et elle fonctionne sans recours à l'emprunt supplémentaire.

Alors pour entrer dans un champ un petit peu plus politique, Xavier nous disait qu'il n'a pas retrouvé, je dirais, l'introduction politique. Effectivement, on n'a pas parlé d'héritage. C'est vrai. Nous en sommes très satisfaits aussi. L'héritage a été soldé, si je dois imaginer, j'ai envie de vous dire qu'on est passé chez le notaire et que ça nous a coûté très cher. Alors oui, l'héritage est soldé, mais à quel prix ? Alors aujourd'hui, on n'en parle plus de l'héritage, effectivement ça fait 7 ans que ce groupe est en responsabilité, il n'y a pas cette introduction politique visant à dire qu'il y a eu une gestion non pas mauvaise, une

gestion en tout cas qui a induit des résultats qui parfois ont été néfastes, voire contraires, aux intérêts de la Collectivité. On ne va pas revenir sur la Corsica Ferries, mais en tout cas, ce sont des choses qui sont factuelles et que nous avons soldées.

Effectivement, en tout cas en ce qui concerne les groupes nationalistes, il est vrai qu'il y a un certain antagonisme entre les recettes, notamment sur les DMTO, sur le tabac, sur tout ce qui est en lien avec le pétrole et la vision politique.

Là encore, je vais éviter de faire bondir Jean-Martin sur sa chaise, je ne vais pas dire que l'autonomie sera la solution à tout, loin de là. Simplement, on se rend compte que nous avons aujourd'hui une structure de recettes et une structure budgétaire qui s'impose à nous et qu'effectivement, l'autonomie, non pas l'autonomie pour l'autonomie, mais l'autonomie réfléchie, partagée, travaillée peut effectivement nous permettre de faire évoluer cette matrice de recettes et de maîtriser et de se réinventer sur ces recettes-là. Pourquoi ? Quand on prend les DMTO au niveau notamment national sur les ventes, on se rend compte que sur 2022, notamment la fin 2022, avec la hausse du taux d'intérêt, eh bien les ventes se sont effondrées. Pas chez nous. Pourquoi elles ne se sont pas effondrées ? Et c'est là que Jean-Christophe, je vais vous rejoindre, c'est de dire que ce qui fonctionne ici, ce n'est pas la vente de résidences principales, c'est la vente de résidences secondaires. Pourquoi ? Parce que les gens qui peuvent acheter des résidences secondaires en Corse n'ont pas de problème vis-à-vis des taux d'intérêt, de l'emprunt et de la capacité à acheter. Et ça c'est un vrai problème pour nous. Donc, on l'assume, on le subit, mais la réalité c'est celle-ci.

Effectivement, est ce qu'on peut se réjouir la veille d'une motion en soutien aux buralistes, est-ce qu'on peut se réjouir de la fiscalité du tabac qui augmente ? On ne le pense pas, on ne le dit pas, mais là encore, ça fait partie de notre structure budgétaire. On ne va pas se flageller, on ne va pas s'automutiler, ce sont des recettes qui sont là. Effectivement, ça nous inquiète que ça soit des recettes non pas pérennes mais bien plus que ça, des recettes qui évoluent. On souhaiterait qu'il y ait une inversion sur la chose, mais oui, aujourd'hui elles font partie intégrante de la structure budgétaire et sans cela, nous serions en faillite. Oui, nous le disons, nous l'assumons et tendre vers l'autonomie avec une nouvelle matrice budgétaire, avec des nouvelles recettes en perspective qu'il faudra aller chercher, il faudra aller convaincre dans des transferts de compétences, c'est l'horizon qui s'ouvre à nous, et c'est là où est le travail.

Ensuite ce qui n'a pas beaucoup été évoqué hormis je crois, par Jean-Christophe, c'est le social. Or le social, les dépenses augmentent et là, il y a deux niveaux. Nous assumons, et ces dépenses augmentent parce que c'est une volonté, une vision politique et un choix politique d'accompagner les publics les plus

précaires. Mais c'est vrai aussi que ces dépenses-là, elles s'imposent à nous parce que l'évolution des dépenses sur le social nous dépasse et va nous dépasser de plus en plus. Donc là aussi, il y a un travail conséquent qui est fait par les services, je pense au service social, bien entendu, il faut avoir un suivi très fin des populations, sans quoi là aussi nous serions dans une difficulté qui à mon sens ne tardera pas arriver. Oui, il faudra de nouvelles recettes.

Mais là encore, j'ai envie de vous dire que nous sommes le territoire le plus pauvre de France, nous connaissons nos difficultés, nous connaissons notre structure économique, nous connaissons l'écosystème. Là encore, ce n'est pas à moyens constants, ce n'est pas dans le périmètre actuel que nous pourrions faire évoluer les choses et créer plus de richesses en Corse. Il va falloir là aussi travailler sur le sujet.

Alors je vais encore revenir à l'autonomie, on va me dire que l'autonomie serait la solution à tous nos maux. Ce n'est pas ce que je dis, je dis simplement que nous sommes aujourd'hui à la fin d'un cycle, un cycle budgétaire, un cycle, j'ai presque envie de vous dire sociétal parce que nous arrivons au bout d'un système et que nous avons grandement besoin d'en changer. Là-dessus, je pense que nous partageons la vision à des niveaux différents, mais nous partageons la vision. Nous sommes des élus de terrain, maires, présidents d'intercos, élus communautaires et nous voyons au quotidien la difficulté de nos populations à continuer à exister, à subsister dans le marasme économique actuel.

Ce que l'on aurait pu dire aussi sur ce budget supplémentaire, je ne vais pas rentrer dans la partie technique, puisque je vous l'ai dit, les sommes dont on parle sont assez minimes par rapport aux 2 milliards d'euros du budget, c'est que nous sommes sur une année 2023 des plus complexes. Ce n'est pas une recherche d'excuses, une inflation record, des conflits à travers le monde, on s'en rend compte, l'incertitude, la hausse des taux d'intérêt, la hausse des matières premières et malgré ça, nous tenons la trajectoire.

Alors je ne reviens pas sur le BP, il n'est pas partagé, la vision n'est pas partagée, mais ce BS ne doit pas être l'occasion de refaire le débat. Non, ce BS vient simplement clôturer à quelques mois effectivement de la clôture, je dirais du mois de décembre, vient clôturer notre budget prévisionnel et vient affirmer surtout que nous avons maîtrisé la chose budgétaire.

Enfin pour conclure, je vous dirai simplement qu'aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Nous aurons sans doute un BP 2024 qui sera à bâtir. Ça ne sera pas dans la facilité que cela va se faire. Nous l'assumerons encore une fois. Mais aujourd'hui, la politique sociale est au rendez-vous. La politique en matière de sécurité sur les SIS, la Collectivité de Corse répond présent.

On parlait des transports, on parlait des risques inhérents au contentieux. Jean-Christophe, vous savez très bien qu'on n'anticipe pas un contentieux en matière budgétaire, on le constate, on le provisionne. Je ne vais pas vous l'apprendre, loin de là. Donc oui, on peut créer des commissions pour anticiper des contentieux, mais budgétairement, ça ne se fait pas. Lorsqu'on constate le contentieux, on le provisionne.

Y a-t-il des contentieux à venir ? Moi, j'ai envie de vous dire, certes, nous traversons une période difficile en matière de transport parce qu'il y a beaucoup d'attentes, nous essayons d'y répondre. Mais jusqu'à présent, que ce soit sur le maritime, que ce soit sur les transports scolaires, ce matin effectivement, les transporteurs étaient là, nous étions à leurs côtés pour les écouter, c'est une période difficile, il y a des choses qui changent. Mais les décisions nous avons prises jusqu'à présent nous ont évité les contentieux. Quand on est dans une CAO, je le dis très clairement, il y a des règles, on les respecte même si les choix qui nous sont imposés par les marchés publics, ne sont pas ceux que nous aurions voulu faire, sauf que la règle des marchés publics est très claire, donc nous assumons ce que nous avons fait. Le changement est difficile pour les transporteurs et nous les soutenons. Charge à nous de travailler, de créer des conditions du dialogue, de trouver les voies et moyens pour que ces sociétés historiques, dans certaines microrégions, puissent perdurer, continuer à exister. Oui, nous sommes aux côtés des transporteurs, nous sommes là. Il n'y a pas d'opposition de majorité. Comme vous, nous serons aux côtés des transporteurs parce que c'est vos microrégions, c'est nos microrégions, c'est nos familles, c'est nos amis, c'est des gens qu'on connaît depuis tout le temps.

En matière d'aérien, effectivement, il y a de l'inquiétude. Évidemment qu'il y a de l'inquiétude dans l'aérien. Je ne vais pas me pencher sur l'aérien, faisant parti de la CDSP, je ne rentrerai pas dans le sujet. Mais là, encore nous essayons et nous prenons les bonnes décisions, des décisions justes. Nous négocions, nous travaillons, je n'irai pas plus loin, mais on ne peut pas dire qu'on ne fait pas le job, on ne peut pas dire qu'on prend un risque. Bien au contraire, on analyse, on se pose et on écarte le risque parce que ce qui s'est passé précédemment, les 100 millions de la Corsica ferries, on ne veut pas le revivre, on ne veut surtout pas être responsables de ça.

Donc aujourd'hui, je crois que sur ce sujet-là, j'en appelle à l'unité nationale, on va dire ça comme ça, il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas de majorité. Il y a une assemblée qui doit garantir des transports de qualité sur son île, sur son territoire, un service public fort avec des emplois corses. Et ça, c'est notre vision et nous la défendrons jusqu'au bout.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Tous les groupes se sont exprimés. Pas d'autres interventions. Donc, je vais repasser la parole à l'exécutif.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Si vous me le permettez, Mesdames, Messieurs, je ferai une réponse globale à l'ensemble de vos remarques, remarques dont je note la sagacité et la pertinence.

Alors bien sûr, vous le savez, on l'a constaté au compte administratif, et on le constatera au prochain compte administratif, les fondamentaux financiers de notre Collectivité restent solides. Nous rentrons dans tous les ratios de l'orthodoxie financière des collectivités. Je voudrais quand même le rappeler et je vous ai dit en début de propos qu'on intégrait 20 millions d'euros de résultat, ce qui n'est pas mal pour notre Collectivité, ce n'est pas mal.

Je vous ai dit aussi que notre dette qui avoisinait le milliard, elle était constituée d'emprunts qui avaient moins de 10 ans d'âge, ce qui nous permet aussi d'avoir peut-être un réaménagement, on espère que les taux descendront et qu'on pourra réaménager tout ça. D'ailleurs, les 99 millions inscrits, ce sont 99 millions pris par sécurité puisque les taux étaient en croissance permanente au cours de cette année.

Je voudrais aussi insister sur le fait que, Pozzo di Borgo l'a noté, quand on est sur une masse salariale dont on ne décide pas les augmentations, on n'est pas dans le privé, on ne décide pas les augmentations de la masse salariale. Lorsque le point de la fonction publique territoriale augmente, notre masse salariale augmente. C'est mécanique.

Je voudrais insister aussi peut être un peu plus lourdement sur le fait que, malgré que l'on soit dans une situation avec forte inflation, une situation avec l'augmentation du point d'indice, une situation avec des taux importants, on est, je le rappelle, dans des normes de fonctionnement tout à fait acceptables, ce qui d'ailleurs font que les banques continuent à nous prêter, viennent même nous chercher, nous sollicitent.

Alors, ça ne veut pas dire que tout va bien, vous l'avez tous souligné, notre structure de recettes nous protège très mal de l'inflation. Pourquoi ? Si on regarde les recettes selon leur origine, 1/3 c'est de la fiscalité locale sans pouvoir de taux, 1/3 c'est de la fiscalité nationale reversée, la TVA, la TVICPE, 1/3 c'est des dotations. L'augmentation de la dotation, 0, c'est 1/3 de nos recettes et l'inflation c'est 5 %. Si maintenant on classe ces recettes selon leur dynamique,

c'est-à-dire comment elles évoluent, 1/3 elles sont mécaniquement figées, c'est les dotations, voire négatives si on les corrige à l'inflation.

D'ailleurs, il est peu probable qu'au budget prochain, on ait des recettes de dotations qui évoluent. On l'espère, on le demande ; sur certaines, on demande instamment l'actualisation, je pense notamment à la dotation de continuité territoriale qui n'a pas été revalorisée depuis 15 ans. Si on la revalorisait, ça serait 55 millions d'euros de plus si on actualise à l'indice du coût de la vie, 55 millions d'euros de plus. On le demande, on le demande évidemment. Donc 1/3 des recettes sont figés, 1/3 elles sont fluctuantes mais sans lien avec l'inflation, la taxe sur les tabacs, elle n'a aucun lien avec l'inflation. La DMTO, au contraire, elle a un lien inverse avec l'inflation. Plus vous avez d'inflation, moins vous avez de DMTO, il y a moins de transactions. D'ailleurs, je vous rejoins sur la structure de notre fiscalité, c'est une fiscalité de réserve d'Indiens où on fume, où on vend, où on roule. Et 1/3 des recettes, toujours en dynamique, elles sont corrélées à l'inflation, c'est celles qui sont liées au reversement de la TVA.

Là, c'est très intéressant parce qu'on présente une configuration totalement atypique par rapport aux autres régions françaises. La part des recettes liées à l'inflation, donc la TVA collectée essentiellement, elle est de 56 % dans les autres régions, chez nous, elle est de 34 %. Donc, quand l'inflation augmente les autres régions en profitent et nous on en profite beaucoup moins.

Donc vous voyez bien que le niveau des recettes de la Collectivité et son degré d'autonomie fiscale, ça constitue un double handicap pour mener à bien l'ensemble des politiques publiques, les virages, les routes, les caniveaux, les établissements publics d'enseignement, etc.

Alors dans ce contexte, bien évidemment, ça renforce l'impérieuse nécessité d'être autonome fiscalement. Si on n'a pas une fiscalité propre, on ne pourra jamais s'en sortir, si on ne modifie pas les recettes qui nous sont attribuées, on ne pourra jamais s'en sortir. Tout l'enjeu, en fait, c'est une nouvelle fiscalité, des dotations maintenues et discutées parce qu'on reste dans le cadre de la République, on est une île et on a une indemnité de handicap naturel. Et puis bien sûr, si on est autonomes, il va falloir faire des choix forts en termes de fiscalité. Est-ce qu'on va vers une fiscalité qui va favoriser la production ? Est-ce qu'on va vers une fiscalité qui va favoriser la consommation ? Est-ce qu'on va vers une fiscalité où on va devoir travailler pour attirer des nouveaux investisseurs ? Est-ce qu'on va vers une fiscalité où on va devoir mettre en œuvre tout l'enjeu de cette fiscalité pour couvrir tous nos besoins ? Et je reviens aux besoins du social.

Je relis avec surprise l'avis du CESEC. Je respecte évidemment profondément l'avis du CESEC, mais qu'est-ce que j'y lis ? Je lis que : le CESEC estime qu'une grande partie des recettes résultant de la taxe d'aménagement du

territoire et de la DMTO doit aller au budget de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Oui, bien sûr. Et le social ? Et le RSA qui augmente ? Et l'effort remarquable, 245 € par mois que l'on fait sur les accompagnants du social ? C'est difficile lorsque vous avez une fiscalité, je le redis, de réserve d'Indiens totalement bloquée, pas du tout dynamique, c'est difficile de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Et je voudrais, par ces quelques appréciations, convaincre l'ensemble de l'Assemblée que d'une part, notre Collectivité est et restera en bonne santé et d'autre part, que nous essaierons, dans un cadre particulièrement contraint, de répondre aux besoins des Corses et de la Corse. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Cunsigliu esecutivu.

Dunque, avemu compiù issu dibattitu nant'à u bugettu supplementare di a nostra Cullettività.

Avemu da passà avà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte ».

Astenzione ? Pierre Ghionga.

Quale hè ch'ùn vote micca ? Quale hè chì vote à prò ?

### **U bugettu supplementare ghjè ADUTTATU**

Eccu. Què ghjè fatta.

Avà, avemu da passà trè altri documenti bugettari. Cosa vulete passà o Sgiò Presidente di l'ADEC ? Le CFU.

Aghju da dumandà à u Presidente Vanni di vene quì à rimpiazzà mi qualchì minute. Scusate mi, voltu dopu.

**Monsieur Hyacinthe Vanni assure la présidence de la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va d'abord voter sur la **dérogation horaire pour le personnel du secrétariat général.**

Donc, qui est pour ?

**La dérogation est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi. Pudemu cuntinuà i nostri travagli.

**Raportu n° 261 : Cunvenzione rilativa à a sperimentazione di u contu finanziariu unicu (CFU)**

**Rapport n° 261 : Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU)**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, le compte financier unique, c'est un objet administratif qui devrait quand même simplifier notre vie, notamment dans la lecture des documents budgétaires.

Donc, le 23 août dernier, la Collectivité de Corse a été admise à expérimenter ce compte financier unique. Qu'est-ce que c'est le compte financier unique ? C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Donc, un seul document qui en remplace deux et à lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu de compte.

Alors qu'apporte le CFU ? Le CFU va donner une information plus simple et surtout beaucoup plus lisible que les comptes actuels, administratif et compte de gestion, qui étaient quelquefois redondants et trop souvent volumineux et illisibles.

Le CFU va rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimer les doublons. Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné, notamment avec, sur la partie

information générale, une partie importante portant sur le bilan de notre Collectivité, pas uniquement sur les comptes de résultats.

Donc, pour être retenue dans cette expérimentation, la Collectivité doit remplir deux conditions, à savoir : utiliser l'instruction budgétaire et comptable M57 et être en mesure de dématérialiser les documents budgétaires. La Collectivité remplit ces deux conditions depuis la fusion.

Pour participer à cette expérimentation, une délibération doit autoriser le Président de l'exécutif à signer la convention avec l'État. Cette convention rappelle essentiellement les prérequis et fait que le CFU expérimental remplace les actuels compte administratif et compte de gestion.

Donc si vous en êtes d'accord, nous aurons un seul CFU pour le budget principal, un CFU pour le laboratoire Cismonte et un CFU pour le laboratoire Pumonte.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président du Conseil exécutif à signer la convention relative à cette expérimentation.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Avis favorable de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, c'est une simplification, on ne va pas s'en plaindre.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

Contre : Josepha Giacometti ; abstentions : « Avanzemu », « Core in fronte » ; pour : « Fà populu in seme », « Un soffiu novu », Pierre Ghionga.

**Le rapport est ADOPTE.**

On peut passer au rapport suivant.

**Raportu n° 268 : Bugettu supplementare di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023**

**Rapport n° 268 : Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Simplement rappeler le travail entrepris par les services, travail sur deux axes, un axe plus profond, je dirais, c'est celui de la construction d'un nouveau modèle économique plus solide et plus diversifié de nos laboratoires, avec la perspective d'aboutir à horizon 2025-2026 à la fusion des deux labos. Et puis un travail plus du quotidien mené aussi par les services que je veux saluer et avec en appui la DGA finances sur le suivi budgétaire avec des outils de pilotage qui ont été véritablement mis en œuvre à partir de 2023 et qui nous permettent déjà de noter quelques points d'amélioration, notamment sur les éléments de prévision. Vous le savez, ça a été dit par mon collègue Alex Vinciguerra, en matière budgétaire, c'est important de pouvoir maîtriser nos prévisions.

Donc, ces premiers éléments d'amélioration, ils se traduisaient déjà au BP 2023, ils se confirment avec le BS qui nous permet par exemple notamment, je pense que c'est important, de voir la participation de la Collectivité de Corse, BP + BS 2023, diminuer de l'ordre de 850 000 € par rapport au cumul du BP-BS 2022, c'est à dire 15 %. Ces 850 000 € non fléchés et récupérés sur les laboratoires, bien sûr sont réaffectés au budget principal de la Collectivité et ont permis et permettent de financer des politiques publiques importantes.

Concrètement, ça se traduit pour ce BS et j'en reviens au laboratoire Cismonte, avec quelques ajustements de l'ordre d'une diminution de moins 380 212 euros, la moitié en fonctionnement sur la diminution de la dotation et la moitié sur des postes d'investissement. Ce qui nous donne un montant total du budget annexe du laboratoire qui s'élève à 2 582 087 euros, en diminution, comme je vous le disais, de pratiquement moins 4,50 % par rapport au BS 2022 et qui se répartit en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 385 183 euros et en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 196 904. Voilà pour le budget Cismonte, Monsieur le Président. Alors, je sais qu'il faut voter budget par budget.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Donc, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? « Avanzemu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Core in fronte ». Abstentions ? « Un soffiu novu ».

**Le rapport est ADOPTE.**

**Raportu n° 269 : Bughjettu supplimentari di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2023**

**Rapport n° 269 : Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

De la même façon, budget de report et de reprise des résultats.

Là, une petite augmentation au BS de 33 389 uniquement ou de manière importante, à hauteur de 24 000 consacrés à l'augmentation de la masse salariale, ce qui nous donne là-aussi, un montant total du budget annexe du laboratoire Pumonte à hauteur de 4 716 289 euros, en diminution de 6,68 % par rapport au BS 2022 et qui se répartit en dépenses et recettes de fonctionnement à 4 442 859 euros et en montant dépenses recettes d'investissement à 273 429 euros.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Marie-Thé.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Juste une intervention.

On ne va pas commenter où on met le curseur en matière des subventions d'équilibre parce que ça devient un peu lassant.

2018, on a fusionné les trois collectivités. Monsieur le Président, vous nous dites qu'il faudra attendre 9 ans, donc si on arrive en 2026, pour qu'on ait une idée de la façon dont on pourrait optimiser les organisations des labos, alors qu'on a nommé, je crois qu'on avait voté dernièrement la désignation d'un chef de projet pour travailler là-dessus. Ça fait quand même un peu long, enfin pour nous,

maintenant, pour vous, c'est peut-être normal. Je voulais juste faire cette petite remarque.

Ce serait peut-être bien avant même qu'on ait les résultats des courses, que vous nous fassiez à l'occasion d'une prochaine commission, peut-être conjointe de la CDENATE et de la commission des finances, un petit point sur l'état des trois laboratoires, y compris effectivement où en est le laboratoire de l'Office hydraulique.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Monsieur le Conseiller exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Monsieur le Président.

On a abordé tout à l'heure la question de l'héritage. Rappeler simplement que ces laboratoires sont un héritage des conseils généraux notamment, je ne ferai pas référence au laboratoire Pumonte sur lequel on a trouvé en début de mandature quelques surprises en termes de coût de fonctionnement. Donc, cet héritage, nous l'avons assumé. Vous avez raison de dire que peut-être aujourd'hui cette idée d'évolution et de transformation, elle a été un peu longue. Néanmoins, de manière positive, aujourd'hui elle est entreprise et nous y travaillons d'arrache-pied.

J'entends aussi votre demande d'avoir plus d'informations, mais on pourra effectivement, à travers une commission, notamment la commission des finances, venir vous faire une présentation de l'avancée des travaux. Ils sont engagés. On tiendra cette trajectoire-là avec l'idée quand même qu'il faut affirmer chez nous, c'est que la mission des laboratoires, c'est une mission essentielle de santé publique sur laquelle on veut absolument avoir une maîtrise publique. On parlait tout à l'heure aussi d'enjeux de maîtrise publique, c'est un secteur pour nous stratégique. Fondamentalement, ça a un coût, mais on travaille à le rationaliser. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour ces précisions.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Eccu. À ringrazià vi.

**Le rapport est ADOPTE.**

Je pense qu'on a fini pour aujourd'hui. Nous reprenons nos travaux demain matin à 9 heures.

**La séance est suspendue à 19 h 53.**



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTOBRE DI U 2023**  
**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023**

**2<sup>DA</sup> GHJURNATA / 2<sup>EME</sup> JOURNEE**





**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 E 27 d'UTTOBRE DI U 2023**  
 2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023  
 RÉUNION DES 26 ET 26 OCTOBRE 2023

**SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023**  
**(2<sup>ème</sup> journée)**

<b>Ouverture de la séance à 10h10</b>	
<b>Point d'ordre M. Xavier LACOMBE</b>	9
<b>Point d'ordre Mme Chantal PEDINIELLI</b>	10
<b>En réponse pour le CE M. Guy ARMANET</b>	11
<b>M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse préside la séance</b>	
<b><u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /</u></b> <b><u>ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u></b>	
<b>Rapportu n<sup>u</sup> 272 : Cunvenzione tripartita trà u Statu, a Cullettività di Corsica è l'Università di Corsica pè u periudu 2023-2027</b> <b>Rapport n<sup>o</sup> 272 : Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	13
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n <sup>o</sup> 2023/O2/047) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	22
Mme Muriel FAGNI, lectuer rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux	23

<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Paula MOSCA	24
M. Paul-Félix BENEDETTI	26
M. Jean Martin MONDOLONI	26
M. Pierre GHIONGA	30
M. Saveriu LUCIANI	31
Mme Nadine NIVAGGIONI	35
 Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	 38
 M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	 40
 <b>VOTE RAPPORT</b>	 45
 <b>SUSPENSION À 11h54 / REPRISE À 12h16</b>	
 <b>Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS Présidente de l'Assemblée de Corse préside la séance</b>	
 <b>Rapport n° 258 : Dutazioni globali di funziunamentu (DGF) di i stabilimenti sculari publichi è revisioni/adattazioni di i mudalità di calculu è d'attribuzioni di i mezi accurdati à i culleghji è licei di Corsica à titulu di l'annata 2024</b>	
<b>Rapport n° 258 : Dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements scolaires publics et révisions/adaptations des modalités de calcul et d'attribution des moyens attribués aux collèges et lycées de Corse au titre de l'année 2024</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	46
 Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	 48
 <b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	49
M. Romain COLONNA	49
M. Saveriu LUCIANI	51
 Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	 52

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	54
<b>VOTE RAPPORT</b>	55
<b><u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 283 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2024</b>	
<b>Rapport n° 283 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2024</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	56
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	58
<b>Vote de l'urgence</b>	59
Examen et vote amendement	59
<b>VOTE RAPPORT</b>	59
<b>Raportu n° 264 : Cunvinzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersione linguistica di u Cismonte 2023/2024</b>	
<b>Rapport n° 264 : Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte 2023/2024</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	60
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	60
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	61
M. Saveriu LUCIANI	62
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	64
<b>VOTE RAPPORT</b>	65
<b>Raportu n° 263 : Cunvinzione Accademia di Corsica, GIPACOR è Cullittività di Corsica relativa à a prulungazioni di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u primu gradu in lingua corsa 2023/2024</b>	

<b>Rapport n° 263</b> : Convention Académie de Corse, GIPACOR et Collectivité de Corse relative à la prolongation du grand plan de formation des enseignants du premier degré pour l'enseignement en langue corse 2023/2024 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	66
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O2/044) par Mme Muriel FAGNI <i>Présidente</i>	66
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	68
<b>Prises de paroles :</b>	
Mme Marie-Claude BRANCA	68
M. Saveriu LUCIANI	69
M. Romain COLONNA	70
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	72
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	72
<b>VOTE RAPPORT</b>	72
<b>SUSPENSION DE SEANCE À 13h34 / REPRISE À 15h59</b>	
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 257</b> : Resu Contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u 1 <sup>mu</sup> simestru di u 2023 <b>Rapport n° 257</b> : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil Exécutif et à son président pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2023 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	74
<b>PRISE D'ACTE</b>	74
<b>Raportu n° 240</b> : Resu contu, in appiigazione di l'articuli L. 3221-12 è L. 4421-1 di u CGCT, di e delegazione « attribuzione affidate à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in materia di dirittu di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili	

<b>(delegazione esercitate nant' à l'annu 2022 è i sette primi mesi di u 2023)</b>	
<b>Rapport n° 240</b> : Compte-rendu, en application des articles L. 3221-12 et L. 4421-1 du CGCT, des délégations d'attributions confiées au Président du Conseil exécutif de Corse en matière de droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (délégations exercées au titre de l'année 2022 et des sept premiers mois de l'année 2023)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	75
<b>Prises de paroles :</b>	
Mme Marie-Anne PIERI	80
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	82
Mme Marie-Anne PIERI	84
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	85
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	85
<b>PRISE D'ACTE</b>	88
<b><u>INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE - ÉVALUATION</u></b>	
<b>Raportu n° 273</b> : <b>Prisentazione di u raportu d'usservazione definitive di a Camera Regionale di i Conti in quantu à a gestione di l'infrastrutture aeroportuarie è à l'organizzazione di u trasportu aeriu, per l'annu 2017 è quelli à fila</b>	
<b>Rapport n° 273</b> : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion des infrastructures aéroportuaires et à l'organisation du transport aérien pour les exercices 2017 et suivants	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	89
<b>Prises de paroles :</b>	
M. Xavier LACOMBE	95
M. Paul-Félix BENEDETTI	98
M. Jean-Martin MONDOLONI	99
M. Louis POZZO DI BORGO	102
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	105
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	108
<b>PRISE D'ACTE</b>	111

<b>M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance</b>	
<b><u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u></b>	
<b>Raportu n° 274 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 274 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	112
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	115
M. Paul-Félix BENEDETTI	117
M. Hyacinthe VANNI	118
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	120
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	120
<b>VOTE RAPPORT</b>	124
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 282 : Mudificazione di i tassi di rimpattu di e spese di spiazamentu (Arristatu settembre 2023)</b>	
<b>Rapport n° 282 : Modification des taux de prises en charge des frais de déplacement (arrêté septembre 2023)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	125
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
<b>Vote de l'urgence</b>	125
<b>VOTE RAPPORT</b>	126

<b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>	
<b>Motion N° 2023/O2/020</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu » : Condamnation des exactions perpétrées à l'encontre des civils en Israël	128
<b>Motion N° 2023/O2/023</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA « Non-inscrits » : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient	128
<b>Motion N° 2023/O2/024</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par l'Assemblée de Corse : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient (rédaction commune issue de la fusion des motions n° 020 et 023)	128
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Jean BIANCUCCI	129
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	130
M. Paul-Félix BENEDETTI	131
M. Saveriu LUCIANI	132
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	134
M. le Président Gilles SIMEONI	134
<b>VOTE RESOLUTION</b>	137
<b>SUSPENSION À 19h03 / REPRISE À 20h10</b>	
<b>Motion N° 2023/O2/025</b> déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Situation des buralistes en Corse	138
<b>VOTE MOTION</b>	
<b>Motion N° 2023/O2/022</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Per un azzioni internaziunali	139
<b>MOTION RENVOYÉE</b>	140
<b>LA SÉANCE EST LEVÉE À 20h17</b>	

## **Ouverture de la séance à 10 h10.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pigliate piazza. Aghju aspittatu chì tutti i gruppi sippianu ripresentati ind'è l'emiciculu.

Salute o Sgiò Presidente di l'esecutivu, simu assai cuntenti di vede vi è d'avè vi quì oghje. Salutu dinò l'università chì ghjè quì dapoi eri, ma ci sò altre ghjente, ci face piacè. Benvenuti.

Vogliu salutà dinò giovani chì venenu da l'AFPA. Donc, bonjour à tous. On est ravis de vous accueillir. C'est une visite qui est réalisée à l'initiative de l'Afpa et de l'Assemblée de Corse. Ce sont 6 jeunes qui sont en insertion. C'est un projet qui s'appelle « ma région, ma ville, mon job » qui consiste à découvrir les institutions. Voilà donc, on a 6 jeunes qui sont là, Dominique Murgia, Andréa Benetti, Mathilde Fernandez, Matteu Dos Santos et Ricardo Araujo. Bienvenue. Evidemment on va saluer, parce que c'est important, la formatrice et responsable qui les accompagne et qui est Madame Fanny Carré. Donc bienvenue.

Nous allons débiter cette séance de vendredi. Normalement à l'ordre du jour, nous avons le rapport relatif à la convention tripartite avec l'université. Je tiens à préciser qu'étant professeur à l'université et sur les conseils du secrétariat général et du service de déontologie, je dois me déporter. Donc, je sortirai de l'hémicycle. N'y voyez pas un quelconque signe négatif bien sûr, mais évidemment le respect tout simplement de la règle. Romain Colonna aussi et peut-être d'autres personnes si elles ont des contrats avec l'université, il est important que les choses se fassent correctement.

Oui, Xavier Lacombe ?

### **M. Xavier LACOMBE**

Oui, merci Madame la Présidente. Juste une petite remarque quand même avant de débiter.

Hier quand nous avons clôturé la séance, le vice-président avait annoncé qu'il fallait être présent dans l'hémicycle puisque les travaux reprenaient à 9 heures. Je constate aujourd'hui qu'ils reprennent à 10 h 10.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci de ce rappel à l'horaire. J'étais ici un peu avant 9 heures et ensuite je suis repartie aussi. Mais bon, c'est dans les us et coutumes de la maison, que j'ai essayé de contrecarrer depuis 2 ans. Nous étions bien partis ! Ne perdons plus de temps et débutons ce débat sur la convention tripartite avec l'université et l'État aussi.

Je vais demander à mon vice-président de venir me remplacer, s'il vous plaît.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Point d'ordre, Madame la Présidente, je vous remercie.

Un point d'ordre succinct, en vertu de l'article 56 du règlement intérieur concernant la commission d'appel d'offres.

Je mets un point d'honneur, Madame la Présidente, à assister aux réunions avec assiduité, comme de nombreux élus, comme tous les élus. Mais encore faut-il disposer des éléments en temps et en heure.

Hier matin, nous étions convoqués à 8 heures sans disposer de rapports, ni dans Nomade, ni par mail. Nous avons échangé lors de la commission sur le sujet. Alors un problème informatique peut-être ou d'interface Nomade ? Je ne sais pas. Mais ce que je ne peux pas entendre par contre, c'est que même en l'absence de rapports, il faut statuer pour ne pas bloquer la commande publique et que le contester reviendrait à nuire à l'institution.

C'est un principe qui engage notre Collectivité, procéduralement d'abord, mais aussi en termes de transparence et de sérieux. Tous les comités d'audit n'ont pas lieu d'être, le comité de contrôle, si les votes se résument à des chèques en blanc.

Avant de voter, il faut savoir ce que l'on vote. Je l'ai dit hier, nous l'avons évoqué pendant cette commission, il faut savoir ce que l'on vote. C'est pour ça qu'il est impératif de disposer des éléments des rapports en amont.

C'est pourquoi, Monsieur le Président Armanet, je vous renouvelle publiquement la demande que j'ai formulée hier qui consiste à disposer en amont des dossiers soumis au vote de la commission d'appel d'offres.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La commission d'appel d'offres relevant des prérogatives de l'exécutif, je vais me tourner vers le président de la commission. Vous avez la parole.

**M. Guy ARMANET**

Merci, Madame la Présidente.

Merci de poser cette question. Je crois qu'elle a effectivement fait débat hier.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais quand même expliquer ce qui s'est passé hier et je crois, de mémoire, que c'est une première fois, puisque vous n'avez pas pu récupérer via Nomade les documents nécessaires pour tenir cette commission d'appel d'offres qui sont toutes aussi importantes les unes que les autres.

Donc suite à ça, vous avez raison, on s'est beaucoup interrogés. C'était un des premiers problèmes que nous avons évoqués hier. Je ne reviendrai pas sur les problèmes de confidentialité, mais je vous dis en tous les cas les mesures que nous avons prises d'ores et déjà hier. Il n'y aura plus de Teams. La commission d'appel d'offres se tiendra à partir de maintenant uniquement en présentiel, comme avant, et on va la remettre en phase avec les travaux que nous avons effectués parce qu'il est bien de bénéficier du Teams, mais on se rend compte que ça pose plusieurs problèmes. Le problème, c'est que lorsqu'on n'est pas là et qu'on n'a pas accès aux dossiers suite aux problèmes techniques que l'on a pu avoir hier, effectivement, le fait d'être en présentiel permet de récupérer au moins les dossiers à l'instant T pour pouvoir les avoir sous les yeux, si tant est qu'ils n'aient pas pu être acheminés en temps et en heure. Ça c'est le premier point.

Et le deuxième point, je crois qu'on a un problème de confidentialité en Teams relativement important. Donc, nous avons pris la décision hier avec les services de maintenir cette commission uniquement en présentiel.

Je terminerai par un troisième point. J'aurais bien aimé que la feuille de présence des commissions d'appel d'offres se remplisse copieusement afin de nous éviter d'avoir à chercher le quorum à toutes les réunions que nous tenons.

Donc ceci étant dit, je referme cette parenthèse et j'apporte bien évidemment tout mon soutien au personnel. Je l'ai déjà fait hier et on s'est déjà entretenu.

Je remercie Pierre Poli qui après la session, est venu me dire qu'effectivement, les choses s'étaient produites comme vous venez de le spécifier, mais qu'en aucun cas ce n'était la règle et que les choses doivent se dérouler normalement.

Donc, voilà les mesures qui ont été prises, voilà comment les choses doivent s'articuler à partir de maintenant et on s'y tiendra.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, ces précisions ayant été apportées, merci Monsieur le Président, je laisse la conduite de la séance à Hyacinthe Vanni.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Pudemu cumincià pà stu raportu, Madama a Cunsigliera esecutiva.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 272 : Cunvenzione tripartita trà u Statu, a Cullettività di Corsica è l'Università di Corsica pè u periodu 2023-2027**

**Rapport n° 272 : Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027**

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Monsieur le Président.

Donc avant de commencer, je voudrais également, comme l'a fait la Présidente, saluer le Président de l'université ainsi que les membres de la délégation qui l'accompagnent et les remercier d'être présents ce matin pour la présentation et d'autant plus qu'ils étaient déjà présents hier.

Ce rapport est important et je vais, en introduction, faire un rappel de l'importance et de la place historique qu'a joué l'université di Corsica.

Rappeler que l'université di Corsica est née en plein cœur du siècle des Lumières, dans un contexte historique d'avènement d'une jeune nation devenue indépendante, celle de Pasquale Paoli qui, en visionnaire, conféra à cette institution un rôle central d'émancipation et de liberté.

Rappeler également que sa réouverture en 1981 en plein cœur du Riacquistu est indissociable du combat né dans les années 60 pour la reconnaissance du peuple et de ses droits. Étudiants, enseignants se mobilisèrent pour obtenir sa mise aux normes, autre manière de demander que son cadre institutionnel épouse beaucoup plus étroitement les spécificités et contraintes structurelles de son territoire ainsi que les aspirations de sa jeunesse.

En 2004, la signature d'une convention-cadre État-Collectivité territoriale de Corse et université marque une rupture décisive.

Tirant partie des possibilités ouvertes par la loi de 2002 et du transfert de compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche, elle permet d'acter l'édification d'un référentiel normatif original qui fonde désormais l'attribution des moyens humains et financiers autour d'un engagement de l'université organisé en mode projet.

Ce nouveau cadre institutionnel a permis aux équipes universitaires et il faut le souligner, de déployer au début des années 2000, un projet scientifique et pédagogique ambitieux en résonance avec les enjeux et les défis de la société corse et de son territoire.

Il a permis également de disposer d'un cadre institutionnel de décisions et de négociations beaucoup plus adapté pour accompagner ce projet et donner à l'université, du fait du caractère pluriannuel de ses engagements, la visibilité nécessaire pour pouvoir se projeter.

La dynamique enclenchée au cours des 20 dernières années a considérablement transformé le visage du campus.

Rappeler également que depuis 2015, le soutien du Conseil exécutif de Corse en faveur de l'université a été significativement renforcé pour au moins trois raisons.

La première raison, c'est tout d'abord de considérer que l'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité politique pour un territoire qui doit relever de nombreux défis : préservation des ressources naturelles, autonomie énergétique, cohésion sociale et équilibres territoriaux, création de richesses économiques durables - on peut penser à l'autonomie alimentaire, l'économie circulaire et tant d'autres choses - l'aménagement numérique, la revitalisation de la langue et de la culture, la promotion d'une société bilingue ouverte et internationale.

La deuxième raison, c'est que nous sommes pleinement convaincus que les projets portés par l'université répondent à la fois à l'exigence d'excellence scientifique et à l'objectif de contribution à la stratégie territoriale de développement.

Enfin, dernière raison, tout en restant fidèle à l'idée que les universités, et singulièrement l'università di Corsica, conservent aujourd'hui, malgré l'évolution des attentes et des besoins de la société, ce trait essentiel d'être des lieux d'humanisme et de conscience citoyenne qui les distingue d'un monde de l'enseignement supérieur, parfois soumis aux impératifs strictement utilitaristes.

C'est donc autour de ces principes et ces orientations stratégiques que la Collectivité de Corse continuera de soutenir l'université pour les prochaines années.

La convention que nous vous présentons aujourd'hui, 2023-2027, est donc la cinquième convention d'application État/Collectivité de Corse/Université.

Elle a fait l'objet d'un travail très important ces derniers mois à travers un comité de suivi qui a permis l'élaboration de cette convention, qui réunissait les trois partenaires et qui a permis selon nous, et j'espère que vous partagerez cette analyse, de franchir de nouveaux seuils qualitatifs dans le déploiement de son projet et d'initier de nouvelles actions d'importance majeure dans le cadre d'objectifs resserrés que nous avons bien sûr travaillés ensemble.

Cette convention tripartite, elle s'appuie sur des éléments tangibles de résultats et d'acquis issus de la précédente convention validée par l'État et la Collectivité de Corse. Elle prend également appui sur l'évaluation opérée en 2022 par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement et ses principales préconisations.

Elle s'adosse de plus au programme Uniti, conçu par l'université, programme lauréat de l'appel à projets d'excellence de l'Agence nationale de la recherche.

Il faut également préciser qu'elle intervient dans un contexte budgétaire qui est tendu.

Il faut prendre dès lors en compte que les choix opérés par le Conseil exécutif doivent être appréciés au regard de ce contexte. Le soutien qui est affirmé, un soutien qui est à la fois évidemment financier mais surtout politique, eh bien, c'est une réaffirmation en faveur de l'importance de la recherche, de la formation et c'est un choix déterminé avec, vous le verrez, des choix budgétaires d'investissements importants orientés vers la solidification des leviers ayant vocation à contribuer dans les années et dans les décennies qui viennent, à la création de richesses et de ressources.

Ce choix, et c'est aussi important de le souligner, il est partagé par l'État aujourd'hui et de manière très claire puisqu'il est acté dans la convention, l'attribution également de moyens humains importants puisque, comme vous le savez, l'État concourt aux moyens humains, ce qui constitue un niveau d'engagement pleinement en phase avec celui décidé et proposé par la Collectivité de Corse au titre de ses moyens financiers.

Cette convention ouvre de nouveaux possibles dans des secteurs clés pour l'avenir de Corse. Elle confirme et consolide le rôle et la place de l'université dans les années qui viennent, a fortiori dans la perspective d'un statut d'autonomie dont vous savez qu'il est actuellement dans des discussions

avancées, et qui requièrent la formation d'un socle scientifique de haut niveau capable d'accompagner et d'outiller les changements de paradigme économique, social, culturel et environnemental. Ça a été rappelé plusieurs fois, la formation des hommes et des femmes est capitale, d'autant plus lorsqu'effectivement, nous avons l'intention et l'ambition d'être autonomes.

Alors rapidement, vous présenter les principaux axes de cette convention d'application qui s'articule autour donc de 4 grands axes et une déclinaison donc de 31 actions prioritaires qui sont déclinées dans l'annexe.

Pour ma part, je me contenterai de vous faire un résumé de ces 4 axes et par la suite, je rentrerai un peu plus dans le détail de certaines formations et de nos objectifs prioritaires.

Le premier axe est de construire l'émancipation de notre jeunesse et participer au développement de notre territoire. A travers cet axe, on peut notamment penser à la construction d'un premier cycle d'études médicales, en lien évidemment avec le projet de CHU qui a été débattu et adopté hier. On peut également souligner la création d'une spécialité d'ingénieurs en agronomie au sein de l'école d'ingénieurs qui a effectivement été lancée il y a peu. On peut également souligner l'ouverture d'un Bachelor universitaire de technologie métiers de la transition et de l'efficacité énergétique ou encore le développement d'une politique de vie étudiante cohérente et innovante pour accompagner la réussite des étudiants. Cet axe comporte 12 actions prioritaires.

Le deuxième axe : il s'agit de s'inscrire dans une dynamique de transition et d'adaptation au changement. Cela suppose des solutions agiles novatrices, notamment pour anticiper et s'adapter aux différents bouleversements. Cet axe présente 9 actions prioritaires qui sont tournées vers la recherche et l'innovation comme la biodiversité marine, la transition énergétique, la langue corse ou la gestion des déchets. La formation avec 3 actions prioritaires permettra le développement du dispositif de formation continue, une offre de formation modulaire en tourisme, mais également l'ouverture d'un DU destiné aux élus visant à les accompagner dans l'exercice de leur fonction et de leur mandat.

Le troisième axe : contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir. Il s'agit là de favoriser la promotion et d'encourager toujours plus à la mobilité, au développement d'une véritable culture de la mobilité internationale qui se traduit aussi par le fait d'attirer des talents internationaux, prioritairement au niveau master, mais également des doctorants et post doctorants dans des disciplines stratégiques. Il s'agira également de structurer des partenariats internationaux en priorité avec l'Italie, l'Europe et la Méditerranée, avec un objectif fort de labellisation de double

diplôme en diplômes européens et en intégrant un consortium d'universités européennes. Pour ce troisième axe, nous pouvons compter 5 actions prioritaires.

Enfin, le quatrième axe : anticiper les processus de transformation par le pilotage. Il s'agit essentiellement de consolider les systèmes de gestion et de pilotage de l'établissement, donc de l'université, dans une démarche d'amélioration continue et de pilotage des processus liés au contrôle interne. Enfin, à l'intérieur de cet axe-là, celui qui concerne des actions prioritaires autour du concept de ville université. J'y reviendrai un petit peu plus tard.

Vous dire que cette convention que l'on considère aujourd'hui comme ambitieuse et que nous avons voulu comme telle, elle se veut au service du développement économique, social et culturel de la Corse. Comme je le disais, elle engage les parties pour les 5 années à venir et propose de répondre à la fois à des problématiques territoriales et internationales et se traduit à la fois par une ambition de l'université qui est toujours plus marquée et également, la mise en œuvre des priorités politiques définies par la Collectivité de Corse.

Quels sont donc ces axes prioritaires ?

Tout d'abord, en tout cas, c'est autour de ces axes-là que nous avons travaillé ces dernières années et pour lesquels nous continuerons à travailler, dispenser d'abord des formations de qualité adaptées et à fort contenu professionnalisant.

Deuxième objectif, développer une recherche dans une perspective de développement territorial débouchant sur des réalisations concrètes à haute valeur ajoutée. Là, on peut évidemment citer la plateforme Stella mare, et également à la maîtrise de reproduction de la langouste rouge en 2021.

Autre objectif, accompagner les étudiants au service de leur réussite.

Enfin, participer activement à la vie locale.

Alors comme je vous le disais, je vais revenir sur 3 points particuliers : la formation, la recherche et la vie étudiante.

Tout d'abord, la formation. Bien entendu, vous retrouverez dans la convention des enseignements dits traditionnels comme les licences et masters en lettres, histoire, droit ou santé, mais également des formations plus professionnalisantes adaptées aux besoins du territoire.

On peut penser aux licences pro métiers du commerce international, métiers du notariat ou des Bachelor universitaires de technologie en agronomie, dans le social ou dans la transition et l'efficacité énergétique.

Comme je vous le disais précédemment, l'école d'ingénieur Paoli Tech proposera une deuxième spécialité orientée vers l'agronomie qui s'est réalisée en partenariat avec les acteurs de la filière agricole. On peut également citer des partenaires institutionnels tels que l'ODARC, l'INRAE, les chambres d'agriculture, etc., qui permettra également d'intégrer les conséquences du changement climatique et de prendre en compte les spécificités du milieu insulaire et méditerranéen dans le cadre de cette formation.

Autre priorité, la construction d'un premier cycle d'études médicales. On peut souligner la solidité des partenariats conclus avec les universités de Paris-Descartes, Nice-Sophia Antipolis et Aix-Marseille et les acteurs institutionnels et professionnels de la Corse qui permettent aujourd'hui d'œuvrer à l'ouverture de la deuxième année, dès 2024, puis de la troisième année en 2025 au cursus santé. Au-delà de l'intérêt avéré pour les étudiants de poursuivre leur cursus ici plutôt qu'ailleurs, cela encouragera également, nous l'espérons, l'installation en Corse de ces étudiants une fois leur étude achevée. Je crois que ça faisait aussi partie de nos débats hier lors de la présentation des dossiers santé, social et plus particulièrement du CHU.

Il faut noter également la mise en place d'un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation professeurs des écoles, unique, sous réserve d'éventuelles évolutions réglementaires relatives aux INSPE.

Autre formation nouvelle, dès la rentrée 2024, dans les locaux de la caserne Padoue, en lien avec le programme Citadella 21 piloté par la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, en lien évidemment avec l'ensemble des partenaires et la ville de Corte, le diplôme d'état de musique traditionnelle qui était fortement attendu par les acteurs culturels. Nous en avons déjà parlé à d'autres reprises, notamment en lien avec le travail que nous faisons sur la stratégie culturelle de la Collectivité de Corse et sur la transmission, notamment par, on va dire, la génération du Riacquistu. Nous considérons que ce diplôme d'état en musique traditionnelle vient répondre à un besoin du territoire. Remercier également le soutien apporté par le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Corse, ainsi que l'institut d'enseignement supérieur de la musique européenne et méditerranéenne d'Aix-en-Provence.

Vous dire également que la formation continue occupe une place importante qui permet notamment aux professionnels de poursuivre leur formation sur le territoire et donc des DU en médecine odontologie, par exemple, qui sont au nombre de 10.

Le DU habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, permettra aux architectes insulaires de pouvoir, s'ils le souhaitent, exercer en leur nom propre, puisque vous savez que les architectes sont nombreux en Corse. Aujourd'hui, ils se forment sur le continent et donc, l'idée à travers l'ouverture de ce diplôme universitaire qui leur permet justement d'être habilités pour pouvoir exercer en leur nom propre, eh bien est une préfiguration à un projet qui est également soutenu, en tout cas en partenariat avec l'ordre des architectes, de pouvoir créer, générer une école d'architecture corse qui permettrait effectivement la création d'une génération d'architectes, d'aménageurs prompts à répondre aux enjeux du territoire. Et vous savez, quand on regarde aujourd'hui les enjeux autour de l'urbanisation du territoire, à quel point ils sont importants.

Cette nouvelle convention, elle est également marquée par la création d'un diplôme universitaire à destination des élus, dont je parlais précédemment, qui permettra de les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et leur mandat.

Maintenant, vous parlez du domaine de la recherche et de l'innovation. Transformer la recherche en richesse demeure l'ambition commune de la Collectivité de Corse et l'université, pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'apporter des contributions significatives et directement valorisables au niveau du territoire et plus globalement de la société.

A travers ce travail-là évidemment, l'objectif principal, vous l'avez compris, je l'ai dit à plusieurs prises, c'est d'intégrer les questions de transition écologique, sociales auxquelles évidemment le monde entier est confronté, mais notre île particulièrement. Et il faut que la recherche et l'innovation, elle l'est déjà, mais continue à l'être d'autant plus.

Cela se traduit par le soutien aux plateformes de recherche comme Stella Mare bien sûr, qui fait un travail considérable sur la biodiversité marine, ainsi que Vignola autour de la transition énergétique.

Pour Stella Mare, évidemment, la pérennisation économique de la plateforme, qui constitue désormais un outil structurant du territoire, à la fois au profit des professionnels et des décideurs publics, représente pour nous et évidemment pour l'université, un axe majeur.

Il faut souligner que les premiers résultats obtenus, que ce soit sur les huîtres, les oursins ou les langoustes, devront être consolidés et exploités dans les opérations de restauration écologique avec des acteurs socio-économiques.

Pour la langue corse, souligner également le projet trésor et équipement de la langue corse qui vise, en évitant une démarche trop académique et prescriptive, de donner les moyens d'une politique de connaissance et d'enrichissement de la langue par des enquêtes, des sondages, un corpus de textes professionnels qui remonte en permanence de l'usage culturel, social et/ou professionnel.

Un autre dossier également important, celui donc de la gestion des déchets, qui est un domaine prioritaire de recherche.

Un premier projet visera à inscrire la production agricole et agroalimentaire dans une démarche responsable et soutenable en s'intéressant au volume de produits écoulés, aux réseaux de circuits de consommation mis en œuvre, à l'écoconception des biens et des services agricoles et artisanaux sur le territoire, ou encore à l'organisation des acteurs.

Et un deuxième projet s'orientera vers les besoins du monde agricole liés à la gestion des déchets verts, couplée à des solutions de production d'énergie renouvelable.

Dans cette logique de structuration de l'écosystème innovation insulaire, l'université a été labellisée en 2023 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « pôle universitaire d'innovation », en collaboration avec l'université Côte d'Azur. Et avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, elle ambitionne d'animer et de déployer des dispositifs venant soutenir des projets d'innovation du territoire et les initiatives entrepreneuriales.

Enfin, dernier domaine extrêmement important et ça a fait l'objet de présentations régulières au sein de cet hémicycle, c'est celui de la vie étudiante plus globalement. Alors effectivement, à l'heure actuelle, nous sommes en phase de révision du schéma directeur de la vie étudiante qui doit, selon nous, être une réponse pour prendre en compte les attentes de la jeunesse.

Vous l'avez vu, et ce depuis la crise sanitaire, malgré l'élaboration de ce schéma, nous avons toujours fait en sorte de pouvoir répondre aux besoins des jeunes pour leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles. Et ces priorités, bien sûr, elles font écho d'abord aux besoins des étudiants, mais également, de manière plus générale, à la réussite des étudiants, que ce soit sur le campus ou non, et que cela ne les entrave pas dans leurs études, dans leur formation professionnelle, dans l'apprentissage.

Et pour cela donc, nous avons élaboré un schéma d'aide à la vie étudiante qui comporte 33 mesures, évidemment pour lequel nous avons des partenaires indispensables : je pense au CROUS évidemment, je pense à

l'université, pour lesquels nous avons des mesures qui sont délégués, ainsi que le tissu associatif cortenais, notamment l'Aiutu studentinu, qui contribue à renforcer les conditions de vie sur le campus.

Revenir donc sur les deux mesures qui sont déléguées par convention à l'université, dans le cadre donc de notre schéma. D'abord l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants inscrits à l'université, mais également l'aide à la mobilité géographique pour les étudiants inscrits en formation initiale à l'université de Corse.

Il est également important de rappeler que dans ce schéma-là, nous avons des actions prioritaires qui permettent, en tout cas on l'espère, de contribuer au rayonnement de la ville de Corti, d'abord à travers l'action prioritaire 12 qui permet de renforcer les liens avec la cité cortenaise, sa population et son tissu associatif en matière d'offre culturelle, et également l'action prioritaire 30 qui vise à développer le concept de ville-université à travers une université intégrée dans la ville, c'est ce dont je vous parlais tout à l'heure.

Et effectivement, ce concept, nous l'avons travaillé de manière constante, avec la ville évidemment et l'université, pourquoi ? Parce qu'on va dire que l'idée aujourd'hui, c'est véritablement de replacer le campus et l'université, non pas comme étant un acteur à la marge, mais bien véritablement un acteur principal. Et donc cela se traduit à la fois par des projets structurants, notamment à travers la convention de projet PTIC entre État/Ville de Corti/Collectivité de Corse, notamment à travers l'ORT, donc l'opération de revitalisation du territoire, mais également, vous le verrez, en lien avec le projet donc de Citadella 21 dont je parlais tout à l'heure, notamment avec la caserne Padoue. Mais vous le verrez également dans l'annexe bâtiminaire, dans le programme prévisionnel des opérations immobilières où nous avons listé un certain nombre d'opérations emblématiques et importantes. Certaines ayant lieu, je dirais, dans les différents bâtiments existants, mais d'autres ayant vocation effectivement, notamment sur la haute-ville, à faire en sorte que l'université soit présente dans la haute-ville, en tout cas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Et donc cela pour renforcer effectivement le concept de ville-université.

De manière plus générale, l'ambition commune qui est présentée à travers cette convention, elle nécessite bien sûr des moyens humains, financiers et également des infrastructures. Vous dire donc que vous retrouverez également dans les annexes la question des moyens humains, où je vous disais qu'effectivement l'État avait été au rendez-vous puisque la question des moyens humains relève des compétences de l'État et que donc, il propose 2,5 M€ sur les 5 ans, ce qui permet d'assurer en termes de moyens humains, un développement important de l'ensemble des axes stratégiques que je vous ai présentés. Et

également viennent compléter ou concourir à la même dynamique, les moyens financiers de la compétence de la Collectivité de Corse. Et donc, je vous rappelle, puisqu'ils ont été adoptés lors du vote du budget primitif 2023, que pour la convention 2023-2027, nous avons inscrit au titre donc de la dotation globale de fonctionnement 62 366 275 €, et au titre de la dotation globale d'investissement, 23 005 500 €.

Vous l'avez compris, l'engagement de la Collectivité de Corse, puisque je vous le disais, nous sommes face à des contraintes budgétaires importantes, il est pour nous exceptionnel et il traduit évidemment notre volonté d'investir fortement aux côtés de l'université et de l'État, dans un projet qui vise à renforcer la formation, l'émancipation de notre jeunesse et de construire les conditions pour un développement harmonieux de la Corse.

Je terminerai en vous disant que, au-delà des montants que je vous ai indiqués, dans certains domaines, notamment dans celui de la recherche, le financement s'intègre également à des visions plurifonds, notamment à travers le PO-FEDER 2021-2027 ou des appels à projets communs, comme le projet Uniti porté par l'université de Corse, qui figure parmi les 17 lauréats de l'Agence nationale de la recherche. Et donc vous dire qu'il est doté d'un plus de 7 M€ sur la période des 6 ans.

Donc, je vous remercie pour votre attention et vous propose donc de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission des finances, M. SAVELLI.

**M. Joseph SAVELLI**

**M. Jean-Michel SAVELLI** a interrogé les services afin d'obtenir des précisions sur le Diplôme d'État relatif aux Musiques traditionnelles, notamment sur son contenu, sur le public concerné et le niveau d'accession.

Il a souhaité savoir si ce diplôme sera axé uniquement sur la musique ou sur le chant et la musique.

**M. Jean-François CUBELLS**, Directeur général adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, a précisé

que la plaquette était en cours d'élaboration et qu'elle sera présentée dès la rentrée universitaire.

Il a fait observer qu'il s'agissait d'un Diplôme d'État de très haut niveau, basé sur le cursus commun permettant de former les professeurs de musique avec une option « Chants et Musiques traditionnels ».

L'accession se fera en niveau M1 avec des équivalences et une pré-sélection.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte » ; Absence du groupe « Avanzemu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de la commission de l'éducation et sociale ?

**Mme Muriel FAGNI**

**Ce rapport a été présenté par M. Jean-François CUBBELS, Directeur Général Adjoint en charge de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de la Langue Corse**

J'ai remercié M.CUBBELS pour la présentation de ce rapport très important avec une déclinaison de tous les projets à venir.

J'ai rappelé le rôle important de l'université, rôle d'émancipation qui s'impliquait autant dans la vie aussi bien socio-économique que sociale et culturelle de notre pays.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Madame MOSCA.

## **Mme Paola MOSCA**

À ringrazià vi.

Nanzi tuttu, tengu à ringrazià à a cunsigliera esecutiva in carica di a furmazione è di l'insignamente superiore, è tutti i partenarii ch'anu participatu à l'elaborazione di sta quinta cunvenzione, frà quale u Statu è l'Università di Corsica.

Cette Convention, Madame la Conseillère, vous l'avez dit, est primordiale pour la Corse car elle définit le projet de l'Université de Corsica pour les 4 ans à venir.

Nous sommes tous conscients de l'importance de l'Université de Corsica qui, depuis plus de 40 ans, joue un rôle majeur dans l'émancipation de notre jeunesse, en relevant les défis au service du développement de notre île.

À travers cette convention, vous avez su trouver un équilibre entre héritage et nouvelles ambitions dans des secteurs clés au service du développement économique, social et culturel de la Corse.

En effet, au-delà des formations traditionnelles, le renforcement de la carte en direction de formations plus professionnalisantes et adaptées aux besoins du territoire constitue un enjeu majeur, aussi bien pour l'établissement lui-même que pour les étudiants et la communauté environnante.

Ceci est notamment le cas au niveau social en termes de transition énergétique, mais également en agriculture, avec notamment l'ouverture à Paoli Tech d'une spécialité orientée vers l'agronomie, en partenariat avec les acteurs du monde agricole, intégrant les conséquences du changement climatique et les spécificités des milieux insulaires et méditerranéens.

De plus, la culture, le patrimoine, la langue corse constituent aussi l'un des enjeux majeurs en termes de formation, avec notamment la création d'un diplôme d'État de musique traditionnelle qui répondra à deux objectifs : la sauvegarde de notre patrimoine immatériel et une transmission primordiale pour les générations futures.

Répondre aux enjeux et aux défis dont la Corse sera confrontée demain, c'est la perspective qui s'ouvre à travers cette convention, notamment à travers la consolidation du premier cycle d'études médicales, en corrélation avec les objectifs de création du CHU et la lutte contre la désertification médicale. C'est aussi une réalité à travers le volet recherche et la volonté, comme vous l'avez dit, de transformer la recherche en richesse valorisable, en lien direct avec les défis et

opportunités du territoire et de la société, en intégrant les transitions écologiques et sociales auxquelles notre île est confrontée.

Enfin, dans le domaine de la vie étudiante, il est primordial de souligner la volonté de prendre en compte les attentes de la jeunesse au travers de nombreux schémas mis en œuvre par la Cullettività di Corsica et par l'Università, avec comme objectif commun de garantir à tous les jeunes corses de pouvoir faire leurs études en Corse dans les meilleures conditions.

Dans un contexte budgétaire très tendu, l'investissement financier sans précédent alloué, à savoir plus de 85 M€, dans cette convention, témoigne clairement du soutien sans faille de la Cullettività di Corsica.

Cette forte contribution renforce non seulement l'infrastructure, mais témoigne également de l'engagement inébranlable de notre majorité envers l'excellence éducative et le développement de la jeunesse corse.

Cette convention est pour nous réaliste, pragmatique et ambitieuse à plusieurs points : elle fixe des objectifs clairs et pertinents concernant les grands enjeux stratégiques de notre pays, elle permet de traduire l'ambition et le dynamisme de l'Università di Corsica, elle émancipe la conscience de notre jeunesse et notre peuple.

Nous le savons, l'Università di Corsica est l'un des piliers du développement intellectuel et du progrès, elle façonne l'avenir en cultivant la connaissance, la pensée critique et l'innovation.

L'investissement dans l'éducation universitaire traduit à travers cette convention est donc un investissement dans l'avenir de notre société.

L'impegnu di a Cullettività à fianc'à l'Università, è à prò di a nostra ghjuventù, cù u scopu maiò di custruì u paese di dumane, piglia tuttu u so sensu ind'è e parolle di Pasquale PAOLI « *Studià hè libertà* ».

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On peut saluer la continuité de l'effort, que ce soit l'effort financier ou l'effort d'accompagnement des politiques d'enseignement à travers l'université de Corse qui, par le passé, n'a pas trouvé un partenariat à la hauteur des enjeux, dans les années 90 essentiellement, où il y a eu une rupture entre la politique d'alors et les besoins ; l'université, qui était en pleine évolution, en pleine gestation.

L'histoire a montré que c'est devenu le pilier incontournable, la formation en Corse, formation des hommes, formation des femmes, transgénérationnelle, avec aujourd'hui une formation professionnelle continue efficiente.

On pourrait mieux faire, si on avait des disponibilités financières supérieures, mais effectivement une aide annuelle de 17 M€ est conséquente.

Par contre, dans cette convention tripartite, moi, je trouve une grosse anomalie : il manque 12 M€. Quand on met pour Stella Mare 12 M€ (PTIC) et qu'on est dans le néant, avec aucune certitude, et que l'État ne s'engage que pour 2,5 M€, moi je pose la question : pourquoi on les met ? L'état qui doit signer, s'il s'est engagé, il doit honorer et c'est le fond du problème de tous ces financements parasites que l'État a unilatéralement gérés. Mais là, c'est un dossier fondamental, on ne peut pas écrire et ne pas acter dans la convention, ou alors c'est un autre État et il y a une autre convention, il y a d'autres discussions.

Donc moi, je voudrais avoir des éclaircissements sur ce point, parce que c'est porté en annexe, mais ce n'est renseigné comptablement sur aucune ligne.

Moi, j'estime que l'université doit savoir où elle va et que la force de la proposition politique, le rapport de force du montant mis par la Collectivité territoriale doit imposer à l'État le respect des engagements.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Oui, Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Monsieur le Président.

On parle de la 5<sup>ème</sup> convention. Ça n'a pas été toujours facile, parce que cet exercice, c'est d'abord un exercice d'équilibriste sur le rôle et les compétences des 3 parties. Il n'est pas inutile de rappeler, elles sont codifiées : l'état en gros, pour simplifier, s'occupe de la masse salariale ; la Collectivité s'occupe des murs

et de la carte scolaire/carte universitaire, ce n'est pas rien, la carte des formations ; et l'université s'engage à atteindre les objectifs qui sont fixés par cette convention.

Ce n'est pas simple parce qu'entre temps, il y a 16 ans maintenant, il y a une loi d'autonomie sur l'université qui est venue consacrer l'autonomie de toutes les universités, au premier rang desquelles la nôtre. C'est d'ailleurs, je le dis avec un trait d'humour, un processus d'autonomie réussi, donc il y a à voir ce qui s'est passé, dans la mesure où les 3 parties ont réussi avec le temps. Et quand je dis que ça n'a pas été toujours facile, il y a eu des turbulences.

Je passe sur les années 90, moi je n'étais pas là, je fais partie d'une génération qui peuple cet hémicycle qui, quand j'ai commencé à assiéger ici, nous étions quelques-uns à avoir été à l'université. Maintenant il y a les enfants, nos enfants sont allés à l'université, donc il y a deux générations de gens qui ont fréquenté l'université dans cet hémicycle. Donc, on est les uns et les autres complètement décomplexés par rapport à ce qui a pu se passer dans les années 80-90. Moi, je parle d'un temps où on signait des conventions et où les conventions se signaient de façon beaucoup plus rude qu'aujourd'hui, et c'est tant mieux. Ça veut dire que le point d'équilibre a été trouvé.

Et ce point d'équilibre, il est rendu d'autant plus difficile qu'il y a un sacrosaint principe à préserver dans toutes les universités, qui est la vocation de liberté d'enseignement et de liberté de choix des enseignements, mais qui doivent coller avec ceux du financeur, et cet espace de liberté doit quand même correspondre à la carte des formations fixée par la Collectivité.

Ce n'est pas un exercice simple et s'il se déroule simplement de façon fluide, parce qu'on pressent très bien évidemment l'issue du vote, mais si ce travail de préparation mené par la Conseillère exécutive, les services de l'université et les services de l'État sont rendus plus fluides aujourd'hui, c'est parce qu'il y a une expérience, une ingénierie de la paix, d'une certaine façon, et que les choses se déroulent indépendamment du contexte un peu tendu, budgétaire je m'entends, de façon aisée.

Que dit cette convention ? On ne va pas revenir sur la déclinaison. Nous, ce qui devrait nous intéresser en réalité ici en tant qu'élus, c'est l'élan que donne cette convention.

Qu'est-ce qu'elle confirme la convention en continuité des politiques publiques que nous avons mis en œuvre depuis un certain temps, nonobstant les difficultés qu'on a pu rencontrer dans le temps ? Elle répond à deux ou trois objectifs fondamentaux :

Le premier. Ça me paraît moins aujourd'hui, mais c'est un terme qui a été un peu galvaudé dans le temps, c'est développer ce qu'on appelait il fut un temps « une économie de la connaissance ». La connaissance, ce n'est pas quelque chose d'abstrait réservé à quelques initiés, ceux qui la reçoivent et ceux qui la distillent, c'est quelque chose qui doit instiller toute la société.

Et on le voit bien aujourd'hui, si vous prenez l'ordre du jour de cette session, il n'y a pas un sujet qui relève du fait universitaire, c'est-à-dire que dans toutes les composantes de l'université, dans toutes les UFR, il y a matière à réfléchir et à produire pour ce que les élites de demain, les élites pas sens intimiste du terme, mais ceux qui auront à réfléchir, à penser la société de demain peuvent trouver comme terreau à l'université.

C'est un des piliers fondamentaux de l'université, c'est comment on développe à terme une économie de la connaissance.

Après, vous avez parlé et vous avez raison de dire que le deuxième rôle de l'université à travers cette convention, c'est de promouvoir l'émancipation de la jeunesse. Attention, parce que tout ça peut prendre des contours parfois galvaudés.

Un homme, au sens large, émancipé, c'est un homme à qui on a su donner au fil du temps suffisamment d'esprit critique et d'exigences. Et s'il y a un rôle fondamental que joue l'université dans notre société, qu'elle doit continuer à jouer, c'est développer l'esprit critique, eu égard à la quantité d'informations que reçoit un jeune étudiant aujourd'hui, y compris avec le fléau que représentent les réseaux sociaux. Être capable, par rapport à cette masse, à ce tsunami d'informations, être capable aujourd'hui de développer un esprit critique doit être quelque chose de matriciel dans le rôle que joue l'université aujourd'hui.

De l'exigence parce qu'il en faut aussi, parce que le monde est exigeant et la technicité des décisions qu'auront à prendre les jeunes de demain exige de l'exigence.

Enfin, il y a quelque chose qui apparaît de façon transverse, qui est témoin formalisé, même si ça existait déjà, c'était de faire de Corte, non pas la ville qui accueille l'université en tant que siège d'université, mais d'en faire réellement, et c'est un pari depuis longtemps conceptualisé mais qui prend forme, une ville qui ne soit plus seulement siège de l'université, mais une ville universitaire avec cette notion de campus et cette permanence, que n'autorise plus depuis un certain temps, depuis la construction pédagogique qui prévaut dans toutes les universités, mais qui fait qu'en gros, on a les étudiants des fois deux ou trois jours par semaine et qu'il n'y a pas cette notion de campus permanent, c'est un vrai challenge et je me réjouis que, à la fois l'université, dont je veux encore

saluer la présence du président dans les travées, et le maire de Corte puisse, en étroite collaboration et de façon formalisée aujourd'hui par des conventions, penser Corte aussi comme ville universitaire ; ce qui fut un temps, le maire de Corte de l'époque devait sur chaque dossier défendre, en disant « mais je ne suis pas seulement une ville de quelques milliers d'habitants, je suis une ville siège d'université », ça ne rentre pas dans toutes les grilles de lecture et il fallait en tout temps déroger, et c'est bien qu'on y arrive.

Vous dire pour conclure, comme nous avons l'habitude de le pointer à chaque fois qu'il s'agit d'une politique publique, rappeler ce qu'est une politique publique : c'est une ambition, c'est des moyens et c'est des moyens de contrôler.

Et en quoi cette politique publique aujourd'hui peut être efficiente et réussie et pourquoi on s'engage comme tout le monde dans cette convention ? Il y a une ambition qui est celle que je vais décrire à gros traits, au service de ce qu'il y a de plus cher à un élu, c'est-à-dire l'ambition qu'on va fixer pour la jeunesse d'un territoire. Celle-là, elle est fixée. Il y a des moyens. On y met des moyens considérables, mais ce n'est jamais assez d'une certaine façon. Il fut un temps, on comptait, on ne compte même plus. Je vous fais remarquer que dans toutes les interventions, on n'a pas parlé de coûts. C'est dire si on est dans une approche qui dépasse la raison et qui parfois est dans le domaine plutôt du passionnel.

Mais ce qui m'intéresse, ce sont, parce que je les ai parcourues, les annexes, où réellement, on a les moyens de contrôler une politique publique, et c'est si souvent peu le cas dans nos politiques publiques que ça mérite d'être pointé du doigt, et c'est tant mieux.

Je voudrais même qu'on aille un peu plus loin, sur je crois l'annexe 7, il y a un sujet qui me tient beaucoup à cœur, c'était le suivi de nos étudiants. En gros, qu'est-ce qu'ils deviennent ? Un étudiant en gros, pour la nation, c'est 12 000 €, alors je ne sais pas, peut-être qu'un étudiant à Corte coûte peut-être plus cher, moins cher, ce n'est pas le problème. La question, c'est que c'est un investissement public au service de notre jeunesse, mais on est en droit en tant que contribuables et en tant que représentants du peuple, d'avoir des outils d'évaluation qui permettent de savoir ce que deviennent nos jeunes, c'est-à-dire que lorsqu'on a investi 3 ans, 5 ans, qu'il s'agisse d'une licence, d'un master, d'un doctorat, 8 ans sur un jeune, où sont-ils ces jeunes ? Et c'est vrai qu'on manque d'outils formalisés, et ce n'est pas le propre de cette université, pourquoi ? Parce qu'on perd la trace. Voilà.

Alors, comme on est sur la loi du petit nombre, je conclus là-dessus, je pense que c'est plus facile, mais ce n'est pas évident de savoir ce que deviennent nos jeunes à  $n+2$  à  $n+3$ . Est-ce qu'ils sont dans la Fonction publique ? Est-ce qu'ils sont dans l'innovation ? Est-ce qu'ils sont dans la recherche ? Est-ce qu'ils sont

dans le privé ? Est-ce qu'ils sont partis ? Est-ce qu'ils sont restés ? Est-ce qu'ils ont participé à ces économies productives que nous appelons nos vœux ? Et je conclurai en faisant le lien avec le processus qui est en cours, il est directement rattaché à cela.

Ce qu'on va essayer de dessiner, d'esquisser et de décider in fine, avec nos sensibilités respectives, ce n'est pas quelque chose qui occupe les gens demain matin, c'est quelque chose qui va occuper les 30, 40 années à venir.

Donc, il faut aussi que tout cela s'esquisse, se dessine, se conceptualise avec l'université, parce que ce seront probablement, pour une majorité d'entre eux, les jeunes qui sortent de l'université, qui iront à écrire ce monde de demain. Et lorsqu'on ne fait pas la révolution à 20 ans, on ne la fait plus.

Donc j'invite, non pas les jeunes à faire une révolution, mais à être encore plus audacieux, encore plus ouverts, encore plus entreprenants, encore plus libres à l'université pour penser le monde de demain que tout le monde appelle de ses vœux.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Une autre demande d'intervention ? Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

O Sgiò Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, O Sgiò Presidente di l'Università,

Di sicuru mi rallegru di sta cunvenzione trà u Statu, a Cullettività è l'Università.

Pensu ch'ella permetterà, à a nostra università, di risponde à e sfide maiò di a sucietà corsa.

Aghju da cità a tramandera di a lingua corsa è di a cultura corsa, ch'è una passione per mè, pensu ch'è vo risponderite à issu scopu : a prutezzione è a valorisazione di u nostru ambiente, ch'elli sianu i spazii naturali, a nostra agricultura, l'acqua, e rumenzule, ecc., ecc., a saluta incù u CHU, ch'è spergu nascerà sti pochi anni, a furmazione à tutte l'età di a vita, è a cullaborazione internaziunale.

Ma, l'aghju da di incù appena d'emuzione, per un Curtinsese cum'è mè, natu in 57 in una cità di cantunamentu militare, u fattu chì a cullaburazione trà a cità è l'università sia u puntellu maiò di sta cunvenzione, ghjè veramente una grande felicità, ghjè un sognu chì ghjè duventatu realtà, è vi ringraziu à tutti.

È spergu chì anderimu luntanu nant'à issa strada.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Saveriu LUCIANI.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je vais faire un peu la pédagogie de la redécouverte. C'est important de rappeler quand même d'où on vient.

Il y a quelques-uns ici qui étaient étudiants, comme moi certainement, ailleurs, à l'époque où l'Université di Corti ùn esistia micca. Si ne parlava dipoi pocu, dipoi u principiu di l'anni 70, ma ghjeramu fora. Ghjeramu tutti spaluzzati à dritta è à manca, a Nizza è in astrò, à Marseille, in Parigi, j'en passe des universités et des meilleures...

C'est un long combat et moi je crois qu'ici il faudrait quand même le rappeler, rappeler d'où on vient, parce que c'est un combat qui nous a tenu à cœur, nous qui étions étudiants et syndicalistes, à l'époque héroïque presque, on va dire comme ça. On a connu le directoire, le fameux directoire qui était en opposition notamment avec l'État, au moment où se dessinaient les contours du projet universitaire, rappelez-vous. Je pense ici à Fernand ETTORI, dont un amphi porte le nom, par exemple, mais pas seulement. Je pense aussi aux militants politiques, tous ces militants politiques qui ont quand même porté ce combat qui a abouti donc par l'ouverture en 81. Mais il y a eu 15 années qui ont précédé, qui ont été quand même assez dures. Pierre GHIONGA le rappelait, Corte c'était la ville de la légion. Je me rappelle des bombages « a legione fora », après l'affaire de Bustanicu. Nous étions étudiants déjà. Et je me rappelle aussi des amphes de Nice qui demandaient une université en Corse, micca in Corti, en Corse, dans une Corse indépendante. C'était il y a 46 ans, on n'y est pas encore, mais on a eu l'université.

Je rappelle aussi que plus tard, le mouvement national a combattu quand il y a eu le gel des crédits de l'université. Rappelez-vous de Pascal ARRIGHI, le fameux, qui avait, avec la droite de l'époque, carrément coupé les cordons de la bourse à l'université naissante, en disant qu'elle était un repère de

nationalistes. Je le dis parce que l'oubli, c'est quelque chose qui devient une habitude...

Donc dire que cette convention finalement est donc quand même un mouvement, tout le monde l'a signalé hein, je ne vais pas rentrer dans le soporifique, sur les objectifs... Je pense que ce dont on rêvait à l'époque, l'émancipation de la jeunesse, c'est encore sur la table, dans un pays où les flux migratoires sont en train de nous mettre en danger, dans un pays où l'acculturation et la mondialisation sont en train de mettre à mal toutes nos valeurs et tous nos repères culturels.

Je crois que l'université aujourd'hui, c'est carrément le pivot de toute une stratégie qu'il faut absolument soutenir. Donc, il n'y a pas d'équivoque là-dessus, en plus elle va appréhender toute cette dynamique de transitions et d'adaptations.

Pierre GHIONGA, je le redis, a parlé notamment des enjeux environnementaux et ils sont là sur la table aussi.

La construction d'un espace, bien entendu, quand on négocie avec Paris un statut politique, c'est sûr qu'on doit se resituer dans un espace méditerranéen qui soit le nôtre historiquement depuis toujours. Notamment, je rappelle que l'époque de PAOLI avait précisé parfaitement la position politique de la Corse en Méditerranée et que cet espace politique aujourd'hui, il est à reconstruire aussi, et l'université passe par là aussi pour nous aider à confirmer ces aspirations-là et bien entendu au-delà des aspirations, les anticipations, parce qu'il va falloir anticiper ce monde d'aujourd'hui.

Les vieux disaient à un moment donné que les jours étaient des siècles, les siècles étaient des jours. Aujourd'hui, les secondes qui passent marquent un changement profond de la seconde précédente. Le monde va beaucoup plus vite. On n'a plus le même temps. On a changé de monde et donc l'université, au-delà de l'outil d'émancipation, c'est aussi une arme, au sens noble du terme, pour nous nous aider à avancer.

Alors sur quelques points comme ça, quelques impressions sur des choses qui m'ont quand même touché, qui m'intéressent.

Par exemple, la question en commission de Jean-Michel SAVELLI, sur la musique traditionnelle. On avait, il y a un peu plus de 10 ans, la disparition du Centre de musique traditionnelle, qui a laissé un vide, même si le CAP, le Centre d'Art Polyphonique de Sartène a vu le jour sous une forme de régie, il ne remplit pas, je vous le dis, il ne remplit pas du tout le rôle qu'on lui avait assigné et donc il y a besoin que l'université reprenne ce pan-là de notre culture, pour remettre sur

la table la musique traditionnelle et avec la musique traditionnelle bien entendu, tout ce qui l'accompagne. La musique, vous savez, c'est la poursuite de la langue. Ghjè una lingua quant'è u restu.

Autre chose qui me semble important, bien sûr, la langue corse. N'emu parlatu, a dicu in francese, mi piace ancu à dì la in francese perchè a ghjente capisce u francese, trésor et projet d'équipement, moi je pense que sur ce plan-là, je ne dis pas qu'on manque d'ambition, je dis qu'aujourd'hui, il va falloir changer de braquet quand même. Je le dis à nos amis universitaires qui sont là, que je salue, qui sont des militants de l'université, qui avancent et qui prouvent, par cette convention, qu'ils ont aujourd'hui répondu aussi aux aspirations d'un peuple. Je crois qu'aujourd'hui la langue corse, c'est aussi le grand défi.

Quand on parle d'espace, l'espace ce n'est pas qu'un espace géographique, ce n'est pas qu'un espace historique, c'est un espace politique, linguistique, culturel.

Donc, la langue Corse aujourd'hui est à la croisée des chemins. Simu un populu chì, pratendimu à a lingua ufficiale, ma ch'ùn hà micca a capacità oghje d'aduprà l'ogettivi d'una lingua ufficiale. Donc, on est dans ce match-là qu'il faut absolument relever.

Alors bien sûr, il faut des outils et il en faudra beaucoup : des dictionnaires, des lexiques... Mais il faudra s'inspirer, et je le reprends à témoin puisque nous étions des rescapés d'une expédition au Pays basque avec Pierre GHIONGA en 2012, où on a assisté donc à une démonstration de force, on peut dire, sur la capacité d'un peuple à produire, à moderniser, à actualiser une langue et son lexique. Ça, c'est important de le dire. Ces outils-là sont pour nous majeurs. D'abord pour faire croire à la jeunesse, pour dire à la jeunesse que finalement cette langue, cum'è dicia Ghjuvan'Teramu ROCCHI, « issa lingua pò dì tuttu », ghjè una lingua chì pò dì tuttu. Donc, c'est important de le dire.

Après, je resterai sur l'aspect formation bien entendu : un master, ça appelle de la part de l'Exécutif et de notre Assemblée, un rapport de force avec l'État sur des concours uniques. Nous avons voté en 2013 le concours unique. On doit recruter les gens avec des compétences langue corse systématiquement, sinon ça ne sert à rien ! Sinon on aura toujours l'excuse ou l'alibi de l'incapacité ou de tout ce qu'on veut. Donc, un master qui permette, avec une conjonction et un accord politique avec Paris, d'avoir un concours unique qui nous permette justement d'assigner à ces enseignants la mission de participer à la construction d'une société bilingue qui soit nos inspirations. Ça, c'est important de vous le dire.

Après, il y a un point aussi qui peut nous tenir cœur, je pense, vous l'avez évoqué, je crois qu'il n'y a pas d'équivoque là-dessus, c'est la vie étudiante

dans toutes ses dimensions. D'ailleurs, il y a eu des enquêtes faites par la Collectivité depuis pas mal d'années sur le fait qu'il y a une précarité grandissante dans le milieu étudiant. Étudier, n'est pas simple pour tout le monde, y compris en Corse. Je passe sur l'inflation des loyers, des logements et les difficultés à se loger. Il va falloir qu'on ait un effort beaucoup plus fort sur l'hébergement, en tous les cas sur l'accueil d'étudiants, d'autant que j'ai relevé et c'est un très bon point, le fait qu'on a aussi ici une ouverture radicale sur l'extérieur avec 60 nationalités, je crois, aujourd'hui présentes sur le campus. Donc, je crois qu'il y a plus de 300 étudiants étrangers sur le campus, donc ça veut dire que là-aussi il y a besoin d'y répondre.

Il y a aussi le fait que, et vous l'avez évoqué, c'est un bon point, le schéma directeur relatif au handicap, à la réussite et bien entendu, à la vie étudiante. La mobilité, bien sûr, c'est aussi très important parce que bon, encore une fois, au-delà de Erasmus +, on a besoin de confronter et surtout de démontrer qu'on a des étudiants comme les autres, qui ont la possibilité de parcourir le monde et de revenir ici pour enrichir un peu nos débats, on dira comme ça.

La partie qu'a évoqué, y compris Pierre en bon Cortenais, sur le lien avec la ville, o zitè, une ville universitaire aujourd'hui doit, bien entendu, démontrer qu'elle a un lien incompressible avec les milliers de personnes qui viennent, non pas en permanence, mais au moins 7 ou 8 mois. Et il y a un besoin là certainement et ça veut dire aussi, et je le dis aussi parce qu'à l'heure où on parle, ça fait défaut, il va falloir qu'on ait une vision commune. Ce n'est pas une critique, c'est quand même une aspiration, il faut que ça devienne aussi un lieu culturel, qu'il y ait un aménagement du territoire cortenais qui permette de répondre à toutes ces aspirations-là, y compris donc d'avoir, je dis n'importe quoi, un espace culturel digne de ce nom, et je passe sur les détails.

On a évoqué les transports en commun, etc., là, je crois qu'il n'y a pas d'équivoque.

Donc, nous, nous voterons bien sûr sans équivoque ce rapport, Madame la Conseillère.

Je salue une nouvelle fois l'équipe dirigeante, parce que je crois que c'est eux qui portent ce projet, et c'est les chauffeurs en quelque sorte de cette grande voiture, et on leur fait confiance.

Bien sûr qu'on pense aussi à des problématiques qu'il faudrait relever, des défis environnementaux. Je regarde Guy ARMANET, le défi des déchets, c'est aussi le rôle de l'université de nous aider. Un certain nombre d'aménagements du territoire aussi doivent nous être, en tous les cas non pas soufflés, mais proposés par cette recherche à laquelle on alloue quand même des sommes très

importantes. Je crois que la recherche, c'est quand même quelque chose qui va nous aider.

Alors, je vais citer Kennedy, tiens, pour changer un peu, un Américain qui avait dit un jour « on connaît une nation aux hommes qu'elle produit ». Je vous fais méditer sur cette phrase. Et il dit, « mais aussi à ceux dont elle se souvient ». Donc, vous savez de qui on peut parler. « Et celle qu'elle honore », la même chose.

Donc, nous, dans cette perspective-là, bien sûr nous voterons. On accompagnera bien sûr les combats. Je vous ai dit qu'il y avait des combats ante université qui ont permis aujourd'hui de signer une convention qui me semble, à quelques aménagements près, répondre à nos aspirations.

En tous les cas, nous soutiendrons toujours ce projet d'université, mais qu'il soit au service du peuple bien sûr, et de l'émancipation nationale.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Oui, Nadine.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Dans cet hémicycle, peut-être plus que dans les autres hémicycles des conseils régionaux de France, le lien avec l'université est particulier, on le sait tous, parce qu'il y a un combat qui rappelle ce lien permanent avec la lutte et ce qui a été obtenu grâce à cette lutte et dont nombre d'acteurs qui sont aujourd'hui élus ont participé à cette lutte. Donc, il y a l'affectif, le politique.

Et lorsqu'on arrive à la signature d'une convention, on analyse ce qui a été fait jusque-là, on regarde si les objectifs qu'on s'était fixés sur la période qui se termine ont été atteints et les enjeux qui se profilent devant nous, et pour lesquels on doit répondre et s'outiller, et former les hommes.

Quand on regarde ce qui s'est passé, nous ici, on a un regard croisé. On est à la fois des élus, on est à l'intérieur parce qu'on est dans les différentes instances, on y participe dans les conseils d'administration, etc. On est des acteurs économiques et donc on a une vision de l'extérieur de l'économie, et on a aussi ce regard, je dirai, affiné parce qu'on veut savoir ce qui se passe dans l'université, parce que c'est un peu notre chose à tous.

Quand on l'observe, on se rend compte que l'environnement économique a changé, la structure de l'entreprise depuis qu'il y a cette université et notamment ces dernières conventions, où des moyens importants ont été mis pour le développement de cette université, on se rend compte que la structure économique, elle a changé. Il y a des jeunes qui ont monté des entreprises, qui aujourd'hui sont des cadres dans ces entreprises, qui ont apporté un dynamisme, qui ont apporté une connaissance, une vision du développement qui est complètement nouvelle. Donc ça c'est un point extrêmement fort de l'université et aussi des politiques publiques que nous avons nous financées, les différentes politiques publiques parce que ça rejoint évidemment l'économie, la formation, etc.

On voit bien que cette université, elle a bouleversé, dans le bon sens, l'écosystème insulaire. On a mûri, on a des visions nouvelles, on s'est enrichi de l'internationalisation, c'est-à-dire que tous ces apports qui arrivent de l'extérieur, ces étudiants, ce mixage en au sein des équipes pédagogiques, des gens qui viennent, qui font cours... On voit bien qu'il y a une qualité, une excellence qui est incontestable.

Quand on a posé les enjeux, et je partage ceux qui ont été pointés par Pierre GHIONGA, donc la santé, le CHU, ça va être l'enjeu majeur de demain au niveau de la santé, par rapport à l'université. Et là encore, on voit bien qu'on est toujours dans les mêmes revendications : le siège à Corte, à Bastia... Le siège doit être selon nous à Corte, c'est fondamental, c'est important qu'il soit à Corte parce que ça contribue d'un développement du territoire, mais pas seulement. Ce lien fort avec l'université, il est indispensable.

Donc le CHU, les enjeux environnementaux, on l'a dit, ce sont des choses dans lesquels l'université est déjà impliquée depuis quelques temps.

Moi, j'ai envie d'insister sur la langue corse.

Pour moi qui fais partie de cette génération qui s'est battue pour le cursus qui a obtenu la première année de langue corse à l'université, c'est insuffisant. C'est insuffisant et ce constat, il est valable pour tous. Il est important que ce cursus de langue corse soit développé différemment. Il est important qu'il y ait un lien différent avec l'INSPE, que l'INSPE de Corse ne peut pas être l'INSPE d'ailleurs, ce n'est pas possible. Donc là, il y a une conception qui doit être, selon moi, révisée et sur lequel on doit porter tous nos efforts en matière de langue corse. Si nous n'arrivons pas à cela, nous n'arriverons pas à atteindre les objectifs que l'on s'est fixés en matière de déploiement de la langue corse.

Donc, le gros effort, il doit porter là-dessus.

Je m'adresse au président de l'université, que j'ai l'occasion de rencontrer très fréquemment, portons nos efforts là-dessus, il y a quelque chose encore à faire. Nous avons des objectifs ambitieux et qui sont vitaux pour nous. Vitaux !

J'ai envie aussi de souligner les évaluations. Effectivement, il faut qu'on évalue davantage ces politiques. Ça se fait. Il y a des choses intéressantes qui sont faites, très très bien. On a besoin, nous, à partir du moment où on établit des politiques publiques, de mesurer ce qui est fait et notamment en matière de recherche appliquée.

Voyons au terme d'une convention, quels sont les résultats de ces recherches, il nous les faut dans le détail parce qu'évidemment, ça donne aussi des perspectives pour l'avenir.

Donc selon moi, la langue corse et l'évaluation, c'est encore quelque chose qu'il faut améliorer.

Je noterai, et ça, c'est lié par rapport à notre engagement ici de nationalistes, de majorité nationaliste, l'effort considérable. Il n'y a pas une université en France qui a les financements de la part de sa région à la hauteur de ce que met la Corse.

Donc moi j'insiste là-dessus. Une université qui aujourd'hui travaille main dans la main avec ces politiques publiques, avec l'ensemble de l'exécutif parce que tout est transverse, il n'y a pas que le domaine de la formation, le secteur de l'université et de la recherche, ce sont les différentes politiques dans le domaine de l'eau, dans le domaine des déchets, etc., tout le monde est impliqué là-dedans.

Donc un fonctionnement très étroit, une collaboration très étroite qui est, selon moi, inégalée sur l'ensemble du territoire français.

Donc, nous sommes très heureux de cette convention, de la forme qu'elle prend et des enjeux qui pourront être, selon nous, des enjeux desquels on va se rapprocher grâce à ce qui va être mis en place.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc la parole est à la conseillère exécutive.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Donc, je voudrais remercier l'ensemble des conseillères et des conseillers pour leur prise de parole qui témoignent à la fois de la satisfaction suite à la présentation de ce rapport, mais qui souligne également, en tout cas, c'est comme ça que nous l'avons voulu, une convention qui s'engage, en tout cas qui montre qu'on est dans un mouvement, qu'on est dans une dynamique, qu'on est dans un souffle au service de la jeunesse et au service de la Corse.

Alors, il y a des questions, je dirais, un peu plus techniques et précises qui ont été posées. Je vais essayer d'y répondre le plus précisément possible.

Effectivement, comme l'a dit Jean-Martin MONDOLONI, il faut trouver un bon équilibre entre évidemment l'espace de liberté conféré à l'université dans le cadre de son autonomie, qui a évidemment vocation à choisir les enseignements, mais également qui doit correspondre à la carte des formations voulues et souhaitées engagées dans ces grands objectifs par la Collectivité de Corse, que ce soit évidemment sur la carte de formation, y compris sur le volet bâtementaire, vous l'avez rappelé, puisque nous sommes pleinement engagés, non pas dans le concept de ville universitaire, mais de ville-université, c'est-à-dire véritablement qui se définit par le projet universitaire. En tout cas, c'est comme ça que nous l'avons accompagné.

Et effectivement, nous, aujourd'hui, on est particulièrement satisfaits parce qu'on a trouvé cet espace de convergence avec la présidence actuelle et les équipes en place pour trouver un juste compromis entre, évidemment, les choix qui nous ont été proposés, mais également, et ça a été rappelé par certains d'entre vous, des projets plus particuliers qui à la fois nous tenaient à cœur, mais correspondaient aussi à la vision que nous avons et que nous développons pour le territoire et pour la jeunesse.

Concernant la remarque donc Paul-Félix BENEDETTI, donc effectivement, les 12 M€ sont inscrits hein, ils ne manquent pas, mais pourquoi ils sont inscrits ? D'abord parce que Stella Mare constitue évidemment une priorité commune. Ça fait partie des points sur lesquels, évidemment, nous avons une volonté commune de passer de la recherche fondamentale à la recherche appliquée. Et que, de par ce domaine d'excellence qui est reconnu internationalement, eh bien il nous est apparu nécessaire de l'inscrire et que le coût, en revanche, nécessite à l'heure actuelle des études complémentaires et également d'aller vers des cofinancements nécessaires. Mais évidemment, on fera en sorte que l'État respecte ses engagements.

Il y a également la question de la création véritablement d'un outil à la fois au service de l'esprit critique, mais également au service de l'émancipation de la jeunesse. Je pense que cette convention répond véritablement à ces enjeux.

Pour ce qui concerne l'évaluation, effectivement, aujourd'hui, on peut considérer qu'on a une grille d'évaluation qui nous permet d'avoir une vision, une visibilité sur les actions à la fois passées et les actions à venir, mais également, ça a été relevé par certaines et certains d'entre vous, la question d'avoir une visibilité plus précise sur les étudiants et ça, effectivement, notamment dans le cadre de la révision du schéma de la vie étudiante, la question de la mise en place d'un observatoire de la vie étudiante, avec l'ensemble des parties prenantes, nous paraît une des pistes importantes dans le cadre de ce nouveau schéma dans lequel nous pourrions croiser, pas uniquement des données qui concerneraient la vie étudiante, la précarité, etc., mais plus globalement, qui engloberaient également l'insertion des étudiants, leur devenir sur le territoire, etc., et donc le croisement de ces données pour à la fois avoir une visibilité commune et conjointe des étudiants et finalement de l'investissement qui a été celui de l'Etat, de la Collectivité et de l'université, mais également avoir en main les données nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques les plus adaptées et les plus pertinentes.

Je pense également à la remarque qui a été faite par Saveriu LUCIANI sur la précarité. Aujourd'hui, on consacre entre 2,5 et 3 M€ par an sur les aides jeunesse, tout confondu, y compris celles du Crous de rentrée, etc., les aides pour les boursiers, la restauration... Donc, on a un panel de mesures qui est très important. Mais effectivement, l'Observatoire également et l'obtention de ces données sur la vie étudiante, nous permettra aussi de mieux nous adapter et d'être à même d'accompagner les étudiants, y compris pour arriver jusque dans leur insertion professionnelle.

Je rebondis pour terminer sur le propos de Pierre GHIONGA qui, effectivement, s'est satisfait de la dynamique engagée, et on ne peut que l'être, autour du concept de ville-université qui, je crois, à la fois consolide un projet global de formation, mais prend corps à travers des partenaires qui marchent ensemble, Collectivité, Ville, Etat et université pour faire en sorte effectivement que la ville aujourd'hui se développe de manière conjointe. Ça donne aussi du sens à cet abondement financier qui est important également sur le volet bâtementaire, parce que le volet bâtementaire concourt aussi au développement de la ville, au service des Cortenais, de la Corse et évidemment des étudiants.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Monsieur le Président !

**Le Président Gilles SIMEONI**

Je voudrais dire un mot. Je vous remercie, chers collègues.

D'abord, quelques mots pour saluer le président de l'université de Corse, l'ensemble de la délégation universitaire. Je sais qu'ils étaient déjà là hier pour le dossier stratégique du CHU. Je suis heureux que malgré les contraintes d'emploi du temps, vous ayez choisi de rester aujourd'hui pour souligner, par votre présence, combien dans ce dossier essentiel de la convention tripartite, nous avons marché main dans la main et nous continuerons à marcher main dans la main.

Souligner la qualité du travail qui a été fourni, remercier bien sûr nos cocontractants de l'université de Corse, les cocontractants de l'État. Un mot particulier pour Antonia Luciani qui a porté ce dossier au plan politique, pour Monsieur Cubells, la DGA, le directeur de l'enseignement supérieur, que j'entrevois derrière, qui se sont engagés, et c'est normal, pleinement, avec un travail qui s'inscrit aussi dans la continuité de ce que nous avons fait lors de la convention précédente, une autre mandature avec les mêmes principes, les mêmes idées, la même volonté, mais bien sûr une volonté d'améliorer ce qui pouvait l'être.

Très brièvement. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des interventions. Je pense que celles-ci soulignent que l'université de Corse est aujourd'hui devenue un outil stratégique pour la Corse bien sûr, mais qu'elle est aussi un élément fort du consensus politique, social et sociétal. Je crois que nous ne pouvons que collectivement nous en réjouir. Donc, merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leurs remarques et contributions.

Quelques mots simples et quelques principes autour desquels nous avons travaillé pour vous proposer de formaliser cette convention et mettre aussi en perspective ce qui nous attend dans le cadre de l'application de celle-ci.

Premier élément, le fil historique. Il a été souligné par plusieurs intervenants. C'est important, sans passéisme, parce que cette université, elle puise ses racines dans la période paoline, elle a été un enjeu politique ; on en veut pour preuve qu'un des actes de la puissance occupant du 18<sup>ème</sup> siècle, un des premiers actes a été de la fermer. Et, un des combats essentiels dans le cadre du Riacquistu, a été d'essayer de la rouvrir. Donc, il faut aussi garder à l'esprit ce passé, même si aujourd'hui nous regardons résolument vers l'avenir.

J'en profite pour remercier Pierre Ghionga, c'est un hasard, nous en avons parlé, mais il m'a communiqué aujourd'hui la photocopie d'une photographie d'époque, je vous la montre, je la tiens à disposition. C'est en 1973, une manifestation pour la réouverture de l'université de Corse, il y a le maire, peut-être pas en titre, mais en tout cas le maire dans les esprits de l'époque, Michel Pierucci, il y a Jean-Jacques Albertini, il y a des militants politiques, nationalistes, il y a aussi le père de Pierre. Tout ceci pour dire que, les uns et les autres, nous nous inscrivons toujours et nécessairement dans une histoire.

Et j'en profite puisqu'on aime la symbolique, pour souligner, je suis un peu étonné que personne ne l'ait fait, je pense que c'est un simple oubli dû à l'émotion, que le 26 octobre 1981, c'était la date de la réouverture de l'université de Corse, et que donc nous sommes aujourd'hui, 42 ans après, pratiquement jour pour jour, pour signer cette convention dans l'état d'esprit qui est le nôtre, qui est partagé, avec une institution qui a grandi, qui s'est développée, qui s'est enracinée et qui nous permet de regarder résolument vers l'avenir.

Deuxième point fort, d'un point de vue de la stratégie globale du développement, nous avons souvent dit les uns et les autres, et je crois que nous le partageons, que tous les pays, ou toutes les régions, ou tous les territoires qui ont réussi à passer d'une situation de sous-développement, de non-développement ou de mal-développement à une situation de développement et d'émancipation, sont des pays, régions, ou territoires qui ont fait le double pari de l'enseignement et l'éducation et de l'innovation. Ce sont des orientations stratégiques qui souvent ne portent leurs fruits que sur le moyen et sur le long termes. Il faut les acter, ces orientations, et ensuite il faut les décliner.

Je crois que nous les avons endossées avec volontarisme, y compris depuis décembre 2015, et que nous continuons à penser et à être convaincus que c'est en continuant d'investir, notamment sur l'éducation, l'enseignement, et notamment l'enseignement supérieur, que nous pourrons réussir à construire une stratégie de développement économique, social, culturel et sociétal harmonieux. Cette convention tripartite, elle vient aussi consacrer cette vision stratégique.

Le troisième point, je l'ai dit, c'est qu'il y a eu un travail, un travail de fond et je me retourne vers nos partenaires de l'université de Corse, sur les grands équilibres par rapport à la convention précédente. En fin de convention, nous serons sur une augmentation de 5 à 6 % sur le volume global de l'aide de la Collectivité de Corse.

Ce n'était pas évident d'acter cette progression qui est significative, elle s'est faite aussi parce que l'université a su faire des choix et a accepté, et je la salue publiquement, aussi de contribuer, y compris en mobilisant son fonds de roulement, à l'effort financier partagé.

Et puis au-delà de cette vision strictement financière et budgétaire, il y a eu un effort de rationalisation. On a réintégré un certain nombre de dispositifs qui se développaient précédemment en parallèle de la convention tripartite, on les a réintégré dans la convention globale, l'investissement, le fonctionnement, le bâtimentaire. Dans le bâtimentaire, on se répartit aussi, après discussion et avec le souci de l'efficacité maximale, la maîtrise d'ouvrage chaque fois que nécessaire ; ça peut être la Collectivité de Corse pour l'ESPE à Aiacciu ou c'est souvent l'université de Corse pour les autres bâtiments. Je crois que nous nous sommes donné les moyens de travailler de façon très efficace.

Le quatrième point. On parle de convention tripartite, mais ça a été souligné, je crois qu'il faut le dire avec force, notamment à travers l'intervention de Pierre Ghionga, même si la commune de Corti n'est pas partie prenante de la convention tripartite, la convention tripartite s'inscrit dans une vision stratégique désormais partagée d'abord et à titre principal, entre l'université de Corse, la ville et la Collectivité de Corse, mais également dans la contractualisation avec l'État et notamment pour ce qui concerne la commune et l'intercommunalité, en reprenant en permanence cette vision partagée de vouloir faire ensemble de Corti, je me tourne vers Jean-Martin, pas seulement une ville universitaire, nous y tenons beaucoup, mais une ville université.

Ce n'est pas seulement un jeu de mots ou un concept marketing, l'université de Corse aujourd'hui, et Corti de façon générale, c'est la seule ville où la population universitaire est pratiquement équivalente à la population résidente. Donc, on n'est pas seulement dans une ville universitaire, une ville universitaire, c'est une ville qui a une forte tradition d'université, Corti l'a, c'est une ville où il y a un ou plusieurs campus universitaires, Corti les a, mais on ne trouve pas d'équivalent, me semble-t-il, y compris en Europe, à part... À part Bangor au Pays de Galles, je savais qu'il y avait un exemple et je savais que seul Pierre Ghionga le connaîtrait... où on soit dans une situation pareille.

Et c'est vrai que ce concept de ville université, il est important parce qu'il nous a conduit, y compris à des choix stratégiques. Au moment où dans beaucoup de villes, on externalise les campus, l'université de Corse a fait le choix de ne pas mobiliser la réserve foncière que nous avions prévu de consacrer au troisième campus, qui aurait été en dehors de la fac, pour réintégrer l'ensemble de l'activité universitaire au plus près de la ville.

Et ce choix-là, il impacte aussi, par exemple, je me tourne vers Pierre Ghionga, les choix en matière de mobilité, de mobilité interne, de mobilité douce, demain de parking, je me tourne aussi vers Hyacinthe Vanni, les chemins de fer qui sont totalement partie-prenante de cette vision d'un accès facilité. Et de la même façon, les efforts, y compris sur le réseau routier en termes de sécurisation

et en termes de rapidité, y compris pour mieux connecter l'université et la ville de Corti, par exemple à l'aéroport de Bastia Poretta.

Tout ceci concourt à faire de la ville, et y compris des autres choix stratégiques, notamment le projet « Citadella 21 », à faire de Corti, ville université, un véritable poumon qui respire, qui s'enrichit de la présence la plus longue possible pendant toute la semaine, de l'ensemble des activités universitaires, les étudiants, les professeurs, etc., avec cette volonté aussi de démontrer que le choix de l'implantation que nous avons porté ensemble historiquement, permet également cette dimension essentielle à toute université, c'est-à-dire celle de l'ouverture, de l'ouverture sur la Méditerranée et de l'ouverture sur l'Europe et sur le monde. Et on voit aussi, notamment à travers le nombre de partenariats qui sont ici avec des universités extérieures, combien cette dimension d'ouverture est consubstantielle de la stratégie mise en œuvre par l'université de Corse et soutenue par la Collectivité.

Le cinquième point qui est essentiel, c'est celui de dire que ce concept de ville université, il est également un atout déterminant pour faire de Corti et de l'ensemble de la région, une locomotive en matière de développement de l'intérieur et de la montagne. C'est là que tout prend sens. L'aide aux étudiants, par exemple sur le volet, je n'y reviens pas, ça a été développé, permettre aux étudiants, quelles que soient les difficultés, la précarité grandissante, de vivre, de bien vivre et de travailler. Le CHU, avec un CHU multisites, mais avec une vocation, on l'a dit, à notre avis d'enraciner notamment le site administratif au plus proche de l'université, c'est-à-dire à Corti ; la recentralisation d'un certain nombre d'activités, y compris de services de la Collectivité de Corse ; le travail que nous faisons sur Tattone avec le groupe de travail, dans la discussion avec les salariés et leurs organisations syndicales ; le projet d'une unité hospitalière sur la commune de Corti vient également densifier fortement. De la même façon, dans le cadre par exemple du programme « Una casa per tutti, una casa per ognunu » le fait d'avoir inscrit, comme éligibles à l'aide, des constructions qui viendraient conventionner avec le Crous pour pouvoir permettre à des étudiants, y compris en dehors de Corti, d'accéder à du logement ou à de la résidence dans des conditions satisfaisantes d'un point de vue des prix, participe de cette volonté forte de mobiliser l'ensemble des atouts. Je pense également au sport nature, qui est un atout essentiel pour Corti.

On voit bien qu'il y a là véritablement la matrice d'une stratégie de développement non seulement pour l'université, non seulement pour la ville, non seulement pour la ville université, mais pour l'ensemble de l'intérieur et donc des régions alentours, y compris celles qui participent aujourd'hui à une intercommunalité qui connaît de grosses difficultés financières.

Notre pari, c'est de dire : si on crée de la richesse dans l'intérieur, que ce soit la richesse en termes de ressources humaines, en termes de création d'entreprises, en termes d'attractivité, de culture, de tourisme, il va y avoir un effet de ruissellement qui nous appartiendra d'organiser avec l'ensemble des élus et l'ensemble des forces vives.

Sixième et dernier point, et j'en aurai terminé. Je voudrais quand même faire un parallèle avec notre discussion institutionnelle d'aujourd'hui, pour dire en forme de clin d'œil à celles et ceux qui pensent que les discussions statutaires ou institutionnelles sont sans intérêt par rapport aux objectifs poursuivis. Nous ne serions pas en train de discuter de la même façon et avec la même efficacité s'il n'y avait pas eu, il y a maintenant près de 20 ans, un changement fondamental dans l'organisation statutaire de l'université de Corse, avec un système d'enseignement français global, vous le savez, où il y a d'un côté l'enseignement supérieur des grandes écoles, etc., et des universités qui sont ou qui ont été historiquement, structurellement, sous-dotées d'un point de vue de l'accompagnement financier par l'État, le combat pour la mise hors normes de l'université de Corse, le combat qui a été mené en 2003 et qui a abouti en 2004, et qui a permis de ne plus soumettre l'université de Corse à la norme San-Remo qui est la norme de droit commun, est un combat qui a été un combat fondateur. Tout ce qui a été construit à partir de là, et y compris l'optimisation du principe d'autonomie consacré par la loi en 2008 au plan général, s'est fait à partir de cette organisation statutaire dérogatoire où on a acté un fait historique, géographique, économique qui justifiait un statut dérogatoire, un statut d'autonomie disons-le, pour l'université de Corse.

À partir de là, on est passés sur une logique de projet, un projet qui est porté à titre principal par l'université dans le cadre du principe d'autonomie universitaire, mais qui se construit en concertation, ça a été dit par Jean-Martin Mondoloni, avec les objectifs stratégiques de développement de la Collectivité de Corse et une vision stratégique qui se concrétise aussi par un partenariat, y compris un partenariat qui pour le coup, fonctionne avec l'État dans le cadre de la convention tripartite.

Donc moi, dans ce message qui est globalement, même s'il y a toujours des choses à améliorer, même s'il peut y avoir quelquefois des points de discussion, voire de friction, globalement nous sommes sur une trajectoire qui est une trajectoire extrêmement positive pour la jeunesse corse, extrêmement positive pour l'université et donc, ce qui est bon pour la jeunesse corse, ce qui est bon pour l'université, est bon pour la Collectivité de Corse, est bon pour la Corse, est bon pour le présent et est bon pour l'avenir.

Je pense que c'est un rapport extrêmement positif qui vous est soumis aujourd'hui. En tout cas, je suis fier que nous ayons pu construire ensemble, dans le dialogue et dans la concertation avec l'université de Corse et également avec l'État, ce document contractuel pour les quatre années à venir.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi. Je crois qu'on peut rappeler la Présidente et commencer avec le rapport suivant, si vous êtes d'accord.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Peut-être deux minutes de suspension avec votre autorisation, pour saluer la délégation.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pas de problème, Monsieur le Président, deux minutes de suspension.

**La séance suspendue à 11 h 55 et est reprise à 12 h 15 sous la présidence de Mme la Présidente MAUPERTUIS.**

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per piacè, ripigliate piazza. Merci de reprendre vos places.

Donc la séance reprend, toujours sur le domaine de l'enseignement et de la formation avec le rapport 258 qui va nous être présenté par la conseillère exécutive, Antonia Luciani.

**Raportu n° 258 : Dutazioni glubali di funziunamentu (DGF) di i stabilimenti sculari publichi è revisioni/adattazioni di i mudalità di calculu è d'attribuzioni di i mezi accurdati à i culleghji è licei di Corsica à titulu di l'annata 2024**

**Rapport n° 258 : Dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements scolaires publics et révisions/adaptations des modalités de calcul et d'attribution des moyens attribués aux collèges et lycées de Corse au titre de l'année 2024**

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie, Madame....

**M. Xavier LACOMBE**

Madame la Présidente, pardon, excusez-moi, Jean-Martin Mondoloni et moi-même, nous nous retirons.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, vous vous déportez.

**Mme Antonia LUCIANI**

Très bien donc, après ce départ, présentation de la DGF pour les établissements.

Vous le savez, la Collectivité de Corse dispose d'un bloc de compétences en matière d'éducation mais également d'attributions, qui touche à la fois au financement du fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement, donc il s'agit des collèges et des lycées.

La dotation globale de fonctionnement constitue le principal financement de fonctionnement des collèges et lycées. En 2022, vous vous souvenez, j'avais présenté un rapport dans lequel la Collectivité de Corse s'était engagée dans une réflexion qui visait à renouveler et à refonder des pratiques qui étaient restées inchangées depuis 2004.

Un important travail avait été fait pour créer un nouveau mode de calcul visant à déterminer un mode d'attribution des moyens plus équitables, prenant en compte à la fois les évolutions réglementaires, les besoins et les caractéristiques particulières des établissements, ou encore les spécificités territoriales, mais surtout d'approuver un mode de calcul d'attribution évolutif.

Donc, ces modalités de calcul sont les suivantes, telles que mises en application pour 2024 dans les collèges et les lycées. D'abord, une part patrimoine qui vise à couvrir les charges liées aux dépenses de viabilisation, les charges incompressibles de contrats d'entretien, tous les frais administratifs, l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection pour les personnels ATTE et le fonctionnement des EMATT pour les établissements concernés.

Une part élève qui elle, est calculée sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2022, qui intègre une part majorée qui est établie par un montant fixé en fonction des différentes filières de formation, un coefficient de ruralité évidemment pour que les établissements ruraux soient renforcés et non pas pénalisés, la prise en compte également de l'EPS en fonction d'un coefficient d'éloignement des installations sportives.

Concernant les propositions d'évolution pour 2024, nous en proposons quelques-unes. D'abord, le forfait viabilisation pour la dotation globale de fonctionnement de l'année 2024, égal aux dépenses de viabilisation constatées aux comptes financiers pour qu'ils soient corrigés par un indice prévisionnel d'évolution des tarifs autour de 7 %.

Enfin, nous proposons que la part fixe « élève » des collèges passe de 8 000 à 10 000 €, que la part EPS soit majorée de 25 à 50 € par élève.

Ces nouvelles propositions vous sont donc proposées notamment au regard de la situation économique et du contexte inflationniste auquel les établissements sont confrontés et qui évidemment, se traduit par une mise en tension financière des établissements.

Donc, pour ne pas les impacter davantage, vous l'avez compris, la Collectivité de Corse a fait en sorte d'être au rendez-vous et évidemment de les accompagner du mieux possible.

Sur l'ensemble de nos établissements, nous pouvons noter que sur les 46 du territoire, 39 connaissent et vont connaître une augmentation de leur DGF. 5 établissements maintiennent cette DGF et seuls 2 établissements ont une dotation globale de fonctionnement un petit peu à la baisse, mais c'est uniquement lié à la baisse des effectifs.

De ce fait, je vous propose un montant global pour l'année 2024, pour la dotation globale de fonctionnement de l'ensemble des établissements à hauteur de 8 171 934 €.

Pour terminer, vous dire que ce montant est en constante augmentation depuis 2 ans, que le montant global de la DGF, il était autour de 6 M€ en 2022,

qu'en 2023 il était près de 7 M€ et qu'aujourd'hui, on dépasse les 8 M€. Il s'agit là d'un choix important puisque ça a été dit pour le rapport précédent, et vous le savez, quand nous avons à analyser le budget, nous avons à faire des choix extrêmement forts en raison d'un budget qui est contraint. Vous comprendrez bien que passer de 7,5 millions en gros à plus de 8 M€, ce sont des choix importants et nous le faisons et nous le ferons parce que nous considérons que les établissements publics ne doivent pas avoir les surcoûts qui sont imposés de fait par l'augmentation des fluides, tout un tas de problématiques. Aujourd'hui, effectivement on ne peut pas laisser les établissements avec des problématiques financières particulières.

Au-delà de la compensation de la hausse des coûts que nous essayons d'assumer à travers cette DGF qui est donc renforcée, eh bien effectivement, nous sommes également présents autant que de besoin, sur l'attribution éventuelle de subventions complémentaires si la DGF ne correspondait pas complètement aux besoins de l'établissement.

Donc, vous dire que c'est une base sur laquelle nous partons, évidemment nous essayons d'être au plus juste à travers ce mode de calcul, mais qu'en cas d'impair ou de surcoût éventuel, la Collectivité de Corse, de manière exceptionnelle, peut également venir en complément de cette dotation globale de de fonctionnement.

Enfin, vous dire que cette volonté politique, elle répond à l'objectif de ne pas faire supporter aux établissements les effets de l'inflation, mais également elle est en écho avec le rapport que je présentais à la session dernière, sur les tarifs de restauration que nous avons bloqués également, pour évidemment préserver le pouvoir d'achat des familles corses. Nous continuerons autant que possible, d'être aux côtés du bon fonctionnement des établissements, collèges et lycées et également des élèves, des équipes techniques, administratives ainsi que de l'ensemble du corps enseignant.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Maintenant, la parole est à qui veut la prendre. Paul-Jo Caitucoli pour « Fà populu ».

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Madame la Conseillère, merci pour ce rapport.

Je peux témoigner en fait de l'ajustement et de l'écoute de vos services pour ces éléments. Je voulais juste vous préciser un petit point qui est structurel sur le collège du Taravu qu'il faudra, je pense, régler, qui date de la fusion puisqu'on avait deux établissements, Santa-Maria Sichè et Petretu è Bicchisgià et au moment de la fusion, de la constitution du collège du Taravu, on a omis à l'époque d'intégrer les problèmes de fonctionnement liés aux deux structures.

Donc on a, chaque année, un petit décalage sur la dotation globale qu'on réajuste et qui est réajustée. Si on pouvait analyser avec vos services ce point-là, de façon à ce qu'on puisse rentrer dans la normalité... Mais sinon, tous les ans, il y a bien sûr ce réajustement parce qu'il y a deux sites. Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Romain Colonna per « Fà populu » dinò.

**M. Romain COLONNA**

Madame la Conseillère, je crois que ce rapport, il nous dit au moins trois choses essentielles pour notre Collectivité, pour la Corse et pour le sujet qui nous intéresse, pour l'éducation.

La première, vous l'avez dit, c'est écrit dans le rapport, c'est un système qui était figé depuis 2004. On est en 2023, donc ça fait presque 2 décennies que le système n'a pas évolué. Donc, la première chose que je voulais souligner, vous l'avez dit, mais j'insiste un petit peu, c'est notre capacité, même si ça peut paraître à la marge, mais c'est notre capacité à modifier le système presque 20 ans après.

J'en viens de suite à la seconde chose, c'est modifier le système, non pas pour dire qu'on l'a modifié, mais pour aller vers un système qui est plus équitable et plus juste. Et ça c'est le deuxième point essentiel, vous l'avez dit, mais c'est important encore une fois de le répéter, le budget est en constante augmentation depuis 2 ans et on n'arrête pas de dire au fil des sessions, parce que c'est la vérité,

qu'on est face à des budgets extrêmement contraints sur un certain nombre de marqueurs et notamment celui-ci, on a un budget qui est en augmentation.

Vous avez évoqué dans le rapport 46 établissements qui bénéficient de la dotation globale de fonctionnement. Il y en a 39 qui vont avoir une dotation revue à la hausse, ce qui est considérable au vu des enjeux, parce que là on parle de 8 M€, on ne parle pas de 800 €, on parle de 8 M€.

Et j'en arrive au troisième point qui me semble essentiel. C'est qu'on parle beaucoup, et c'est normal, du processus d'autonomie, on relie beaucoup nos dossiers à cette problématique qui nous occupe et lorsque l'on parle d'autonomie, lorsque l'on parle de compétences, souvent, de manière informelle dans la rue, avec nos amis, dans nos cercles respectifs ou même dans les cénacles plus politiques, il y a deux compétences qui interrogent un petit peu davantage, c'est celle de la santé et celle de l'éducation. Et on nous dit : pourquoi pas pour la fiscalité, pourquoi pas pour le reste, mais attention à la santé et attention à l'éducation.

Je remarque qu'hier on a fait collectivement, à l'unanimité, un pas important vers une consolidation de sécurisation et un développement de la compétence santé à travers le CHU et je remarque quelque chose, c'est que là, on a une compétence, parce qu'on a tendance à croire lorsque l'on dit : nous, on voudrait un transfert de la compétence éducative, que la Collectivité de Corse n'a pas de compétence éducative. Or, vous nous le rappelez à travers ce rapport, qu'on a une compétence éducative qui n'est pas suffisante à nos yeux pour construire le pays de nos rêves, pour transformer la société, mais on a un bout de la compétence. J'avais déjà dit dans cet hémicycle, je reprends la métaphore, qu'on a le volant de la voiture sans avoir le moteur et sans avoir les roues, et nous, on voudrait conduire la voiture dans son intégralité. Ça ne veut pas dire que conduire la voiture dans son intégralité, qu'il n'y ait pas de partenariat, on vient de voter une convention avec l'université.

Mais lorsqu'on augmente un budget, qu'on le fait passer à 8 M€, qu'on est connectés aux 46 structures éducatives, EPLE de Corse et qu'on modifie le système qui n'avait plus été modifié depuis 2004, je dis simplement qu'on a là une compétence éducative que l'on exerce plutôt bien, me semble-t-il.

Et donc, lorsque l'on dit qu'on veut évoluer aussi vers la compétence éducative, c'est aussi dire aux Corses, me semble-t-il aujourd'hui dans cet hémicycle, mais ailleurs demain, nous exerçons déjà une partie de la compétence éducative et la preuve en est, nous l'exerçons plutôt bien, on augmente les budgets et on va vers des politiques qui sont plus justes et plus équitables.

Donc pour au moins, je le disais, ces trois raisons, celle de la modification du système et de la structure d'ensemble, celle de politiques éducatives davantage justes et davantage équitables et celle de la démonstration finalement, que nous voulons conduire la voiture éducative dans son ensemble et que on ne peut pas continuer le processus sans poser la question de l'éducation qui est au même titre que l'économie ou au même titre que la santé, je le disais, une compétence fondamentale, dumane pà fà populu è pà fà nazione, dunque nant' à issu raportu quì, cum' è nant' à l' altri raportu, ma nant' à issu raportu quì in particulare, daremu u nostru accunsentu cullettivu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Un' antra dumanda di parolla ? Nimu ? Allora ripassu a parolla à a cunsigliera esecutiva; Saveriu LUCIANI, durmiate ! Avete a parolla !

**M. Saveriu LUCIANI**

À pena di fame !

Deux points rapidement. Je rebondis sur les propos de mon collègue Romain Colonna, l'effort est à souligner. Je vais quand même pondérer légèrement dans l'effort logique normal de notre Collectivité, elle a toujours été là pour répondre depuis longtemps à ces demandes-là. Par contre, moi j'insisterai encore une fois, mon collègue Jean-Martin n'est pas là, mais hier matin on vous a posé une question, sur le fait de sensibiliser et de voir comment avec l'État, même si, et là je l'entends bien, le bailleur de fonds finalement, c'est la Collectivité qui est à l'origine des constructions, des financements, y compris de la gestion des personnels, ATTE et compagnie.

Donc, important de souligner le besoin de renforcer la sécurité. On change de monde, je ne le dis pas simplement que par rapport à des événements qui sont survenus très récemment, il y a un rapport à l'enseignement, un rapport à la famille et un rapport aussi, je dirais, à l'éducation qui n'est pas forcément celui qu'on a connu il y a 30 ou 40 ans. Et, vous l'avez souligné hier dans votre réponse, il y a eu des améliorations, mais je pense qu'il faut absolument sensibiliser au-delà des financements, et les personnels, et l'ensemble de la communauté éducative, sur ce phénomène de besoin, justement, de rassurer tout le monde.

Il y a un aspect qui m'intéresserait, alors je m'attendais à ce que mon collègue du Taravu en parle, le demi-collège Petretu-Santa Maria, n'est pas harmonisé du point de vue de l'enseignement du corse par exemple. Il serait intéressant peut-être de rappeler que, alors sans aller jusqu'à la conditionnalité de

l'aide, mais en tous les cas, je pense qu'il faut là aussi montrer un engagement très clair de la Collectivité sur l'enseignement du corse dans le secondaire, qui est un des points faibles aujourd'hui de la démonstration éducative.

Il faut absolument qu'on puisse porter cette aide en conditionnant une partie de cette aide, supplémentaire certainement, parce qu'on sent qu'au-delà de ce qui a été mis en place il y a 3 ans maintenant, à savoir les formations de bassins pour les professeurs des disciplines non linguistiques du secondaire, on a besoin de dynamiser cet enseignement. Et votre proposition qui conforte quelque part, « conforte » c'est le mot, je parle de confort, le fonctionnement de ces établissements, il faut qu'aussi il y ait derrière une réponse volontariste de ces établissements sur le fait de mettre en avant et de dynamiser les filières bilingues, voire même demain, rêvons un peu, immersives.

Ça rejoint un peu ce que disait Romain Colonna sur la négociation aujourd'hui, on est bailleurs de fonds, on est les grands financeurs et on n'a pratiquement aucun mot à dire sur le fonctionnement pédagogique. Or, à un moment donné, il va falloir qu'on discute de la cogestion de l'éducation dite nationale et donc, entrer dans les programmes et avoir aussi notre mot à dire sur l'émancipation des enfants de ce pays.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande o cummenti ? Nò ! Avete a parolla, cara cunsegliera esecutiva.

### **Mme Antonia LUCIANI**

À ringrazià vi.

Donc, effectivement pour le collège du Taravu, je remercie Paul-Jo Caitucoli, on fera en sorte de prendre en compte la spécificité et si ce n'est pas totalement satisfaisant, évidemment on sera toujours prêts pour réajuster autant que de besoin.

Finalement, à travers ce rapport, aussi bien avec l'intervention de Romain Colonna que celle de Saveriu Luciani, on se met à reparler de la compétence éducation. Est-ce qu'on est totalement satisfaits à l'heure actuelle de la manière dont c'est réparti et de la manière dont c'est géré ? Clairement non ! D'ailleurs effectivement, les établissements nous ont été confiés, mais il est aujourd'hui connu de tous que les moyens qui nous ont été donnés à l'époque et qui restent aujourd'hui inchangés pour maintenir des établissements dans un bon état, faire les travaux nécessaires, mais également en ayant la compétence de construire de nouveaux établissements, c'est autant de besoins financiers qui

aujourd'hui ne sont clairement plus à la mesure de ceux qui avaient été conférés au moment du transfert.

Donc ça, ça fait évidemment partie de la discussion globale que nous aurons à avoir sur la question de la gestion des établissements.

Alors, on a une compétence sur la carte des formations, on a également des compétences en matière de projets pédagogiques, d'accompagnement sur la filière bilingue, est-ce que c'est satisfaisant aujourd'hui ? Non ! On l'a redit clairement dans la délibération du 5 juillet dernier, la compétence éducation doit revenir dans le giron de la Collectivité de Corse parce qu'aujourd'hui, tel que c'est articulé, nous n'avons pas la possibilité, ou très peu à la marge, d'influer sur les programmes, d'influer sur la dotation horaire globale qui nous est attribuée chaque année. Et au final, on est toujours à la peine de faire appliquer ce que l'Assemblée de Corse vote chaque année.

Donc, on constate des déceptions, on constate des insatisfactions et surtout on constate le manque de résultats.

Aujourd'hui, on le réaffirme à travers ce rapport. On fait les efforts nécessaires pour maintenir les EPLE dans un bon état, mais on continue aussi de dire qu'on a certains établissements dont l'état global n'est pas satisfaisant, n'est pas à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, on ne peut pas se retrouver avec une île dans laquelle, on parlait de l'université tout à l'heure, on ne peut pas considérer que les collèges et les lycées ne sont pas à la hauteur des enjeux quand on sait que demain les générations auront besoin aussi d'avoir des établissements qui doivent être la vitrine de la Corse et qui doivent aussi être le reflet de la société qu'on veut, à savoir des jeunes qui sont formés et qui sont formés dans des établissements de qualité, qu'ils soient des lycées ou des collèges d'enseignement général ou professionnels.

On fait beaucoup de travail, notamment à travers différents salons, différentes assises, etc., pour montrer toutes les formations qui existent, notamment en matière de formation professionnelle. Il n'est pas pensable d'avoir des établissements qui ne soient pas à la hauteur des enjeux.

On a également un dernier point à souligner, le chantier qui est celui de la PPE, notamment à travers la rénovation des collèges et des lycées. Un enjeu considérable parce qu'aujourd'hui on met ces sommes-là, pourquoi ? Parce que beaucoup de ces établissements sont des passoires énergétiques. Donc, ça veut dire qu'on dépense des sommes considérables en chauffage ou en électricité notamment, parce qu'effectivement on n'a pas des établissements qui sont totalement conformes à ce que devraient être des établissements modernes et rénovés énergétiquement.

Donc, il y a des chantiers importants. Effectivement, merci de l'avoir souligné à travers vos interventions. Evidemment, on continuera d'être présent sur ces dossiers dont on considère qu'ils sont fondamentaux.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque à ringrazià vi. Allora, vutemu : qual'hè chì ghjè contru ? Vous êtes tous en hypoglycémie... Allora ? Vous pouvez vous exprimer.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voulais juste faire une remarque.

Souvent dans nos discussions budgétaires - je vous prie de m'excuser, je n'étais pas là hier pour des raisons personnelles, vous le savez, on a eu le BS - dans nos discussions budgétaires tout le monde, et à bon droit, insiste sur la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement parce que la contention des dépenses de fonctionnement, c'est la condition sine qua non du maintien d'une capacité d'investissement élevée, sauf à recourir à l'emprunt dans des proportions qui ensuite peuvent devenir excessives.

Je voudrais rappeler, notamment dans le cas de ce dossier qui en est un exemple, que les dépenses de fonctionnement ne sont pas toutes illégitimes, loin de là, et que les dépenses de fonctionnement ne sont pas des dépenses somptuaires. C'est important parce que souvent on dit : oui, mais les dépenses de fonctionnement augmentent etc. Souvent, les dépenses de fonctionnement augmentent indépendamment de la volonté du Conseil exécutif. Aujourd'hui, il y a ces réajustements dans le domaine de l'éducation qui sont indispensables parce que sinon on prive les collèges et lycées des moyens du fonctionnement, donc les moyens d'une éducation de qualité, ça c'est un premier exemple.

Deuxième exemple, les dépenses de fonctionnement, le plus gros poste c'est les dépenses de fonctionnement dans le social, elles explosent également du fait d'une précarité, qui n'est pas seulement, cette augmentation de la précarité, un échec en termes de développement économique. La précarité, elle tient aussi au fait que beaucoup de nouveaux arrivants, arrivent en Corse en situation de précarité. Ce sont des personnes, et il faut une réflexion qui est une réflexion politique, économique et sociale, qui n'est pas stigmatisante, mais ce sont des personnes qui arrivent en Corse en situation de précarité et qui viennent augmenter non seulement nos dépenses en termes de précarité, mais également nos besoins. On va en parler cet après-midi dans le cadre des nouveaux postes à créer, la plupart des nouveaux postes à créer sont tous des besoins dans le social,

parce qu'il y a une augmentation des besoins, donc il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Autre exemple, les SIS par exemple on en a souvent parlé, il y a des dépenses de fonctionnement qui se répercutent sur les dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse qui verse une subvention, parce qu'il y a l'augmentation du carburant, parce qu'il y a des primes qui sont décidées, des primes de feu par exemple, décidées par le Gouvernement, mais qui sont assumées par la Collectivité de Corse, etc., etc. Et si à côté de cette augmentation des dépenses de fonctionnement drastique, indépendante de notre volonté, on ne réfléchit pas à une réforme structurelle pour limiter les dépenses, mais également pour augmenter les recettes, et on revient à notre discussion sur le nouveau pacte budgétaire et fiscal, on est dans une équation qui va devenir intenable pour tout le monde.

Je ne parle même pas là de ce qui pourrait être considéré comme des dossiers d'importance moindre, mais qui le sont aussi. Je fais une incise, j'ai eu une discussion avec les clubs de foot qui me demandent une augmentation de leurs subventions, en disant : on ne peut plus passer, parce qu'on a une augmentation des déplacements, de l'essence, des billets d'avion ou des déplacements sur le continent, etc.

Donc, on est dans une course en avant que l'on doit, premièrement, maîtriser en essayant de, et c'est le travail qui est mené et qui sera partagé avec l'Assemblée, et notamment sa commission des finances, diminuer bien sûr et diminuer notamment les dépenses de fonctionnement, mais en mutualisant, en rationalisant, etc. Mais également repenser notre cadre budgétaire global parce qu'on est dans une équation qui devient aujourd'hui structurellement déséquilibrée, qui deviendra demain, si on ne change pas, structurellement déficitaire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque avà chì u presidente hà parlatu, ùn pudete più parlà, allora avemu da vutà.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ? Tuttu u mondu. À ringrazià vi, eccu.

### **Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Dunque issu cartularu hè compiu. Allora pudemu passà unu o duie, ùn sò micca, u tempu ch'ellu ci vole, pè passà i cartulari nantu à a lingua. Pruvemu à fà li? Pudemu principià perchè dopu meziornu ci hè assai travagliu.

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 283 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2024**

**Rapport n° 283 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2024**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, ci hè un votu nant'à l'urgenza. Per u primu. U primu ghjè u 283. Ghjè u sustegnu à l'associu Scola Corsa pè u 2023/2024.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Ùn aghju micca da esse longu nantu à issu cartulare. U cunniscite. A vostra Assemblea hà vutatu à duie riprese, trè riprese, à l'unanimità.

Una prima volta, annu, per un sustegnu annuale à l'associu Scola Corsa.

Una seconda volta pè una cunvenzione tri annuale qualchì mese fà.

È una terza volta una muzione à l'unanimità pè dumandà ch'ella sia truvata una soluzione dopu à u ricorsu chì hè statu furmatu da u prifettu contru à a deliberazione chì avia previstu un finanziamentu d'appena di più di dui milioni d'eurò nantu à un periodu di trè anni.

Allora, sapete chì ùn pudiamu micca pagà, postu chì a difficoltà ghjuridica ùn ci permetta micca di fà la, è dunque avemu ricercatu, ind'è u quadru dinò di u mandatu chì hè statu datu da l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu esecutivu, avemu ricercatu una strada ghjuridica pè circa à assicurà, u megliu è u più prestu pussibile, l'andatura di Scola Corsa.

Issu travagliu s'hè fattu à trè voce ; Scola Corsa, l'associu, primu cuncernatu, di sicuru, secondamente, i servizii di u Statu, è terzu, di sicuru, a cullettività.

Dunque oghje rivengu ver'di l'Assemblea pè di vi, hè detta, hè mintuvata ind'è u cartulare, avemu trovu una soluzione. Una soluzione, senza entre ind'è i dettagli ghjuridichi, chì permette di cuntornà e difficoltà è l'inciampi ghjuridichi insignati da a lettera di u prifettu. Ùn si tratta più direttamente di sustene à i corsi ma di sustene à l'attività glubale di Scola Corsa, à l'attività perisculare dinù, è di issa manera custì chì ghjè un usu chì ghjè statu utilizatu dinù

pè d'altre scole immersive in cuntinente, ci hè a pussibilità d'esse ind'è un passu ghjuridicu assicuratu.

Issa soluzione ùn mantene u listessu livellu di sforzu, postu chì aviamu previstu 2 milioni è unu pè trè anni. Custi semu solu nantu à un annu, 700 000 eurò. Dunque pendente più d'un annu u passu hè assicuratu. Avà ci vole à truvà ind'è i mesi à vene una soluzione perenna è strutturante pè, à tempu, di sicuru, allargà l'insignamentu immersivu à tutti i livelli, vale à dì, è sarà a discussione chè no averemu dinù, ind'è u quadru di u statutu d'autonomia, cumu fà pè rinfurzà l'immersione linguistica ind'è tutte e scole di Corsica. Si tratta di sicuru di e scole pubbliche, è à tutti i livelli, è à tempu, cuntinuà à sustene l'insignamentu immersivu chì hà avutu un rolu maiò di puntellu, pè fà chì e cose andessinu più in furia, per andà à circà famiglie è intervenanti chì sò mutivati, ind'è una logica di complementarità.

Dunque, issu travagliu di fondu, ci vole chè no u fiamu insemi.

Per u mumentu, à traversu issu raportu chì v'hè prisintatu sottu à una dumanda d'urgenza perchè avemu avutu l'ultime cunfirmazione da a parte di a prifettura solu nanzu à eri è ancu un pocu mudificatu à traversu un amendamentu per esse veramente assicurati à u livellu ghjuridicu.

Dunque, per un annu, è ghjè un segnu, favurevule assai, sapemu chì e cose sò assicurate è tutte...l'associu, prima, è quelli chì travaglianu incù l'associu, e cumune chì u sustenenu è soprattuttu e famiglie, chì anu fattu a scelta d'andà ver'di l'associu Scola Corsa per avè un insegnamentu immersivu, ponu esse assicurati chì e cose anu da andà bè è sò garantite oghje.

Avà ci hà da vulè à travaglià, cume l'aghju detta, nantu à u fondu, ind'è e simane, ind'è i mesi à vene.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Ghjè un urgenza, dunque ùn ci hè micca raporti di cummissione, feraghju vutà l'urgenza, iè, aghju da fà vutà l'urgenza prima. S'ellu ci hè calchissia chì vole intervene, chì vole piglià a parolla. Iè, Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vi ringraziau, Presidente.

Capite bè chì, Scola Corsa, l'associu, oghje, hè impensèritu, pè via di dui fatti.

U prima ghjè chì a struttura...Chì s'hà da passà da quì à un annu? Ci vole à sapè. Dunque ci hè u penseru di a perennisazione di a struttura. Què ghjè u primu fattu.

È u secondu sò i persunali, chì oghje sò impensèriti assai, ùn sanu micca s'è anu da esse pigliati in contu i prossimi anni, perchè chì nisunu, nè Scola Corsa, nè i persunali, contanu di rinculà à nantu à issa dimarchja immersiva. Ghjè qualcosa chì avà ghjè in opera, è postu chì ognunu sà a vuluntà di sviluppà issa dimarchja di scole immersive assuciative, s'hè misuratu avà u livellu di crescita annuale, è sarebbe un peccatu chì u Statu, chì i servizii ghjuridichi, mettissinu, ch'elli piantinu issa indiatuira.

Què ghjè a prima, dunque pè u penseru di a perennisazione, oghje ci vole à securizà u finanziamentu. Pè quist'annu hè fattu, è tantu megliu, pensu chì serà vutatu da quì à un mumentu, ma avà, ci vole à travaglià pè i dui anni à vene.

Dunque capite bè chì ghjè un penseru strutturale pè Scola Corsa, pè l'associu, ma ghjè un penseru puliticu dinù. Esattamente, chì pensa u Statu, chì ghjè a vuluntà di u Statu, oghje? Ghjè un prublema puliticu di fondu, 100 sculari di una parte, 24 000 d'un antra, o ghjè un antru prublema?

Noi pensemu chì ci vole à avè l'idee chjare nantu à què. S'ellu hè un prublema puliticu, ci vole à pone lu. S'è Scola Corsa diranghja, ci vole à sapè esattamente. Ch'asinnò, speremu ch'ellu ùn hè chì un prublema d'ordine tecnicu è ghjuridicu.

Pensemu chì s'hà da arranghjà, è chì Scola Corsa hà da pudè cuntinuà a so crescita annuale di l'apertura di una scola à l'annu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla? Innò.

U Cunsigliu esecutivu ? Nò ? Avete dettu tuttu, tuttu hè statu dettu.

Dunque avemu da vutà, s'è vo site d'accordu prima l'urgenza.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?  
Quale hè chì vota à prò ?

**L'urgence est adoptée.**

À ringrazià vi.

È avà, ci hè un amendamentu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ci hè a presentazione d'un amendamentu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'urgenza hè fatta. Allora u vostru amendamentu u presentate o Sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Cume l'aghju detta, ghjè una pricizione hè stata dumandata da i servizii di u Statu ind'è u quadru di a discussione tecnica chì avemu avuta.

Sustenimu pè via di issa cunvenzione l'attività di l'associu per u sustegnu à a lingua corsa è pè allargà e pussibilità ci vole à fà riferenza dinò à l'attività perisculare dunque vi dumandu d'aghjustà issa riferenza mintinuta ind'è l'amendamentu sottumessu avà à l'Assemblea di Corsica.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque hè tuttu chjaru nantu à st'amendamentu. Passemu à u votu, prima nantu à l'amendamentu è pò dopu nantu à u cartularu.

Allora, nantu à l'amendamentu, quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vota à prò ?

**Dunque tuttu u mondu hè d'accordu pè st'amendamentu.**

È avà, vutemu u raportu amendatu cusì, mudificatu ind'è stu sensu,

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?  
È quale hè chì vota à prò ?

**Dunque ghjè ADUPRATU à l'unanimità.**

S'è no pudemu passà à un antru cartulare, seria propiu bè. Andate puru

**Raportu n° 264 : Cunvinzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersione linguistica di u Cismonte 2023/2024**

**Rapport n° 264** : Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte 2023/2024

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Eiu diceraghju, pè issu cartulare, cume l'astru, simu à a fine d'un ciculu, postu chì issu sustegnu, ch'ellu sia sustegnu di i centri d'immersione, o u sustegnu è u finanziamentu di u pianu di furmazione di u primu gradu, sò stati previsti ind'è u quadru di u CPER, u cuntrattu di pianu trà u Statu è a regione cusì dettu CPER. È chì da quì, à nurmamente à a fine di l'annata, avemu da avè da ziffrà in seme u novu pianu chì hà digià pigliatu, a sapete, ritardu.

Què hè u prima affare, è u secondu affare, chì vene à cambià a riflessione glubale ghjè dinù di sicuru a nostra discussione nantu à u statutu d'autunumia, vi ramentu chì avemu avutu un raportu d'urientazione nantu à a lingua, chì hà sbuccatu à nantu à un travagliu di fondu pendante 4 o 5 mesi, à pena di più, cù tutti l'associ è l'attori di a lingua, è chì, d'apressu à mè, avariamu da rivene per un raportu di decisione diceraghju dopu à quella urientazione nanzu à a fine de l'annata, per integrà e nostre pruposte nantu à e discussione generale, nantu à u statutu di a lingua è a pulitica linguistica di a Corsica ind'è u quadru, spergu, di u statutu d'autunumia.

Dunque issu raportu custì hè in qualchì modu a seguita nurmale di l'andatura assistata da u CPER chì hè in traccia di finisce, dunque pè u centru d'immersione cuncernatu si tratta d'un aiutu di basi 300 000 eurò, per aiutà ind'è u so funziunamentu ind'è l'annata à vene.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avemu un avisu di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

C'est un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accordu. Quale hè chì vole intervène ? Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

Allora, ci rallegremu assai di issa cunvenzione, di a ziffra di a cunvenzione ch'ella sia un antru annu prosseguita ma ci vole à sapè qualcosa, ghjè chì ci eranu à pocu pressu dece anni fà trè insignanti quassù in Savaghju, è avà ùn sò più chè unu è mezu. Vole di chì ùn ponu più travaglià in listesse cundizione. Sapete chì di l'astra banda, tutte e scole sò cuntentissime di u travagliu chì ghjè fattu quassù. Tutte volenu cullà quassù perchè chì a più valuta ùn hè più da dimustrà oghje, ghjè propiu un travagliu di qualità chì hè fattu. Issu travagliu hè fattu avà cù una persona è mezu. Vole di chì ci vole à ripensà, è què ùn tocca micca à noi, tocca à l'Educazione Naziunale, per via di u Retturatu, è di l'Accademia di ripensà u numaru di l'insignanti quassù à nantu à i posti. Anu fattu una chjama à candidatura, hè stata aperta à u secundariu ma u primariu, quelli chì di u primu gradu, ùn anu micca pussutu pustulà. Vole di chì si sò...v'anu da di chì "innò ma ùn avemu micca trovu l'insignanti" ma bon invece di apre lu à parecchie centinaia l'anu apertu à unepoche di decine di persone, di sicuru chì candidature ci n'hè di menu in menu.

Dunque quì dinù ci hè una fragilità di u sistema, per via di u numaru d'insignanti, è accantu à què, ci hè dinù u persunale chì stà quassù, u persunale di a PEP chì hè impenseritu perchè chì sò 4 o 5 à travaglià in permanenza, ci n'hè 2 o 3 chì travaglianu in i scagni altrò. Tuttu què, ùn sanu micca dumane s'ellu hà da cuntinuà à nantu à issu ritimu o s'elli anu da calà dinù.

Dunque ci vole à purtà appena di più securità à issu sistema immersivu chì ghjè oghje propiu un arnese di qualità, ci vole à securizà assai, è dunque ci vole à ripensà lu, è travaglià lu dinù incù..ùn basta micca... a nostra cunvenzione oghje ùn basta micca à fà funziunà un arnese cusì.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Micca d'un puntu di vista finanziariu ma d'un puntu di vista urganisaziunale, ghjè què, oghje, ci vole à ripensà u numaru di persunale quassù à nantu à u situ.

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci sò duie dimensione in fatti.

Quale hè chì vole parlà nant' à issu sugettu ? Saveriu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

À mè mi piace di parlà appena perchè chì ghjera qualcosa ch'avemu iniziatu in u 2016. Dunque ghjeramu à u principiu à sperà un sviluppu di issi centri. In u frà tempu ci hè statu dinù, esistianu digià, Bastelica per a Corsica sottana, Savaghju, Loretu di Casinca, è ancu Campanari tandu. L'idea ghjera quantunque aldilà d'accertà diceraghju unepochi d'affari, mi dispiace di dì la quì, di mette in piazza un raportu di forza.

Oghje ne simu à limusinà i posti! Aviamu posti, l'avemu persi, è ci era une negoziazione chì ghjera stata indiatu tandu, pè dumandà, una, di dappià i posti è dui, di dappià i centri. Vi n'arricurate, n'aviamu parlatu insemi, l'aviamu travagliatu insemi. Ci era tandu l'idea d'apre un centru in Aiacciu, in cità, è ci era l'idea d'apre dinù un centru, s'o mi ricordu bè, cù u cumitatu dettu di Massicciu, in Alisgiani. In logica, ghjera cusì.

Ci era dinù l'affare, quessa l'avìa digià detta, l'aviamu travagliatu insemi tandu, l'affare di basi dappià a parte di a lingua corsa in u cuntrattu di pianu. Ghjeranu 18 milioni à pocu pressu, o appenuccia di menu, è cuntavamu di mette ci 32 milioni, à pocu pressu, ùn sò più esattamente, dopu, i milioni (ride), sò milioni. Vogliu di chì in st'idea quì, ci era u sforzu finanziariu è ci era u sforzu puliticu, à un mumentu datu ci vole à stabilisce un raportu di forza cù Parigi è incù u Rettore. A vecu, torna a ripetu, ne simu à limusinà i mezi umani.

A cu-gestione, ne parlavamu prima, a cu-gestione, avà, aldilà di u statutu chè n'avemu da circa di strappà o d'ottene, ùn sò micca esattamente e cundizione, ma vogliu di chì a cumpetenze "educazione" oramai, ùn si discuta più. O a pigliemu, o a laghemu corre...

A vita di a lingua corsa oghje, ch'omu voglia o nò, ancu s'ellu ci hè issu sforzu sucetale, u fattu di mette tuttu ciò ch'ella ci pare, furmazione...S'ellu ùn ci hè micca u pilastru di l'educazione à u centru di iss'idea, laghemu andà...Dunque l'idea cumpetenza, ma a cumpetenza, in u frà tempu ci hè quantunque un sforzu. A dicu, ci hè statu una cunvenzione, l'avemu signata insemi cù u parapiglia cù u Prefettu Schmeltz, consonne, consonne, consonne, voyelle...Vi n'arricurate ? Hà trovu à dì, nantu à u fattu chì noi dumandavamu l'immersione, tandu, digià... in tempu di Vallaud-Belkacem... Avemu signatu una cunvenzione di nuvembre mi pare, di nuvembre 201, è tandu dumandavamu digià

mezi di più. Ci hè un articulu di a cunvenzione, ùn sò più s'ellu hè l'articulu 11, di memoria, dopu a mimoria scrochja appena ma bon, unipochi d'affari tornanu quantunque... Aviamu dumandatu a criazione di un cunsigliu accademicu territoriale, è pigliu à testimoniu quì u Curtinese quassù perchè ci rimanda à u pianu lingua 2020, e 13 azzione, perchè simu sempre nantu à sta strada quì, o sinnò mi sbagliu di reunione è d'Assemblea. Dunque l'idea ghjera di mette, di reunisce la omancu 2 volte à l'annu. Noi a feciamu tandu. È s'hè ùn la femu micca, face cum'ella li pare, avete vistu chì u Rettore, à ogni rientrata dice... « tout va bien », le mensonge de santé. « Tout va bien » et tout ne va pas bien.

Mi scusu. Rinculemu, rinculemu perchè chì à un mumentu datu, sè ùn ci hè a vulintà pulitica di move carcosa, a ghjente dice bon, laghemu andà, vidaremu un antra volta, appena cum'è tuttu...

Bon bref.

Pè fà ci la corta cusì dicu chì ci hè, aldilà di u famosu processu, u prucessu, ùn sò micca cum'è l'avemu da chjamà in corsu, noi diceremu prucessu, ci hè avà a necessità di dumandà à u Rettore a cunvucazione di u cunsigliu accademicu territoriale è di mette à fà un puntu. Ancu nantu à l'affare di u frezzame di i posti, nantu à l'affare di e valutazione di e furmazione, intraprese chè vo finanzate, dopu avemu da passà à u cartulare di u GIPACOR... Tuttu què, sò soldi di a Corsica. Ma i soldi di a Corsica dumandemu i conti à u statu dinò, ma dumandemu ci à noi altri i conti, perchè simu... on est comptables, dice u Pinzutu, on est aussi comptable de l'argent qu'engage la Corse. Donc, à un moment donné, je pense qu'il faut dynamiser. Quand je dis dynamiser, je suis gentil, il faut essayer d'avoir une action politique qui instaure un rapport de force.

Aujourd'hui, on est obligés... Simu tenuti, simu ubligati, è più chè ubligati, di di à u Statu chì a lingua corsa face parte, ghjè un pilastru pè noi, di u Riacquistu 2, u Riacquistu 3, u chjamaremu cusì, cum'ella vi pare, in tutti i casi, c'est une condition sine qua none pour la survie du peuple, au-delà de la survie de sa langue. Je le répète, j'insiste parce que eiu aghju cunnisciutu, a sapete, je ne vais pas refaire encore u colpu di a storia, emu vistu in quarant'anni l'evoluzione è in quarant'anni, avemu avanzatu. Bon, avà, simu intraccia di rinculà.

Dunque ùn ci hè micca 50 suluzione, o femu, o laghemu fà. Ma s'è no laghemu fà, simu in periculu di morte.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Nò. L'esecutivu s'ellu vole intervenere.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

On dit la même chose, les uns et les autres, avec peut-être des mots différents, pas toujours d'ailleurs, et une présentation qui globalement va dans le même sens.

D'abord, essayer d'optimiser l'existant. Optimiser l'existant, c'est premièrement, faire droit aux demandes notamment des gestionnaires. Les gestionnaires, la PEP des trois centres di Corsica Suprana demandent environ 300 000 €, on les leur donne au titre de nos engagements. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, la discussion qu'on a menée au niveau de contrats de plan État/région, elle nous a permis effectivement d'acter un principe de doublement des crédits, Xavier, on l'avait déjà dit, mais on le répète, c'est bien par rapport à la convention intérieure, c'est un progrès notable, mais ce n'est pas suffisant par rapport à ce que sont nos objectifs, c'est une évidence.

Troisièmement, on a relancé et il devrait y avoir une convocation, y compris avant la fin de l'année, sur le Conseil académique, une instance effectivement qui ne s'était plus réunie, on en a parlé la dernière fois. J'ai écrit au recteur et nous sommes tombés d'accord sur le principe de la réunir.

Mais quatrièmement et surtout, c'est le moment de passer d'une politique en faveur de la langue à une véritable politique linguistique. Dans ce cadre-là, on a acté ensemble un rapport d'orientations. Ce rapport d'orientations doit, c'est la procédure que nous avons validée d'un commun accord entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, doit nous permettre de travailler, nous l'avons fait, peut-être de reboucler si nécessaire, je me tourne notamment vers Muriel, vers Nadine, on a beaucoup travaillé avec beaucoup d'acteurs, peut-être que c'est le moment de reboucler pour que nous ayons le matériau qui va nous permettre, en suite de ce rapport d'orientations, d'aller vers un rapport de propositions.

Dans ce rapport de propositions sur la politique linguistique, nous avons vocation en quelque sorte me semble-t-il, mais ça, on en discutera ensemble, à forger notre doctrine et notre argumentaire pour la discussion avec l'État dans le cadre du statut d'autonomie. Si on repart du général pour aller au particulier, je rappelle ce que j'ai eu l'occasion d'exposer à plusieurs reprises : statut d'autonomie, c'est un pouvoir législatif. Le pouvoir législatif, il s'exerce dans un certain nombre de compétences. Il y a des compétences dont nous considérons qu'elles doivent immédiatement à l'évidence relever de la compétence législative de la Collectivité de Corse. Parmi celles-ci, nous l'avons

dit et d'ailleurs nous l'avions votée en 2018, il y a la compétence sur l'éducation. Donc tout ça, on va avoir à le discuter.

Sur la question de la langue corse, il y a la question de l'immersion, de l'immersion dans le système éducatif, de l'immersion dans le système éducatif public. Dans ce cadre-là, il y a les classes et les écoles immersives, il y a les centres d'immersion linguistique avec la densification. Vous savez bien que le projet qui nous tenait à cœur, celui de Valle d'Alisgianu, s'il n'est pas sorti, c'est pour beaucoup de raisons, y compris des raisons indépendantes de notre volonté. Mais tout ça doit se discuter et c'est maintenant. Je veux dire qu'on est sur un pas de temps qui est un pas de temps resserré de quelques mois.

Je pense que notamment dans le domaine de la langue, premièrement, on a des acquis, on a des idées qui sont très largement partagées, on a un consensus social et sociétal. Maintenant, c'est un travail de mise en forme de notre argumentaire et de conviction et de persuasion dans ce qu'il y a à faire vis-à-vis de l'État.

Donc, c'est à ce travail-là que nous sommes collectivement convoqués dans les semaines et dans les mois à venir.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Presidente.

Dunque avà, avemu da passà à u votu. Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu. Un bellu segnale chì ghjè mandatu. À ringrazià vi.

### **U rapportu hè ADUTTATU à l'unanimità.**

Parlu dinò à i nostri amichi chì traducenu, mi dicerete dopu cum'ellu si dice "bon, bref !", perchè Saveriu spessu dice, parla corsu è pò dopu dice "bon, bref !". "Bon, bref !", ùn hè mai bref.

### **M. Saveriu LUCIANI**

"Pè fà ci la corta"

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ah ! Pè fà ci la corta allora... Bon, bref ! Aghju amparatu carcosa, ne sò felice ! Dunque, avemu da compie, nò ?

O Presidente, l'ultimu ?

**Raportu n° 263 : Cunvinzione Accademia di Corsica, GIPACOR è Cullittività di Corsica rilativa à a prulungazioni di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u primu gradu in lingua corsa 2023/2024**

**Rapport n° 263 : Convention Académie de Corse, GIPACOR et Collectivité de Corse relative à la prolongation du grand plan de formation des enseignants du premier degré pour l'enseignement en langue corse 2023/2024**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Pè taglià à l'accorta! Custi dinù aviamu messu in ballu in u CPER, un pianu di furmazione di u primu gradu. Ci hè u prugettu di pianu di furmazione ind'è u secondu gradu ind'è u novu pianu incù u Statu.

Nantu à u pianu di furmazione di u primu gradu ci hè dinù a nuzione forte è centrale di valutazione è d'evaluazione. Cunsideremu chì ùn basta micca, ne avemu parlatu à spessu à l'internu è incù u serviziu di u Statu. Ci hè un avisu di u cunsigliu economicu, suciale è culturale di l'ambiente di a Corsica chì sustene di sicuru u principiu di a cunvenzione chì esiste è chì permette di finanzià issu pianu di furmazione. Ramenta, ind'è u so avisu, u cunsigliu economicu è suciale a situazione di precarità d'unipochi di cuntrattuali chì sò stati pigliati qualchì anni fà è chì ùn anu micca una situazione stabilizata. Aldilà di issa situazione suciale, di primura di sicuru è chì ci vularà à trittà ind'è u quadru di e nostre discussione generale, oghje si tratta di rinuvillà per un annu a presa in carica da a Cullettività di Corsica d'unepoche di spese chì sò accunsentite da i professori chì suvetanu u pianu di furmazione.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora ci hè pè sta volta veramente un raportu di a cummissione di l'educazione. Simu d'accordu ? Avete a parolla.

### **Mme Muriel FAGNI**

Ce rapport a été présenté par Mme Christine TORRE-MASSONI, cheffe du service « furmazione è insegnamentu »

Mme Marie-Claude BRANCA a félicité les services pour ce rapport précis et essentiel qui pointait le besoin de formation des enseignants. Pour autant, elle a souhaité que certaines précisions lui soient apportées à savoir, si un plan était prévu pour accompagner ces professeurs après leur habilitation. Dans un deuxième temps, elle s'est interrogée sur les fruits de cet enseignement auprès des enfants des classes concernées par ces professeurs.

Mme Christine TORRE-MASSONI a souligné que le niveau de certification était déjà un résultat. Afin de répondre aux interrogations de Mme Branca, elle a proposé de se rapprocher des services du Rectorat plus à même d'apporter des précisions et de les transmettre à la commission.

J'ai souhaité savoir si cette formation était un vœu des enseignants.

Mme Christine TORRE-MASSONI a précisé qu'effectivement les enseignants faisaient le choix de suivre cette formation. Elle a souligné que des stages étaient organisés pour les néo habilités à Corti et à Aiacciu et des stages en enseignement immersif, stages de formateurs à Corti, stages d'habilitation plus longs toujours à Corti et Porto Vecchio. Tous ces dispositifs étant consultables en annexe du rapport.

Mme Véronique PIETRI s'est interrogée sur la formation des bilingues confirmés qui souhaitaient être intégrés dans le Grand Plan de Formation

Mme Christine TORRE-MASSONI a une nouvelle fois proposé de se rapprocher des personnes ressources afin d'apporter une réponse à Mme Pietri.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI s'est questionnée sur les prérequis nécessaires permettant d'accéder à ce type de formation.

Mme Christine TORRE-MASSONI a précisé que ce plan concernait les enseignants du premier degré.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a donc souligné qu'un formateur habilité d'un centre de formation ne pouvait pas assister à cette formation.

Mme Christine TORRE-MASSONI a répondu négativement à la remarque de Mme Cognetti-Turchini.

Mme Véronique PIETRI a apporté des précisions sur ce dispositif qui était prévu pour donner les moyens de remplacement au temps de formation des maîtres pour enseigner le bilinguisme en immersion.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a trouvé dommageable que ce genre de dispositif ne soit pas mis en place pour d'autres publics dans les centres de formation, afin d'optimiser la transmission de la pratique langue.

M. Saveriu LUCIANI a souligné que les interrogations de Mme Cognetti-Turchini ne pouvaient trouver de réponses de la part des services

et a considéré que la Direction de la Langue Corse ne pouvait anticiper des orientations et des choix politiques. Il a estimé que toutes ces problématiques étaient récurrentes et a témoigné de son incompréhension face à cette inertie. Néanmoins, il a considéré que beaucoup de propositions restaient à formuler sur le contrat Etat/Région, en précisant que sa réflexion n'était pas une critique mais plutôt un axe de construction. Il a considéré que ce débat devait avoir en lieu en séance plénière de l'Assemblée de Corse.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation des groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un avisu dinò di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci sò e dumande ? Marie-Claude Branca.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Allora, comu l'aghju ditta in cummissioni, semu filici di issi furmazioni parchi hè impurtantissimu di furmà l'insignanti di u primariu è ancu l'altri pà insignà a noscia lingua è semu filici di sapè u numaru di a ghjenti chì anu avutu l'abilitazioni, i certificazioni, u numaru di prufessori chì ani fattu issa furmazioni.

Ma par no, mi pari chì u scopu finali ùn hè micca a furmazioni di l'insignanti ma chì issa furmazioni s'ghjè efficaci pà fà passà i cunniscenzi di l'insignanti à i sculari.

Dunqua par no sò chì hè impurtanti, è l'aveti ditta ancu prima, hè ch'iddi s'ghjè accumpagnati issi insignanti pà cuntinuà, parchi sapemu bè chì dopu a so abilitazioni ùn hè micca finita issa furmazioni, dunqua vulariu sapè s'iddi sò viramenti accumpagnati, si l'accumpagnamentu permetta di verificà chì i cunniscenzi passani bè è s'iddi ci hè una valutazione di l'elevi, dopu, parchi si aghju capitu bè hà cummenciatu in u 2016. Pinsendu chì issa furmazioni hà cummenciatu pà i ziteddi di u CP, dunqua avà i ziteddi duvarianu esse in cinquiesima o quarta.

Vulariamu sapè s'iddu ci hè viramenti...si no pudemu veda a valutazioni. I risultati. Parchi sò chì hè impurtanti hè chì i ziteddi pudissini parlà u corsu à a scola ma ancu in altrò è l'avemu ditta in a cummissioni, ùn semu micca i soli à di la, tutt'ognunu l'hà ditta quandi avemu fattu issa cummissioni di travaddu nantu à a situazioni di a lingua corsa chì avemu scuntratu insignanti, avemu scuntratu assuciazioni, è avemu dittu chì a valutazioni è l'accompagnamentu di l'insignanti, ch'iddi sighini principianti o cunfirmati d'altrondi, parchi ancu in cunfirmati, i bislingui t'ani bisognu di rinforzu. Avemu dittu chì a valutazioni è l'accompagnamentu sò impurtanti è in i nosci travaddi, avemu dittu monda affari. Spiremu, po esse chì aveti da pudè risponda oghji, chì prestu pudaremu prisintà issu travaddu chì hè statu fattu. Avemu travaddatu 3 o 4 mesa mi pari, chì no pudaremu prisintà issu raportu à l'Assemblea incù decisionii chì sarani efficaci è concreti, parchi finalmente sò chì conta hè chì a noscia lingua ripiddessi a piazza ch'idda t'avìa, è ancu una piazza più impurtanti in a noscia sucietà, da a scola materna, u primariu, u culleghju, u liceu, l'Università è supratuttu a sucità è tutta a sucità ; à u travaddu, in carrughju, dapartuttu, parchi u scopu, mi pari di sò ch'avemu fattu, di u travaddu ch'avemu fattu, ùn hè micca sulamenti à a scola ma in tutta a sucietà parchi issa lingua infini ritruvessi a so piazza.

Vi ringraziu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci sò altre dumande ? Saveriu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

A ci feremu corta. Ghjustu fà rimarcà 2 o 3 punti chì l'avemu ammentati ind'a cummissione.

Issa furmazione, chì hè stata messa in piazza tandu, neguziatu incù u Statu di u 2016, ùn basta micca. Ùn ci basta micca, ancu s'ellu ci hè oghje un sforzu d'organisazione, ùn basta micca, è perchè chì, in più di quessa ùn ci hè micca u seguitu di l'insignante chì hè statu furmatu, chì hà seguitatu issa furmazione, in a so scola. Ùn si sà micca s'ellu face puru carcosa, s'ellu praticheghja sta lingua o s'ella l'hà fatta pè passà si 15 ghjorni o 3 settimane cusì appena for'di scola.

Dunque seria bè di circa ind'a discussione cù u Statu è cù u Rettore di sviluppà è di fà ch'ella sia quantunque... Quì simu à poc'affare, simu à 5 stazii, 5 stazii, ci hè 1500 insignanti di u primu gradu, 5 stazii incù una cusì detta brigade de formation di una vintina di rimpiazzenti.

Dunque l'idea dinò di dumandà à l'INSPE di rinfurzà a pruposta, l'offerta, di furmazione, pè u primu gradu, è dumandà dinò, aldilà di i stazii indiatu digià in i cullegi, in i stabilimenti di u secundariu, di sente cù i professori di e discipline cusì dette DNL, discipline non linguistique, di vede cun elli s'ella ci hè a pussibilità d'organizà stazii più larghi pè l'astre materie, pè mette in piazza, infine, o appena inghjilocu filiere bilingue ind'è u secundariu. Ne simu à 15 percentu è ancu, dicu 15 percentu pè ùn di 10.

Dunque vi rimandu, è pianteraghju quì, à a muzione ch'è aviamu vutatu à l'unanimità annu in fin'd'annata nantu à a bunificazione, pè l'insignenti ch'è s'impegnanu, u sviluppu di e squadre pedagogiche d'accompagnamentu, ch'ella sia pè u primariu quant'è pè u secundariu, è ch'ellu ci sia dinò u rinfurzamentu di e valutazione pè i zitelli, ch'è no sapiamu esattamente sò ch'è no femu, i soldi ch'è no spendimu, s'elli ghjovanu à qualcosa. Hè quessa a quistione, vale pè una Cullettività quant'è pè un impresa. Dunque d'avè quantunque u penseru di di bon...Ghjera ultimamente à Barcelona cù i Catalani, cù a rispunsivule di a lingua, diciarìa a Ministra di l'educazione è parlavamu di l'efficacità è elli dinò ghjera cunsultata à a valutazione, à l'allarghera di u sviluppu di e squadre pedagogiche d'accompagnamentu...ce qu'on appelle en français « les conseillers pédagogiques », in u secundariu ùn ci n'hè micca è in u primariu ci n'hè quant'ellu ci n'era 15 anni fà, cù 10 000 o 15 000 zitelli in più.

Ch'è femu? Qu'è dinò, ghjè un affare di raportu di forza.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Romain Colonna pè « Fà populu ».

### **M. Romain COLONNA**

Iè, mi spicciu Signore Presidente perchè d'appressu à mè ci n'hè ch'è... Ùn mi vogliu micca fà piglià à batarchjata in piazza publica.

Simplicemente pà di duie affare.

Mi pare ch'è à traversu issu cartulare qu'è tucchemu u grande cartulare di a furmazione di pettu à e cumpetenze ch'è u nostru paese hà bisognu.

Vene à di ch'è à spessu, oghje semu nantu à u tarrenu di a lingua, dumane pò tuccà ogni tarrenu di a vita suciale, cutidiana, di e pulitiche publiche. Dicemu à spessu “ùn avemu micca e cumpetenze”, è pà parte, hè vera ma ci vole à esse cunvinti trà di noi dinò, è ghjè u nostru rolu mi si pare di rispunsivuli pulitichi ch'è a furmazione, in ogni paese di u mondu, ma vale dinò pà a Corsica, ghjè un puntu di primura pà sviluppà, acquistà, è esercità unepoche di cumpetenze.

Vogliu di, è hè stata posta à u livellu legislativu, n'avemu avutu una sperienza in altrò è mi si pare chì issu cartulare ci porta à intarrugà ci cullettivamente nantu à u latu furmativu di pettu à a lingua corsa. Avemu, o micca, tutte e cumpetenze oghje pà mudificà u sistema educativu? Innò. Ci vole à di l'affari cum'elli sò, ci n'hè parechji chì partecipeghjanu à issu sistema educativu, ùn avemu micca tutte e cumpetenze oghje.

Pudemu avè dumane, dumaitina e cumpetenze pà mudificà l'inseme di u sistema educativu è pà fà emerge, spuntà u sistema educativu chè no vulemu? Iè, pà via di a furmazione.

Hè par quessa chì issu cartulare nantu à a furmazione, ghjè un cartulare di primura.

Dì, una volta di più, è currisponde à u nostru latu naziunale di pettu à a lingua corsa, ghjè normale ma chì a Cullettività di Corsica partecipeghja à modu soiu, à fiancu à u Statu è à a furmazione di i professori è chì a Cullettività di Corsica in sè stessa ùn hè micca ubligata di participà in modu finanziariu à issu nivellu quì, a face, è a femu incù piacè, è forse dumane, s'è no pudemu, a faremu ancu di più.

Què ghjera nantu à l'aspettu di a furmazione ma capì chì ùn pudaremu micca mudificà u sistema educativu s'è no incalchemu micca nantu à a furmazione.

È a strutturazione, ne vengu, a strutturazione di a furmazione. Quì, mette in risaltu u cartulare presisamente, o più precisamente, l'affare di quelli chì passanu da un non-insignamentu in lingua corsa à i 3 ore d'insignamentu, chì ghjè a regula, diciaremu, pà l'aducazione naziunale, à quelli chì passanu a furmazione pà u bislinguu.

Mi si pare chì avà ci vole à insiste, precisamente, in e nostre pulitiche pubbliche in u raportu cù a furmazione nantu à : prima, quelli chì volenu insignà o chì anu da insignà e 3 ore cullettive pà tutti, quelli chì volenu fà u bislinguu, è quelli chì volenu fà l'immersione.

È attacca avà issa pruposta di furmazione à u nivellu di l'immersione, vogliu di s'è no vulemu è cumpiaraghju nantu à què, cambià, mudificà, u sistema educativu cù, d'una parte, è n'avemu parlatu, l'assuciativu cù Scola Corsa, è d'un antra banda, a generalisazione di l'immersione à nivellu di l'insignamentu publicu, passa ubligatoriamente pà a furmazione.

Dunque ci hà da vulè viramente ch'è no fusseddu attenti è primurosi nantu à a strutturazione di a furmazione è nantu à i resultati aspittati di pettu à issa furmazione.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò. Ripassu a parolla à u Cunsigliu esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Pensu chì hè stata tuttu dettu nantu à u travagliu chì ci aspetta ind'è e simane è ind'è i mesi da vene. Avà basta à accuncià a soma è à mette in forma tuttu u travagliu chì hè statu pruduttu è assistatu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ghjustu una rimarca. Ghjè vera chì ùn l'aghju micca fatta nantu à l'altri cartulari ma ci hè un avisu sempre favurevule di u Cunsigliu economicu, suciale è culturale. Ghjè impurtante di fà sta precisazione perchè chì a ghjente anu travagliatu dinò in cummissione, ci stanu à sente, i culleggi di u Cunsigliu economicu è suciale è culturale è ambientale di Corsica.

Dunque u so travagliu, ch'elli ùn appianu micca penseru, serve, è ne tenimu contu.

Eccu.

S'è vo site d'accordu passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astenzione ? È quale hè chì vote à prò ?

Core in Fronte, vutate à prò ? Iè, d'accordu.

Dunque tuttu u mondu vote à prò. À ringrazià vi.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Ghjustu duie infurmazione o piuttostu forse dumande.

Spergu chè vi site messi d'accordu, site d'accunsentu nantu à... ci hè una muzione nantu à i tabacchi. Ùn la sò induve ne site, trà i gruppi. Què ghjè u prima affare. A ci dite dopu, pè piacè, ùn a mi dite micca à 6 ore sta sera.

È s'è vo ùn avete micca per avà un accordu, travagliate dopu miziornu, pè piacè. Ùn cummenciemu micca à travaglià à 6 ore sta sera, nantu à què.

Dopu nantu à a muzione nantu à Israele è a Palestina, induve ne site, di e discussione? Forse ne parlemu dopu postu chì noi avemu una reunione ma dinò s'ellu ci hè un accordu pussibile seria bè di fà què ind'è u corsu di u dopu miziornu.

Eccu.

Bon'appetitu à tutti, ci ritruvemu à 3 ore. Ma veramente à 3 ore perchè chì hà da fà gattivu tempu sta sera. Cummenciemu à 3 ore in punta.

**La séance est suspendue à 13 h 34 et reprise à 15 h 59.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons reprendre nos débats, donc il faudrait que chaque groupe rappelle ses membres. Nous n'avons pas le groupe de droite du tout. Nous avons un représentant pour « Core in fronte », nous avons « Avanzemu ». Le Président est un peu seul !

Bien, veuillez s'il vous plaît, que les collaborateurs battent le rappel. Après vérification, nous avons le quorum, il est 16 heures pile, nous allons débiter.

Je me tourne donc vers Monsieur le Président et nous allons lui suggérer de choisir le rapport qu'il souhaite voir présenté et débattu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le rapport 257 d'abord, le compte rendu d'attribution confié au Conseil exécutif.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 257 : Resu Contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u 1<sup>mu</sup> simestru di u 2023**

**Rapport n° 257 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est un rapport qui reprend, in extenso, l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu de la délégation qui m'a été confiée par l'Assemblée de Corse.

Voilà ma présentation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Peut mieux faire, vraiment ! Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte rendu ? Pourtant, c'est un exercice particulièrement intéressant et qui permettrait, je ne veux pas vous donner de conseils politiques, Monsieur le Président, mais qui vous permettrait de mettre en valeur beaucoup de choses que vous avez faites. Bref, eh bien tant pis pour vous.

Donc est-ce qu'il y a des interventions ? Pas du tout.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je remercie le secrétariat général du Conseil exécutif pour ce travail.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, parce qu'en plus, vous ne l'avez pas fait seul, eh bien !

En plus, on me dit qu'il n'y a même pas de vote, c'est une prise d'acte. Donc, je vous prie de prendre acte de ce compte rendu si brillamment présenté cet après-midi.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE DU RAPPORT.**

Merci beaucoup pour la prise d'acte.

Nous passons à une autre matière.

**Raportu n° 240 : Resu contu, in appiigazione di l'articuli L. 3221-12 è L. 4421-1 di u CGCT, di e delegazione « attributione affidate à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in materia di dirittu di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili (delegazione esercitate nant'à l'annu 2022 è i sette primi mesi di u 2023)**

**Rapport n° 240 : Compte-rendu, en application des articles L. 3221-12 et L. 4421-1 du CGCT, des délégations d'attributions confiées au Président du Conseil exécutif de Corse en matière de droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (délégations exercées au titre de l'année 2022 et des sept premiers mois de l'année 2023)**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Un rapport à mon avis intéressant, c'est celui qui fait le compte rendu des décisions prises en application du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, toujours dans le cas des délégations qui m'ont été confiées par l'Assemblée de Corse telles qu'elles ont été exercées au titre de l'année 2022 et des sept premiers mois de l'année 2023.

Dans ce rapport, il y a d'abord une introduction qui rappelle l'importance de définir un schéma territorial des espaces naturels sensibles.

Je vous rappelle que ce document est en cours de construction. Il a été présenté notamment devant la Chambre des territoires associée à cette démarche et il est en train d'être élaboré en lien avec l'ensemble des communes, intercommunalités et partenaires concernés.

Au-delà de ce document qui nous permettra de hiérarchiser nos priorités en termes de préemption dans les espaces naturels sensibles et de définition des espaces naturels sensibles, je vous rappelle que la Collectivité de Corse, puisqu'elle est issue de la fusion des deux anciens conseils départementaux et de l'ancienne collectivité territoriale de Corse, exerce les droits de préemption qui étaient reconnus aux anciens départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse. Donc, nous avons hérité d'une situation qui est la suivante :

Dans le Pumontu, il existe 74 zones de préemption réparties sur 23 communes pour une superficie totale de 6 662 hectares. Trois communes figurent, parmi le peloton de tête des territoires concernés par ces 74 zones de préemption, Bunifaziu avec 1 794 hectares, Sartè 827 hectares et Calcatochju pour un total de 794 hectares.

Dans le Cismonte, 222 zones de préemption réparties sur 42 communes pour une superficie totale de 9 647 hectares avec trois communes en tête :

Rogliano, 940 hectares, San-Gavinu di Tenda, et San-Petru di Tenda, chacune environ 2 100 hectares.

Je vous rappelle comment s'exerce ce droit de préemption. C'est un droit de préemption en cascade. D'abord, est prioritaire la Collectivité de Corse, ensuite le conservatoire du littoral et enfin, la commune du lieu d'implantation des biens, étant précisé que nous avons également contractualisé avec le Parc naturel régional de Corse pour que celui-ci puisse également exercer ce droit de préemption sur des biens situés sur son territoire et dans les réserves naturelles dont la gestion lui est confiée.

Ce droit de préemption dérivé vient s'intercaler entre celui dont bénéficie en second rang, le conservatoire du littoral et en troisième rang, la commune.

Une fois ce schéma théorique posé, comment avons-nous décidé d'exercer ce droit de préemption ? Ce que je fais, dès que je suis destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner, c'est que j'interroge la commune et le conservatoire du littoral pour savoir si elle souhaite préempter. Si elle ne me répond pas ou qu'elle m'indique qu'elle ne souhaite pas préempter, je regarde s'il y a un intérêt pour la Collectivité de Corse à préempter.

En application de ce système, je rappelle à votre Assemblée que la première fois où j'ai eu, en notre nom, à exercer ce droit de préemption, c'est le 13 août 2018 pour la fameuse préemption à Cavallo sur la commune de Bunifaziu pour une superficie de 3,3 hectares. Je ne reviens pas sur les raisons et les circonstances de l'exercice de ce droit de préemption, mais il m'a semblé intéressant de produire ce rapport devant vous pour que vous ayez une vision globale, y compris pour intégrer cette décision de préemption à Cavallo d'une part dans notre approche globale en matière foncière de l'île de Cavallo, et d'autre part pour une approche globale de cette décision de préemption dans le cadre de notre politique générale de préemption qui va bien sûr être bientôt complétée dès lors que nous aurons élaboré et validé le schéma de protection des espaces naturels sensibles.

Donc, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, j'ai été amené à prendre 19 décisions de renonciation à préemption et 5 décisions de préemption que je vous ai détaillées dans ce dossier.

Les décisions de renonciation à préemption le sont en général pour des raisons qui sont claires.

Premièrement, soit ce sont les décisions principales parce que le conservatoire du littoral m'a indiqué qu'il envisageait de préempter et donc on

s'est écartés au bénéfice du conservatoire du littoral, soit parce que cette préemption théorique concerne des zones agricoles cultivées de longue date et il y a des agriculteurs en situation et dès lors, nous n'avons pas préempté. Enfin, lorsqu'il s'agit de biens présentant un faible intérêt de préemption.

J'ai été également amené à prendre une décision de retrait d'une décision de préemption dans la mesure où nous étions en situation de conflit de compétence avec le conservatoire du littoral, puisque c'est à Pianottoli-Caldarello, il y avait à la fois un très large espace déjà géré par le conservatoire du littoral et un espace géré par la Collectivité de Corse. J'avais exercé le droit de préemption, le conservatoire de littoral m'a informé qu'il souhaitait pouvoir préempter pour pouvoir intégrer les parcelles concernées dans l'emprise foncière plus large dont il disposait déjà. Après discussion, j'ai considéré, avec l'aval de nos services, que cette solution était la plus adaptée et donc, j'ai retiré la décision de préemption au bénéfice du conservatoire du littoral.

Par contre, sur ces 5 décisions de préemption, il y en a 2 quand même sur lesquelles je voulais attirer votre attention. Elles concernent une fois encore, je dirais, le territoire de l'île de Cavallo.

Dans un premier cas, on m'a signifié, alors je cherche le détail parce que je m'étais fait imprimer une note que je retrouve plus, je parlerai de mémoire, on m'a signifié une déclaration d'intention d'aliéner pour un prix faible, quelques centaines de milliers d'euros, un peu moins, sur une parcelle qui était en bord de mer et qui supportait un bâti en ruine. Nous avons exercé notre droit de préemption et à ce moment-là, le notaire a retiré en indiquant d'une part, qu'il y avait un certain nombre de commandements dont il n'avait pas fait mention dans la première déclaration d'intention d'aliéner, et ensuite et surtout, on s'est rendu compte que la deuxième déclaration d'intention d'aliéner qui nous a été signifiée, ne mentionnait plus un bâti en ruine, mais mentionnait en fait une maison en partie construite hors d'eau et à achever. Donc dans ces conditions, le prix a été très fortement modifié puisqu'il a été porté, de mémoire, à près de 5 millions d'euros.

Donc dans ces conditions, il n'a été bien sûr plus question de préempter, mais j'attire quand même votre attention, j'ai tenu à le faire, l'attention de l'Assemblée de Corse, il me semble quand même qu'au-delà des erreurs matérielles qui peuvent affecter tel ou tel acte, il semblerait qu'en l'état de la DIA initiale, le vendeur s'apprêtait à vendre un bien que lui connaît bien, indépendamment de la DIA, à un acquéreur qui connaît le bien, pour quelques centaines de milliers d'euros, et que lorsqu'on a exercé le droit de préemption, cette procédure a été interrompue et qu'elle est revenue devant nous, toujours le même bien, mais qui cette fois était exactement décrit et était passé d'un prix consenti de quelques centaines de milliers d'euros à plusieurs millions d'euros.

Donc moi, je pense que les choses sont claires, je n'ai pas besoin d'être plus précis. Ça veut dire que dans un premier temps, c'était certainement le même prix qui était convenu dès le départ, dans un premier temps il y avait un prix déclaré et dans un deuxième temps, il y a un prix réel.

Je le fais remarquer à l'Assemblée de Corse. C'est la première chose. Comme je fais remarquer, alors je n'ai pas le détail de ma note qui est en train d'arriver, que depuis 2018 il y a eu environ 47 opérations immobilières sur Cavallo. La plupart de ces opérations, les vendeurs sont des sociétés étrangères, les acquéreurs sont des sociétés étrangères. Il y a une opacité quasi totale, il y a des prix extrêmement importants, il y a des transactions qui sont plus que douteuses et il y a un produit fiscal qui est extrêmement faible pour toutes les collectivités, la commune d'abord, la Collectivité ensuite, voire l'Etat, enfin.

Moi je pense que si nous révisons notre système de taxation, d'abord, on générerait des recettes sur ce type d'opérations, et ensuite j'ai eu l'occasion de dire que je souhaiterais que l'État fasse preuve d'inventivité, y compris pour geler l'ensemble des opérations immobilières douteuses sur le secteur de Cavallo.

Je le demande, je le répète publiquement, il n'est pas inutile de le faire, je ne sais pas la suite qui sera donnée.

La dernière décision de préemption que j'ai été amené à exercer, elle est là aussi sur deux parcelles d'une superficie respective de 1 597 m<sup>2</sup> et de 2 140 m<sup>2</sup>. Alors là, la curiosité de cette affaire, c'est que le service des domaines a estimé le prix de ces parcelles à 4 000 € et 5 350 € si elles ne sont pas constructibles, et à plus de 1 million d'euros si elles devenaient constructibles.

Or, ces parcelles ont été déclarées inconstructibles suite à l'annulation de l'ancien PLU de Bunifaziu par le tribunal administratif à travers une décision qui est devenue définitive.

J'ai interrogé le maire de Bunifaziu qui m'a indiqué que, en ce qui le concerne, ces parcelles, y compris dans le futur document d'urbanisme de la commune, ont vocation à rester définitivement inconstructibles.

La curiosité de cette affaire, c'est qu'il y avait une promesse de vente qui avait été réalisée à travers la DIA pour un prix de 400 000 € et de 100 000 €, c'est-à-dire un prix beaucoup plus important que le prix estimé par les domaines, si on est dans le cadre d'une parcelle inconstructible, mais un prix inférieur à l'estimation des domaines si on est dans le cadre d'une parcelle constructible, mais une parcelle qui, a priori, n'a plus aucune vocation à devenir constructible. Donc, on peut penser que l'acquéreur fait une sorte de pari sur l'avenir en payant très

cher, 400 000 €, un bien qui est estimé à 5 000 € en espérant avoir une autorisation d'urbanisme, mais qui paraît très improbable.

Donc, c'est une opération que j'ai trouvée incompréhensible d'un point de vue logique juridique. Et donc, j'ai exercé le droit de préemption de la Collectivité de Corse en révisant le prix et en demandant que la transaction, si elle doit se faire, se fasse au prix de la parcelle inconstructible telle qu'évaluée par les domaines.

Voilà ce que je voulais vous dire parce que ça ne me semble pas inintéressant que de rappeler l'ensemble de ces éléments. Je pense qu'il y a une volonté qui est affirmée, notamment de la part de la commune de Bunifaziu, de l'État, du conservatoire du littoral avec lequel nous avons contractualisé à nouveau et la part de la Collectivité de Corse de faire de Cavallo un territoire où le droit s'applique. Il y a la perspective de la fin de la concession du port, donc il y a un enjeu de reprise du port par les acteurs publics. Le maire de Bunifaziu a exprimé son intention que la commune gère le port. Il y a la question du règlement de copropriété qui, à mon sens, est un règlement abusif, notamment d'une part, en ce qu'il interdit l'accès aux plages, d'autre part en ce qu'il privatise de façon excessive les voies de desserte à l'intérieur de l'île. Donc, ce combat juridique va être mené. Je pense que notre droit de préemption initial a été à un point d'entrée pour réaffirmer à la fois notre vision globale et pour nous permettre d'être présents juridiquement dans le cadre de ces débats.

Voilà ce que ce que je voulais vous dire. Je vous remercie.

Je précise donc, le nombre de DIA pendant la période considérée, c'est à dire pendant 5 ans, 47, c'est-à-dire qu'il y a eu 47 ventes immobilières. Par exemple, on a été destinataire d'une DIA reçue par la CdC le 9 mars 2022 pour un prix de 6,2 M€. La taxe départementale perçue par la CdC est de 272 000 euros ; la taxe communale perçue par la commune 72 000 €, la taxe nationale d'assiette et de recouvrement 6 452 €, soit un produit fiscal global de 350 000 € pour un bien de 6,2 M€. Je pense qu'on pourrait faire beaucoup mieux dans le cadre de notre logique de taxation des opérations spéculatives.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Ci hè un avisu di u Cunsigliu economicu è suciale, ambientale è culturale di Corsica chì ghjè positivu. Il se félicite que la Collectivité se saisisse de cet outil pour, à chaque fois qu'elle le juge pertinent, qu'il puisse protéger les espaces naturels sensibles de son territoire.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Madame Pieri pour « Un soffiu novu ».

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je vous ai écouté sur le droit de préemption, sur ces délégations que vous confère le conservatoire du littoral sur le droit de préemption sur les espaces sensibles.

Je voudrais revenir sur ce droit de préemption de 2018 sur Cavallo où je vous avais interpellé à l'époque sur la fragilité juridique de ce droit de préemption parce qu'il n'y avait, puis il y a finalement un commerce, une activité commerciale et le droit de préemption du propriétaire du fonds où se trouve en fait l'activité commerciale, son droit n'avait pas été purgé, ce qui fragilisait juridiquement votre droit de préemption.

A l'époque, quand vous avez acheté cette parcelle sur Cavallo de 3 hectares, je crois que le prix était de 2 millions d'euros, vous vous exposez, je vous l'avais dit, à repayer ce prix puisqu'il y avait de la part du propriétaire du fonds une indemnité d'éviction qui pouvait être demandée, à savoir repayer à ce propriétaire ce prix-là.

Je voudrais savoir si cette fragilité juridique avait été réglée, comment elle avait été réglée ? Quelle est la destination actuelle de cette assiette foncière ? A l'époque, on ne l'avait pas su, ça avait été très médiatisé, c'était « ça y est, on reprend Cavallo, mettimu a bandera », enfin, c'étaient vos dogmes habituels.

Donc moi, je voudrais savoir aujourd'hui, parce que c'est quand même l'argent du contribuable corse, qu'est-ce qu'on fait de Cavallo et de cette acquisition sur Cavallo, même si je comprends, j'ai très bien compris votre présentation, je suis très sensible à tout ça, mais je suis également très sensible aux deniers des Corses. Donc cette acquisition sur Cavallo, je voudrais en connaître la destination parce qu'on ne le sait pas.

Ensuite, concernant le droit de préemption que devrait avoir en fait le Parc régional, je n'ai pas très bien compris comment vous allez l'intercaler entre votre droit de préemption, celui du conservatoire du littoral, est-ce qu'on le neutralise, et celui de la commune puisque le droit de préemption est de 3 mois et qu'il y a 15 jours pour le Conservatoire du littoral et 15 jours pour la commune ? Donc, je ne sais pas très bien comment vous allez l'intercaler. Ça m'intéresse.

Concernant les droits de préemption dont vous nous avez parlés, les 5 droits de préemption, la plupart sont circonscrits, toujours sur Cavallo, donc je pose encore la question. Je connais votre sensibilité sur cette île et je ne suis pas là pour défendre Cavallo, loin de là, mais je voudrais savoir s'il y a véritablement un projet sur ce territoire de la part de la Collectivité parce qu'il y a quand même une notion de service public sur ces terrains ? Est-ce qu'il y a vraiment une notion de service public qui nécessite l'intervention de la puissance publique sur ces terrains et, je le répète, avec la contribution des deniers des Corses ? On connaît la situation des Corses.

Je profite de ce rapport sur le droit de préemption pour vous alerter d'un problème sur un contournement du droit de préemption de la SAFER. Je vous avais interpellé en 2019 sur un livret que la SAFER avait rédigé, ce livret s'intitulait « 0 friche », où était justement énuméré tous les contournements du droit de préemption de la SAFER.

Et notamment, il y a un contournement de la SAFER qui est très criant actuellement, c'est sur les terrains boisés.

Un terrain boisé aujourd'hui, c'est une simple déclaration au cadastre. C'est-à-dire que demain, vous êtes propriétaire d'un foncier, un foncier agricole, vous allez au cadastre, vous faites une simple déclaration que c'est un espace boisé et vous pouvez vendre à un tiers, à un non-agriculteur. C'est un contournement du droit de préemption de la SAFER.

Alors, je pense qu'il y a une mise à jour du cadastre à faire, parce que le cadastre aujourd'hui ne reflète pas la réalité du territoire. Je pense que peut-être qu'on pourrait associer le GIRTEC, ça pourrait être une mission du GIRTEC, si les maires demain le saisissait dans le cadre de cette mission qui lui serait dédiée, de relever tous ces terrains, tous ces territoires qui sont en nature de « terrain boisé » dont on n'est pas sûr. Parce qu'il y a des ventes qui se font actuellement à des non-agriculteurs, de terrains en nature boisée qui ne le sont pas.

Alors moi, je me permets de vous dire comment je procède. C'est-à-dire que quand j'ai une vente d'un terrain dont la qualification au cadastre est en nature de bois et forêt, je demande à un huissier de faire un état des lieux pour voir si véritablement la qualification de ce terrain est en nature de bois et forêt.

Si ça n'est pas le cas, j'ouvre le droit à la SAFER qui peut préempter pour un agriculteur. C'est pour éviter justement que des terrains qui sont agricoles aujourd'hui soient vendus à des non-agriculteurs.

Il y a un arrêt de la Cour d'appel de Bastia de 2013 où la SAFER a été déboutée sur un terrain dit boisé, sur la base uniquement d'un cadastre.

Donc je pense qu'il est temps de faire ce travail de mise à jour du cadastre pour que nos agriculteurs, je suis très sensible au foncier, puissent avoir enfin des terres et qu'ils puissent acquérir ces terres.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Félix ACQUAVIVA.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Très, très rapidement.

L'explication du Président du Conseil exécutif sur ce qui s'est passé et en termes de valeur ou de dissimulation de valeur, et puis en arrière-plan en termes de ce qui se passe d'un point de vue « territorial » en termes de transaction sur l'île de Cavallu est édifiant. Concernant l'île de Cavallu, et je pense que personne ne sera surpris, on voit bien que ce droit de préemption qui est issu des compétences des départements, qui s'applique à la question des espaces naturels sensibles, qui doit être transcrit dans un schéma territorial directeur qui référence ceux d'aujourd'hui, les espaces sensibles, et ceux que ce schéma mettra demain, démontre que de toute façon, il y a un intérêt à agir.

Certes, il y a intérêt à agir sur Cavallu et je laisserai le Président répondre au questionnement technique de ma collègue par ailleurs, mais il y a un intérêt évidemment à agir ailleurs que sur Cavallu, eu égard à la notion d'espace sensible par ailleurs, littoral ou montagne. Ça, c'est sur l'aspect espace naturel sensible.

Néanmoins, vous ne serez pas surpris d'entendre que tout cela va nous amener effectivement à approfondir ce qu'on entend par droit de préemption. Alors, clarification entre les droits de préemption. Plus efficacité et plus de souplesse, effectivement, nous sommes pour un droit de préemption à la Collectivité de Corse qui soit renforcé, dont les motifs, justement pour des raisons de clarté d'intervention, soient élargis, pour des projets d'intérêts généraux, donc de dimensions du service public élargies, accès au foncier aux ayant-droit au logement, création de service public, de projets culturels. Donc qui va bien au-delà de la limitation d'exercice sur les espaces naturels sensibles.

Je serais tenté de dire que ce débat doit être mené d'autant plus avec urgence que la loi générale, et là ce n'est pas nous qui l'avons voulu, c'est le

législateur, et je serais tenté de dire la majorité présidentielle en 2021, a créé les conditions d'une trajectoire Zéro artificialisation nette, nous en avons débattu déjà dans cet hémicycle et ailleurs, et nous avons pu, lors d'une deuxième loi, et nous avons débattu de cela en Chambre des territoires récemment, faire en sorte au moins que l'on puisse avoir ici la capacité d'adapter sur le territoire, entre concertation Chambre de territoire et PADDUC, cette capacité à gérer entre nous cette péréquation qui nous est imposée par ce fait de mincir, en termes d'artificialisation des sols.

Autrement dit, l'avenir commande à ce que cette rareté foncière soit mieux gérée en régulation.

Donc pour moi, ça plaide pour un droit de préemption renforcé et pour un débat sur le droit de préemption, parce qu'il va bien falloir reprendre du terrain pour renaturer ces terrains, ou même requalifier ces terrains à des fins de constructibilité, voire de rénovation, puisque nous sommes soumis à la règle du Zéro artificialisation d'extension par palier de 10 ans, c'est la réalité de la loi. Donc ça ne fait que renforcer le fait qu'il faut un droit de préemption renforcé, mais aussi un moyen d'y contribuer. Ça renvoie à la discussion du président actuellement sur la taxe sur les transactions, puisqu'on est passé de 1 100 M€ à 1 600 M€ de transaction en Corse en 4 ans ; une croissance de transactions très importante.

Je ne vais pas vous faire l'injure de rappeler un certain nombre de chiffres. 80 % des transactions immobilières sont sur 35 communes de Corse, avec des volumes très importants, vous le savez. Et d'autant plus et là je donne une information qui est inquiétante et sur laquelle nous essayons d'agir en tant que parlementaires, c'est que le 49.3 récent brandi par Mme BORNE a admis un amendement d'un des groupes du Parlement qui va à l'inverse de nos préoccupations, puisque cet amendement vise à libérer plus rapidement le foncier, rendre plus fluide le marché immobilier puisque, pour un terrain libéré dans les 5 ans, on a un abattement fiscal proposé de 60 % de l'impôt sur le revenu, quelle que soit la construction en zones tendues. Ce qui est catastrophique ! Ce qui est catastrophique dans notre cas.

Donc, c'est une intervention pour alerter l'Assemblée et le Conseil exécutif de Corse pour déjà, dans le débat qui suit son cours, puisque même s'il y a eu 49.3, il y a encore une navette en cours, que l'on puisse faire en sorte que la raison l'emporte en ce qui concerne la Corse, sur cet amendement qui va à l'antithèse de ce qui se passe sur le terrain et en termes d'artificialisation, et en termes de taux de construction de logements neufs ici et qui ne ferait qu'accélérer la logique spéculative. C'est un premier point.

Et le deuxième point effectivement, que l'on puisse cheminer rapidement sur les autres outils qu'on vient d'évoquer, y compris pour des raisons de clarification. Moi j'entends la question de clarification juridique, mais on ne peut pas s'exonérer, de surcroît dans la logique de Zéro artificialisation nette et logique spéculative que l'on connaît, d'avoir en Corse des droits de préemption efficaces, élargis, avec des moyens issus de nos recettes dignes sur la spéculation foncière mobilières qui viennent à la Corse, pour maîtriser notre foncier destiné en la matière, notamment pour le logement, mais pas simplement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interrogations ? Oui, bien sûr.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Juste une petite réponse à Monsieur le Député.

Quand vous parlez de droit de préemption renforcé, vous savez qu'il existe déjà le droit de préemption renforcé ? Seulement, quand on fait une préemption sur un droit de préemption renforcé, il faut un véritable projet. C'est-à-dire qu'on ne préempte pas un matin comme ça, il faut un véritable projet qui est défini sur la zone qui est préemptable.

C'est pour ça que je pose la question sur cette préemption qui a été faite à Cavallo, quel était le projet ? Bon, on n'était pas dans le cas d'un droit de préemption renforcé, je vous l'accorde. Mais si demain vous avez un droit de préemption renforcé, il faudra un projet, Monsieur le Député.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interrogations ? Non ?

Bon, je me permets de signaler qu'il y a eu un avis de l'Assemblea di a Giuventù que je ne vais pas lire in extenso, vous l'avez eu Monsieur le Président, mais c'est important quand même de le signaler. La Commission « Cultura, lingua et ambiente » de l'Assemblea di a Giuventù donc s'est réunie le 4 octobre dernier et a étudié le rapport. Je pense qu'il y a quelqu'un des services qui était venu le présenter.

Évidemment, je résume : l'Assemblea di a Giuventù partage la volonté de préserver les espaces naturels sensibles et donc évidemment, ils mesurent l'importance des décisions qui sont prises en matière de foncier dans cette perspective-là, pour contrer la spéculation immobilière et foncière.

Ils rappellent que la SAFER n'est pas la seule à être habilitée pour préempter des terres à vocation agricole, bien sûr.

Ils rappellent que la Collectivité aussi peut avoir une politique de préemption volontariste, via l'Office foncier, par exemple, je cite le rapport de la commission, « *qui permettrait de sanctuariser des terres pour l'agriculture et d'avancer plus concrètement vers un objectif d'autonomie alimentaire* ».

Même s'ils valident la préemption sur Cavallo, ils s'interrogent sur le coût engendré bien sûr, et sur le coût global et les budgets disponibles pour pouvoir ensuite préempter dans le cas de différents espaces naturels sensibles.

Ils s'interrogent aussi sur certaines opérations qui avaient été jugées incompatibles avec le PADDUC. Je ne rentre pas dans les détails. Et ils se posent la question aussi de la réalisation d'un schéma territorial des espaces naturels sensibles.

Voilà, tout ça pour vous dire que quand même, la jeunesse insulaire, représentée au sein de l'Assemblea di a Giuventù, est particulièrement sensibilisée, c'est le cas de le dire, à ces questions-là et qu'ils attendent aussi que, en la matière, la Collectivité et les autres acteurs, SAFER et autres, aient véritablement une logique de préemption et de protection des espaces naturels sensibles.

Voilà, j'ai résumé, mais c'est important aussi de faire part de leur avis.

Voilà. Donc, Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour ces interventions.

Rappeler, c'est vrai, l'avis du CESEC qui, d'une part, je cite, se réjouit de la construction du schéma territorial sur les espaces naturels sensibles et souhaite être saisi du rapport qui le présentera à l'Assemblée de Corse, ce sera bien sûr le cas.

Par ailleurs et sur l'aspect du droit de préemption ou des droits de préemption à Cavallu, globalement, le CESEC note, je cite, « avec intérêt que l'exercice de ce droit permet de souscrire des parcelles soumises à des appétits spéculatifs et de les protéger de façon efficiente ». Il « se félicite que la Collectivité de Corse se saisisse de cet outil pour qu'à chaque fois qu'elle le juge pertinent, elle puisse protéger les espaces naturels sensibles de son territoire », donc une validation de principe. Bien sûr, heureux de cet avis du CESEC.

Pour répondre principalement à notre collègue, sur la façon de contourner le droit de préemption de la SAFER à travers la vocation abusive du caractère forestier de certaines zones, c'est un problème qu'on a eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, sur lequel nous travaillons. Nous travaillons d'ailleurs dans le cadre d'une réflexion globale sur le nouveau modèle agricole, à la question du foncier agricole, et je pense que la question du foncier agricole relève de plusieurs catégories de décisions, du réglementaire sans doute au législatif, et donc on pourra y travailler aussi, y compris dans le cadre du travail que nous avons initié par rapport au processus en cours, et on pourra dans ce cadre-là, je le sais, s'appuyer sur vos compétences et votre appétence pour la matière, et votre expérience, et je vous en remercie.

Sur l'affaire de Cavallu, on ne va pas y revenir à chaque fois, je sais que vous êtes soucieuse, et nous le sommes tous, des deniers publics. 2 M€ ont été dépensés. Je pense qu'on aurait largement pu les amortir, si on avait une fiscalité à la hauteur des enjeux. Quand on regarde la liste des DIA, y compris du volume des transactions financières en quelques années, on se rend compte qu'il y a un manque à gagner en termes de recettes fiscales qui est considérable.

Je pense que je suis comme vous, je ne peux pas me satisfaire quand je vois un bien construit dans des conditions juridiquement contestables, même si non contestées à l'époque, être vendu 6,5 M€ et qu'on prend 200 000 € de taxes et impôts, moi je vous dis que ce n'est pas possible, et qu'on a intérêt à réformer cela le plus vite possible, indépendamment même des règles qui permettraient de suspendre les ventes le cas échéant.

Sur l'affaire, alors je ne veux pas alourdir le débat, une condition nécessaire de l'exercice du droit de préemption, c'est d'avoir un projet d'aménagement sur la parcelle concernée, qui doit être produit dans un délai de 10 ans à compter de l'exercice du droit de préemption, sauf à remettre en question l'exercice de ce droit et à revenir en l'état qui était prévu par la vente antérieure. Donc, il nous reste encore 5 ans pour parfaire ce projet.

Après, on a travaillé avec le Conservatoire du littoral, je vous l'ai dit, qui aujourd'hui est convaincu de la pertinence de cette acquisition. À tel point que s'il y a d'autres parcelles non bâties, on va essayer de voir si on peut les intégrer dans cette assiette complète.

La question de la présence d'un bien commercial, je vous rappelle que dans le temps de la préemption, cette préemption a été exercée en l'état d'une DIA qui parlait de bergerie en état de ruine. Il se trouve que c'est un restaurant à la mode, qui s'est beaucoup agrandi, y compris dans des conditions juridiques critiquables, qui ont été régularisées par les services de l'État a posteriori. Dont acte.

Alors moi, encore une fois, je le redis ici, moi je ne suis en guerre avec personne ad hominem. Il y a une réalité commerciale qui ne nous avait pas été présentée dans le cadre de la DIA, qui existe et qui aujourd'hui s'exerce semble-t-il dans des conditions régulières, y compris d'un point de vue du droit de l'urbanisme. Dont acte. Moi je ne suis pas là pour faire fermer les restaurants de Cavallu qui fonctionnent dans des conditions régulières. C'est ce que j'ai dit d'ailleurs à la Chambre régionale des comptes, puisqu'elle est en train de faire un rapport sur la gestion des espaces naturels sensibles, où elle est assez critique. Il y a certains points où, c'est vrai, on a pris du retard depuis la fusion, mais il a fallu arbitrer. Puis elle a fait un focus sur l'affaire de Cavallu ; on verra ce que dira son rapport définitif, je ne suis pas habilité aujourd'hui à en parler.

Mais, moi, moi ce que j'ai dit à la Chambre régionale des comptes, c'est ce que j'ai dit publiquement, ce n'est pas un droit de préemption qui a été exercé ad hominem, en fonction de de la personne qui voulait vendre ou en fonction de la personne qui voulait acquérir, physique ou morale. C'est une logique politique. La logique politique, c'était de reprendre pied à Cavallu et reprendre pied à travers l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle de 3,3 hectares.

Aujourd'hui, il y a une activité commerciale. Je l'ai déjà dit, on n'encaisse pas les loyers, on les consigne. Je ne veux pas encaisser ces loyers, y compris parce qu'il y a une fragilité juridique. Le bail commercial n'avait pas été enregistré, etc. Les conseils de la Collectivité de Corse disent qu'il est difficile de contester ce bail en justice, je ne veux pas engager la Collectivité dans des démarches ruineuses. Je ne pense pas que ce soit le travail de la Collectivité d'être propriétaire-bailleur d'un exploitant de bail commercial et encore une fois, je ne suis pas là pour faire fermer une affaire qui a pignon sur rue.

Donc, je réfléchis avec nos avocats et avec les avocats de l'acquéreur initial, qui est par ailleurs aujourd'hui exploitant, de voir ce qui peut être.

Une solution de sortie, ça peut être de détacher l'assiette de parcelle sur laquelle il y a l'exploitation, en contrepartie aussi d'un certain nombre d'avantages qui seraient consentis à la Collectivité de Corse pour l'exploitation de notre parcelle à nous. Et c'est dans cet état d'esprit que je travaille, de façon tout à fait transparente, sans acrimonie quelle qu'elle soit, mais avec le fil politique qui est le nôtre.

Le fil politique qui est le nôtre, c'est la même chose pour les charges de copropriété de Cavallu, La Chambre régionale des comptes m'a dit « on vous reproche de ne pas payer les charges », je ne paye pas les charges ! C'est une décision politique, je ne paye pas les charges et j'attends que l'association syndicale des propriétaires de Cavallu fasse un procès pour que je puisse, y compris reconventionnellement, et je le dis publiquement, les attaquer, y compris

sur le règlement - je suis hors délai aujourd'hui pour le faire- : le règlement qui limite la circulation sur l'île, le règlement qui interdit les plages aux tiers, etc. Je veux l'attaquer en justice. Et je ne paye pas les charges de copropriété. Qu'ils nous attaquent et puis on verra !

Et c'est la même chose pour le port, on attend la fin de la concession du port. Vous le savez, ceux qui y sont allés en tant que militants, ceux qui y sont allés éventuellement en tant que touristes, ou ceux qui ne sont pas allés, c'est de notoriété publique qu'aujourd'hui les limitations d'aller et de venir, et d'accéder à l'île de Cavallu, elles existent.

Est-ce que ça vous convient en tant que conseillère territoriale, et en tant que Corse, et en tant que citoyenne ? Je ne pense pas.

Est-ce que vous voulez qu'on reprenne le pied et qu'on dise que ce territoire de l'île de Cavallu, c'est un territoire qui est soumis à la règle de droit et que, par exemple... Notre projet, il est clair, il y a des espèces naturelles, animales, végétales, il y a un intérêt archéologique qui n'est pas exceptionnel, mais qui existe aussi et il y a un intérêt patrimonial. Moi, mon objectif, c'est de faire de Cavallu, une île partie prenante de l'ensemble du territoire de la Corse, sur laquelle on accède librement et sur laquelle notamment on fait aller des classes, dans le cadre de projets pédagogiques, pour qu'ils voient d'un côté ce que ça a été pendant 30 ans, quand il n'y a pas de règles, et ce que c'est d'un autre côté, quand il y a des règles qui placent au cœur l'intérêt général, la biodiversité, la protection de l'environnement.

Ça nous a coûté cher, 2 M€, mais je pense que ce qu'on peut en retirer en termes politiques, économiques, symboliques et sociétaux, ça valait la mise de départ. Et ce d'autant mieux que cette mise de départ, on a largement de quoi la rembourser, si on met en place une fiscalité juste, c'est-à-dire une fiscalité qui sanctionne les opérations spéculatives, qui continuent à se multiplier là comme ailleurs.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Sgiò Presidente pè ste parolle.

Pensu chì avà pudemu vutà. C'est une prise d'acte aussi, donc prise d'acte. C'est dommage, c'est bien de voter...

**Donc, l'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.**

Merci. Donc, rapport suivant. Celui que vous souhaitez...

**INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE /  
INNOVATION - CONTRÔLE – ÉVALUATION**

**Raportu n° 273 : Prisentazione di u raportu d'usservazione definitive di a Camera Regionale di i Conti in quantu à a gestione di l'infrastrutture aeroportuarie è à l'organizzazione di u trasportu aeriu, per l'annu 2017 è quelli à fila**

**Rapport n° 273 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion des infrastructures aéroportuaires et à l'organisation du transport aérien pour les exercices 2017 et suivants**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bon, là-aussi, je vais être relativement bref.

C'est un rapport qui est devenu public, de mémoire, depuis le 6 octobre dernier. Donc, ayant été rendu public, il a été commenté dans la presse avant que d'être présenté à la première session utile, c'est-à-dire celle d'aujourd'hui, puisqu'on ne pouvait pas le faire avant, vu l'actualité politique à la fin du mois de septembre, on avait décalé notre session.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce rapport, je répondrai éventuellement aux questions, aux critiques après.

Il y a 2 parties principales : une partie principale sur la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires, qui sont propriétés de la Collectivité de Corse et qui sont concédées à la Chambre de commerce et d'industrie ; et puis il y a une partie de ce rapport qui est consacré à l'analyse de la dotation de continuité territoriale, son utilisation, et notamment, l'organisation du service public dans le domaine aérien.

C'est un domaine qui est d'actualité, il s'est invité hier à la session à travers la présence devant les grilles et au sein de notre Assemblée à travers la réception de représentants syndicaux. Il est légitime que les salariés manifestent et expriment à la fois leurs inquiétudes et leurs attentes.

Donc moi, je vais être relativement bref.

Il y a des points de critique de la Chambre régional des comptes que je comprends tout à fait, et qui sont fondés. Je pense notamment au fait que les instances de suivi, notamment pendant la période COVID, mais un peu au-delà,

n'aient pas été réunies comme elles devaient l'être, c'est un fait. Cette recommandation, elle est d'ores et déjà appliquée. Il y a eu les instances de concertation qui se sont réunies depuis le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je précise quand même que, y compris s'il n'y avait pas de réunions formelles des instances de suivi, il y a eu de façon permanente une concertation entre la Collectivité de Corse et la CCI, à travers les instances dirigeantes, les exécutifs respectifs, et à travers les équipes qui développent un dialogue opérationnel pratiquement au quotidien.

Donc, je disais, il y a des critiques qui sont fondées et puis après, je vais le dire très clairement, il y en a d'autres, pour moi, qui sont totalement incompréhensibles. Et je l'ai dit d'ailleurs, y compris au stade des observations provisoires, dont je note qu'elles n'ont été que très imparfaitement prises en compte par la Chambre régionale des comptes ces observations provisoires, puisque son rapport d'observation définitive est quasiment identique au rapport d'observations provisoires, c'est à se demander si les observations qui sont faites, après le rapport d'observation provisoire, ont une utilité autre que formelle.

Je vais prendre deux catégories d'exemples tirées de chacun des deux grands chapitres.

Je veux bien qu'on nous reproche, par exemple, de n'avoir pas encore finalisé le schéma stratégique de développement des infrastructures aéroportuaires, on est en train de le finaliser, on travaille dessus depuis trois ans. Je veux bien qu'on vienne reprocher à la Collectivité de Corse, pour la période considérée, qui va de 2017 à 2022, de ne pas avoir assez investi dans les aéroports. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne mette jamais en perspective ce constat, d'abord avec l'histoire et ensuite avec la réalité d'une situation politique.

Il y a un chiffre que j'ai donné en permanence à la Chambre régionale des comptes et qui n'apparaît nulle part dans le rapport :

Entre 2002 et 2015, total des investissements aéroportuaires portés par la Collectivité de Corse, on est dans les 13 premières années du PEI, entre 2002 et 2015, 7,8 M€ sur les 4 aéroports de l'île.

Entre 2016 et 2023, 41,3 M€ ! Pourquoi ça n'est nulle part ça dans le rapport de la Chambre régionale des comptes ? Pourquoi on vient me reprocher à moi, on vient vous reprocher à vous, pour la période 2017-2022, d'avoir trop peu investi dans les aéroports, sans jamais dire qu'entre 2002 et 2015, on a eu 7,8 M€ d'investissement et que, en 4 ans, là où pendant 13 ans, avant nous, on en avait fait 7,8 M€, nous on en a fait 41,3 M€ ?

Et sur les 41,3 M€, je voudrais quand même vous dire ce qu'a été le montant du financement de l'État là-dedans :

Sur la période 2002-2015, 7,8 M€ d'investissements totaux, 2,9 M€ d'investissements de l'État, soit 37 % du montant total.

Sur notre période à nous, la période examinée, 41,3 M€, c'est 9,1 M€ de l'État, soit 22 % du montant. On a mis, nous, la quasi-totalité, sans cofinancement !

Alors, je veux bien qu'on vienne me dire « vous n'avez pas mis assez », mais quand on ne compare jamais avec ce qui s'est fait avant, ça pose un énorme problème. Ça c'est la première remarque.

Deuxième remarque, je vais quand même aller dans le détail des opérations par infrastructures portuaires :

Aiacciu, 2002-2015 : 5,4 M€ ; 2016-2022 : 9,2 M€. On a pratiquement doublé.

Bastia, on me reproche souvent de regarder trop vers Bastia et pas assez vers Ajaccio, 2002-2015 : 0 € sur l'aéroport, et je précise que la période examinée pendant 4 ans, ce n'était pas la mandature d'aujourd'hui, c'est la mandature où il y avait Jean-Félix ACQUAVIVA, président de l'Office des transports et ensuite Vanina BORROMEI.

2016-2022 : 4 M€

Calvi, 2002-2015 : 0 M€... 0 € ; 2016-2022 : 5,5 M€.

Et enfin, Figari, on me dit souvent que j'oublie l'Extrême-sud, 2002-2015 : 2,4 M€ (réfection d'un parking commercial à 1,7 M€, poste d'avion en béton 0,7 M€) ; 2016-2022 : 22,7 M€ (1,7 M€ sur le parking commercial, 700 000 € sur les postes avions en béton, 18,5 M€ sur la piste, 0,3 M€ sur la réfection de routes d'accès et réaménagement des parkings 3,8 M€).

Alors, moi je veux bien, on peut faire toutes les critiques avec une apparence techniciste incontestable, mais quand on ne dit pas ça dans un rapport de la Chambre régionale des comptes, on ne dit pas l'essentiel. Ça, c'est la première chose.

Et la deuxième chose, quand on vient nous dire, comme si on avait que les ports et aéroports à financer... Dites-moi, on va revenir sur le sketch du PTIC ? On va revenir sur le sketch du PTIC ? Les 250 M€ qui ont été contractualisés

directement avec les communes, ils partent de l'enveloppe, il n'y a plus que 250 M€ sur le PTIC, et sur ces 250 M€, il faut qu'on ne finance pas que les ports et les aéroports, il faut qu'on finance tout le reste.

A défaut de m'écouter à moi, la Chambre régionale des comptes, elle aurait pu prendre en considération ce qu'a dit la Cour des comptes sur la façon de gérer le PTIC et sur le caractère totalement incompréhensible et nécessairement inefficace de la façon dont ce programme a été conduit.

Troisième et dernier point, et je l'ai dit à la Chambre régionale des comptes, le problème n'est pas de dimensionner des infrastructures par rapport à un flux qui aurait vocation à grandir, et grandir, et grandir encore. Les infrastructures de la Corse, elles ont vocation à être pensées et adaptées à notre vision du développement économique et social. On ne peut pas me demander, ou nous demander, ou décider, parce que certains ne sont pas d'accord avec nous, on ne peut pas argumenter à longueur de débats et de décisions politiques pour dire qu'on refuse, par exemple, les logiques du tout-tourisme ou du surtourisme ou du tourisme de masse et construire des infrastructures pour 10 millions de touristes. Ça n'existe pas.

Les infrastructures qu'on va construire, il faut qu'elles soient proportionnées et proportionnelles à notre vision d'un développement économique, social, territorial équilibré.

Je rappelle que la Chambre régionale des comptes, qui dans ce rapport reconnaît enfin le bien-fondé du maillage aéroportuaire corse, dans un premier temps, et notamment lorsque l'étude générale de la Cour des comptes sur les aéroports dits secondaires a été engagée, le sort qui était promis, notamment à Calvi, c'était la disparition, et qu'à un moment donné, on a fait la démonstration, notamment parce qu'on a des contraintes d'île-montagne, notamment parce qu'on a des contraintes de développement et de desserte intérieure, qu'on avait besoin de ces 4 aéroports.

Alors aujourd'hui, on a effectivement des investissements à faire, par exemple à Figari. C'est vrai que les espaces d'accueil, l'aérogare est sous-dimensionné, le trafic a explosé. Nous devons faire des investissements, mais ces investissements à faire, nous ne pourrons nous engager dedans que lorsque nous avons une vision claire de l'ensemble des financements que nous pourrons mobiliser. Parce qu'il y a Figari, bien sûr, il y a Calvi, il y a Bastia et il y a Ajaccio. Il y a les aéroports, mais il y a aussi les ports. Il y a les routes, il y a l'eau, il y a l'ensemble des infrastructures. Et je rejoins et je me tourne vers Jean-Martin MONDOLONI, la discussion que nous avons initiée. On sait très bien aujourd'hui...

Vous savez, dans le schéma directeur aéroportuaire, on a une évaluation partagée qui est intégrée dans ce schéma qui est en voie d'adoption où on a évalué avec la Chambre de commerce et d'industrie les investissements qu'il va falloir porter pour les 5 prochaines années sur les plateformes aéroportuaires, en intégrant les projections normales de croissance du trafic, sans aller dans du surtourisme.

La Chambre de commerce, elle évalue ses investissements à la somme de 235 M€ pour les 5 prochaines années, avec des concessions qui vont expirer à la fin de l'année 2023, dans le cadre desquelles, et c'est pointé par la CRC, certainement un passif au terme de l'exploitation à reprendre pour la Collectivité de Corse. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de faire ces financements et c'est pour ça que, à un moment donné, il faudra qu'on ait une discussion globale à la fois sur quel outil d'accompagnement pour la mise à niveau de nos infrastructures ? Quel nouveau cadre fiscal, financier et budgétaire ? Quelle priorité ? Parce que nous ne pourrons pas tout faire. Et c'est cette discussion-là qu'il faut que nous ayons.

Je sais qu'on en a posé les prémices à chaque débat budgétaire, mais cette réalité-là, que ça soit une majorité nationaliste dans une forme ou dans une autre, que ça soit une autre majorité, quels que soient les hommes et les femmes qui auront à prendre les décisions pour cette île, ce pays, dans les années à venir, elle va s'imposer à tout le monde. Et moi je ne comprends pas que la Chambre régionale des comptes ait cette approche-là.

Et je termine sur le deuxième volet.

Quand j'ai lu, je le dis avec tout le respect que je dois à ses magistrats parce que je pense que la Chambre régionale des comptes, c'est une institution extrêmement importante, et on ne peut pas se prévaloir de ses avis ou de ses rapports lorsqu'ils sont positifs et les critiquer systématiquement lorsqu'ils sont négatifs. Mais moi, je vous dis franchement que sur ce rapport-là, j'ai des désaccords qui sont des désaccords de fond.

Sur le deuxième volet, celui sur la DSP de mémoire, je ne vais pas reprendre le rapport, je le connais, quand la Chambre régionale des comptes vient nous dire, par exemple, vous avez quelques centaines de milliers de sièges en trop dans votre offre de service public d'OSP, et donc ça donne des taux de remplissage qui sont trop bas. Mais excusez-moi, le service public, il ne se calcule pas en termes de rentabilité économique directe. Le problème, ce n'est pas de savoir... Bien sûr qu'il faut essayer de remplir au mieux les avions. Mais on a fait la démonstration, y compris par des études fouillées auprès des usagers, auprès des chefs d'entreprises, auprès des malades, le problème, si vous avez besoin tous les jours d'avoir un vol entre Bastia et Marseille, par exemple, vous ne pouvez pas

aller dans une rationalité économique, parce que le vol il est plein seulement à 50 %, de dire « Ben, j'en mets un tous les 2 jours comme ça je fais du 100 % ». Parce que le malade qui a besoin de faire un aller-retour pour sa chimio, par exemple, ou pour son traitement, il existe le lundi, il existe le mardi, il existe le mercredi, il existe le jeudi, le vendredi, le samedi et c'est comme ça qu'on a construit notre cahier des charges.

Deuxième exemple, quand la Chambre régionale des comptes, et là je ne comprends pas, vient vous dire que c'est le tarif résident qui est venu plomber les comptes et qu'on surconsomme la dotation de continuité territoriale, alors que cette décision de baisser le tarif résident, d'abord elle a été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, deuxièmement, je pense que parmi toutes les décisions qu'on a été amené à prendre à l'unanimité, c'est celle qui a été saluée par l'ensemble des Corses comme une décision nécessaire. Nécessaire !

Je vais vous donner un exemple simple : aujourd'hui, on paye 149 € sur Paris (un peu plus avec les taxes) et un peu plus de 99 € sur le bord à bord, c'est le fondement de la continuité territoriale, c'est de mettre le citoyen, le résident insulaire, en termes de déplacements, dans la même situation que le citoyen continental. Et en plus, même d'un point de vue purement arithmétique, le calcul de la Chambre régionale des comptes, le fait d'avoir baissé le tarif résident, ça a augmenté le nombre de vols et ça a contribué à doper les recettes aussi. Donc, il n'y a pas de manque à gagner.

Et enfin, venir soutenir dans ce rapport que c'est la baisse du tarif résident qui est la cause principale du caractère insuffisant de la dotation de continuité territoriale, mais c'est juste !... Comment, on a fait la démonstration par A + B, on a donné les notes, on a un surcoût de 40 M€ qui est dû directement au prix du carburant et à l'augmentation de la fiscalité écologique, c'est démontré par A + B, et il n'y a pas un mot dans le rapport de la Chambre régionale des comptes là-dessus ? C'est considéré comme inexistant ou jouant simplement à la périphérie ?

Donc moi, je prends ma part de responsabilité sur ce qui n'allait pas. Les recommandations, la plupart d'entre elles, elles sont en train d'être mises en œuvre. Le schéma aéroportuaire de développement des aéroports de la Corse, il est en voie d'adoption. La nécessité de continuer d'augmenter les investissements, notamment à Figari, mais pas seulement, parce que les mêmes besoins existent sur les 3 autres aéroports, c'est acté, pas de problème.

Quatrièmement, il faut une vision claire, arbitrée entre les différentes priorités, et sécuriser les financements et les cofinancements. Au jour d'aujourd'hui, il n'y a rien.

Je vous rappelle aussi que le reliquat qui n'a servi qu'à la marge pour le Comité de massif, mais qui a souvent servi pour les ports et aéroports, et à titre principal pour les ports et aéroports, aujourd'hui non seulement il n'existe plus, mais on est en dessous de plusieurs dizaines de millions pour le simple financement du service public aérien.

Donc, je crois qu'il y a des choses intéressantes dans ce rapport, mais il y a aussi des choses dont je continue à dire devant votre assemblée, comme je l'ai dit aux auditeurs de la Chambre régionale des comptes, que ça ne résiste pas à l'examen objectif.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Sur ce rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion des infrastructures aéroportuaires, il y a une prise d'acte qui a été faite, c'est simplement une prise d'acte par la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des interventions, d'abord ? Pardon, bien sûr ! Excusez-moi, j'allais vous demander tout de suite de prendre acte.

Donc des interventions ? Oui, Xavier Lacombe !

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Oui, Monsieur le Président, je peux comprendre, je vois qu'une certaine colère vous habite quand on vous reproche que vous n'en avez pas suffisamment fait, je vous rassure, ça nous arrive tous les jours. Vous le vivez peut-être un peu plus mal que nous, il faudra s'y habituer, et je dirais même que ce n'est même pas ça qu'il faudrait vous reprocher, c'est par rapport à ce que vous avez annoncé et ce que vous aviez promis, peut-être qu'il y a un delta. C'est peut-être ça qui est un reproche. Mais je ne rentrerai pas là-dedans et je ne rentrerai pas dans un esprit polémique. Je voudrais surtout intervenir pour éclairer sur un point essentiel.

Vous l'avez dit, il y a deux volets avec deux parties principales donc. En principe, c'est une partie principale, une partie secondaire, mais on va considérer qu'il y a deux parties essentielles dans ce rapport.

Sur la première, je n'interviendrai pas sur la DSP, tout simplement, ce n'est pas mon but. Et puis il y a suffisamment de turbulences dans le sillage, qu'il vaut mieux se réserver pour la suite. Mais je dirai tout simplement, et je

commencerais par la conclusion : il ne reste, comme vous l'avez dit, que 0 M€ dans le reliquat de la DCT, donc 0 €. Moi je ne peux que le déplorer, mais passons...

Sur la deuxième partie, sur les investissements, et là-dessus encore une fois, sans esprit polémique aucun. Certaines choses ont été faites, d'autres n'ont pas été faites. On peut comparer, comparaison n'est pas raison. Aujourd'hui, la période étudiée, c'est celle de 2017-2022, ce n'est pas celle de 2005-2015. La Chambre régionale des comptes, et je suis au regret parce que j'ai eu l'occasion d'y aller et de défendre plusieurs fois des rapports avec des observations provisoires, peut-être ce n'est pas votre cas, vous l'avez dit, mais quand on fait des observations provisoires et qu'on les défend, pas toujours, pas toutes, mais souvent elles sont retenues ; a priori dans ce rapport, elles n'ont pas été retenues.

Et je ne m'en tiendrai uniquement qu'aux critiques que vous comprenez, que vous acceptez, que vous cautionnez ; celles que vous ne cautionnez pas, ce n'est pas la peine de polémiquer, aucun intérêt, même si vous avez fait des réponses avec des arguments qui sont les vôtres, qui peuvent être contestables pour ma part, mais qui le sont aussi pour la Chambre régionale des comptes, mais je ne suis l'avocat de personne.

Je reviendrai uniquement sur le fait que vous avez évoqué tout à l'heure, que la CCI a évalué à 230 M€ les besoins d'investissements futurs ; vous l'aviez évalué, vous, à 150 M€ en disant que c'était à titre indicatif. Il y a un sacré delta, 80 M€ ! Il y a un sacré delta. Il faut bien se mettre d'accord. D'ailleurs delta pour delta, il faudrait qu'on se mette d'accord sur les différences de ce qu'a coûté l'augmentation du tarif résident dans la DSP. La CRC l'estime à 18 M€, il est estimé par l'Office des transports à un peu plus de 14 M€, encore 4 M€ de delta. Ça, ça viendra par la suite, c'est une autre discussion.

Mais tout simplement, moi je lis et je pense que beaucoup de choses sont à revoir. Elles sont à revoir et, Monsieur le Président, je vous le dis encore une fois, ce n'est pas dans un esprit critique, c'est dans un esprit constructif. Mais à un moment donné, il y a un constat qui est fait avec des arguments et des arguments qui tiennent la route ou qui ne tiennent pas la route.

Voilà, donc, il y a beaucoup de choses à revoir et notamment quand je lis en page... Alors, je fais une petite parenthèse, on vous reproche souvent d'oublier Ajaccio par rapport à Bastia, c'est vrai et je pense que certaines fois, c'est fondé. Cette fois-ci, ce n'est pas le cas, mais vous avez oublié Ajaccio et Bastia et vous avez privilégié Figari et Calvi, ce qui n'est pas pour moi un problème.

Voilà, je vous le dis sans détour. C'est un choix, c'était des priorités, s'il y en a eu. Mais justement, à ce titre-là, j'attire votre attention, c'est qu'il faudrait mettre en place des priorités d'investissement et ça, ça n'y est pas, ça n'existe pas.

Nous le demandons dans la programmation pluriannuelle d'investissement, et permettez-moi d'être redondant, et vous l'avez dit, il y a les ports, aéroports, les routes, et l'eau, et les déchets, etc. Aujourd'hui, où sont les priorités ? Quel cap nous mettons devant ? Et c'est justement ce qui manque à l'utilisation de l'argent public et aux politiques publiques que vous mettez en marche.

Aujourd'hui, définissons, dans les 5 années à venir, les priorités. On les définit, on les évalue et on y va, on met le paquet, ce n'est pas le cas.

Donc, beaucoup de choses sont à revoir et on le voit bien à la page 39, lorsque la Chambre régionale des comptes dit qu'il y a un véritable décalage entre les besoins d'investissement identifiés par la Collectivité de Corse et ce qui est réalisé. Alors ce décalage, il y sera encore tant que structurellement, ça a été dit hier par le conseiller exécutif lors de la présentation du BS, qui n'avait pas d'avis favorable du CESEC, et aujourd'hui même sur ce rapport de CRC, il n'y a pas d'avis du CESEC du tout. J'aime bien lire les avis du CESEC, ça m'intéresse parce que je les trouve assez souvent et même très souvent pertinents.

Donc de ce point de vue-là, ce que je propose, encore une fois, c'est de définir vraiment notre programme. Il y avait une clause de revoyure que l'on n'a jamais revue d'ailleurs. On ne l'a jamais revue, c'est-à-dire qu'on ne l'a pas jamais corrigée, elle n'est jamais revenue ! Donc, il serait temps d'en positionner une. Certes, il y aura toujours par rapport aux besoins, ça sera insuffisant, mais au moins ce qui aurait été décidé aura été réalisé, et on se donne les moyens.

Donc, il faut aujourd'hui, dans toutes les politiques publiques qui sont menées, prioriser et dire « voilà ce que nous allons faire parce que ça, nous pouvons le faire ». Il faut cesser de dire qu'on va tout faire et qu'il y a des besoins et que ça ne suffit pas, parce que ça, c'est une chanson et un refrain que l'on peut entendre encore pendant 20 ans, 30 ans, 40 ans.

Voilà ce que je voulais dire pour éclairer justement sur la CRC, et je pense sur la conduite à venir. Je ne sais pas si vous le retiendrez, ça vous appartient, cette majorité le décidera, mais je peux vous dire que dans d'autres collectivités, on aimerait faire beaucoup de choses, nous n'en avons pas les moyens, eh bien, nous définissons les priorités et politiquement, nous les défendons et nous les assumons.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Alors qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ce rapport, je pense qu'il a au moins un mérite, il met en évidence la bonne santé financière de la Chambre de commerce régionale, qui dégage avant COVID un EBE à 25 % de son chiffre d'affaires, ce qui est quand même très fort, et qui, après COVID, est quand même à un niveau important. Et c'est cette bonne santé financière qui a permis de maintenir des investissements à un niveau conséquent en substitution à la non-participation de la Collectivité territoriale à la hauteur escompté pré-annoncée.

Sur ces fameux investissements, 150 M€ ou peut-être 300 M€, le problème est dans la logique globale sur la planification des investissements. Ce matin, j'ai fait une remarque, elle n'était pas anodine, sur le PTIC, 12 M€ donnés à la fac, écrits, pas écrits, pas actés. Là-aussi c'est pareil, c'est-à-dire que s'il y avait eu un espace de discussion, d'affectation, le fameux COREPA qui existait pour le pays, peut-être qu'il aurait pu y avoir une programmation efficiente.

Quand on se prend 100 M€ de dettes indues à payer dans le cadre transport, il est évident qu'à un moment donné, il faut les prendre quelque part. On nous en a donné la moitié, mais on en a sorti la moitié de nos comptes.

Et sur cette bonne santé financière, il faut s'en réjouir et il faut acter au plus vite l'obligation réglementaire d'intégrer l'espace consulaire dans l'espace public territorial. À la clé, il y aura de la récupération de trésorerie sur les amortissements, quoique le niveau d'investissement actuel de la Chambre de commerce qui a été obligée de souscrire un emprunt va faire que ces sommes serviront au futur délégué-délégué de continuer à payer l'emprunt ou à solder l'emprunt.

Mais il est important aujourd'hui de planifier. On est sur une concession qui va s'éteindre en décembre 2024. Moi, je pense qu'il est temps de reprogrammer le cycle des réunions de travail et de l'organisation du transfert dans les meilleures conditions et avec le choix le plus adapté pour pouvoir programmer les travaux à venir dans un cadre planifié où à ce moment-là, il y aura fusion des budgets ou budget d'un établissement dédié.

Aujourd'hui, on est dans le vague et on ne peut pas programmer avec quelque chose qui ne va plus exister. Moi, je pense que les observations, globalement, elles sont légitimes. Moi je retiens qu'on a des établissements qui ont été gérés en Corse de manière complètement autonome par des socioprofessionnels et qui nous conduisent aujourd'hui à récupérer demain un outil technique de haute valeur ajoutée, et qui a un bilan financier plus que convenable.

Je pense que 150 M€, c'était peut-être important, mais c'est à mettre en parallèle avec les immobilisations comptables qu'il y a sur les aéroports : 200 M€, 150 M€ déjà amortis, 50 M€ qui restent à amortir. Donc, l'ensemble de ce qui est capitalisé, lorsqu'on met 150 en face, c'était peut-être ambitieux sur une période courte. Maintenant, je crois que la Collectivité, il faut qu'elle ait la sagesse de programmer ce qu'elle peut faire et surtout ce qu'elle doit faire de manière prioritaire. Moi, quand je vois qu'on a des centaines de millions d'euros d'autorisations de programme et qu'on fait des toilettes à minima, je crois qu'on est plein de promesses.

Aujourd'hui, on doit rentrer dans un cycle vertueux de choses faisables, finançables et priorisées. Moi, j'estime qu'aujourd'hui, avec le développement de l'aérien qui supplante chaque année un peu plus le maritime, on sait qu'on a des aéroports vétustes, qui ne sont pas aux conditions d'accueil du quantum de passagers qui les traversent, qu'on a des pistes vétustes, qu'il doit y avoir des frais de rénovation très importants. Il faut qu'on s'attache à organiser aussi la concurrence pour que les prix ne soient pas des prix subis, mais des prix voulus.

Tout ceci passe par une planification, par, je pense, une montée en puissance des équipes techniques de la Collectivité territoriale qui, dans ce domaine-là, ne sont probablement pas assez étoffés, et qu'on travaille à cette fusion. Il reste un an.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Martin MONDOLONI !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très rapidement, en complément des propos de Xavier.

D'abord, M. le Président, moi je ne connais pas de rapport de la Chambre régionale des comptes ou même de la Cour des comptes qui soit bienveillant, sur un ton plaisant et dans une littérature complaisante. Ça n'existe pas. Toujours des reproches. Donc, il faut commencer par cela. Me semble-t-il, ce n'est pas non plus un rapport accablant, il ne faut pas en tout cas le prendre comme tel.

Moi, je pense qu'il y a deux ou trois observations qui méritent d'être retenues et surtout qui doivent nourrir notre réflexion sur les perspectives. De tout ce qu'il y a d'écrit là-dedans, il y a des choses qu'il faut avoir à l'esprit.

Premièrement, sur les investissements.

En gros, il y a une difficulté, on le sait, pour amener ça à notre maison en propre, sans qu'on ait besoin ni d'être enjoint par un président de la Chambre régionale des comptes, ni d'être observé au millimètre. On a quand même un problème qui ressurgit à chaque document budgétaire, de capacité, sauf à emprunter au-delà du raisonnable, à soutenir nos investissements.

Il y a d'abord quels investissements ? Ce qu'exprime avec ardeur Xavier, c'est qu'on ne voit pas de planification et je le mets en perspective par rapport à la discussion de tout à l'heure, Monsieur le Président. Si d'aventure on doit ensemble essayer de trouver, et je n'en doute pas, un point d'accord sur la nécessité de répondre à l'appel plus ou moins formulé, enfin de formulé de façon plus ou moins compréhensible du Président de la République, qui nous dit en gros, « on va réfléchir à un grand plan ». Il faut qu'on soit en capacité de fixer des priorités. On ne pourra pas tout faire. Quels sont les quatre, cinq équipements prioritaires dont la Corse a besoin ? Alors, ce n'est pas dit comme ça dans le rapport, je suis un peu en marge, mais il y a quelque chose de cet ordre-là.

Deuxièmement, ce qui n'a pas été supporté dans le temps et dont vous payez le prix maintenant en bout de course, c'est la capacité à supporter le concours que nous devons mettre au pot chaque fois que l'on négocie avec l'État. Il faut fixer dès à présent, si on va vers un grand plan d'investissement, les limites de notre concours. Et quand on dit « les limites de notre concours », y compris peut-être les limites de notre leadership, on ne peut pas demander à l'Etat de mettre 90 % et avoir la main sur tout. Il va falloir qu'on discute de cette chose-là. Ça, c'est fondamental parce que ça, ça se paye sur un exercice.

Mais cet exercice que vous payez ou les observations que vous prenez pour vous, en réalité, elles sont la continuité d'une trace durable depuis 10, 15 ans, depuis le premier PEI. Le premier PEI, au bout de 3, 4 ans, on s'est aperçus que, dès les premières années, on ne pouvait pas porter la charge du PEI.

Troisième observation, si on va vers des transferts de compétences, attention à ce qu'on nous transfère. Ça se passe toujours de la même façon, le transfert de compétences.

Vous voulez des infrastructures ? Très bien, on vous les transfère.

Vous voulez la chambre de commerce ? Très bien, on vous la transfère.

Les transferts, ça se passe par une commission nationale d'évaluation des charges, je vais vous prendre une photo, vous dites ça a coûté tant, on vous donne tant. Nada, l'inflation, le coût, le prix de la vie, l'essence, le carburant, bientôt le pétrole, Gaza, l'Ukraine, machin truc. Et, on se retrouve très vite

étranglés par les charges supportées par les nouveaux investissements dont on a réclamé à cor et à cri, la compétence.

Dernière observation enfin. Sur notre modèle de desserte aérienne, sans faire d'incidence par rapport à ce que nous aurons à décider dans les prochaines semaines. Ce que dit le rapport, c'est qu'on arrive quand même à un modèle à bout de souffle. On est tous d'accords sur l'idée qu'il faut un service public. On ne va pas ressasser à chaque débat l'idée qu'il faut transporter des malades et que les malades ne sont pas malades tous les jours, il peut y avoir deux malades un jour et dix malades le lendemain. La question n'est pas le taux de remplissage par les gens les plus nécessiteux du service public.

Ce qu'il dit en gros, c'est qu'on ne peut pas continuer à avoir un modèle de délégation de service public où on paye la compagnie finalement. Mais quand vous avez une compagnie qui transporte 17 % de résidents, ce modèle de service public, ce que vous dit la chambre régionale des comptes en toile de fond, c'est que ce n'est plus tenable. Ce n'est plus tenable !

Chaque année sur Paris, on a un problème. Ça ne veut pas dire qu'il faut mettre en danger et en doute ceux qui sont les délégataires actuels et peut-être on peut l'imaginer, les délégataires futurs, ça veut dire que jusqu'à 2027, on doit nourrir une réflexion sur ce modèle. C'est une invitation non pas à faire mourir un modèle, mais à imaginer un modèle alternatif pour qu'on soit à l'abri des dispositions qui nous reviennent à la figure très régulièrement. Et là, ce n'est qu'une observation parmi tant d'autres qui maillent depuis très longtemps des griefs à l'encontre de notre modèle de dessertes tout court, aérienne et maritime.

Donc, on a dans la perspective qui s'ouvre de réflexion globale, sur le processus aussi, un chantier à ouvrir et sur les investissements et sur les priorités et sur le financement et sur notre modèle de dessertes maritime et aérienne. C'est comme ça en tout cas, c'est sur ce ton-là ou sur cet angle-là, sur ce prisme-là, que nous avons lu ce rapport.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Oui, Louis Pozzo di Borgo pour « Fà populu ».

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs, chers collègues, effectivement, nous n'allons pas nous nous épancher sur ce rapport. Malgré tout, on a plusieurs angles pour l'aborder.

Il est vrai que la chambre régionale des comptes notamment, compte beaucoup dans la vie des collectivités. Elle permet d'avoir souvent un regard très averti sur la gestion. Pour autant, ça reste souvent des rapports très technocratiques. Et entre la technocratie et la vie politique, il y a le facteur humain au milieu de tout ça. Souvent nos choix sont dictés par la norme, par la règle, mais il y a aussi, fort heureusement, la sensibilité des majorités en place, la vision politique, et ça laisse une marge de manœuvre pour décider de faire des vrais choix de société, des choix de développement. Ce qui ne ressort pas dans ce rapport, bien entendu, c'est les choix qui ont été faits.

Alors à force d'entendre que nous ne faisons pas grand-chose, voire rien, on pourrait presque y croire.

Mais avant de venir sur les points effectivement qui sont mis en avant par ce rapport, moi j'ai envie aussi de vous parler de ce qui transpire de ce rapport, c'est des choix, des choix forts, on le passe souvent sous silence. Lorsqu'on nous dit qu'effectivement, il y a eu une baisse des recettes parce que le tarif résident a baissé. On pourrait s'en tenir là. 18 M€, 14 M€, effectivement, il faut forcément affiner et avoir une lecture claire du montant. Mais derrière ce choix-là, il y a quand même une sacrée victoire politique et un choix pour les Corses. Ça, on l'a porté.

Je profite pour saluer le travail actuel de Flora Mattei, mais je tiens aussi à saluer le travail qui avait été fait par Vanina Borrromei sur ce sujet-là lorsqu'elle était en charge. Et, lorsque nous avons voté un billet d'avion à 99 € pour Marseille ou Nice, ou un Paris à moins de 200 €, je pense que les Corses avaient fortement apprécié et que nous avons donné une sacrée bouffée d'oxygène sur les transports entre la Corse et le continent. Et ça, c'est un choix politique qui va bien au-delà de la critique de savoir si ça coûte 14 ou 18 millions.

Alors certes, il faut avoir les moyens de nos ambitions, mais j'ai envie de vous dire, les politiques publiques, le service public qui est excédentaire, c'est rare, voire ça n'existe pas. Le service public, ça se décrète et ça s'assume surtout. Lorsqu'on fait des choix de politique publique, elles s'assument, il y a certaines qui doivent être déficitaires et ça, il faut l'assumer.

Lorsqu'on parle du coût des transports, je ne peux pas m'empêcher de parler de la DCT non plus. Cette dotation de continuité territoriale, elle est figée depuis près de 15 ans. Et, lorsque vous aviez 187 M€ il y a 15 ans, si on doit la recalculer aujourd'hui, en 2023, on serait quasiment à 240 M€.

Quid de cet argent manquant ? Oui, on doit la recalculer, on ne peut pas rester avec l'inflation, la hausse des carburants sur une enveloppe qui soit fermée. Il faut bien, tôt ou tard, qu'on ait cette discussion et qu'elle aboutisse. Cet argent-là revient aussi, sur cette dotation de continuité territoriale, à la Corse et aux Corses. Là-dessus idem, ça permet de financer le service public.

Quand on vient nous parler d'investissements, moi j'ai envie de vous dire : les investissements, vous avez raison, on rejoint un petit peu la pensée, ils se planifient, ils se réfléchissent, mais ils ne peuvent pas s'imposer à nous. Lorsqu'on parle de vision politique, il y a la vision de développement économique et touristique. Je me souviens d'une petite phrase d'un préfet qui est passé par ici il y a quelques mois, qui n'a pas laissé un grand souvenir et qui avait dit que l'aéroport de Figari, était un aéroport de brousse et que nos concitoyens méritaient mieux.

Alors là-dessus, fort heureusement, nous sommes encore décisionnaires de ce que doit être le mieux. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, et les chiffres le prouvent, nous avons fortement investi sur Figari parce que l'aéroport est passé d'un peu moins de 500 000 passagers par an à 900 000. Le développement a été non pas soudain, mais très rapide et qu'effectivement, l'infrastructure aéroportuaire doit s'adapter à cette nouvelle vague de de voyageurs.

Idem pour Bastia qui aujourd'hui a 1,5 millions, Ajaccio a 1,7 millions de passagers et Calvi a 350 000.

Ce qui est certain, c'est que tous ces investissements viennent aussi se mêler aux autres. On nous dit : vous n'avez pas de de vision, vous n'avez pas de PPI. Le charme de cette période, c'est que l'urgence est partout, l'urgence est partout, elle est sur les routes l'urgence, elle est dans les ports et les aéroports, elle est dans le domaine social et que dans ce rapport là aussi, ça ne transpire pas parce que la Collectivité de Corse est face à une situation délicate, à une période qui l'est tout autant et que, dans cette drôle d'époque, cette triste époque, nous devons assumer énormément de choses et que les moyens nous ne sont pas souvent donnés, voire très peu.

Alors pour rebondir sur les propos de Jean-Martin, que je partage quasi totalement, mais avec un bémol, on nous dit : fixez un cap, fixez les objectifs qui sont les vôtres et les priorités. Dont acte ! Et ensuite, fixez le taux de participation qui doit être le nôtre dans les investissements. Tout à fait d'accord.

Je ferai un petit retour en arrière. Pour avoir assisté et écouté le discours de l'ancien Premier ministre Édouard Philippe qui disait que le PTIC financerait le retard de la Corse à hauteur de 80 % sur tous les programmes, j'ai été signataire d'un contrat de projet avec la ministre Gourault où on devait financer, en l'occurrence c'est pour la CAB, mais je crois que mes collègues pourront dire autant pour la Capa, idem pour la Collectivité de Corse, on nous avait annoncé un taux de financement à 80 %, donc 20 % de reste à charge pour la Collectivité, et voilà que la parole de l'État n'a pas de continuité et que ces 80 % se transforment soit en 70, soit en 60, soit en 50. Et ça, ce n'est pas nous qui avons fait changer la règle, c'est que de la ministre Gourault au préfet Lelarge, eh bien entre-temps, il s'est passé beaucoup de choses et que là où nous avions une enveloppe de 500 M€ qui devait financer à 80 % les projets du bloc communal et de la Collectivité de Corse, nous voilà réduits avec des taux de financement avec moins 30 % pour certains.

Donc là aussi, nous entendons bien le message qui est passé, il faut que nous prévoyions nos restes à charge. Encore faut-il que la parole de l'État puisse trouver une continuité en Corse, ce qui n'a pas été le cas sur le PTIC. Le Président de l'exécutif parlait de sketch, mais on va bien au-delà du sketch puisque là, ce qu'il nous avait annoncé, eh bien le compte n'y est pas, le compte n'y est pas en matière de taux de financement notamment.

Enfin, sur ce rapport, j'ai envie de vous dire, certes, il y a des choses qui sont pointées du doigt, il y a aussi les observations qui ont été faites par le Président de l'exécutif qui n'ont pas été reprises, mais il y a quand même une certaine fierté à avoir.

Nous assumons le service public, nous assumons aujourd'hui une politique envers les Corses par le tarif résident, qui est une politique avec beaucoup d'ambition. Et effectivement, nous devons aujourd'hui avoir une visibilité sur l'investissement. Mais cet investissement, s'il y a un grand plan avec l'État, et bien en tout cas, nous souhaitons être autour de la table et pas simplement spectateurs parce que les priorités de la Collectivité de Corse ne sont pas forcément celles de l'État. Le PTIC le prouve jour après jour.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Jean-Félix Acquaviva.

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente. Simplement quelques mots en complément.

Ce débat est sain, mais je partage effectivement les interrogations quant à la non-prise en compte d'un certain nombre d'éléments très factuels évoqués par le président du Conseil exécutif, puisque quand on parle notamment des chiffres évoqués, ça veut dire qu'on parle d'une augmentation de 600 %, 600 % du montant de l'investissement entre une période de 13 ans d'un côté et une période de 4 ans de l'autre.

Donc, que la chambre régionale des comptes n'ait pas pris en compte cet élément-là de croissance d'investissement sur les plateformes aéroportuaires est pour le moins curieux. C'est comme quelquefois, à juste titre, quand on regarde les images vidéo d'une phase litigieuse au football, on remet en cause l'avis de l'arbitre quand il s'est trompé et que la caméra est intervenue ensuite. On est dans cet ordre-là, ce n'est pas parce que la chambre régionale des comptes parle, qu'on doit se jeter de la falaise comme des brebis. On a quand même un cerveau et des éléments factuels et il est sain et normal que dans un (pôle) démocratique, on rappelle des chiffres qui ne sont pas évoqués, qui sont la réalité.

Ils sont d'autant moins évoqués et qu'ils sont la réalité, que la Chambre régional des comptes, et d'ailleurs je constate aussi mes collègues, mais ce n'est pas un reproche, c'est un constat et on est dans le débat démocratique, n'évoquent pas que cette Assemblée et ensemble, sous la mandature donc de Gilles Simeoni, j'étais effectivement à ce moment-là président de l'office des transports, et la feuille de route a continué parce que Vanina Borromei a continué cette feuille de route évidemment, a voté un plan pluriannuel d'investissements en février 2017 qui intégrait pour la première fois le calendrier des investissements des ports et aéroports avec le calendrier des routes et, qui essayait d'intégrer en crédits de paiement prévisionnel crédibles, puisque nous sortions du traumatisme de décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, cette marche à suivre dans un calendrier précis d'intégration, c'était la première fois d'ailleurs que les services travaillent ensemble sur cette logique qu'on a voulu intégrer, qui a été adoptée à l'unanimité, je crois, de l'époque, cette capacité à cadencer.

Et ce qui fait, je regrette que mon collègue soit parti, qui fait qu'effectivement nous avons choisi des priorités. En termes d'aéroportuaires, nous avons choisi de dire qu'il fallait investir sur Calvi, sur Figari parce qu'il y avait un retard en la matière par rapport aux autres investissements de pistes de Bastia, Ajaccio et, nous avons choisi d'investir sur les routes ajacciennes avec le complément du PEI de la dernière tranche, vous le rappelez à dessein souvent,

Monsieur le Président, 80 % de la quatrième tranche du PEI, dans le PPI. Donc, la priorité routes ajacciennes qui se déroule sous nos yeux, et la priorité aéroportuaire, notamment de Calvi et de Figari. Nous avons assumé ce choix politique de plan pluriannuel d'investissements voté. Je serais tenté de dire que nous avons, encore une fois, assumé ensemble puisque tout le monde a voté.

Donc, c'est un petit rappel quand même factuel important parce que ce sont des choix politiques qui courent. L'ensemble des programmations d'aujourd'hui, même s'il y a des retards liés à des études environnementales, premièrement, ou des retards liés à l'intégration, ce à quoi nous nous étions exercés à l'époque, Monsieur le Président, d'intégrer par anticipation le réseau secondaire des routes puisque nous étions même exercés dans ce PPI, alors que nous n'étions pas encore dépositaires de la compétence mais que la loi avait été votée, d'essayer de flécher un certaines de volumes prévisionnels avec notamment une politique routière entre un réseau secondaire, un réseau principal. Bien sûr, ça peut faire retarder un certain nombre d'investissements sur le terrain, mais globalement, la feuille de route de la programmation d'investissements de cette Collectivité d'aujourd'hui suit, c'est le PPI que nous avons assumé ensemble.

Je note aussi que la chambre régionale des comptes ne le note pas, cette délibération qui est pourtant une délibération centrale de cette Collectivité. C'est assez curieux, et preuve en est que nous avons fait des choix et des choix qui correspondaient effectivement à la montée en puissance des reliquats qui sont liés à des actes volontaires politiques, nous avons voulu faire ces reliquats puisque, ensemble, ce sont des choix de gestion qui ont été bénéfiques à un moment donné.

Certes, depuis est arrivée l'aléa issu de l'histoire passée et non pas de ces mandatures, de la Corsica Ferries, donc issu des périodes 2007, 2010. Et si je faisais un petit peu la différence entre l'absence de reliquat aujourd'hui de la DCT et le déficit de l'Office des transports des années 2010, dans un des cas, ce sont des facteurs externes qui le créent, carburant et réglementation environnementale posés par la loi, dans l'autre des cas, c'est l'aide sociale aux compagnies, dont toutes les compagnies ont bénéficié, même s'il y en a eu une qui a attaqué en justice, qui était une aide au tourisme déguisée.

Donc, ce sont des actes politiques de gestion. Donc, on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Ça c'était quand même un point important parce que c'est du factuel.

Alors ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des sujets devant nous. Moi j'entends qu'il y a des sujets devant nous. Je ne compare pas le PPI de 2017 qui a été fait en fonction des moyens existants et non pas en fonction d'un PTIC à venir, avec le débat que nous ouvrons, que nous allons ouvrir sur le PTIC où, à mon avis, il faudra changer de nom tellement, et Louis l'a rappelé, d'autres l'ont

rappelé, tellement ce PTIC au sens de sa genèse dans le discours d'Édouard Philippe jusqu'à aujourd'hui, est une imposture. Imposture en gouvernance, imposture en taux d'intervention, imposture en capacité démocratique de choix par rapport à des priorités qui n'en sont pas puisqu'on veut faire plaisir à tout le monde. Bon voilà.

Je pense qu'il faut quand même arriver, à un moment donné, tous ensemble, à clôturer cette phase, je dirais, de mauvais passage lié y compris à des comportements préfectoraux, que je ne nommerai pas, mais je n'en pense pas moins, d'accord, pour passer à justement un vrai débat, sérieux. Un vrai débat sérieux, c'est un vrai plan de rattrapage.

Alors, je ne partage pas totalement l'idée, mais je pense que je ne suis pas le seul ici, de dire que si on va faire des grands choix prioritaires et, nous sommes d'accord parce que je ne peux pas avoir dit ce que j'ai dit sur le PPI de 2017 et ne pas assumer qu'il faut en faire demain, que l'Assemblée soit dépossédée sur ces grands choix. Moi je ne perçois pas effectivement que l'État choisisse à notre place, en tant qu'élus du peuple, c'est le principe même de l'autonomie, de la responsabilité, les grands choix dans l'eau, dans les routes, dans le ferroviaire.

Donc, ça veut dire que là on a un vrai débat politique. Soit on considère avec l'État que c'est un plan de rattrapage, soit on considère que pour partie l'État est partenaire, mais ça veut dire que sur le plan du pacte budgétaire et fiscal, on va plus loin pour les ressources propres de la Collectivité qui lui permet d'assumer un rythme d'investissement, de fonctionnement de par elle-même en maîtrise d'ouvrages plus forts qu'aujourd'hui, avec des moyens et des recettes supérieurs.

Ça, c'est un débat politique qu'il faut avoir sérieusement. Ça va effectivement impacter la question de la négociation sur le taux d'intervention et notre capacité à maîtrise d'ouvrage. C'est là où nous sommes d'accord. Et effectivement, ça va nous permettre d'avoir une visibilité.

Mais clôturons cette mauvaise parenthèse du PTIC. Moi, je pense qu'il ne faudrait même plus en parler du PTIC, il faut changer de nom. Psychologiquement, je pense qu'il faut tous la tourner cette page. Voilà ! Il faut parler d'autre chose.

Faisons un premier acte de convergence en lui donnant un nom qui soit commun. Ça permettra de dire on clôture cette phase des 3, 4 ans qui était chaotique des relations à l'État et qui se chevauche avec la nouvelle annonce du Président de la République, pour essayer de rentrer dans quelque chose de sérieux, là où ça ne l'était pas.

Quant au reste, sur le service public, je rejoins les propos de Louis Pozzo di Borgo. Je pense qu'il faut être clair, quand la chambre régionale comptes dit que c'est le tarif résident qui altère la DCT, c'est regarder le doigt et pas la lune. Il faut avoir un débat sur le cœur de ce que c'est un service public, c'est-à-dire la gouvernance, la fréquence, les lignes, ça j'entends. Mais que l'on puisse dire que c'est parce qu'on a fait un effort au tarif résident, c'est le principe même du cœur d'un service public de continuité territoriale, soit la cause, là c'est une bifurcation intellectuelle qui est très sujette à caution. Et, je m'arrêterai là, voilà.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc, tous les groupes sont intervenus et largement.

Je me tourne vers le Président de l'exécutif pour savoir s'il veut rajouter quelque chose.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est un débat qui est très riche et qui demande des prolongements en termes de travail commun, à l'évidence. Quelques réflexions très rapides au fil des interventions complémentaires et, me semble-t-il, largement convergentes.

D'abord rappeler, c'est un débat d'actualité, sur la nécessaire indexation de la DCT, si on indexe la DCT sur le coût de la vie ou l'indice des prix, on est entre 45 et 55 millions de majoration aujourd'hui.

Ensuite rappeler quand même, parce que je n'avais pas, en tout cas moi personnellement, je n'avais pas ce souvenir, c'est en construisant notre argumentation, qu'en 2009, lorsqu'on la gèle, le Gouvernement s'engage que ça soit un gel pour une année transitoire et qu'ensuite, ce gel est devenu chronique. C'est quand même important à rappeler.

Troisièmement, ça a été dit, la décision politique de baisser le tarif résident, qui est également justifiée économiquement, elle joue à la marge dans le caractère structurellement insuffisant aujourd'hui de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale.

Une fois qu'on a dit ceci et rapidement sur les deux aspects. Le premier aspect important aussi, le travail initié à l'époque par Jean-Félix Acquaviva, poursuivi, amplifié par Vanina Borromei, remis à l'ordre du jour avec des contraintes nouvelles par Flora Mattei, c'est vrai qu'on oublie trop souvent, et pour cause, peut-être qu'on ne le valorise pas assez, que la PPI, la programmation pluriannuelle d'investissement, elle existe et elle a été respectée globalement, y compris dans la dimension d'anticipation, puisque nous avons voté ce document

avant la fusion et en intégrant et en sanctuarisant des crédits pour la mise à niveau des réseaux départementaux. Je vous rappelle qu'en termes de réseaux départementaux, notamment depuis 2 ans, on est en train de faire des travaux structurants, y compris dans des régions qui n'avaient plus connu de travaux depuis des décennies, dans le Nord comme dans le Sud. Ce n'est quand même pas rien.

Ceci étant, il y a une question de fond qui se pose et que je n'avais pas évoquée, et Paul-Félix Benedetti a eu raison de le faire. La Corse est propriétaire de ces ports et de ses aéroports, c'est un point essentiel dans une logique d'autonomie et je dirais même de non-dépendance. La Collectivité de Corse est propriétaire. Elle est gestionnaire à travers aujourd'hui un concessionnaire et sans doute sous une forme in house, en tout cas, nous l'espérons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. C'est une chance que n'ont pas, y compris des communautés autonomes, la Sardaigne ou les Baléares. Nous devons impérativement conserver cet avantage comparatif et échapper aussi, je le dis au passage, à une vision balkanisée de la gestion des aéroports. Avoir une vision stratégique produite et appliquée au niveau de la Collectivité de Corse en termes d'investissement, de développement et demain de gestion, c'est aussi la garantie d'une vision globale.

L'enjeu du rattachement de la CCI, c'est un enjeu central en termes sociaux et en termes économiques. Je rappelle, chers collègues, que nous avons relancé à plusieurs reprises, le ministre de l'économie et des finances qui a été globalement à l'écoute, que nous travaillons de façon régulière et soutenue avec la chambre de commerce et d'industrie, que nous avons mis en place une organisation spécifique, et Madame Pianelli que je salue, qui est ici et qui est en charge de la gestion au quotidien de ce dossier, que je m'appête à rencontrer les représentants personnels et les organisations syndicales. Donc disons-le clairement, ce dossier du rattachement de la CCI, il est en haut de la pile et il fait partie des multiples urgences et priorités essentielles que nous avons à gérer dans un pas de temps qui est très court. Effectivement, il nous reste 14 mois et nous devons impérativement réussir.

Rattacher la CCI à la Collectivité de Corse dans de bonnes conditions, c'est un enjeu social pour celles et ceux qui travaillent à la CCI, près de 800 personnes, c'est un enjeu d'ingénierie complexe parce que ça va venir rajouter, on nous demande souvent, je dirais, de penser à une harmonisation, voire à une réorganisation des agences et offices, le rattachement de la CCI à la Collectivité de Corse, quelle qu'en soit la forme, va introduire un élément de complexité supplémentaire dans la gestion globale du système, y compris en termes de situation sociale, les différentes catégories de personnels.

C'est aussi un enjeu démocratique parce que nous avons dit et répété que nous avons aussi à penser l'équilibre des pouvoirs et que nous ne voulons pas, en tout cas je pense que personne ne veut d'une concentration excessive entre les mains de tel ou tel organe des pouvoirs politiques, économiques et autres. Donc cet enjeu, il est véritablement fondamental et nous allons le poursuivre.

Deuxième enjeu qu'on va aborder aussi rapidement, mais en étant très prudents puisque nous sommes en phase d'attribution, effectivement, ça a été dit, je pense que si l'objectif de la chambre régionale des comptes était de nous inviter à réfléchir sur le dimensionnement et le fonctionnement du service public dans le domaine aérien, c'est un objectif légitime. Mais je pense que la façon dont elle a posé les termes du problème, n'est pas totalement satisfaisante et c'est un euphémisme.

Après, j'ai peut-être réagi un peu vivement, mais je ne crois pas. C'est vrai que j'ai ressenti comme un sentiment d'injustice et en toute hypothèse d'incomplétude lorsque l'on n'intègre pas des données aussi essentielles que le passage d'un investissement de 7 M€ pendant presque 15 ans à 46 millions en 5 ans. Je referme la parenthèse.

Bien sûr que nous avons à inventer et à construire avec l'ensemble des parties un nouveau modèle. Nous essayons de le faire dans le domaine maritime et nous devons essayer de le faire dans le domaine aérien. La difficulté, elle est de concilier l'ensemble des intérêts. Et dans cette affaire de l'aérien, il y a des enjeux sociaux évidents, il y a des enjeux économiques et budgétaires, il y a des enjeux d'aménagement du territoire, y compris à travers l'existence, par exemple des plateformes aéroportuaires, il y a des enjeux de compétitivité qu'on le veuille ou pas. Le monde de 2023 n'est pas le monde des années 2000, il n'est pas le monde des années 90.

Et puis il y a aussi une vision politique et c'est en cela aussi que sans doute, devons-nous repenser également le service public maritime et aérien.

Moi, je continue à dire et à penser que le service public du 21<sup>ème</sup> siècle, ce n'est pas seulement le service public qui relie la Corse au continent français. C'est un service public, et plus généralement, ce sont des flux maritimes et aériens qui doivent nous permettre de nous inscrire dans notre dimension méditerranéenne et européenne.

Donc cette équation-là que nous, nous devons contribuer à redéfinir, à revisiter, et les acteurs ont aussi leur part de chemin à faire, dans le maritime comme dans l'aérien, les opérateurs économiques, les compagnies maritimes, les compagnies aériennes et les compagnies aériennes auxquelles nous sommes

historiquement attachés et auxquelles nous restons historiquement attachés, doivent aussi faire cette part qui est une part indispensable de chemin.

En tout cas, ce débat aura eu le mérite de nous permettre de nous réinscrire dans des enjeux qui sont des enjeux stratégiques et à propos desquels nous aurons à travailler et à décider ensemble dans les semaines à venir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

À ringrazià vi à tutti per issu dibattitu ch'hè statu assai largu, ch'hè partutu dunque di l'infrastrutture è ch'hè andatu assai luntanu. Eccu !

Dunque, c'est une prise d'acte bien sûr.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de ce rapport**

Aghju da dumandà à u mo vice-presidente di vene à rimpiazzà mi perchè aghju da fà una intervista, è pò dopu voltu subitu.

**La présidence de l'Assemblée de Corse est assurée par M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Pudemu fà e risorse umane, O Sgiò Presidente ?

## RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**Raportu n° 274 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 274 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

### **M. le Présidente Gilles SIMEONI**

Donc, présentation du rapport de modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse. J'ai essayé de demander au service rédacteur de ce rapport d'être aussi précis que possible. Je ne vais pas reprendre les discussions que nous avons eues à plusieurs reprises. Simplement vérifier auprès des élus de l'Assemblée de Corse que l'annexe relative aux créations, à l'état d'effectifs et aux variations vous a bien été communiquée, en application de l'engagement pris suite à l'amendement déposé par le groupe « Un soffiu novu ».

Que vous dire ? Je reviens à une seconde, vous le savez, je ne reviens pas sur la méthode actuelle qui est une méthode qui nous oblige, premièrement, à créer un poste nouveau chaque fois qu'on veut faire un recrutement externe. Ensuite, en application du principe selon lequel chaque fonctionnaire a son poste, un peu comme une chaise, et se déplace avec son poste à la fin, quand il y a des déplacements internes et qu'il y a un poste qui reste, même s'il était occupé, mais qui reste non réoccupé par quelqu'un, il faut le créer également.

Vous savez que nous sommes enfin en passe de changer de système avec l'adoption d'un référentiel en organisation qui va nous permettre d'avoir une vision complète de l'ensemble des postes existants, pourvus et non-pourvus. Ça nous conduira d'ailleurs à supprimer plusieurs dizaines, voire plus, de postes qui n'ont plus d'utilité dans notre organigramme actuel et dans ce qu'il est prévu de faire pour la Collectivité. Et ça nous permettra également d'avoir une gestion, DGA par DGA, des effectifs cibles, des postes à créer, avec une programmation pluriannuelle, avec une délibération cadre en début d'année qui précisera DGA par DGA, quels sont les postes qu'il est envisagé de créer.

En début d'exercice budgétaire, la délibération cadre, en milieu d'exercice budgétaire, une délibération intermédiaire pour dire où nous en sommes de ce qui était prévu et en fin d'exercice, le constat de ce qui a été réalisé au cours de l'année, et notamment de l'adéquation entre les objectifs cibles et ce qui a été réalisé.

Ce référentiel en organisation et cette nouvelle méthode doivent, préalablement à leur présentation, à leur vote par l'Assemblée, doivent être débattus et votés par les instances consultatives du personnel, le CT. Nous nous étions engagés à le faire en juin, nous avions prévu de le faire. Les élections ont été annulées, vous le savez. Les nouvelles élections sont prévues le 9 novembre, donc un peu plus de 10 jours. Donc, nous aurons un CT avant la fin de l'année et nous serons en l'état, à compter de la l'année 2024 et du début d'année, de vous présenter ce référentiel en organisation.

En attendant, la situation est telle et les urgences sont telles en termes de créations de postes que me voici revenu devant vous pour prendre ma secousse récurrente, que je vous remercie de ne pas faire trop durer à cette heure tardive de la journée en vous précisant quand même, ce qui vous conduira à une grande indulgence, que tous les postes qui sont proposés dans le cadre de ce rapport, qui sont proposés à la création, ce sont des postes qui ont été identifiés comme la priorité des priorités et qui réapparaîtront comme tels dans le référentiel en organisation qui sera validé, je l'espère, et en tout cas présenté et débattu devant le CT et en début d'année devant la Collectivité de Corse.

Mais simplement, j'ai souhaité, même si ça a l'inconvénient de m'exposer à vos critiques, revenir devant vous pour créer ces postes, parce que tous ces postes correspondent à des urgences extrêmes et qu'attendre janvier pour les créer, attendre l'adoption du référentiel en l'organisation, nous conduirait ensuite à décaler de plusieurs mois, puisqu'entre le moment où le poste est créé, le moment où il est publié et le moment où il est pourvu, il y a souvent un délai de plusieurs mois. Ça nous aurait fait prendre un retard important par rapport à des besoins qui sont des besoins considérés par les services comme essentiels, prioritaires et urgents.

C'est donc en l'état de ces explications que je vous propose de créer un certain nombre de postes qui sont détaillés avec la logique de leur création ou de leur remplacement. Les modalités de financement aussi, puisque plusieurs de ces postes sont financés en tout ou en partie, je prends l'exemple, c'est celui où on a eu l'accord le plus récent, sur le conservatoire du littoral. Le conservatoire du littoral, on a une convention qui prévoit qu'on mette 6 personnels de la Collectivité de Corse à disposition du conservatoire du littoral. Il n'y en a plus que 4 actuellement puisque ceux qui étaient avant la mise à disposition au conservatoire électoral, sont partis à la retraite. Donc contractuellement, nous leur devons 2 postes au titre de la convention. Appliquer directement à la convention, ça voudrait dire créer 2 postes, mais dans un contexte, je dirais, où il y a des priorités internes à la Collectivité de Corse, 2 postes, mais pour les mettre à disposition du conservatoire du littoral.

Donc on a discuté de façon serrée avec la présidente, Madame Langevine et avec la directrice générale, Madame Vince, elles ont été particulièrement à l'écoute, je tiens à les en remercier publiquement puisqu'elles ont prévu que ces 2 postes qui sont créés par la Collectivité de Corse, seront intégralement financés par le conservatoire du littoral pour une période de 3 ans, reconductible en tant que de besoin.

Donc en gros, c'est nous qui créons le poste, mais il ne nous coûte rien puisqu'il est financé par le conservatoire du littoral et ça va permettre de respecter aussi notre engagement conventionnel de 6 personnes mises à disposition. Ces 6 personnes, il y en a besoin, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion des espaces naturels sensibles et des espaces confiés au conservatoire du littoral.

Il y a d'autres cas comme celui-ci, notamment à travers des financements européens.

Après, il y a des postes qui sont créés en application, par exemple d'engagements qui ont été pris avec les organisations syndicales et validés en leur principe par votre Assemblée, voire demandés en leur principe par l'Assemblée. Par exemple, le fait de renouveler systématiquement les postes dans le secteur social dès qu'il y a quelqu'un qui part, ou par exemple un poste, ça a fait l'objet d'une demande récurrente de la Chambre des territoires, de renforcer l'équipe de la Chambre des territoires qui est actuellement de 3 personnes, avec une quatrième personne.

Je précise aussi que ces créations de postes conduiront à ouvrir d'abord en interne, avec une recherche de candidats ayant le profil du poste pour éviter les recrutements externes.

De la même façon, il y a des services qui sont en souffrance au-delà de l'aspect social, notamment puéricultrices, infirmiers, sage-femmes, assistantes sociales.

Des services qui sont vraiment en grande difficulté, je pense notamment au service de la commande publique où on a demandé la création de postes.

Sont mentionnés dans les explications, les sous-effectifs chroniques et importants d'un certain nombre de services qui se voient aujourd'hui affectés des postes en avance de phase.

D'autres sont incontestables, par exemple la création d'un poste de chef de service, directeur de l'établissement thermal de Pietrapola, nécessité absolue,

la personne qui occupait ce poste dans le cas d'une aide de mission, n'y est plus. Donc actuellement, on n'a personne de ce niveau-là.

Donc voilà ce que je voulais vous dire. Il y a également les postes qui sont créés suite à des réussites des concours, mais c'est neutre d'un point de vue du nombre de postes, puisque lorsqu'il y a des lauréats de concours qui montent sur un poste, on supprime le cadre d'emploi qu'il quitte.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze. Avis favorable.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Chantal.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous m'avez coupé l'herbe sous le pied, moi qui répète inlassablement depuis de longues semaines, de longs mois que notre amendement visant à avoir, à chaque modification, un point sur les départs, il n'est toujours pas intégré. Mais il semble, vous connaissez notre position, que les choses s'arrangent. Donc, je vous écoute et j'attends impatiemment début janvier.

Néanmoins, nous ne contestons pas le besoin de 41 postes, toutes DGA confondues. Nous savons qu'il y a des besoins dans le social, mais dans d'autres secteurs également. On se bat, et je pense à ma collègue qui est près de moi, Marie-Anne Pieri, pour la réouverture des bains de Pietrapola. On comprend bien la nécessité de désigner un chef de service directeur du site, dont le recrutement conditionne d'ailleurs la réouverture de l'établissement et surtout ne pas perdre l'agrément.

De même pour le poste de coordinateur administratif, vous en avez parlé, juridique et financier au sein de la Chambre des territoires. C'est une demande qui a été validée par le bureau, dont notre collègue Charlotte Terrighi fait partie.

Alors le besoin avéré n'est pas en cause. C'est principalement l'illisibilité de votre méthode qui nous conduit, encore une fois, à ne pas voter ce rapport. Donc j'ai espoir, vous nous en avez parlé, que ça sera le dernier et qu'il sera présenté en l'état avant la mise en place de la nouvelle méthodologie.

Vous nous avez souvent expliqué, Président, que l'annulation des élections était à l'origine aussi du report d'institutions de cette nouvelle méthode puisqu'il faut réglementairement l'avis du CST qui doit justement être renouvelé le 9 novembre prochain, donc ça ne va pas tarder.

Et je finirai sur ce point, Président, mes chers collègues, sur les élections professionnelles. Vous savez que les ressources humaines me tiennent à cœur. Au gré des CT, des CAP, des CHSCT, nous cherchons tous à mettre de l'huile dans les rouages pour que notre institution, pour que les agents, les services, les effectifs y trouvent leur compte dans un environnement qui est encore bousculé par la fusion des trois entités antérieures.

Alors la concurrence syndicale est saine par principe, comme du reste dans cet hémicycle ou dans toute instance collégiale. Les dernières élections, celles de décembre dernier, ont été annulées. On en a parlé souvent dans cet hémicycle et le climat s'est dégradé avec des suspicions liées à des irrégularités concernant 451 enveloppes relevant du vote par correspondance.

Dans ce contexte, je pense qu'il aurait été judicieux de faire prévaloir le principe de précaution et de s'éviter des contestations similaires, puisque les mêmes causes produisant les mêmes effets. Le maintien du vote par correspondance m'étonne. Il m'étonne d'autant plus que j'ai en mémoire la motion qu'avait portée notre collègue Hyacinthe Vanni en 2020, qui s'opposait au vote par correspondance sous toute forme que ce soit.

Alors je vous incite à relire les considérants du texte qui rappellent que le vote par correspondance est interdit depuis 1975 ; que cette modalité de vote est à l'origine de nombreuses fraudes électorales ; que ce système remettrait en cause la sincérité du scrutin constituant, je cite, un retour en arrière pour la démocratie.

La démocratie, a demucrazia, mot magique qui est évoqué très souvent dans cet hémicycle.

Monsieur le Président, c'est donc en conscience que vous avez fait le choix de le maintenir pour ce scrutin, que votre position sur le sujet et le principe même du vote par correspondance, ait évolué depuis 2020, n'est pas le problème. C'est le contexte, je pense, qui aurait dû prévaloir pour s'en tenir à un vote physique. Le 9 novembre auront lieu les élections et le vote par correspondance risque d'attiser les rivalités syndicales et les suspicions. J'espère que je me trompe. Mais je tenais à le dire dans cet hémicycle. Donc nous verrons bien cela lors de la prochaine session. Je vous remercie.

**La présidence est assurée par Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
Présidente de l'Assemblée de Corse**

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole parlà ? Paul Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour une rafale à 50, on peut parler quand même.

D'annoncer qu'il va y avoir un document d'orientation et qu'on va en finir avec celui qui est muté et qui part avec sa chaise, son bureau et l'enveloppe annuelle de sa paye, c'est une bonne chose. Mais le principe annoncé en début d'année, de dire que chaque fois qu'il y aurait des modifications sur le tableau, il y aurait le parallèle avec les suppressions, si j'admets qu'il est toujours valide, je comprends qu'il y a 47 créations nouvelles, comme je lis le document, parce qu'à la fin, il y a 5 créations pour permettre des prises de grades. Donc c'est des gens qui sont déjà là, mais tout le reste c'est du nouveau. Donc, ça sous-entend derrière, une évolution de masse salariale ou une gestion sur le GVT, essentiellement sur les départs en retraite, sur des postes non anciennement pourvus, nouvellement pourvus, pas forcément dans la même catégorie. Mais tout ceci, on ne le sait pas.

Alors moi, j'estime que quand on a des mouvements d'amplitude tels que ceux-ci, il doit y avoir la présentation comptable de ces créations parce que si c'est à travers un budget supplémentaire, qu'à chaque fois on réajuste la masse salariale, ça ne va pas.

Donc là moi, comme je comprends le document, pour la Corse c'est une bonne chose, il y a 47 créations de postes. Donc, la Collectivité territoriale s'enrichit de 47 postes nouveaux, puisqu'il n'y a pas de suppression. On me dit tout le temps c'est des vacances, des surcroûts, des besoins, activités nouvelles.

Donc tout ça pour dire qu'il serait temps d'avoir un vrai organigramme, qu'on puisse avoir un inventaire des besoins, des ressources disponibles, des redéploiements envisagés et de toutes les créations à faire pour pouvoir pourvoir aux déficiences. Mais arrêtez d'être en permanence un coup en haut et un coup en bas de la vague, parce que là, ce n'est pas quelque chose de cohérent, c'est une routine déstabilisante qui devient la stabilité de la gestion des personnels.

Moi j'estime qu'il serait grand temps d'avoir un tableau des effectifs, un tableau du bilan, besoins, emplois, ressources. Là, ça fait beaucoup, beaucoup.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Hyacinthe Vanni pour « Fà populu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Ghjustu duie parolle, à l'accorta.

Moi je pense que ces postes sont nécessaires, indispensables dans le social puisque, comme vous l'avez dit, on se doit d'assumer aujourd'hui un certain nombre de personnes précaires, des saisonniers qui restent chez nous et qu'on doit assumer par la suite, c'est la démographie, un certain nombre de choses qu'on se doit d'assumer dans le social, et ça pèse, et ça pèse beaucoup !

Mais moi, ce qui m'inquiète et ce qu'il faudra aussi qu'on assume, c'est le rural et je pense que je ne suis pas le seul parce que ma collègue et amie Cathy Cognetti, Chantal, mais il n'y a pas que les sapeurs, tout le monde veut être sapeur en Corse, tout le monde rêve d'avoir une débroussailleuse sur le dos. Moi ce que je rêve, c'est qu'on puisse fixer des gens dans le rural, qu'on puisse garder des écoles ouvertes et qu'on puisse faire de la Corse ce qu'elle a toujours été. C'est ça dont je rêve et je pense que je ne suis pas le seul.

Donc, ça va automatiquement impliquer un effort considérable et ça doit aussi impliquer de repenser notre administration, parce qu'il n'y a aucune autre administration en France qui corresponde à la nôtre. Les spécificités qu'a la Collectivité de Corse avec ses compétences, il n'y a aucune autre collectivité qui l'a.

Il faut aussi penser à ces fonctionnaires qui doivent se projeter. Quand vous voyez les taux de promotion aujourd'hui pour les catégories B ou pour les catégories A à la Collectivité de Corse, est-ce que vous pensez qu'on peut se comparer à d'autres collectivités sur le continent ? Non, sur le continent, si vous prenez en région Paca, vous avez la métropole, la commune, le conseil général, la région. Les gens peuvent changer, ils peuvent avoir des taux de promotion. Ici, vous êtes figés. Est-ce qu'on a aujourd'hui une collectivité qui correspond à ce qu'on veut faire, à la Corse qu'on imagine, au rural qu'on veut développer, au rural qu'on doit vivre ? Non !

Je pense que notre projet d'autonomie nous arrivera vraiment... Alors si vous avez une autre solution, proposez là, proposez-nous une autre solution et bien entendu, on y adhère de suite ! Mais aujourd'hui vous êtes dans un cadre administratif français qui vous contraint, qui nous contraint, que vous le vouliez ou pas, c'est ça la réalité. Et si vous ne donnez pas des perspectives aux agents et si vous restez dans ce cadre, je pense qu'on aura des années difficiles. Maintenant

si vous donnez des perspectives, si le rural aujourd'hui, ghjè ciò chì face a Corsica, è d'esse ciò chè no simu.

S'è no lachemu more i nostri paesi, chjode è nostre scole, è si tuttu u mondu si ne vâ à campâ ind'è e ville, pensu ch'ùn firmerà più tanti Corsi à u m'avisu, mi possu sbaglià, ma pensu chì ghjè cusì. È quessa per mè ùn hê micca pussibile, per noi ùn hê micca pussibile.

Après, je voudrais répondre à Chantal mais très modestement. J'ai organisé, nous avons organisé avec Paola, le vote électronique au SIS : 300 agents, un an de travail, 2 équivalents à temps plein pendant un an. C'est ça la réalité. 300 personnes ! Imaginez-vous 4 000 agents en vote électronique. Je pense qu'il faut beaucoup de temps pour l'organiser, je pense que c'est un vœu, il faut y arriver, c'est la modernité. Mais de le dire, c'est facile, mais de le mettre en place, je vous assure que même pour 300 agents, ça a été un an de travail avec des essais, avec des sécurisations, avec des numéros de sécurité. Enfin, c'est quand même quelque chose très difficile à faire.

Donc, je pense que c'est impossible de le faire pour cette fois. Ce n'est pas une mauvaise volonté, c'est impossible, en 3 mois ce n'est pas possible. Je parle sur le contrôle du DGS et du Président, il faut quand même 2 à 3 ans de préparation, avec des essais, il ne faut pas de bug... c'est très compliqué, avec des sécurisations, c'est quelque chose vraiment de lourd.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement, Monsieur le Président. Donc, ces postes, c'est bien, mais je pense qu'il faut continuer, il faut accélérer et il faut faire en sorte que notre rural vive. Je sais qu'on y investit beaucoup, je sais qu'on a donné beaucoup de moyens aux services parce que, regardez ce qu'étaient les services quatre ans en arrière et regardez ce qu'ils sont aujourd'hui. Je parle en termes de matériel et en termes de comparaison...

Madame Chiappini, pour vous répondre en termes de comparaison, dans mes compétences, au SIS 2B, quand Guy Armanet est arrivé, le budget d'investissement c'était 600 000 €, aujourd'hui c'est 6 millions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Hyacinthe. D'autres interventions ? Madame Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Je me félicite pour les embauches, surtout s'ils sont situés en milieu rural, on va pouvoir remplir peut-être quelques écoles, ça sera pas mal, Hyacinthe !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Non. Je me tourne vers le président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est mon chemin de croix, le tableau des effectifs !

Donc, Paul-Félix Benedetti, qui ne m'écoute plus, 10 stations, 11 stations, 12 stations, on arrive à décembre, normalement c'est fini, j'espère, je me tourne vers le DGS et le DGA qui me livrent un peu comme les Romains dans l'arène aux lions, tandis qu'ils restent pouce levé, pouce en haut !

Mais comme je sais que vous comprenez mieux que moi cette matière, je voudrais démontrer devant tout le monde, mon cher collègue, votre mauvaise foi. Chaque fois qu'il y a un rapport, vous dites : moi, si je comprends bien ce rapport, vous créez 37 postes. La dernière fois, vous m'avez dit : vous en avez créé 20. La fois d'avant vous m'avez dit : vous en avez créé 30. Donc normalement, si on prend chacune de vos interventions, en cette fin d'année, je devrais avoir 200 postes en plus !

Ce qui vous permet de voir que ce n'est pas ça, que c'est un problème de décalage entre la création, pour les raisons qu'on a expliquées, et les suppressions qui ne sont pas fusionnées dans un seul et même document, ce qui devrait être le cas et ce qui le sera, je l'espère, en janvier, c'est que quand je vous montre le tableau des effectifs, parce que je veux dire, on applique l'amendement. Le tableau des effectifs, chaque fois, le juge de paix c'est celui-là, c'est à la fin de l'année, est ce qu'on a recruté en plus, on ne le fait pas.

C'est vrai qu'on a un pilotage qui n'est pas un pilotage satisfaisant. Ce n'est pas un pilotage stratégique, je l'ai dit, je le reconnais, on essaye de le changer, tout le monde le sait et ça a ses inconvénients.

Nous, comment on procède aujourd'hui ? On a effectivement des remontées qui sont des remontées DGA par DGA, des priorités absolues. On a une évaluation budgétaire en début d'année, comment on fait pour rester dans notre enveloppe budgétaire et pour pas dérapier, avec éventuellement le BP, un

ajustement au BS et les contraintes que vous connaissez ? Les postes que l'on ne renouvelle pas, on le voit en fin d'année quand on ne les renouvelle pas, ils ne sont pas dans ce document-là. Ce qui vous permet de savoir qu'il n'y a pas de dérive inflationniste dans les recrutements, ce sont les documents et notamment le compte administratif et l'état des effectifs.

Maintenant il faut passer à autre chose et je le sais et on en a conscience.

La réalité de notre Collectivité, elle est quoi aujourd'hui ? C'est que la fusion, elle a eu des effets non-maîtrisés qui ont été extrêmement appauvrissants pour un certain nombre de secteurs de la Collectivité de Corse, c'est-à-dire qu'à un moment donné, la réalité des fusions, mais c'est partout le cas, on organise aussi la fusion par rapport à des réalités humaines et sociales. En gros, il fallait aussi dans l'ensemble des paramètres à faire, que les gens qui avaient une fonction A dans leur collectivité d'origine, se retrouve avec une fonction équivalente ou quelque chose qui ne les déstabilise pas dans leur carrière, etc. Et donc, à un moment donné, on se retrouve en sureffectif dans un certain nombre de secteurs et en sous-effectif dans d'autres avec, y compris derrière, des effets qui ont joué à la marge sur des régimes indemnitaires plus intéressants et d'autres.

Je prends l'exemple des Forsap, on en parle tout le temps. L'exemple des Forsap aujourd'hui, on a des secteurs entiers de Forsap qui sont en sous-effectif chronique, avec l'impact que ça a sur la vie rurale. Ça n'empêche pas aussi de dire qu'à un moment donné, il faut que l'ensemble des Forsap comprenne qu'aujourd'hui il faut travailler, et je sais qu'ils travaillent beaucoup, il y en a aussi certains qui ne travaillent pas assez et je compte sur les chefs d'équipes pour les faire travailler, il y a des endroits où on attire mon attention. Mais ça veut dire aussi qu'aujourd'hui, on ne peut pas recruter à concurrence des besoins dans les Forsap. Si on qu'on recrute à concurrence des besoins dans les Forsap, même si l'objectif il est légitime par rapport à nos besoins, ça veut dire que la quasi-totalité des recrutements, on les fait dans les Forsap.

Mais la réalité, elle est aussi que, par exemple, dans le secteur des routes, aujourd'hui il nous manque plusieurs dizaines d'ingénieurs. Mais imaginez si j'arrive devant vous aujourd'hui avec un rapport, surtout dans la situation actuelle, et je vous dis « on va recruter 20 ingénieurs », c'est sûr que le DGA va être content, mais on va exploser la masse salariale et on ne peut pas le faire.

Donc, on a besoin d'une planification stratégique de nos recrutements et pour faire cette planification stratégique, on a besoin de ce référentiel d'organisation qu'on doit construire ensemble.

Je vais vous dire, la réalité aussi, on peut tourner les choses comme on veut, on est dans une équation budgétaire qui aujourd'hui est impossible. Notre

objectif de plus 2,5 % d'augmentation de la masse salariale, il est consommé par les glissements vieillesse, technicité et les recrutements en année pleine de ceux qu'on a effectué en cours d'année, c'est-à-dire que notre marge, on l'a déjà mangée à partir de là. Ça, c'est une chose. Et à côté de ça, on a 4 ou 5 secteurs essentiels, le social, les routes, les Forsap, les finances, les certifications européennes avec les risques de dégageant d'office où il nous manque des cadres, des catégories A et des catégories B et B+ et on en a un besoin absolu. Mais si on les recrute, on explose et notre investissement derrière, on ne peut plus l'assumer.

Donc c'est la raison pour laquelle on a mis en place un travail, qu'on avance, que l'on va proposer à la commission des finances et à l'Assemblée pour essayer de dégager les taux. Ça ne peut pas être uniquement à travers une option exploitée à fond. On ne pourra pas faire tous les recrutements dont on a besoin, on ne pourra pas faire toutes les économies qui seraient impératives. Il faut planifier, il faut lisser, il faut travailler sur plusieurs exercices, il faut mutualiser, il faut inviter les agences et offices, y compris dans la gestion de leur masse salariale à rentrer des contrats d'objectifs et de performances, etc. Donc c'est une équation budgétaire extrêmement complexe.

Je comprends votre insatisfaction, votre frustration plus que votre insatisfaction. Sachez que c'est la mienne aussi. Je suis aussi mécontent que vous, quand on arrive comme ça en me disant, « j'ai besoin », je dis « oui, mais là on a besoin. Mais alors, et l'autre, il en a besoin aussi ». Et je vais le décider quand ? Je ne l'ai pas cette visibilité pour l'instant.

Donc on essaie de construire et j'espère que ça arrivera. J'espère aussi que c'est la dernière fois qu'on présente dans ces conditions.

Sur les élections professionnelles, il y a plusieurs niveaux. D'abord vous dire qu'on ne pouvait pas passer au vote électronique, y compris pour des raisons juridiques, il faut un avis du CST. A partir du moment où il y a eu annulation, il n'y a plus de CST, on ne peut pas passer au vote électronique. Ça c'est la première chose. On pouvait modifier effectivement pour diminuer la place du vote par correspondance. Les organisations syndicales, je les ai vues, elles se sont exprimées. Certaines ont souhaité cela, une autre a dit « non, on veut rester en l'état ». J'ai fait le choix de rester en l'état.

Deux arguments. D'abord, cette demande, elle est majoritaire dans les représentants du personnel et dans les urnes. Deuxièmement, c'est un problème de principe. Je vais vous le dire, moi je considère, vous le savez, cette annulation, il y a le jugement du tribunal administratif, il est exécutoire, je respecte la décision de justice.

Je dis avec force et tout le monde le sait, premièrement, mais ça c'est acquis, qu'il n'y a pas eu de fraude.

Deuxièmement, je dis avec force qu'il ne manque pas 400 enveloppes, que c'est une erreur de comptage initial dans les enveloppes qui nous ont été remises.

Donc je considère pour ma part que le résultat issu des urnes correspond à la réalité de ce qu'ont voulu les personnels. Il en a été jugé autrement par le tribunal administratif. Dont acte. J'applique la décision de justice.

Ce que j'ai dit aux organisations syndicales, « On revient dans les mêmes conditions ». Les mêmes conditions, ce sont les mêmes modalités de vote.

Et je précise également que ces modalités de vote, elles ont toujours eu lieu dans les 3 collectivités, même si elles n'avaient pas le même impact, mais que jamais personne n'a contesté le vote par correspondance. Et que donc aujourd'hui, venir remettre en cause, changer la règle en cours d'exercice, ça serait faire naître une suspicion sur une élection qui a été annulée pour de mauvaises raisons. La suspicion, je ne dis pas qu'elle a été annulée pour de mauvaises raisons, je dis que cette suspicion selon laquelle il se serait passé des choses anormales est une suspicion infondée.

Donc, j'ai dit aux organisations syndicales, après avoir recueilli leur avis, après avoir constaté que l'avis selon lequel le maintien du scrutin sous une même forme était un avis majoritaire, j'ai pris ma décision, j'ai assumé ma décision et je leur ai expliqué pourquoi je maintenais cette décision.

Pour les scrutins à venir, on se mettra en situation de changer certainement et d'aller notamment par des modalités de vote qui soient des modalités de vote physique ou par vote électronique dans des conditions sécurisées.

Je forme le vœu que ce scrutin se passe bien, je suis sûr que ça sera le cas, qu'il permette à chacune et à chacun des fonctionnaires agents de la Collectivité de Corse de s'exprimer, qu'on ait des institutions représentatives à la légitimité incontestée et qu'on puisse reprendre le fil de nos discussions et de notre travail avec ces institutions, avec les organisations syndicales.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

On va faire une séance de travaux dirigés sur le tableau des effectifs, un ETP n'est pas un poste qui n'est pas un effectif. Voilà, on va tout reprendre, cusì tuttu u mondu hà da capiscia una volta pè sempre.

À ringrazià vi o Sgiò Presidente pè tutte st'infurmazione.

Avà ci vole à vutà.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? « Core in fronte » et « Avanzemu », « Un soffiu novu ». Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

**U raportu hè ADUPRATU**

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 282 : Mudificazione di i tassi di rimpattu di e spese di spiazamentu (Arristatu settembre 2023)**

**Rapport n° 282 : Modification des taux de prises en charge des frais de déplacement (arrêté septembre 2023)**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voulez-vous que nous votions l'urgence pour être à l'aise pour le présenter sans risque aucun ? Je soumetts au vote ce rapport en urgence, c'est important aussi les agents qui se déplacent.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'urgence est adoptée.**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je pense que vous avez discuté déjà avec les agents sur le fait que les frais de déplacement et de repas sont pris en charge des montants qui sont très insuffisants, qui pénalisent lourdement puisque le différentiel de prix reste à la charge du fonctionnaire qui se déplace. C'est pénalisant, c'est dissuasif même.

Aujourd'hui, on a la possibilité de revaloriser légèrement grâce à un arrêté du 20 septembre 2023 que nous avons intégré un petit peu tardivement d'où l'urgence. Donc, on passe à de nouveaux taux. Nous étions avant, me semble-t-il de mémoire, un taux de base de 17,50 euros pour le remboursement des repas et on passe à 20 euros. On était à 70 euros pour les nuitées et on passe à 90 euros.

J'attire l'attention sur le fait que sur les déplacements internes à la Corse, notamment quand ce n'est pas la période creuse, toute la période touristique, ce taux, il est insuffisant pour couvrir la prise en charge totale des frais. Donc là aussi, il faut qu'on ait une réflexion plus globale parce qu'on ne peut pas demander aux gens de payer pour travailler. Et là, aujourd'hui la réalité de la situation, c'est celle-ci, quand les fonctionnaires se déplacent, leurs frais ne sont pas intégralement pris en charge et ils ont à compenser de leur poche.

Donc, on peut revaloriser légèrement à travers cet arrêté. Je vous propose de le faire, bien sûr. Ça concerne aussi les élus, les élus de l'Assemblée, les élus du Conseil exécutif, les membres des cabinets aussi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je précise que toutes les administrations procèdent au relèvement de ces taux de remboursement, même au niveau européen, parce qu'avec l'inflation, il est bien évident que les agents se retrouvent parfois en difficulté, ils sont perdants.

Alors sur ce sujet, comme on a voté l'urgence, on n'a pas eu le temps de le passer en commission, mais je ne pense pas que ça suscite non plus de gros soucis. Donc, qui veut intervenir sur ce relèvement des taux de remboursement ? Personne. On le soumette au vote tout de suite.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Merci.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

On a terminé la présentation des différents rapports. Maintenant, nous allons passer aux motions.

## MUZIONE / MOTIONS

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors nous avons plusieurs motions.

J'espère que vous avez pu aboutir sur certaines d'entre elles, sur lesquelles une convergence était souhaitée, comme nous l'avions évoqué en commission permanente organisationnelle.

Donc, je vais débiter s'il vous plaît, peut-être qu'on va attendre Monsieur le Président, on va attendre qu'il revienne parce que je sais que cette motion en particulier est importante, celle sur le conflit israélo-palestinien.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, simplement pour avancer, je vous informe que nous différons une fois encore la motion de Madame Valérie Bozzi au sujet du GFCA. Nous différons son examen.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

En attendant le retour du Président, on va d'abord analyser celle sur le conflit israélo-palestinien et la situation au Proche-Orient. Pour l'instant c'est Proche-Orient, j'ai vu qu'on anticipait sur un embrasement potentiel sur le Moyen-Orient.

J'espère que tout le monde a révisé sa géographie. Le Proche-Orient n'est pas le Moyen-Orient et pour l'instant au Moyen-Orient, il se passe des choses mais pas encore directement liées au Proche-Orient. Visiblement là-dessus on a convergé, on est bien d'accord ? Il nous faut le Président, donc là-dessus on va y arriver.

Ensuite, celle qui a été déposée par « Core in fronte », per una azione internaziunale, sur celle-ci, est-ce que vous avez procédé à des discussions ? Là, on fait juste un point rapide. On verra tout à l'heure, mais si vous devez vous accorder, peut-être qu'il faut le faire.

Enfin, il y a celle sur les tabacs que nous n'avons pas encore reçue, me signale notre secrétaire général. Si nous ne l'avons pas encore, c'est qu'elle n'est pas encore bouclée dans sa version finale.

Pour la motion relative au conflit israélo-palestinien et la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient, visiblement, il y a eu une convergence et une motion fusionnée qui m'a été transmise puisqu'il y avait, je vais être honnête, il y avait une proposition initiale de « Fà populu » à laquelle je m'étais bien évidemment totalement associée, mais il y avait aussi une proposition de « Un soffiu » et vous avez travaillé ensemble.

La proposition de « Fà populu » déjà antérieurement, s'y étaient associés : « Avanzemu », « Core in fronte » et me semble-t-il, je parle sous votre contrôle, les non-inscrits. Voilà.

De leur côté « Un soffiu » avait leur propre proposition, mais une convergence de vue, et pas que de vue d'ailleurs, s'est opérée. Donc, on a un texte aujourd'hui et moi je suis vraiment ravie de ce texte véritablement qui se tient.

Moi je l'ai lu et j'espère que vous en avez pris connaissance aussi, mais je peux vous en faire lecture à partir du moment où ça sera celui de l'Assemblée de Corse.

Je vais vous donner la parole à tous et je demanderai aussi à l'exécutif évidemment de s'exprimer.

**Motion N° 2023/O2/020** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu » : Condamnation des exactions perpétrées à l'encontre des civils en Israël.

**Motion N° 2023/O2/023** déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA « Non-inscrits » : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient.

**Motion N° 2023/O2/024** déposée avec demande d'examen prioritaire par l'Assemblée de Corse : : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient (rédaction commune issue de la fusion de la n°20 et 23)

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui veut s'exprimer sur cette motion ? Jean Biancucci a demandé la parole et Marie Thérèse. Alors, deux minutes par groupe, parce que sinon, on y passe la soirée, surtout que celle-là, elle est convergente et les autres, ce n'est peut-être pas encore le cas.

### **M. Jean BIANCUCCI**

« Fà populu inseme » a eu l'initiative de cette motion, mais je crois que les groupes qui sont ici auraient pu avoir la même initiative. La preuve, c'est qu'elle a été très largement partagée par tous les groupes. Je crois qu'il faut le souligner. C'est important que l'Assemblée de Corse se prononce d'une manière unanime sur cette question.

Les événements du Moyen-Orient sont des événements proches, c'est notre proximité. Et en même temps, c'est notre proximité aussi géographique et humaine, c'est aussi une proximité politique.

Je ne vais pas être redondant en revenant sur les considérants de la motion et les propositions que l'on fait. Je crois qu'il est important que les Corses, comme d'autres peuples, se saisissent de ce problème.

Je me rappelle, il y a 30 ans, la poignée de main entre Isaac Rabine et Yasser Arafat. Elle était pleine de promesses. Elle faisait suite aux accords d'Oslo. Je crois qu'il faut revenir à cette table de négociations et en finir avec la douleur que ressentent aujourd'hui à la fois les Palestiniens mais aussi le peuple d'Israël.

Je crois que deux états avec tous les attributs nécessaires de souveraineté dans le cadre international, avec toutes les garanties possibles sont nécessaires. Il faut aussi que l'opinion internationale s'en saisisse.

Voilà. Je crois que ce moment est extrêmement important. Je suis satisfait et je remercie toutes les sensibilités de cette Assemblée. Je pense que nous sommes à la hauteur de nos responsabilités.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Marie-Thérèse Mariotti.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, vous avez pris l'initiative de travailler sur une motion commune aux trois groupes plus Pierre Ghionga. Nous, nous avons déposé notre proposition le jeudi, précédant la CP, ce qui veut dire que nous étions, même sans nous concerter, tous profondément traumatisés par ce qui s'était passé.

Alors, mes chers collègues, nous sommes venus à bout de ce jeu d'équilibre, certes, afin d'aboutir, Jean l'a dit, à un texte commun et c'est heureux. Je ne sais pas si ça aura la portée escomptée, en tout cas, nous aurons fait l'effort.

Quand nous avons pris la décision de déposer cette motion, je le rappelle donc qu'il y a plus d'une semaine, c'était naturellement sous le coup de l'effroi de cette attaque inqualifiable du 7 octobre et de son cortège de barbaries que nous avons énoncé y compris dans cette motion. Les agissements qui ont été commis dépassent l'entendement, les assassinats, les actes de torture, les prises d'otages, les dégradations, bref, on parle bien entendu de civils sans distinction d'âges, de conditions ni de sexes. Nous avons tous été choqués à divers niveaux, plus ou moins. Moi j'ai été, je vous l'avoue, bouleversée.

Dans ce contexte d'horreur, les ripostes israéliennes étaient attendues et prévisibles. Au risque de vous choquer, j'allais dire, comment aurait-il pu en être autrement ? C'est un peu facile pour nous qui jugeons ça de notre siège ici, dans un pays quand même encore relativement en paix, c'est un peu difficile de juger les agissements des autres. Ceci dit, nous n'approuvons pas les écarts de l'armée israélienne et du Gouvernement qui sont contraires aux principes de droit international et humanitaire. Et, toute la subtilité dans la rédaction de ce texte commun a résidé justement dans cet équilibre.

Pour nous, les exactions commises par le Hamas et la riposte israélienne ne peuvent pas être mises sur un pied d'égalité, que ce soit dans l'intensité de l'horreur ou dans l'initiative de l'agression.

Nous ne confondons pas tout. Nous avons voulu recontextualiser et nous arrivons aujourd'hui humblement avec ce texte équilibré pour surtout exprimer notre effroi, notre compassion pour les civils des deux côtés, notre profonde inquiétude également en appelant à la raison des parties prenantes pour mettre un terme à cette folie, pour faire cesser les hostilités et trouver un espace de discussion qui conduirait enfin à la paix.

Et je vais vous reprendre un vers d'une chanson, je ne citerai pas le chanteur parce que ça risque d'être un peu mal interprété, je dirais que « il est plus que temps que les damnés de la terre trouvent la sortie de l'enfer ».

Je vous remercie pour ce moment de partage.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Marie-Thérèse. D'autres interventions ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je pense qu'on a rédigé un texte d'équilibre qui est tout autant porté par l'empathie que par la solidarité inconditionnelle à tous les peuples qui souffrent. Et aujourd'hui, je suis de ceux qui portent une attache particulière aux droits de toutes les minorités. Aujourd'hui, que l'on parle des Hébreux, des Sarrasins ou de tout ce qui est le terreau de la Méditerranée, on est dans des logiques d'affrontements qui historiquement, ont des racines très profondes. Ce ne sont pas que des conflits d'usage contemporains.

Je crois qu'il y a eu la volonté à la fin de la seconde guerre mondiale, d'essayer de donner une vraie terre d'accueil au peuple juif. Il y a eu une résolution qui a créé des mécontentements parce qu'elle a chassé des personnes qui s'y étaient implantées sur des durées très longues, les Arabes de Palestine.

Il y a eu cette résolution de novembre 1947 à deux États qui n'ont jamais vu le jour. Il n'y en a eu qu'un qui est né dans le sang, dans la guerre, dans la résistance et qui s'est tout le temps battu pour se maintenir et pour continuer à exister.

Mais il y a quand même cet État dormant, cet État palestinien qu'inévitablement il faudra créer. Et, quand on veut replacer la Corse dans la Méditerranée, eh bien la Corse, elle est aussi dans cette Méditerranée de conflits.

Il y a toujours des anéantissements, des disparitions. Carthage qui aurait été probablement une des plus belles cités du monde, a été anéantie et il n'y a plus jamais eu de civilisation gréco-romaine de l'autre côté de la Méditerranée à partir de cette date. Lorsque le royaume chrétien de Jérusalem a disparu, ça a été fini de ce type de civilisation dans cet endroit précis.

Donc, moi je crois qu'il faut donner un message d'espoir, mais il faut s'attacher à l'histoire et aux droits des peuples, surtout nous, les nationalistes. Nous, on revendique un droit à l'existence d'un peuple corse, à son droit à vivre sur la terre. Mais tous les hommes, toutes les femmes qui se revendiquent légitimement d'un droit historique par un droit à la terre, un droit à l'histoire, un droit à la culture, un droit à la langue, eh bien, il faut accepter qu'ils aient des droits et on doit œuvrer, chacun à son niveau, à exiger le respect de toutes les minorités.

Aujourd'hui, il se passe quelque chose de terrible sur cette petite terre de Gaza, il y a eu un massacre ignoble avec le fanatisme, l'intégrisme, la folie, les manipulations de masse parce qu'il faut une manipulation de masse pour envoyer des centaines de soldats créer des crimes de guerre, des atrocités, des viols, des exécutions d'enfants.

Mais ensuite, on a la riposte qui est disproportionnée, pas par rapport à l'attaque, par rapport aux droits humains. Par rapport à une attaque ignoble, derrière on a le droit de se venger, on a le droit d'exprimer son droit à la liberté, le maintien d'une zone de paix et de survie. Mais si on se veut un démocrate, si on se veut quelqu'un de croyant, quelle que soit la religion, on doit respecter la vie et on ne peut pas aujourd'hui impunément larguer des bombes d'une tonne sur des immeubles et découvrir après que c'est un hôpital, que c'est un immeuble d'habitation et que peut-être sur le toit, un fanatique est monté et a tiré une roquette. C'est trop facile.

Aujourd'hui, moi je pense qu'on a fait quelque chose d'équilibré et qui est, à notre petit niveau, dans le respect qu'ont les Corses de la vie et de ce partage dans la douleur et d'essayer d'œuvrer.

On a toujours été, en Méditerranée, un peuple accueillant. On a accueilli toutes les minorités qui ont souffert, qui ont été chassées, qui ont été martyrisées. Je pense qu'on est sur la bonne continuation de cette histoire de partage et d'entraide qui fait partie du socle de notre peuple.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Oui, Saveriu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Nous aussi donc, comme on est tous associés et symboliquement c'est très fort parce qu'on vient d'une mouvance, pour beaucoup, qui a toujours été contre les murs électrifiés, contre les frontières, notamment les frontières immatérielles, ces frontières entre les cultures, entre les langues, les suprématies des uns contre les minorités. On a toujours été contre aussi la différence exprimée dans les couleurs, les drapeaux, les croyances et on croit franchement que, même si nous ne sommes que quelques-uns dans cet hémicycle, une soixantaine à proposer cette motion, on pense bien que la paix vaut bien une motion et surtout, en espérant qu'elle aspire demain, cette motion, à poser comme on le pose depuis longtemps, une solution politique parce que finalement, la paix, c'est la solution politique. Il n'y a pas d'autre issue. Et la paix pour nous, c'est la plus belle des perpétuités, on le dira comme ça, la plus belle des perpétuités contre toutes les oppressions et contre toutes les prisons.

En un mot, cette motion, c'est la Corse qui parle d'espoir, c'est ça le vrai message qu'on porte au Proche-Orient et d'autant que le présent, très incertain, peut peser demain sur nous aussi.

Moi, je me rappelle simplement dans notre histoire militante du Riacquistu quand on disait, « simu fratelli di lotta da l'Irlanda à a Palestina ». Mais ce n'était peut-être pas la même Palestine parce qu'il y avait à l'époque autre chose comme force en présence et surtout comme position en présence.

Aujourd'hui, ce qui me semble dur, c'est que la religion écrase le sacré, là-bas aussi. Elle l'écrase un peu aussi ici, mais là-bas, c'est flagrant et finalement on ne peut pas confondre certains agresseurs et le fanatisme religieux, des uns et des autres d'ailleurs, quand je parle de fanatisme religieux, il y est de part et d'autre, avec les aspirations légitimes des peuples à disposer d'eux-mêmes, Paul-Félix le soulignait, et surtout aspirer à être dans une perspective de droit à la vie, à la paix et à la souveraineté.

Je crois que c'est important que la Palestine, qui est aujourd'hui divisée entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, puisse demain vivre en tant qu'État souverain à côté d'Israël, à côté de l'Égypte, à côté de la Syrie, à côté de la Jordanie, à côté du Liban, de tous ses voisins et surtout donner cette impression d'espoir à la Méditerranée qui en a bien besoin.

Donc, je dirai simplement, comme tout le monde, qu'on a fait un pas qui vaut ce qu'il vaut, mais qui permettra peut-être d'envoyer un message à Naplouse, à Ramallah, à Tel Aviv, à Gaza, en disant que dans le monde, il y a encore notre humanité qui se bat pour la paix, la paix là-bas et la paix partout.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Tous les groupes se sont exprimés. Moi je me suis exprimée longuement hier matin lors de mon allocution en début de séance. Dans le tumulte général, on peut se poser la question de savoir à quoi sert une motion de l'Assemblée de Corse, d'une assemblée de, effectivement, peu de monde dans une petite île, mais sachez que nos motions sont lues, elles sont envoyées aux ministères compétents, en l'occurrence le ministère des Affaires étrangères, qu'elle va être diffusée sur les réseaux sociaux et les gens sont toujours émus. On nous envoie des lettres de remerciement, les gens qu'elles visent, nous savent grés de notre solidarité, de notre compassion. Donc, c'est important que nous le fassions.

Et après, en tant que Présidente, je suis vraiment heureuse, malgré les circonstances terribles et ces drames qui se jouent actuellement, je crois qu'il y a une intensification des bombardements au moment où on se parle, où nous débattons, je suis heureuse qu'il y ait eu un point de convergence qui ait été trouvé et qu'on arrive à produire quelque chose qui fasse sens, qui soit équilibré et qui arrive à porter aussi un message de paix.

Donc, je vais passer la parole à l'exécutif pour savoir s'il veut se joindre à cette motion qui deviendra, dans ce cas-là, une résolution.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il est d'usage, lorsqu'il y a des textes importants et solennels et un accord entrevu entre l'Assemblée de Corse de façon unanime et le Conseil exécutif, que soit emprunté le chemin procédural d'une résolution. C'est un geste qui est rare, qui est symbolique et qui est réservé à des occasions particulières.

Nous sommes bien sûr dans le cadre d'une telle occasion et comme vous vous en doutez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je souhaite effectivement, si vous en êtes d'accord, que cette motion devienne une résolution solennelle de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif pour les raisons que je voudrais exprimer très brièvement.

Je n'étais pas là hier pendant votre discours. Je l'ai réécouté et relu avec intérêt. Ce que je voudrais dire, c'est que bien sûr, notre motion, malheureusement, ne va pas changer directement la phase de la guerre et de ce qui se passe actuellement.

Par contre, je pense que nous allons être la première Assemblée et la première représentation politique d'un peuple ou, me tournant vers la droite, d'une région, d'une communauté humaine, la première représentation politique, la première institution politique représentant un peuple à parler d'une seule et même voix depuis les faits horribles du 7 octobre. Personne ne l'a fait nulle part, en France, en Europe et dans le monde.

Ce conflit est tellement complexe, douloureux, a priori impossible à résoudre, véhiculant de façon consciente ou inconsciente, tellement d'enjeux, que nulle part dans le monde, il ne s'est trouvé des élus au sein d'une institution pour parler d'une même voix.

Donc, ce que nous allons faire, indépendamment de notre faiblesse démographique, de notre peu de poids politique à l'échelle de la scène internationale, est quelque chose d'essentiel parce que nous allons donner modestement, mais avec un courage politique qui est celui de celles et ceux qui ont rédigé ce texte et que partagent celles et ceux qui vont le voter, le soutenir, un courage politique qui est en quelque sorte un message que nous faisons passer bien sûr au peuple israélien, bien sûr au peuple palestinien, mais à l'ensemble de la communauté internationale.

Chacun peut considérer qu'il manque quelque chose dans ce texte ou qu'on aurait pu exprimer à travers des termes plus forts, tel ou tel aspect auquel, selon notre sensibilité, notre parcours, nos convictions, nous sommes plus attachés. Mais ce qui compte, c'est qu'à la fin, nous avons trouvé ensemble un accord sur des mots communs et qu'il ne manque rien dans ce que nous voulons dire ensemble, et des exactions barbares du fanatisme islamiste, du terrorisme, du Hamas le 7 octobre et de la riposte militaire contraire aux règles du droit international déployée en réponse par l'État d'Israël et faisant également des milliers de victimes, et de notre solidarité à l'égard de toutes ces victimes, sans discriminer ni distinguer entre elles, et de notre volonté de voir les otages libérés, et de notre compréhension de l'aspiration de chacun des deux peuples à vivre en paix et en sécurité. En paix et en sécurité dans son État à travers une solution politique qu'il appartient désormais à la communauté internationale de rendre possible.

Donc tout cela est dit clairement, tout cela n'a jamais été dit ailleurs et cela va être dit tout à l'heure, si votre vote est celui annoncé à travers les interventions des différents groupes, de façon unanime, par la représentation politique élue de la Corse, que cette voix que nous allons porter ensemble permette, je l'espère, de contribuer à l'émergence, à la renaissance de l'espoir, à l'enracinement de la paix et à l'émergence enfin d'une solution politique qui est la seule réponse durable qui permette de ne plus revivre ce que les femmes et les

hommes qui vivent sur cette terre, quel que soit leur peuple, et ce que nous avons vécu, nous, en tant que spectateurs impuissants, que tout cela ne se reproduise plus jamais.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Je vais quand même lire, non pas tous les considérants bien sûr, mais de manière très formelle, les demandes exprimées à travers désormais ce qui sera une résolution.

Donc, « l'Assemblée et le Conseil exécutif », et je demande aussi que l'on modifie en conséquence les rédactions puisqu'il y a un pluriel désormais,

« EXPERIMENT leur horreur, leur indignation et leur rejet absolu des actes barbares du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas qui confirme par ces actions sa qualité de groupe terroriste islamiste.

DESAPPROUVENT les actions militaires contraires au droit international et humanitaire menées par l'État d'Israël, générant des milliers de victimes parmi les civils palestiniens.

ESTIMENT qu'aucune cause politique ne peut justifier de commettre de telles atrocités envers des civils.

S'INQUIÈTENT du risque d'externalisation du conflit et d'embrassement de la région.

EXPERIMENT leur solidarité avec les milliers de victimes du conflit, les familles endeuillées, les centaines d'otages - qui doivent être libérés - et apportent leur soutien le plus absolu aux peuples palestinien et israélien.

AFFIRMENT qu'au-delà de l'escalade enclenchée par les atrocités du 7 octobre dernier, la question israélo-palestinienne reste, par sa nature et sa complexité, éminemment politique et qu'il faut, sans délai, construire dans un premier temps, des perspectives de normalisation et dans un second temps, une logique de paix.

PARTAGENT l'aspiration de chacun des deux peuples à vivre en sûreté et en paix dans un État qui soit le sien.

SOUHAITENT une véritable solution politique qui passera inéluctablement par la création de deux États, donnant aux deux peuples une égale dignité quant à leur reconnaissance par les institutions internationales.

DEMANDENT à la communauté internationale de s'engager résolument, dans l'esprit des accords d'Oslo de 1993, à tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'une solution politique qui doit permettre d'enraciner définitivement la paix ».

Je soumets donc au vote cette résolution.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**La résolution est ADOPTÉE à l'unanimité.**

À ringrazià vi.

Bien, donc cela est fait et bien fait.

Nous passons maintenant à l'examen d'une autre motion. J'ai besoin des textes. Il y a une motion qui a été proposée par « Core in fronte » : Per una azione internaziunale.

Donc « Core in fronte » va nous faire part de sa proposition et ensuite les autres groupes nous diront ce qu'ils en pensent. Normalement c'est un pour, un contre.

**M. le Présidente Gilles SIMEONI**

Point d'ordre. On peut avoir une suspension de 2 minutes s'il vous plaît ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien sûr, c'est de droit. Accordé.

**La séance est suspendue à 19 h 03. Elle reprend à 20 h 10.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, nous avons une motion relative à la situation des buralistes.

**Motion N° 2023/O2/025** déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Situation des buralistes en Corse

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai une version papier.

Je remercie les groupes qui ont travaillé sur cette motion de me l'avoir transmise version papier, mais il nous faudrait, pour le secrétariat général, la version numérique bien sûr, parce que tout le monde doit avoir accès à cette motion et qu'il y a des coquilles aussi à corriger.

Donc, c'est une motion avec demande d'examen prioritaire. Tous les groupes la déposent. Y a-t-il un groupe qui veut s'exprimer dessus ? Personne. Très bien.

Je donne non pas lecture de tous les considérants, on est bien d'accord, ni de tous les visas. Je vous donne quand même lecture de ce qui est attendu :

« Constate l'effet notable de l'augmentation des prix sur la baisse de la consommation du tabac et donc les effets bénéfiques pour la santé publique, comme le démontre l'étude de l'OCDE en date du 8 juin 2023,

Réaffirme qu'au titre des enjeux de santé publique, l'objectif de réduction de la consommation de tabac est une priorité absolue en Corse,

Rappelle l'accent mis sur les actions de prévention contre la consommation de tabac dans le cadre de la stratégie de santé souhaitée par la Collectivité de Corse,

Soutient les 200 buralistes, dont l'activité sera fortement impactée par la fin progressive de l'avantage fiscal sur les produits du tabac en Corse ainsi que les 29 salariés de la manufacture de tabac Macotab installée à Furiani, dont la fermeture est prévue pour le 31 décembre 2023,

Alerte sur l'impact social et économique de la fin de l'avantage fiscal sur les produits du tabac pour les buralistes installés en zone rurale, dont le commerce joue souvent un rôle majeur dans le maintien de l'activité au sein de ces territoires,

Propose un échelonnement dans le temps de la mise à niveau des prix pratiqués en Corse par rapport aux tarifs en vigueur sur le continent,

Demande à l'État un plan d'accompagnement des buralistes spécifiques à la Corse, prévoyant un soutien renforcé pour les entreprises installées dans le rural et une adaptation du dispositif d'aide financière à la transformation des débits de tabac 2023-2027 accessible, y compris aux professionnels s'étant inscrits dans des dispositifs similaires précédents,

Exige que toute perte de recette fiscale constatée suite à la mise à niveau des prix en Corse soit compensée par d'autres mécanismes fiscaux et budgétaires indexés sur une dynamique fiscale équivalente,

Souhaite trouver un équilibre entre les objectifs de santé publique et le soutien au tissu économique insulaire, notamment par le biais de mesures favorisant la diversification des activités des buralistes ».

Si personne ne souhaite s'exprimer, je demande son avis au Conseil exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Fumée blanche.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Habemus motion.

Je soumets au vote cette motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**La motion déposée par tous les groupes sur la situation des buralistes en Corse est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Merci. Què ghjè fatta.

Maintenant nous avons une dernière motion qui va être présentée par « Core in fronte ».

**Mme Véronique PIETRI**

Madame la Présidente, on a décidé de la reporter en commission en espérant avoir une commission qui se réunit vite pour que nous puissions quand même la déposer à la prochaine session.

Nous regrettons bien sûr que ça n'a pas été fait avant cette session puisque quand elle a été déposée, bien sûr, si elle posait des questionnements, elle aurait dû déjà être passée en commission.

Nous acceptons le report.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien donc, vous m'avez devancé. Vous nous suggérez un report de cette motion, un renvoi, si tout le monde est d'accord, en commission, on est bien d'accord, qui se réunira au plus vite. Je déterminerai quelles commissions seront saisies, peut-être de manière conjointe, je crois deux. On en reparle donc très rapidement.

Merci beaucoup. À ringrazià vi à tutti.

Bona sera è bone feste di i santi è di i morti.

**La séance est levée à 20 h 17.**